



**HAL**  
open science

# La Société des Sciences médicales du département de la Moselle (1819-1872)

Julien Bazile

► **To cite this version:**

Julien Bazile. La Société des Sciences médicales du département de la Moselle (1819-1872). Histoire. 2015. hal-02142873

**HAL Id: hal-02142873**

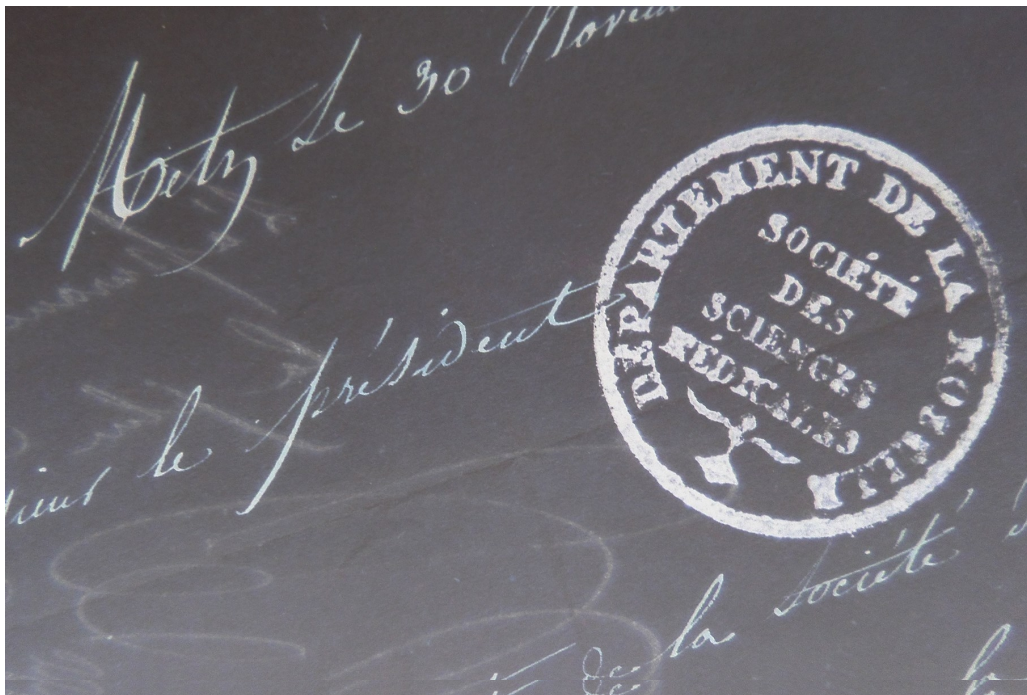
**<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02142873v1>**

Submitted on 28 May 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **La Société des Sciences médicales du département de la Moselle (1819-1872)**



# Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE I : ANATOMIE D'UNE SOCIETE SAVANTE.....</b>	<b>19</b>
<b>I - DES MEMBRES ASSEMBLES.....</b>	<b>20</b>
<b>II - SE REUNIR ENTRE MEDECINS.....</b>	<b>50</b>
<b>PARTIE II : LES ACTIVITES SAVANTES.....</b>	<b>68</b>
<b>I - LA SOCIETE AU TRAVAIL.....</b>	<b>69</b>
<b>II - LES PUBLICATIONS.....</b>	<b>93</b>
<b>III - LE RAPPORT A L'INNOVATION.....</b>	<b>126</b>
<b>PARTIE III : L'OUTIL ASSOCIATIF EN ACTION.....</b>	<b>140</b>
<b>I - AU SERVICE DE LA POPULATION.....</b>	<b>141</b>
<b>II – ÊTRE A LA DISPOSITION DES MEDECINS .....</b>	<b>159</b>
<b>III - VERS LA RECONNAISSANCE DES MEDECINS.....</b>	<b>184</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>207</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE et SOURCES.....</b>	<b>212</b>
<b>I) SOURCES MANUSCRITES.....</b>	<b>212</b>
Archives départementales de la Moselle (ADM).....	212
Archives municipales de Metz (AMM).....	212
<b>II) SOURCES IMPRIMEES.....</b>	<b>217</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>227</b>

# INTRODUCTION

La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle marque un tournant dans l'Histoire des sciences, et particulièrement dans l'histoire de la médecine. Mobilisée par le pouvoir au moment de la Révolution<sup>1</sup> aux côtés de la chirurgie, de la chimie ou de la pharmacie, la science médicale devient un enjeu essentiel dans un régime qui entend oeuvrer au bonheur de son peuple et qui fait face à l'épreuve de la guerre.

Les implications politiques et sociales de la médecine ne datent pas du XVIII<sup>e</sup> ou du XIX<sup>e</sup> siècle. L'analogie entre corps physiologique et corps social est un motif récurrent dans la théorie politique depuis l'Antiquité. Présente depuis la *Politique* d'Aristote, cette métaphore est développée plus explicitement par les penseurs modernes comme Hobbes ou Rousseau, par des références textuelles au corps humain. Au travers d'elles affleurent ainsi les notions d'équilibre, de « bonne santé », et de « croissance » mais aussi, en filigrane, celles de sobriété, de refus de la divergence, de négation de l'autonomie, d'automatisme<sup>2</sup>. Les réflexions sur l'Homme social et sur l'Homme biologique ne sont pas déconnectées, et à ce titre les médecins font entendre leur voix dans ces deux domaines.

Au regard de la classe sociale qui s'investit dans ces deux domaines, ce discours nous autorise à penser que « faire de la politique, c'est faire de la médecine par d'autres moyens, et réciproquement »<sup>3</sup> : la science médicale comme la science politique sont deux disciplines qui, dans le contexte politique et social du XIX<sup>e</sup> siècle, sont investis par la bourgeoisie de capacités. Les hommes de science deviennent davantage les détenteurs d'une parole civique, mais la reconnaissance du rôle social des médecins est lente.

Dans ce contexte, l'un des outils dont se dote cette catégorie sociale afin de défendre ses intérêts professionnels, d'affirmer son rôle politique, et de faire progresser sa discipline est la société savante. A Metz, c'est la Société des sciences médicales de Moselle, fondée en 1819 et officiellement reconnue le 21 mars 1820<sup>4</sup>, qui joue ce rôle. Nous proposons de nous intéresser à

---

1 FUREIX (Emmanuel), *Une Histoire personnelle de la France. Le Siècle des possibles, 1814-1914*, Paris, PUF, 2012, p. 13.

2 HOBBS (Thomas), *Leviathan*, trad. François Tricaud, Paris, Sirey, 1971, p. 5.

3 FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la Médecine (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994, p.115.

4 Cette date correspond à son autorisation par la préfecture, d'après le Tableau général des sociétés d'agrément et d'art et des cercles littéraires et scientifiques (ADM 1 T 75, T VI 6-1).

cette association afin d'approcher les différents enjeux que recouvre la sociabilité savante des médecins en l'étudiant dans le cadre de la Moselle du XIXe siècle, jusqu'à la disparition de la société en 1872 après l'intégration de l'Alsace et de la Moselle dans l'Empire allemand, soit pendant un demi-siècle d'existence sous l'administration française.

### ***La médecine et les médecins au début du XIXe siècle***

Afin de comprendre les motivations qui président à la formation de cette société savante, il convient de rappeler la situation spécifique de la médecine en France au début du XIXe siècle.

La forme de la société savante nourrit l'intérêt des médecins à une époque où la science médicale se complexifie, se définit avec plus de précision, est dotée de réglementations, de statuts et de missions nouvelles. L'époque révolutionnaire vient cependant marquer une rupture dans ce processus. En effet, après que la Convention a supprimé le Collège royal des médecins et des chirurgiens ainsi que la Faculté de Médecine, elle proclame le 2 novembre 1791 la liberté d'exercice pour toutes les professions, y compris la profession médicale.

Les médecins continuent toutefois à se constituer en sociétés en marge de l'intervention étatique. Par exemple, le 19 janvier 1796, c'est tout un groupe qui profite d'une brèche légale laissée par la Constitution de 1795, pour créer un nouvel établissement d'instruction : la Société de Santé de la commune de Nancy<sup>5</sup>, à l'initiative du docteur Simonin, ex-professeur au Collège Royal de Chirurgie. Divers règlements marquent par la suite la volonté de reprise en main par l'Etat de la discipline médicale ; cela se traduit par le rétablissement en février 1802 du doctorat en médecine ainsi que l'instauration d'une catégorie de praticiens inférieurs qui seront amenés à peupler massivement les rangs du personnel médical messin : les officiers de santé<sup>6</sup>.

La loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) donne un cadre légal à la science et à la profession médicales durant la majeure partie du XIXe siècle. Elle octroie le monopole de l'exercice de la médecine à deux catégories de praticiens : les médecins et les officiers de santé. Si les premiers suivent une formation de quatre années dans l'une des trois facultés de médecine du pays (Paris, Montpellier et Strasbourg) et peuvent pratiquer sur tout le territoire, les seconds n'accomplissent que trois années d'études au lieu de quatre pour les docteurs, n'exercent que dans le cadre de leur département et pratiquent la chirurgie de manière assistée<sup>7</sup>. L'objectif ici est de contribuer à une médicalisation la plus importante possible du pays, à réguler des situations de fait,

5 Sous la direction de VERSINI (Laurent), *Encyclopédie illustrée de la Lorraine. La vie intellectuelle*, Metz et Nancy, Editions Serpenoise – Presses Universitaires de Nancy, 1988, p. 151.

6 GRIGNON (Georges, directeur), *La médecine, Encyclopédie illustrée de la Lorraine, Histoire des Sciences et des Techniques*, Metz et Nancy, Serpenoise – Presses Universitaires de Nancy, 1993, p. 82.

7 FAURE (Olivier), *Les Français et leur médecine au XIXe siècle*, Paris, Belin, 1993, p. 14.

rétablissant un lien officiel entre les médecins et l'Etat dans la continuité de la situation d'Ancien Régime. Ainsi, les praticiens formés sous la monarchie ou dans la période révolutionnaire peuvent continuer à exercer en obtenant l'approbation d'un jury médical, et en justifiant de plusieurs années d'expérience en tant que médecin.

Dans l'exercice de leur discipline, les médecins ne jouissent toutefois pas d'un monopole et d'un prestige établis : l'art de guérir est pratiqué par plusieurs charlatans, rebouteux, guérisseurs et vendeurs de remèdes, ainsi que par certains membres du clergé<sup>8</sup>.

Pour comprendre leur implication au sein de sociétés savantes médicales, il faut se poser la question de leur rapport aux pouvoirs publics et à l'Etat, traditionnellement initiateur et directeur des innovations scientifiques depuis la fin de l'Ancien Régime, et revêtu de la mission de bien public à laquelle les médecins veulent participer. Les médecins peuvent apparaître, dans le discours "mythologique"<sup>9</sup> que leur consacrent leurs collègues, comme les détenteurs d'une parole d'expertise qui se veut indépendante. Ils élaborent dans une certaine mesure un projet de société plus global<sup>10</sup> qui se veut non partisan, scientifique et basé sur les capacités des administrateurs, décrivant et prescrivant les actions et pensées qui font « fonctionner » la machine sociale. L'association est l'outil dont peuvent ainsi se doter ces esprits scientifiques pour élaborer et diffuser cette parole. En s'assemblant, ils forment ce collège de la bourgeoisie de capacités qui défend une idée de sa propre condition, du rôle décisionnel et de l'influence qui devraient être les leurs, en faisant progresser l'émulation scientifique.

Véritable discours de légitimation, le récit historique de Félix Maréchal sur la profession médicale<sup>11</sup> tend à prouver que le Pays messin n'attend manifestement pas le XIXe siècle pour que ses esprits scientifiques se rassemblent et forment des interrogations relatives à leur environnement naturel, comme il le rappelle en évoquant le questionnement sur les vertus médicinales des eaux de la Moselle, enquête initiée par les médecins Mangin et Read<sup>12</sup> et rapportée en 1775 dans les débats de la Société Royale des Sciences, Lettres et Arts de Metz. Les Messins

---

8 RAMSAY (Matthew), « Sous le régime de la législation de 1803 : trois enquêtes sur les charlatans au XIXe siècle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 27, 1980, p. 485-500.

9 CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Paris, CTHS, 1995, p. 426-428. Les portraits et notices biographiques rédigées sur certains membres de sociétés savantes donnent à voir ce type de discours.

10 En grec l'*epimeleia* désigne ainsi le soin, le souci, la diligence mais on trouve aussi le terme avec le sens d'« administration » chez Aristote (*Politique*, IV, 15).

11 MARECHAL (Félix), *Esquisse historique de la profession médicale à Metz, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fondation de la Société des sciences médicales du département de la Moselle, en 1820*, Metz, Verronnais, 1848, 20 p.

12 *Ibid*, p. 16.

produisent en effet des études sur le seigle ergoté, véhiculant le mal des ardents (ou ergotisme), ou encore sur la variole, dans le sillage des travaux contemporains d'Edward Jenner visant à combattre cette maladie redoutée, mortelle pour près d'un tiers de ceux qui la contractent.

Les problématiques liées aux contextes sanitaires locaux touchent jusqu'à l'Etat monarchique lui-même, dont les services s'emploient à mener des études de terrain. Celle que conduit le contrôleur général des finances Charles-Alexandre de Calonne en 1786 met à jour le manque de personnel médical dans la généralité de Metz<sup>13</sup>. On y lit déjà des inquiétudes que partagent les médecins du XIXe siècle, telles que l'absence de monopole des soins médicaux par les médecins, la concurrence avec les autres pourvoyeurs de médicaments (barbiers, perruquiers, épiciers, droguistes) ou encore avec les ordres religieux, les rebouteux locaux ou les charlatans assumés.

La Société des sciences médicales de la Moselle répond finalement à plusieurs attentes. Tout d'abord à celle de savants en quête de lieux d'échange, de présentation et de publication de leur travaux, comme le présentent les statuts de la Société. Mais la société savante n'est-elle pas aussi un cadre dans lequel peut s'exprimer une défense corporatiste, alors même que de telles associations demeurent prohibées<sup>14</sup> ? Ne vise-t-elle pas à obtenir pour la profession médicale un monopole de l'art de guérir, une légitimité faite de diplômes et de certifications tangibles face au charlatanisme et aux médecines « rurales »<sup>15</sup> ? N'est-elle pas également un outil efficace d'avancement de la science médicale en dialogue constant avec les pouvoirs publics, et qui se met avec ces derniers au service de la Moselle et de ses populations ? Cette Société est avant tout dévouée « aux intérêts généraux », d'après la formule de Félix Maréchal<sup>16</sup>, membre et président dans la Société. Elle apparaît donc comme l'une des formes d'organisation que privilégient ceux qui poursuivent les objectifs énoncés auparavant. Il s'agit de voir en quoi cette Société a de multiples rôles et utilités, aussi bien pour les médecins que pour les pouvoirs publics et la population.

Il est impossible de comprendre la nature de cette société savante sans comprendre qui sont ses membres et dans quel contexte ils se réunissent. En marge des universités et des facultés, lieux premiers de l'enseignement des savoirs médicaux et de la formation des praticiens, les sociétés savantes forment davantage un groupe de réseaux de sociabilité, de formation d'une réflexion médicale plus locale et plus contextuelle. Les structures et cadres de ces dernières sont variables (places limitées ou non, conditions d'entrée, travaux à fournir...) et leur offrent une plus grande

---

13 ADM (Archives départementales de la Moselle) C 863, réponses des curés de la subdélégation de Metz, repris dans GRIGNON (Georges), *La médecine, Encyclopédie illustrée de la Lorraine, Histoire des Sciences et des Techniques*, Metz et Nancy, Serpenoise – Presses Universitaires de Nancy, 1993, p. 77.

14 CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Paris, CTHS, 1995, p. 71.

15 AMM 5 I 52, Statuts de la Société des sciences médicales de Moselle (1842), article premier.

16 MARECHAL (Félix), *Esquisse historique de la profession médicale à Metz : depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fondation de la Société des sciences médicales du département de la Moselle en 1820*, Metz, Verronnais, 1848, p. 19.

souplesse d'organisation. Enfin, leurs faibles moyens techniques et financiers font reposer essentiellement leur légitimité sur la valeur individuelle de chacun de ses membres, leur formation, leur expérience, leur renom et leurs qualifications.

Les médecins appartiennent en effet à cette catégorie sociale à l'influence croissante au XIXe siècle, les « capacités ». La reconnaissance de la capacité dans l'exercice du pouvoir et des responsabilités existe au moins depuis la période moderne avec la croissance de l'Etat administratif et de la bureaucratie, et est marquée des réalisations méritocratiques telles que l'Ordre du tableau<sup>17</sup>. Au cours des années 1820, il se constitue un groupe d'individus qui se reconnaissent comme ayant droit à l'exercice du pouvoir du fait de leurs qualifications<sup>18</sup>. Ces « capacités » cherchent à intégrer la catégorie des élites, et à se rapprocher de ce qui définit l'élite, en formant un groupe restreint d'individus qui ont en commun des caractéristiques telles que le rapport au pouvoir, un certain niveau de richesse, une culture commune de l'exclusivisme, de l'entre-soi, un groupe dont les membres se reconnaissent réciproquement comme élites. Détenteurs de savoirs théoriques et pratiques, qui se manifestent par la poursuite d'études longues, la possessions de diplômes et l'exercice d'une activité professionnelle<sup>19</sup>, ces « capacités » tendent à adopter des comportements élitaires.

Leur participation au pouvoir ne serait ainsi que le prolongement logique de l'utilité publique qui les caractérise : ils cherchent à faire partie de l'élite, et manifestent une volonté de participation variée qui se traduit par une réflexion théorique aussi bien que par des actions concrètes. La société savante est le cadre où s'exprime le sentiment élitair des capacités, et peut constituer l'un des outils qu'ils plébiscitent pour réaliser leur ascension sociale.

### ***Les sociétés savantes médicales : avatars de la décentralisation intellectuelle***

Lieux de sociabilité, de pouvoir, mais aussi de production, d'échange, de critique et de conservation des savoirs, les sociétés savantes connaissent un succès important au cœur du XIXe siècle bourgeois, scientifique et intellectuel, bien qu'elles soient nées en d'autres temps et en d'autres circonstances. Des intellectuels humanistes au mouvement encyclopédique, la période moderne a déjà été marquée par une décentralisation et un éparpillement croissant du personnel savant,

---

17 Instauré par Louvois en 1675, l'Ordre du tableau est une méthode d'avancement militaire qui tend à privilégier l'ancienneté et le mérite au détriment de la seule naissance, contribuant à promouvoir une forme d'aristocratie renouvelée et permettant aux roturiers d'accéder aux mêmes grades que les nobles.

18 LE MAREC (Yannick), *Le temps des capacités. Les diplômés nantais à la conquête du pouvoir dans la ville*, Paris, Belin, 2000, p. 10.

19 *Ibid.*, p. 7.



phénomène qui a pour corollaire un certain détachement des élites vis-à-vis du pouvoir central, ainsi qu'une réorganisation des cercles intellectuels<sup>20</sup>.

Les sociétés savantes continuent de faire l'objet d'un intérêt scientifique conséquent dans un pays héritier d'une tradition de conflits entre centralisme parisien et pouvoirs provinciaux. Avec *Le Siècle des Lumières en province : académies et académiciens provinciaux, 1689-1789*, publié en 1978, Daniel Roche pose de manière aiguë la question des rapports entre académies parisiennes et provinciales. Il met ainsi en relief la complexité des relations entre ces regroupements, relations qui ne sauraient être résumées par le rejet ou la soumission. Largement inspirées par l'Académie française et par les sociétés parisiennes dans leurs statuts et leurs modes de fonctionnement, les académies provinciales (comme les sociétés savantes qui en sont les héritières) s'adaptent également aux conditions, contextes et savants locaux, tirant de sources diverses les matériaux qui font leur force et leur permettent de rivaliser avec la capitale. L'essor de ces groupes savants a subi un coup d'arrêt lors de la période révolutionnaire, marquée par une volonté politique d'amoindrissement des corps intermédiaires sur le plan politique et intellectuel, et qui se matérialise notamment par la loi Le Chapelier de 1791 interdisant les corporations, ou plus encore par le procès-verbal du 8 août 1793 proclamant la suppression de « toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la Nation »<sup>21</sup>. Les sociétés savantes subsistent officieusement ou renaissent après 1795, mais après 1810 l'Empire surveille d'autant plus étroitement les « sociétés libres » de plus de vingt membres, et les travaux qu'elles produisent. Ce virage législatif sonne l'avènement de relations nouvelles entre les groupes que l'on nomme « sociétés savantes » et les autorités qui les protègent, relations faites de concessions et d'obligations réciproques, et qui se traduisent par des commandes passées, des pressions exercées, un contrôle et un soutien croissants. Bâties à l'inspiration de l'Académie française, les sociétés savantes gardent toutefois l'objectif que s'étaient fixées les anciennes académies d'Ancien Régime au XVIII<sup>e</sup> siècle : la recherche de l'Utile, mais grâce à un mode d'organisation décentralisé plus en phase avec la montée en puissance de la bourgeoisie intellectuelle et l'essor de la société civile. Augustin Thierry n'énonce-t-il pas en 1820 que « le vœu de la France doit sortir non du centre du pays, mais de tous ses points divers<sup>22</sup> », et que les créations issues de la société civile peuvent être « réunies, mais non subjuguées » ?

Les sociétés savantes trouvent un ferment remarquable dans la province française. Ainsi,

---

20 A ce sujet, voir ROCHE (Daniel), *Le Siècle des Lumières en province : académies et académiciens provinciaux, 1689-1789*, 2 vol., Paris-La Haye, Mouton, 1978, et Paris, Maison des sciences de l'homme, 1989.

21 *Recueil général des lois, décrets, ordonnances, etc. depuis le mois de juin 1789 jusqu'au mois d'août 1830*, t. 4, Paris, 1839, p. 352.

22 THIERRY (Augustin), « Sur les libertés locales et municipales », in *Dix ans d'études historiques*, Paris, Furne, 1866, p. 241-242.

c'est dans le prolongement du congrès berlinois de 1828 ou de celui de Vienne de 1832 qu' Arcisse de Caumont assemble les premières Assises scientifiques à Caen en 1833. Ce membre actif de plusieurs sociétés savantes, dans sa Normandie natale comme ailleurs sur le territoire, donne la liberté aux sociétés provinciales durant neuf jours d'apporter leurs communications sur les arts, l'histoire, les lettres, l'industrie, l'agriculture<sup>23</sup>. La création de l'Institut des provinces en 1839 assure la pérennité de ces congrès.

Ce phénomène profite naturellement à la médecine. A l'inverse de cette partie du corps médical présente dans la capitale et les institutions centrales<sup>24</sup>, il est permis de penser que la masse du personnel présent dans les villes de province sait se détacher des seuls débats théoriques et des querelles d'écoles pour se concentrer sur les impératifs les plus concrets et les plus immédiats dont ils sont assaillis quotidiennement. Les cercles locaux sont en mesure d'assurer un travail qui ne peut être celui d'institutions centrales, pour des raisons liées à l'éloignement géographique et aux contingences du contexte local. Il n'est pas rare de constater que ces associations sont les lieux de réunion privilégiés de savants locaux qui ont pour désir de nouer des relations à l'échelle de leur ville ou leur département avec leurs pairs.

La nécessité d'une organisation locale et d'une « décentralisation intellectuelle » est motivée par les contingences du métier, le besoin de proximité avec les populations, fussent-ils patients et élèves ou confrères et responsables municipaux. Praticiens avant tout, les membres sont intéressés à l'exercice de leur science là où elle est requise, tout en demeurant penchés sur l'étude des problématiques contemporaines et ouverts aux débats et questionnements théoriques.

### *Metz et les associations*

La Société des sciences médicales de Moselle est née dans un paysage associatif messin déjà élaboré, dont certains acteurs témoignent d'une continuité de la sociabilité savante avec l'Ancien régime.

Plusieurs associations sont déjà présentes au début du XIXe siècle : en 1801 naît la Société libre d'agriculture, créée et présidée par le préfet Colchen, une Société littéraire qui voit le jour en 1805, suivie en 1806 par un Cercle littéraire et du commerce. A ces nouvelles fondations doit s'ajouter celle qui renoue le lien de Metz avec son passé académique : la Société des Amis des Lettres, Sciences et Arts de Metz nouvellement créée est autorisée le 22 mai 1819. Encadrée par le maire de Turmel et le préfet Tocqueville, cette société poursuit l'œuvre de l'ancienne Société Royale

---

23 BERCE (Françoise), « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes », in NORA (Pierre), *Les Lieux de Mémoire, II – La Nation*, vol. 2, Paris, Gallimard, 1989, p. 543-545.

24 FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la Médecine (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994, p. 79.

des Sciences et des Arts de Metz formée en 1760, et constitue l'une de ces fondations œuvrant à l'utilité publique<sup>25</sup>, et qui sera suivie de nombreuses œuvres philanthropiques à l'exemple de l'œuvre orphelines de St Joseph, fondée en 1821.

Metz compte un certain nombre de sociétés savantes au XIXe siècle, dont l'éphémère Société d'agriculture (fondée en 1817), la Société d'Histoire naturelle de la Moselle (fondée en 1836), ou la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle (fondée en 1858), mais il apparaît que la Société des sciences médicales de Moselle brille par sa précocité, étant approuvée le 21 mars 1820<sup>26</sup> et réclamée au moins depuis 1812. Les autorités publiques tendent ainsi à la fin des années 1810 à agir dans le sens d'une reconnaissance des associations fondées spontanément ; reconnaissance allant de pair avec un contrôle toujours présent.

### *Vers une définition de la Société des sciences médicale de Moselle*

Compte tenu de ce qui a été dit précédemment, il est légitime de se poser la question de la nature de cette société, contemporaine des « académies », des « sociétés d'émulations », ou encore de cercles et sociétés politiques. Est-elle une association civique, corporative, une société scientifique ou encore un outil des « capacités » pour conforter leur rôle politique et social ? La Société des Sciences Médicales de Moselle peut être définie selon les catégories du XIXe siècle à partir de notions telles que celles de *société*, de *société savante*, ou d'*association*.

Le *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse définit le terme très générique de société comme « Compagnie, association de personnes soumises à un règlement commun ou régies par des conventions ; société littéraire, société savante (...) »<sup>27</sup> La société dite savante y apparaît comme une déclinaison usuelle de la société, un type de société dont la fréquence peut être assez notable pour figurer ici comme un exemple. La même source nous renseigne sur la notion plus générique encore d'association, en la définissant comme « réunions de plusieurs personnes dans un but, un intérêt commun ». L'entrée propose également une typologie des associations, à partir de laquelle il est possible de définir la Société des Sciences médicales comme une association de la quatrième catégorie au sein de la première classe : « les associations de la première classe forment divers groupes [dont font partie] les associations qui ont pour objet

---

25 LE MOIGNE (Yves), « La renaissance de l'Académie de Metz (1819-1828). », *Cahiers Lorrains*, 1969, 4, p. 2. Elle prend pour devise : « L'Utile ».

26 ADM, 1 T 74, lettre du ministère de l'Intérieur au Préfet de la Moselle, 5 avril 1820.

27 LAROUSSE (Pierre), *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, T. 14 S-TESTA, Genève-Paris, Slatkine, 1982 (réimpression de l'édition de Paris, Larousse, 1866-1876), p.801.

l'avancement des lettres, des arts ; des sciences ; de l'industrie, de l'agriculture, etc. »<sup>28</sup>.

La nature de la Société des Sciences médicales peut ainsi se comprendre comme une réunion de plusieurs personnes, soumises à un règlement commun ou régies par des conventions, ayant pour objet l'avancement de la science. Cette définition précise les choses, mais encore laisse le champ libre à de nombreux questionnements relatifs aux modalités d'intégration et au profil de ces membres, à la nature de ces « règlements communs » (commandements moraux, lois scientifiques, législations officielles ?), ou encore à ce qui est entendu par « avancement de la science ». Une telle définition appelle enfin à un questionnement sur la nature des actions qui vont dans le sens de cet avancement, à travers la production matérielle ou immatérielle issue de cette société.

Pour compléter cette tentative de définition générale, il faut mentionner celle que la société donne d'elle-même à travers ses statuts, faisant apparaître des enjeux et des objectifs plus précis. Elle réunit des individus « qui exercent légalement » et « désirent suivre les progrès de l'art de guérir, et se communiquer leurs réflexions sur tout ce qui concerne l'application de cet art à l'utilité publique ».<sup>29</sup> Elle se présente ainsi en groupe savant autorisé et reconnu, réunissant des scientifiques en relation directe ou indirecte avec l'art médical. Elle est un lieu de production, d'exposition et de propagation des travaux scientifiques, mais aussi un lieu d'action et de réflexion sur la défense de la médecine et de la profession médicale.

On peut être amené à préciser davantage le type de société dont il s'agit en définissant, comme le fait Jean-Pierre Chaline, ce qu'elle n'est pas<sup>30</sup>.

Si elle regroupe des passionnés autour d'une culture qu'ils aiment à partager et échanger, elle n'est pas purement récréative (comme un cercle littéraire ou une société de loisirs). A l'inverse, si elle vise la production et la publication d'ouvrages scientifiques, ainsi que la mise en commun de supports d'étude (magazines, cours, conférences) et la défense d'intérêts professionnels, elle n'est pas non plus purement utilitaire (comme le serait une association de propriétaires).

La vie de la Société des Sciences Médicales de Moselle s'inscrit pleinement dans le contexte de la société de son temps. Elle condamne et prescrit des comportements et des valeurs, et est l'observatrice des maux et des difficultés de la société des individus qui la composent. Est-elle pour autant une société « politique » ?

---

28 LAROUSSE (Pierre), *Op. Cit.*, T. 1 A, p.797-798.

29 AMM (Archives municipales de Metz) 5 I 52, Règlement de la Société des sciences médicales de la Moselle, rédaction du 4 janvier 1842.

30 CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France*, Paris, C.T.H.S, 1995, p.25.

Le dictionnaire de Larousse cité précédemment laisse la parole à Tocqueville, qui explique sa méfiance envers les associations « politiques » en France : « Le but principal des associations, en France, étant d'agir et non de parler, de combattre et non de convaincre, elles sont naturellement amenées à se donner une organisation qui n'a rien de civil et à introduire dans leur sein les habitudes et les maximes militaires. (...) Une association c'est une armée ; on y parle pour se compter et s'animer, puis on marche à l'ennemi <sup>31</sup> ». Même si Tocqueville songe ici à des sociétés que l'on pourrait qualifier plus précisément de partisans, il est possible de comprendre la Société des Sciences médicales comme une société civile, menant une action dans la *polis* et s'attachant même à la résolution de problèmes qui peuvent devenir politiques (à travers leur tentative de définition et d'étude du paupérisme, l'assistance sanitaire, l'aménagement du territoire urbain, l'enrayement des épidémies...). La Société des Sciences médicales est bel et bien une société préoccupée par l'action civile et sociale, un groupe de pression qui s'attache à la « conviction », et est une société qu'on peut ainsi qualifier de « politique » pour ces raisons. C'est au regard de cette dernière définition du mot politique comme regroupant ce qui touche à la sphère de la « chose publique », de l'intérêt et l'implication des personnes dans la vie de la cité, que nous traiterons la Société des Sciences Médicales.

### ***Ecrire l'histoire d'une science : historiographie de la médecine***

Même après que l'histoire devienne une discipline autonome, et en grande partie la chose des historiens « professionnels » qui sont dévoués à son écriture, la production historique sur la médecine est restée principalement le fait des médecins eux-mêmes. Qu'ils soient à l'époque moderne des érudits polyvalents, ou au XIXe siècle des savants rationalistes soucieux de progrès social, leur démarche est motivée par un intérêt commun pour les méthodes d'investigation et de compréhension que l'histoire fournit.

L'histoire de la médecine se décline sous diverses formes : vies de médecins illustres prenant la forme d'« hagiographies » médicales, histoires de sociétés ou de fondations remarquables. Mais elle garde souvent un objectif purement instrumental en ce qu'elle cherche à promouvoir la médecine, dont elle ne serait qu'une science auxiliaire. La discipline historique est aussi destinée à montrer la coexistence d'une culture humaniste classique et prestigieuse en renfort de la culture scientifique. Il en existe des exemples à Metz, où Félix Maréchal lui-même réalise une

---

31 LAROUSSE (Pierre), *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, T. 14 S-TESTA, Genève-Paris, Slatkine, 1982 (réimpression de l'édition de Paris, Larousse, 1866-1876), p. 801-802.

« esquisse » qu'il qualifie à juste titre d'« historique » de la profession médicale à Metz des origines à 1820, citée précédemment, ainsi qu'une étude portant sur l'histoire des épidémies. Les travaux des membres de la Société comportent en outre un nombre important de perspectives historiques au service de la légitimation de leur profession, de la défense de leurs intérêts professionnels ou de mise en avant de l'utilité public de leur association.

C'est donc grâce à la connaissance précise du domaine qu'elle aborde (ces auteurs sont quasi-exclusivement tous médecins) que cette histoire est élaborée par des médecins et pour des médecins. Mais il faut y voir aussi un élément commun qu'ont en partage les capacités du XIXe siècle. Avocats, médecins, notaires, se distinguent comme un groupe à l'univers culturel nourri de références classiques liées à la littérature, l'histoire, les langues mortes ou l'art<sup>32</sup>. Se sachant en présence de leurs pairs de ce point de vue, les membres de la Société des Sciences médicales n'hésitent pas à placer en exergue de leur travaux des citations d'auteurs classiques.

Les travaux historiques obéissent dans le cas des médecins à un objectif de légitimation, afin de décrire une discipline forte d'une tradition ancienne, qui a conscience de son Histoire et de ses grands hommes. Elle sait évoluer, s'actualiser, et c'est pourquoi ces œuvres prennent la forme d'une démonstration de l'utilité sociale et de la qualité scientifique de la discipline. Les médecins eux-mêmes sont de ce point de vue leurs meilleurs avocats, et ainsi toujours les principaux auteurs des travaux historiques sur la discipline et ses praticiens. En 1913, le docteur Fiedling Hudson Garrison, par ailleurs colonel, auteur prolifique sur la médecine et conférencier, publie *An Introduction to the History of Medicine* qui demeure toujours une référence à ce jour. Dans la préface de la troisième édition, il explicite sa démarche en la mettant en parallèle avec celle qu'adopterait un médecin réalisant un traité de la pratique médicale : « *stating the facts in their true relations* »<sup>33</sup>. Avec l'affirmation de la médecine scientifique, sur la voie d'une acceptation sociale unanime, les travaux d'histoire de la médecine prennent une coloration plus philosophique et anthropologique et cessent d'être seulement des travaux de médecins historiens.

La thèse de référence soutenue en 1976 par Jacques Léonard, non-médecin, et intitulée *Les Médecins de l'Ouest au XIXe siècle*, contribue également à faire ressortir la pluralité des conditions d'exercice, des statuts, des formations, et décrit les clivages sociaux et intellectuels qui existent dans le corps médical. A la fin du XXe siècle, nombre d'études de micro-histoire sur les médecins locaux

---

32 GAY (Peter), *Une culture bourgeoise*. Londres, Paris, Berlin... *Biographie d'une classe sociale, 1815-1914*, Paris, Autrement, 2005, p. 265.

33 GARRISSON (Fiedling Hudson), *History of Medicine*, Philadelphie, W.B. Saunders Company, 1966 ( première édition 1913), p. 17.

et les lieux de la médecine voient le jour (hôpitaux, sociétés savantes ou œuvres de bienfaisances, écoles, instituts...), comme une manifestation de l'éclatement du sujet et de ses angles d'approches.

L'historien Olivier Faure, quant à lui, entend expliquer la médecine par des causes qui ne soient pas qu'internes à elle-même. La science médicale redevient objet d'étude et clef d'analyse pour l'histoire sociale, et le but n'est plus implicitement sa défense par le moyen d'un traitement historique. L'attention se porte sur l'inscription de l'objet médecine dans la société, et s'attache à expliquer les évolutions provoquées et subies par la médecine au regard des « contraintes budgétaires, choix politiques, intérêts économiques, logiques corporatives, habitudes culturelles »<sup>34</sup> qu'elle rencontre..

Plus localement, une série d'ouvrages consacrés à l'Histoire de la médecine dans le département de la Moselle a été dirigée par la Société des sciences médicales de Moselle, et constitue un témoignage contemporain de l'intérêt toujours présent pour l'histoire dans le monde de la sociabilité médicale. Construite conjointement par des historiens et des médecins de profession, l'objectif revendiqué de *Histoire de la Médecine en Moselle de 1800 à 1950* est de rendre intelligible une époque complexe par le double prisme d'une région spécifique, la Moselle, et d'un thème, la médecine, regroupant des hommes, des institutions et des écoles de pensée. Ces travaux se concentrent sur des objets d'études plus limités, circonscrits et problématisés, et visent davantage à exprimer une réflexion historique sur des phénomènes sociaux et humains liés à la médecine plutôt qu'à produire une fresque de l'histoire de la discipline.

Longtemps restée une histoire événementielle et/ou individuelle, attachée à la narration des découvertes médicales et des médecins illustres, cette « histoire du fait médical » récemment définie fait toujours l'objet de réflexions méthodologiques<sup>35</sup>. Il s'agit ainsi aujourd'hui de définir les méthodes à adopter pour effectuer un traitement historique des médecins, des patients, des maladies, des pratiques et des représentations médicales à travers l'Histoire. L'anthropologie historique achève de faire entrer l'étude du fait médical dans le champ de l'histoire sociale, et faire l'histoire de la médecine n'est plus exclusivement l'histoire de la science médicale, mais plus largement celle des praticiens et des patients<sup>36</sup>.

---

34 FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la Médecine (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994, p. 1.

35 « Écrire l'histoire de la médecine et de la santé, de l'Antiquité à nos jours », Appel à contribution, *Calenda*, Publié le lundi 22 avril 2013, <http://calenda.org/246105>.

36 PECKHAM (Robert), "The History of Medicine: Challenges and Futures", *Perspectives of History*, novembre 2010.

37. (<http://www.historians.org/publications-and-directories/perspectives-on-history/november-2010/the-history-of-medicine-challenges-and-futures>, consulté le 18/04/14)

## *Ecrire l'histoire d'un groupe : historiographie des « capacités » et de la sociabilité savante*

Les travaux historiques sur le phénomène associatif et les sociétés savantes ont considérablement évolué depuis les dernières décennies. Avec le recul au cours des années 1990 d'une historiographie soucieuse de globalité, d'études collectives orientées sur de longues périodes, la recherche retrouve un intérêt notable pour l'étude des initiatives individuelles et ponctuelles. Elle se traduit par un retour en grâce du genre biographique mais aussi par l'étude des phénomènes culturels et des formes de la sociabilité. Cette tendance amène à penser le groupe en tant qu'agrégation d'individus, et accorde une place à l'étude de ceux qui font naître et évoluer les groupes auxquels ils appartiennent.

Au cours des années 1960, l'historien Maurice Agulhon renouvelle l'approche de la bourgeoisie comme classe sociale porteuse d'un modèle de « civilisation »<sup>37</sup>, dont les multiples aspects (la masculinité, la culture des loisirs, de l'érudition, de l'utilité, de la philanthropie) se trouvent concentrés dans ces lieux de sociabilité que sont d'une part les cercles, et d'autre part les sociétés savantes. Le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS) organise quant à lui chaque année depuis 1861 un congrès des sociétés savantes dont les actes sont publiés, et tient un annuaire prosopographique des sociétés savantes françaises, disponible en ligne<sup>38</sup>. Le retour de l'étude de l'individu en Histoire est marqué également par le retour du genre de la biographie historique, et par l'usage de la méthode prosopographique utilisant ces travaux pour mettre en évidence les groupes sociaux et les réseaux qui unissent leurs membres. Après avoir été mis à l'écart par l'Ecole des Annales, ce genre historique est ramené sur le devant de la scène en particulier par Jacques le Goff, comme le constate François Dosse dans son ouvrage *Le pari biographique*<sup>39</sup>. En parallèle au développement de la *microstoria* italienne, ce courant participe de l'étude qui aide à comprendre « en filigrane, les enjeux politiques d'une époque, les routes possibles qui s'ouvrent aux choix individuels, et les paramètres qui pèsent sur ce choix », pour reprendre les mots de Jean-François Sirinelli<sup>40</sup>. Alors que l'histoire politique donnait un poids massif aux « grands hommes »

---

37 AGULHON (Maurice), *Le cercle dans la France bourgeoise (1840-1848) : étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Armand Collin, 1977, p. 63. Voir aussi *La sociabilité méridionale, Confréries et associations dans la vie collective en Provence orientale la fin du XVIIIe siècle*, Aix-en-Provence, Annales de la Faculté des lettres, 1966, 2 vol., 878 p.

38 D'après <http://cths.fr/an/selec.php?sc=pr> « L'Annuaire de la France savante XVIIIe-XXe », (consulté le 12/04/14)

39 DOSSE (François), *Le pari biographique. Ecrire une vie*, Paris, La Découverte, collection « La Découverte/Poche », 2011, 480 p.

40 Sous la direction de SIRINELLI (Jean-François), *Dictionnaire de la vie politique française au XXe siècle*, Paris, PUF, 1995, p.6.



dont les biographies emplissaient jusqu'aux manuels scolaires<sup>41</sup>, le nouveau genre biographique s'attache à définir l'identité plurielle d'un individu, qui n'est plus interrogé seulement par rapport au groupe auquel il appartient mais également dans le réseau et la richesse de ses appartenances sociales.

Cette tendance au retour du biographique en histoire est à mettre en relation avec l'émergence d'une histoire des représentations au cours des années 1970, et de travaux sur « l'esprit progressiste » du XIXe siècle, « une idéologie centrée sur le progrès par la science »<sup>42</sup>. En effet, étudier les acteurs du phénomène associatif savant équivaut à porter son attention sur les concepts, idées et idéaux qui président à leurs actions, et aussi à déceler ce qui forge leur volonté de faire société avec d'autres, dans quel objectif et selon quelles modalités. Mais plus encore que la biographie, c'est la méthode prosopographique qui sera sollicitée dans le cadre de cette étude, nourrie des réflexions menées par Christophe Charle<sup>43</sup> et en prenant soin d'inscrire l'usage de la statistique et de l'étude de cas dans une démarche critique, n'oubliant pas que « les premières, trop globales, donnent des corrélations pauvres. Les secondes, trop détaillées, laissent échapper des régularités généralisables »<sup>44</sup>. Il s'agira ainsi de trouver des illustrations destinées à compléter les tendances dans lesquelles s'inscrit la Société des Sciences médicales de la Moselle. L'étude se placera dans la continuité d'une histoire des individus, exploitant des outils biographiques et prosopographiques. Elle se propose d'explicitier l'univers intellectuel et culturel d'un groupe, les capacités, et plus précisément les médecins, qui se réunissent dans des structures adaptées à leurs aspirations élitaires.

François Jung note les sphères d'actions dans lesquelles se situe la Société des sciences médicales, tant au sein du monde académique, scientifique et savant qu'auprès des responsables municipaux ou de la population de Metz<sup>45</sup>. Cette position qu'occupent les médecins au sein de la société de leur temps offre également l'occasion de réaliser une histoire « par le haut », en ce qu'ils demeurent une forme d'élite « capacitaire ».

On peut voir ainsi comme l'a fait Yannick Le Marec à l'égard de la bourgeoisie de capacité

---

41 Le manuel d'Ernest Lavis (1842-1922), *Histoire de France illustrée depuis les origines jusqu'à la Révolution*, illustrant chaque tableau par la vie d'un ou plusieurs personnages, en est un exemple.

42 DHOMBRES (Nicole et Jean), *Naissance d'un nouveau pouvoir : sciences et savants en France, 1794-1824*, Paris, Payot, 1989, p. 7.

43 CHARLE (Christophe), *Naissance des « intellectuels ». 1880-1900*, Paris, Editions de Minuit, 1990, 272 p.

44 CHARLE (Christophe), *Les élites de la République, 1880-1900*, Paris, Fayard, « L'espace du politique », 1987, p. 122.

45 JUNG (François), « La Société des sciences médicales de la Moselle », in *Histoire de la médecine en Moselle de 1800 à 1950*, Metz, Société des sciences médicales de la Moselle, 2000, p.25-25.

à Nantes, leurs liens avec les pouvoirs municipaux ou préfectoraux, ou les prétentions politiques qui les habitent<sup>46</sup>. Le groupe étudié par Yannick Le Marec varie toutefois du simple au double entre 1820 et 1848, et afin de définir plus précisément le corpus des individus à prendre en compte dans le cadre de cette étude, il est possible de ne retenir qu'une frange de ces élites capacitaires, celle qui emploie les outils de la sociabilité savante. Cette unité aux cadres bien définis est commode à étudier, mais présente aussi un intérêt historique remarquable pour comprendre le XIXe siècle bourgeois. Dans son étude historique et sociologique de 1977 *Le cercle dans la France bourgeoise (1840-1848) : étude d'une mutation de sociabilité*, Maurice Agulhon étudie aussi bien les salons, cercles et réunions informelles que les associations et sociétés savantes, lieux centraux de la pensée politique capacitaire, lieux de culture et de science, de lecture collective, lieux de l'entre-soi social ou professionnel marqués par un exclusivisme et un rapport à l'écrit qui permet d'appréhender un corpus de personnes plus précis et plus stable appuyé par des sources plus nombreuses.

Penseurs du corps social comme corps humain, forts d'une valeur scientifique et d'une utilité sociale reconnue et revendiquant une participation croissante à la vie politique qui accompagne les revendications de la bourgeoisie de talents au XIXe siècle, les médecins nourrissent également un rôle civique et une parole politique qui peuvent faire l'objet d'une étude. Par la statistique médicale, les mémoires, les compte-rendus, par leurs travaux scientifiques basés sur l'expérimentation et l'observation, ils fournissent à la fois des descriptions et des prescriptions sur la société qui les entourent.

L'outil collectif dont ils se dotent, la société savante, produit un grand nombre de sources au cours de son existence et permet d'aborder l'étude par plusieurs points d'entrée.

Dans un premier temps, nous nous proposons d'étudier la Société du point de vue des membres qui la composent, tout d'abord en nous intéressant aux statuts qu'elle adopte et aux différentes catégories de membres et de postes qui la structurent. Nous procéderons ensuite à une étude sociologique des membres titulaires résidants, afin d'observer leur niveau d'étude, leur expérience et leur implantation géographique.

Puis, nous verrons le travail savant qui réunit les membres de la Société des Sciences médicales, en commençant par son organisation dans l'espace et le temps. Nous examinerons ensuite la nature et la composition des différentes publications de la Société, et plus

---

46 LE MAREC (Yannick), *Le temps des capacités. Les diplômés nantais à la conquête du pouvoir dans la ville*, Paris, Belin, 2000, 335 p.

particulièrement l'*Exposé des travaux*, avant de nous interroger sur le rapport qu'elle entretient à l'émulation et l'innovation.

Enfin, nous nous attacherons dans un troisième temps à étudier l'outil associatif en action, à travers son désir de se mettre au service de la population pour fonder son utilité sociale, et en remarquant comment elle entend oeuvrer à la défense de la profession et de la pratique médicales. Nous étudierons enfin quelques indices de la reconnaissance publique de la Société et des médecins qui la composent, à travers le dialogue qu'elle nourrit avec les pouvoirs publics ou les sociétés savantes.

## **PARTIE I : ANATOMIE D'UNE SOCIETE SAVANTE**

S'intéresser aux membres de la Société des sciences médicales, c'est se soucier de l'identité et des motivations de ceux qui manifestent la volonté de s'associer. Dans quelles circonstances l'association naît-elle et comment évolue-t-elle ? Comment s'opère la distribution des prérogatives ? Examinons dans un premier temps les différentes catégories de membres, la structure associative dans laquelle ils évoluent et voyons comment elle s'inscrit dans le paysage associatif du XIXe siècle.

## I - DES MEMBRES ASSEMBLES

Fait majeur de l'histoire intellectuelle du XIXe siècle, les sociétés savantes ont réuni près de deux cent mille français au cours du siècle<sup>47</sup>. Parmi ces sociétés savantes se trouve la Société des sciences médicales de Moselle, dans laquelle s'assemblent docteurs, officiers de santé, et plus largement spécialistes de l'art de guérir.

### 1) Naissance et évolution du cadre légal

Il faut d'abord observer ce qui forme l'ossature de cette association. En premier lieu, le cadre légal national imposé à toute association, dans lequel elle s'inscrit au XIXe siècle. En second lieu, celui qu'elle se choisit pour régler son fonctionnement interne et qui connaît plusieurs réécritures majeures, en 1829 puis en 1843.

#### a) Définition et contexte de création

Parmi les définitions qui permettent d'approcher la nature de la Société des sciences médicales, on peut retenir celle de *La Grande Encyclopédie*<sup>48</sup> qui définit la société savante comme "une réunion d'hommes de science, de lettrés, d'érudits, de penseurs, qui mettent en commun leurs efforts, leur savoir et leurs ressources en vue de faire progresser ou prospérer la branche des connaissances humaines à laquelle ils se sont spécialement adonnés". De cette définition il ressort une dimension essentielle : le travail collaboratif entre plusieurs individus aux divers profils et compétences, attachés à un même objectif scientifique. La Société des Sciences Médicales de Moselle est une association qui s'occupe de réunir les savants qui se proposent de faire avancer l'art de guérir dans son ensemble, en se concentrant plus spécifiquement sur Metz et la Moselle. Elle est issue de la rencontre des aspirations du monde savant messin à s'assembler et à échanger, mais aussi des circonstances sanitaires du début du XIXe siècle.

Avec l'avènement de circonstances plus favorables telles que le retour à la paix et la stabilité en Europe après le traité de Vienne, ainsi qu'avec la mise en place de régimes d'inspiration bourgeoise et libérale, le nombre des sociétés savantes est porté à plus d'un millier sur le territoire au cours du XIXe siècle<sup>49</sup>. Le temps n'est plus à la restauration des anciennes corporations, mais à

---

47 CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition, les sociétés savantes en France, XIXe et XXe siècles*, Paris, CTHS, 1995, p. 151-152.

48 *La Grande Encyclopédie*, t.30, article "Société", Paris, Henri Lamirault, 1902, p. 147.

49 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, p. 220-221.

l'élaboration de cadres où peuvent s'épanouir la sociabilité savante et le travail scientifique collaboratif. Toutefois, la pratique associative demeure très encadrée par la loi, à partir du Code pénal napoléonien de 1810, dont l'article 291 prohibe toute association de plus de vingt personnes constituée sans autorisation pour "s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres"<sup>50</sup>. Cet article est renforcé le 10 avril 1834 : désormais, même les membres d'associations divisées en plusieurs sections de moins de vingt personnes encourent de lourdes amendes et des peines de prison<sup>51</sup>. La loi du 28 juillet 1848 promulgue le droit de liberté en matière d'association. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, cette liberté est de nouveau restreinte, bien que les sociétés savantes ou les sociétés de secours mutuels soient moins affectées par ces contraintes.

Le groupe messin est l'un des premiers du genre en France aux débuts de la Restauration, aux côtés de la Société de médecine de Paris fondée en 1796<sup>52</sup> ou encore la Société médicale de Dijon formée en 1831<sup>53</sup>, pour ne nommer que deux des principales structures associatives avec lesquelles dialogue la Société mosellane. A Metz aussi, la Société des sciences médicales fait figure de pionnier dans le paysage des sociétés savantes du XIXe siècle. La Société des Amis des Arts est fondée en 1834, la Société d'Histoire Naturelle naît un an après et il faut attendre 1858 pour voir apparaître la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle.

Il faut toutefois mentionner que la Société des Sciences médicales s'inscrit dans un paysage associatif savant déjà marqué par l'Académie de Metz, fondée en 1757 et disparue en 1793, qui renaît en 1819 sous le nom de Société académique des lettres, sciences et arts<sup>54</sup>. Elle arbore alors la devise "L'Utile", énonçant son intérêt pour les questions pratiques.

En 1812, le médecin principal Maximilien Ibreslisle se heurte au refus de la municipalité lorsqu'il veut fonder cette société de médecins que le corps médical appelle de ses vœux. L'année suivante, la déroute de la Grande Armée en Russie et ses conséquences se font ressentir en Pays messin. Les soldats de l'Empereur sont affectés par le typhus dont ils propagent le virus lors de leur retraite, causant au passage plusieurs milliers de morts. A cette occasion, le comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, fournit dès janvier 1814 une instruction sur la maladie qui affiche clairement l'appel à l'aide formulé par l'Etat : cette instruction n'est pas destinée aux médecins eux-mêmes,

---

50 *Code pénal de l'empire français*, Paris, Belin fils, 1810, p. 44, article 291.

51 D'après le site de l'Assemblée Nationale (<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/loi-1901/loi1901-5.asp>), consulté le 04/06/14), "Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association. Naissance d'un grand texte".

52 *Précis historique de la Société de médecine de Paris*, P. Thelot, sur le site de la Société des sciences médicales de Paris (<http://www.socmedparis.org>, consulté le 12/04/14), p.1.

53 D'après "Les sociétés savantes en Bourgogne", sur le site de la Bibliothèque Numérique des Sociétés savantes de Bourgogne ([http://societes-savantes.crl-bourgogne.org/en\\_bourgogne.html](http://societes-savantes.crl-bourgogne.org/en_bourgogne.html), consulté le 13/04/14).

54 LE MOIGNE (Yves), « Le rétablissement de l'Académie de Metz en 1819. », Cahiers Lorrains, 1970, 1, p. 18-19.

mais « elle s'adresse aux autorités constituées, que les médecins doivent éclairer »<sup>55</sup>. Cet appel est lancé jusqu'aux élèves, aux assistants et aux civils, dont les forces sont appelées à s'unir face à l'adversité. En 1819, la constitution de la Société des sciences médicales de Moselle constitue une réponse à cet appel.

### **b) 1819 : la naissance de la Société**

Le docteur Isnard rappelle dans son discours de 1859<sup>56</sup> les origines de la Société, dont la mise en place est lente et progressive. C'est en effet en mars 1819 que survient un événement marquant pour l'histoire du chef-lieu de la Moselle, alors qu'une violente épidémie de variole touche la population messine et cause la mort de près de 75 personnes. Les autorités publiques sont naturellement concernées et commencent à traiter le problème par l'affichage d'appels publics à la vaccination<sup>57</sup>. L'action du maire Joseph de Turmel (1816-1830) s'inscrit dans la ligne de celui de son prédécesseur Nicolas-Damas Marchand, et est marquée par un intérêt pour la prévention sanitaire<sup>58</sup>. Il désire travailler avec le corps médical messin et organiser avec eux la riposte face aux menaces épidémiques, en répondant aux appels lancés par les médecins des hôpitaux civils (Desoudin, Friso) et militaires (Clercx, Gorcy, Ibrelisle) et désireux de se constituer en société.

Le 12 novembre 1819, seize membres éminents du corps médical messin sont convoqués par les autorités municipales et invités à former une association dont les statuts sont rédigés par un bureau que préside le doyen des médecins, Nicolas Victor Clercx. Jean-Baptiste Chaumas, par ailleurs ancien médecin militaire ayant participé à la campagne de Russie et membre fondateur de l'Académie royale, y participe en tant que secrétaire général, poste qu'il occupera pendant six ans.

Le ministère de l'Intérieur autorise la fondation de cette société le 21 mars 1820 par une lettre d'approbation temporaire<sup>59</sup>. En dialogue constant avec l'Etat comme avec les autorités municipales et préfectorales qui reçoivent des comptes-rendus fréquents de ses activités, la Société commence à prendre en charge des domaines d'action qui sont aussi ceux de l'Etat. La surveillance médicale et sanitaire en Moselle se manifeste notamment à travers l'action des Conseils d'Hygiène publique et de Salubrité, organismes gouvernementaux créés sous le Premier Empire, auxquels participent conjointement les médecins de la Société des sciences médicales et les autorités

---

55 AMM (Archives Municipales de Metz) 5 I 137, Instruction sur le typhus, fièvres des camps, fièvres des hôpitaux, fièvre des prisons, 27 janvier 1814

56 BMM (Bibliothèques-Médiathèques de Metz) R 14 88, *Exposés des travaux de la Société des sciences médicale de Moselle pour l'année 1858*, p.7.

57 AMM 5 I 149, Epidémies.

58 AMM 5 I 137, Epidémies, Avis du maire relatif à la fumigation et la manière de le pratiquer, 25 novembre 1813.

59 AMM 5 I 52, Lettre de la Préfecture au Maire de Metz, 14 avril 1820.

publiques. C'est en cela que dans le discours prononcé lors de sa prise de fonctions en mai 1859, le président Jean Augustin Isnard évoque une Société « encouragée et soutenue par l'autorité », qui « a résolu la plupart des questions d'hygiène et de salubrité qui lui ont été soumises »<sup>60</sup>. En juillet 1815, on prie instamment les possesseurs de porcs de faire sortir de la ville ces animaux en trop grand nombre<sup>61</sup>. Faisant ainsi écho aux problèmes contemporains liés aux maladies animales, pris en charge par la municipalité<sup>62</sup>, la Société examine dès sa première séance un mémoire sur le sujet, intitulé "De l'Insalubrité des viandes dans certaines maladies des animaux de boucherie". Un travail concerté entre autorités publiques et personnel médical se met alors en place autour de la résolution des problèmes de santé publique les plus contemporains.

L'autorité municipale donne naissance à un interlocuteur nouveau, outil d'expertise qui conseille les responsables locaux et les accompagne dans l'exercice de leurs prérogatives.

L'ouverture solennelle de la Société est célébrée le 17 juillet 1821 à l'occasion d'une séance lors de laquelle sont rappelés ses principaux objectifs : faire progresser la science médicale et servir la population. La profession de foi qui y est présentée, nourrie des préceptes d'Hippocrate de Cos, fait figure de discours programmatique dans lequel est contenu l'essentiel des raisons concrètes et des principes qui ont contribué à la fondation de la Société des Sciences médicales. Il s'agit pour la municipalité de répondre à un besoin de plus en plus fort d'encadrement médical et de développement des structures et services sanitaires. Ce besoin est formulé par un vivier intellectuel formé de médecins civils et militaires messins, lequel cherche alors à constituer un groupe savant. Encadrer, soutenir et diriger, donner forme collective et orientation utile aux travaux scientifiques des médecins locaux, tels sont les buts revendiqués par l'association.

Dix-huit mois après sa fondation, la Société des sciences médicales de Moselle produit et publie un discours sur elle-même dans lequel elle annonce ses ambitions. Le président Gorcy se fait le relais d'une idéologie de l'utilité, de l'avancement de la médecine par la société savante<sup>63</sup>. Ce discours se cristallise dès les premières années d'activité et se poursuit les années suivantes. On peut l'entendre en particulier lors de l'ouverture des séances générales publiques de la Société, lors desquelles doit se manifester la ferveur et la cohésion du groupe savant. Le président Charles Monard rapporte ainsi en 1850 dans un "*Discours sur les améliorations de la santé publique par*

---

60 AMM 5 I 112, Mémoires et rapports pour l'année 1859, discours d'investiture du président Isnard.

61 AMM 5 I 1, Avis aux personnes qui ont réfugié des porcs dans la ville, 27 juillet 1815.

62 AMM 5 I 1, Ordonnance de Police du 20 janvier 1808, dans laquelle le maire Marchand fait connaître l'interdiction d'abattre et de griller des porcs dans les rues.

63 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de Moselle pour l'année 1821, 1822*, discours d'ouverture de la séance générale du 17 juillet 1821, p. 1.



*l'influence des Sociétés de médecine*"<sup>64</sup> le poids que joue le "faisceau des intelligences d'élites" à travers l'Histoire dans la progression de la médecine et la participation au "bonheur de l'Humanité". Avec orgueil et fierté, la Société manifeste par l'écrit une certaine conscience des raisons historiques et philosophiques qui président à sa constitution. Il convient toutefois de comparer le discours que la Société tient sur ses origines avec la réalité de la façon dont elle s'est constituée, et avec les difficultés qu'elle rencontre.

Outil permettant de confronter et croiser expériences et observations qui sont à la base de l'avancée scientifique, la Société peut rendre compte à la fin de l'année 1821 d'une somme de vingt-deux travaux et rapports qui lui ont été communiqués. Elle manque de disparaître toutefois en 1824, alors que le secrétaire général de la Préfecture lui demande de fusionner avec la Société des Sciences et des Arts<sup>65</sup>. Le président de cette dernière, le pharmacien Serullas, par ailleurs membre de la Société des Sciences médicales, consent à cette fusion. Cependant, le refus catégorique de la Société des Sciences médicales enterre définitivement le projet.

Par la suite, son existence ne sera plus remise en question. Les statuts, quant à eux, connaissent quelques modifications. En effet, le règlement primitif formulé par le premier bureau le 12 novembre 1819 reste en vigueur pendant dix années jusqu'en 1829, où il reçoit des modifications<sup>66</sup>. Enfin, le règlement définitif est rédigé le 4 janvier 1842. Après une période de baisse de l'activité savante dans les années 1830, marquée par une stagnation du nombre de membres, un déficit de la production écrite et l'arrêt ponctuel de la publication de l'*Exposé*<sup>67</sup>, les nouveaux statuts de 1842 marquent visiblement une tentative de recadrage et de reprise de l'activité.

Après cette publication définitive des statuts et règlements, quelques modifications ponctuelles sont proposées par les membres titulaires de la Société, et portent sur le déroulement des séances, les effectifs maximums des membres titulaires et sur les comptes-rendus des travaux reçus.

## **2) Rejoindre la société : appels, attentes et conditions**

L'histoire de la Société des sciences médicales de Moselle débute et se construit avec la rencontre et l'agrégation des individus qui la font vivre. L'acte d'adhérer à cette association recouvre

---

64 BMM R 14 88, Séance générale et publique du 18 juillet 1850, Discours du président Charles Monard, p. 1 à 26.

65 BOLZINGER (Raymond), « Fondation et débuts de la Société des sciences médicales de la Moselle (1819) », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1978, p. 108.

66 AMM 5 I 52, Fondation, correspondance, membres, Règlement de la Société des sciences médicales de Moselle, 1842, p.2.

67 BMM R 14 88, L'*Exposé* n'a été publié que trois fois dans les années 1830 : 1833, 1834 et 1839.

des significations complexes et des réalités variées, aussi bien pour celui qui présente une demande que pour ceux qui la reçoivent, l'examinent et l'avalisent. Il s'agit pour les uns comme pour les autres de se reconnaître comme un groupe de pairs, de tirer profit d'une rencontre régulière, officielle et institutionnalisée entre membres de qualités et de talents différents que réunit la volonté de faire progresser la médecine.

Au-delà de cette déclaration d'intention assez classique<sup>68</sup>, il faut également se pencher sur les modalités de recrutement et la procédure d'intégration au sein de la Société. Pour cela, il est possible de s'appuyer sur le discours tenu par la Société des Sciences médicales, en analysant ses intentions et en les confrontant à leur application : les modalités annoncées sont-elles mises en oeuvre ?

### **a) L'appel de la Société des Sciences médicales aux médecins**

Durant les premières années, la procédure d'intégration est l'initiative de la Société, qui cherche à se faire connaître et invite les médecins à proposer leur candidature.

Dans son discours d'investiture prononcé en 1859, le président Isnard insiste sur le fait que "dès sa première séance, la Société, pénétrée de l'utilité de l'association, adressa une circulaire à tous les maires et à tous les médecins du département pour leur faire part de son installation et les inviter à correspondre avec elle"<sup>69</sup>. En effet, dès le 18 mars 1820, le président Gorcy fait parvenir à tous les médecins du département une lettre-type les informant de la constitution d'une société savante qui sollicite leur concours. La Société des sciences médicales de Moselle entend être le lieu de rencontre des aspirations individuelles des médecins à se rencontrer et échanger. Il est certain qu'une correspondance existe encore au fil du temps entre la Société des Sciences médicales et les médecins du département, au moins lors de circonstances particulières qui exigent une communication spécifique. C'est le cas en 1864, alors qu'une lettre-type<sup>70</sup> destinée à tous les médecins du département fait état d'une modification mineure du règlement. En joignant un exemplaire du nouveau règlement, la Société rappelle les objectifs qui président à sa constitution, et invite les médecins intéressés à proposer leur candidature pour l'intégrer. La Société s'y définit explicitement comme "une association médicale dont tous les médecins du département seraient appelés à faire partie".

68 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. Cit.*, p. 230, "Des sociétés savantes pour quoi faire ? Exemples d'objectifs statutaires et de déclarations d'intention."

69 AMM 5 I 112, Mémoires et rapports pour l'année 1859, discours d'investiture du président Isnard, p. 10-11.

70 AMM 5 I 117, Mémoires et rapports pour l'année 1864, lettre-type.

Pourquoi vouloir ainsi recruter et réunir les médecins ? Ce type de communication offre un témoignage de son horizon associatif et fournit des clefs d'explication. Dans ce qui fait office pour la Société de campagne de recrutement, les thèmes présents sont essentiellement : la promesse d'une confraternité professionnelle, afin de lutter contre l'isolement, mais aussi la défense des intérêts moraux et professionnels des médecins, enfin l'émulation scientifique par l'échange des travaux et le débat scientifique.

Face au dessein de la Société, il est possible de lire les aspirations des postulants pour déceler quelles sont leurs motivations, leurs inspirations et leurs objectifs.

### **b) Attentes et aspirations des membres**

Les postulants peuvent avoir des attentes, être nourris de représentations collectives et d'aspirations personnelles vis-à-vis de la Société des sciences médicales qu'ils cherchent à intégrer.

Rejoindre la Société, c'est aussi manifester un attachement à une certaine culture du collectif que les médecins ont en partage depuis plusieurs siècles. A l'occasion de plusieurs paragraphes introductifs de leurs travaux, après avoir mis en exergue une citation de Foëce ou de Rabelais, ils en appellent à la tradition ancienne de la réunion et des *consilia*. Dans son article «Éthique des *consilia* et de la consultation»<sup>71</sup>, Chiara Crisciani explicite cette fonction essentielle du médecin médiéval qui est de donner conseil (*consilia* des praticiens italiens, écrits ou oraux), mais aussi de se réunir et de se consulter, afin de définir collectivement les procédures à suivre. Cette prérogative de conseil est considérée comme consubstantielle à la profession, si bien que lutter contre les charlatans consiste à leur interdire de donner des conseils. Conseil et soutien mutuel sont, d'après le discours médiéval, originellement et théoriquement liés à la pratique de la médecine.

Cette parole médicale d'experts, collégalement approuvée et collectivement énoncée, s'élabore dans le cadre de sociétés savantes que leurs membres n'hésitent pas, dans certaines occasions, à qualifier d'héritières des *consilia* médiévaux. Les membres les plus illustres de la Société messine appellent de leur vœux cette concrétisation d'un idéal de confraternité professionnelle, qui prendrait la forme d'une "association générale de tous les médecins honnêtes" où se manifesterait un "esprit de corps". Le président Puel met cette idée en mots en 1845<sup>72</sup> : "la

---

71 "Éthique des *consilia* et de la consultation : à propos de la cohésion morale de la profession médicale (XIIIe-XIVe siècles)", in MOULINIER-BROGI (Laurence) et NICOUD (Marylin), *Ethique et pratiques médicales aux derniers siècles du Moyen-Age*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2004, p. 23-44.

72 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1845*, 1846, Discours du président Puel, p.6.

confraternité médicale, vraie, sincère [...] emprunterait à l'association son principe de fécondité. Mais ce commerce d'intimité, cet échange de vues, d'expérience ne s'établira parmi les médecins, que quand ils comprendront la sainteté de leur mission, que quand ils auront substitué à une étroite rivalité d'intérêts la généreuse émulation du devoir". Il s'agit alors de revenir grâce à la sociabilité savante à ce qui est considéré par le docteur Puel comme un état collectif "naturel" et originel de la pratique médicale.

Cette déclaration d'intention, de conception classique, est reprise par d'autres sociétés savantes en France<sup>73</sup>. Si la Société des sciences médicales prétend vouloir opérer un rassemblement des médecins mosellans, elle use de cadres et de discours traditionnels pour exprimer son intention.

Rejoindre une association de ce type est donc un acte motivé par plusieurs raisons présentées comme inhérentes à la condition-même des médecins. La Société trouve sa vitalité grâce à l'action des membres qui la composent. Quand une absence prolongée ou un départ surviennent, c'est un événement remarquable au sein de cette communauté. Il est souligné, pris en compte et idéalement explicité dans le cadre des séances régulières.

Certains membres adressent une requête au président afin de régulariser une situation de fait (maladie, infirmité, retraite, départ de la région). Ils lui demandent de cette façon de cesser de jouir de certaines fonctions ou qualités au sein de la Société. Le docteur Hénot, membre correspondant, annonce ainsi son départ par lettre le 1er mars 1834, sans plus d'explications, mais avec de chaleureux remerciements à l'endroit de la Société et de ses membres.

D'après l'article 20 du règlement, un titulaire ayant manqué trois séances sans justification et ayant de surcroît ignoré l'avertissement qui s'ensuit encourt une exclusion de la Société. La présence et la participation sont des caractères essentiels de l'activité savante et leur défaut est sanctionné en conséquence. Toutefois, si un membre titulaire communique à la Société son intention de s'absenter pour des raisons recevables et que cette situation est reconnue, elle lui fait obtenir le statut d'associé correspondant pour la durée de son absence<sup>74</sup>. C'est le cas du docteur Munnuy qui prie le bureau de bien vouloir le compter au nombre des membres honoraires, sa santé déclinante ne lui permettant plus de se rendre aux séances<sup>75</sup>. C'est là un aménagement nécessaire compte tenu des conditions d'exercice des médecins, tenus de se déplacer auprès de leurs patients ou en réponse à l'appel de leurs confrères.

---

73 BARRERA (Caroline), *Les sociétés savantes de Toulouse au XIXe siècle (1797-1865)*, Paris, CTHS, 2003, p. 54.

74 AMM R I 52, *Règlement de la Société des sciences médicales de Moselle*, 1842, p. 9, article 21.

75 AMM 5 I 126, Correspondance diverse, Lettre du 28 juin 1833 adressée au président.

### **c) Adhérer : conditions et procédure**

Au delà de la sociabilisation que peut chercher tout homme, les rapports examinant les candidatures jugent donc finalement de deux individus. Il s'agit à la fois du praticien dont l'expérience, les qualités professionnelles et les réalisations sont appréciées, mais aussi du savant dont la Société attend investissement, goût pour la recherche et curiosité intellectuelle.

Le travail fourni à l'appui de la candidature est rigoureusement choisi par celui qui le présente, car il doit témoigner tout à la fois de la qualité incontestable d'un individu en tant que médecin, mais aussi de la pertinence de sa demande à intégrer cette Société particulière. Ainsi en novembre 1868, le rapport de la commission d'enquête relative à l'adhésion du docteur Houfflet comme membre titulaire<sup>76</sup> précise que ce dernier a soumis au jugement de la commission sa thèse de doctorat. Ce témoignage de sa qualité de docteur en médecine est d'autant plus profitable pour la Société qu'il porte sur le choléra, fléau dont a été victime le département à plusieurs reprises au XIXe siècle et qui fait l'objet du plus grand intérêt de la part des médecins. La répartition géographique du fléau, sa distribution en fonction du sexe ou de l'âge, l'influence de maladies antérieures sur la marche du choléra, sont autant de questions évoquées à l'occasion de cette présentation qui suscite l'intérêt de la commission comme de la Société entière, laquelle accepte la venue de ce nouveau membre.

La pertinence des questions spécifiques posées lors du travail introductif du candidat est importante pour décider de l'agrégation d'un nouveau membre. Accueillir un spécialiste des maladies les plus meurtrières du département est d'un profit évident pour cette association et ses membres. D'autres qualités sont aussi les bienvenues. Se montrer un médecin compétent et tout à la fois se révéler un chercheur potentiel, ces deux compétences peuvent être décelées dans le rapport consacré en 1821 au docteur Valentin<sup>77</sup>. Il est connu et reconnu en tant que médecin efficace, mais il ne saurait s'en tenir à l'administration de soins : il nourrit également une correspondance avec ses confrères étrangers en Angleterre et aux Etats-Unis, et fait montre d'un zèle et d'un "amour de l'Humanité" qui le poussent à faire avancer la science médicale. De même, on salue la production du docteur Cazalas de Montpellier, travaux de qualité parmi lesquels figurent un certain nombre de traductions italiennes<sup>78</sup>. Ici, c'est bel et bien le caractère d'une élite scientifique et professionnelle qui est mis en avant : la capacité à dépasser ses prérogatives strictes pour embrasser d'autres

76 AMM R I 121, Mémoires et rapports (1868), Rapport sur l'admission du Dr. Houfflet.

77 AMM 5 I 73, Mémoires et rapports (1820-1823), Rapport sur l'admission du Dr. Valentin, 1821.

78 AMM 5 I 102, Mémoires et rapports (1849), Rapport sur le premier fascicule d'une revue des journaux de médecine et de chirurgie italiens.

cultures, d'autres pays et d'autres hommes de science afin de repousser les frontières de la science.

La Société est ainsi théoriquement ouverte à toute personne désireuse et capable de faire progresser la science médicale. Mais il est difficile d'évaluer cette soi-disant ouverture de la Société au regard des comportements élitistes des individus qui la composent. Les rapports de candidature trahissent cette pratique exclusive.

Nombreux sont les candidats qui, à l'image du docteur Grellois<sup>79</sup>, originaire de Metz et élève de l'hôpital d'instruction militaire, sont déjà connus du bureau ou des membres titulaires. Un autre cas à remarquer est celui de personnalités comme le docteur Ruyer, exerçant à Senones dans les Vosges et par ailleurs membre de plusieurs sociétés médicales dont celle de Lyon<sup>80</sup>. Il soumet une demande pour être reçu en qualité de membre titulaire correspondant. Ses travaux sont salués et figurent bien au nombre de ceux reçus par la Société. Ce que laissent penser ces deux types de candidatures, c'est que la Société des sciences médicales de Moselle tend à fonctionner de manière pratique comme une assemblée qui se constitue par la cooptation. Même si le mérite et les qualités individuelles de praticien sont des critères majeurs dans le choix des membres, le facteur personnel, la notoriété au sein d'un réseau et la manifestation d'un esprit scientifique sont proprement décisifs.

Fait notable, les sources concernant l'examen des candidatures ne font pas apparaître de refus. L'acceptation systématique peut s'expliquer par cette mécanique cooptative, selon laquelle ceux qui proposent leur adhésion savent déjà qu'ils seront acceptés. La procédure réglementaire ne vient qu'entériner une décision prise à l'intérieur de la société par les membres cooptants. C'est pourquoi, à côté des critères mis en avant par la Société (possession de diplômes, assiduité, expérience, talent personnel) il existe des critères moins explicites, au nombre desquels sont les liens personnels entre médecins. En conséquence, l'exclusivisme de la Société des Sciences médicales doit être relativisé : tous ceux qui proposent leur candidature, à quelques rares exceptions près, sont acceptés au sein de la Société.

La Société accueille, conformément à ses déclarations, tout individu volontaire présentant des qualités certaines pour faire progresser l'art de guérir. Ces qualités sont confirmées par un exercice écrit : en effet, afin de devenir membre titulaire ou membre correspondant, il est nécessaire de présenter un travail manuscrit examiné par un comité restreint de trois membres et qui émet un avis lors des séances ordinaires sous la conduite du président. Le procédé de sélection apparaît ouvert et

---

79 AMM 5 I 105, Mémoires et rapports (1851), Rapport sur l'admission du Dr. Grellois, 1851.

80 Compte-rendu des travaux de la Société de médecine de Lyon, depuis le 17 juillet 1826 jusqu'au 4 août 1828, Lyon, Rusand, 1828, p. 38.

équitable, et offre à priori à tout homme méritant une chance d'intégrer l'association. Mais on voit également un mécanisme de cooptation spécifique entrer en jeu, en ce que cette candidature ne peut être présentée qu'après l'approbation et la signature de trois membres en plus du candidat lui-même<sup>81</sup>, ces trois membres cooptants devant être différents des trois membres de la commission examinant l'ouvrage.

Après l'avis émis lors de la présentation de la candidature par la commission, les membres passent au vote. Quelle que soit la catégorie de membre à laquelle l'intéressé postule, le scrutin nécessite impérativement la présence de deux-tiers de membres titulaires, soit douze à treize personnes minimum. Le vote est secret, et les membres se prononcent pour ou contre l'intégration du candidat en présentant une boule blanche en signe d'approbation, ou une boule noire en signe de refus. Cinq votes négatifs suffisent à annuler le scrutin et à refuser l'admission<sup>82</sup>. En apparence très réglementée et ritualisée, cette procédure d'adhésion est un rite d'agrégation, confirmant la sélection par cooptation effectuée en amont par le bureau.

Il faut donc préciser le discours que tient la Société des sciences médicales de Moselle sur sa politique de recrutement. Elle s'attache effectivement à recruter une élite des médecins, selon des critères stricts et d'après une procédure définie, afin de fonder son prestige et sa prétention à l'expertise. Mais elle trouve aussi un intérêt à se montrer moins restrictive qu'annoncé pour recruter le plus largement possible et accroître le nombre de ses effectifs. C'est pourquoi elle entend également être ouverte à tous les médecins, qu'ils appartiennent au département, au pays ou qu'ils soient étrangers.

La procédure de candidature, comme la méthode et les modalités du scrutin peuvent laisser penser que le recrutement de la Société est marqué par une certaine forme d'élitisme et par un relatif renfermement. Il est possible d'y voir au contraire la volonté de constitution d'un cadre d'action cohérent, où ceux qui seront amenés à travailler de concert sont choisis avec soin au terme d'une procédure réglée et qui se veut la plus ouverte et transparente possible : en cas d'acceptation ou de refus, le rapporteur se fait toujours l'écho des raisons profondes et des contingences qui motivent le choix souverain des membres de la Société.

---

81 AMM R I 52, *Règlement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, p. 7, articles 7 et 8.

82 AMM R I 52, *Règlement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, p. 7, article 10.

### **3) Les différents types de membres**

La qualité de membre de la Société des sciences médicales de Moselle est partagée par plusieurs types d'individus, aux profils et places différents au sein de l'association et unis par le règlement qu'ils jurent d'observer<sup>83</sup>. A partir de sept coupes réalisées entre 1820 et 1870, on peut estimer leur nombre sur la période à environ 350 membres, soit 25 membres honoraires, 100 membres titulaires et près de 225 correspondants.

A partir des informations spécifiées dans la liste des membres publiée chaque année dans *l'Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, il est possible de dégager des tendances dans le profil des différents membres. Toutefois, le doute subsiste sur le protocole de désignation des médecins dans *l'Exposé* : les attributions sont-elles la prérogative du secrétaire, qui renseigne ces données de son initiative ? Sont-ce les membres eux-mêmes qui choisissent la qualité par laquelle ils seront désignés ? En réalité, les mentions qui accompagnent les noms des membres de la Société correspondent à l'une de leurs qualités (titre, spécialité, compétence, diplôme), élue parmi d'autres.

Nous présenterons ici successivement les membres titulaires, considérés comme membres au sens plein et entier et terme, puis les membres correspondants et enfin les membres honoraires.

#### **a) Les membres titulaires**

Une catégorie de membres se distingue des autres par leur qualité et leur rôle au sein de la société : les membres titulaires, détenteurs d'un diplôme attestant de leur qualité de membre et leur agrégation par leurs pairs au sein de la société savante. On distingue deux catégories de membres titulaires : les résidants demeurent à l'endroit où l'association a son siège, par opposition aux correspondants qui se trouvent en dehors de cette zone. Dans la suite de l'explication, nous considérerons les titulaires pris dans leur ensemble, à la fois résidants et non-résidants.

---

83 AMM R I 52, *Règlement de la Société des sciences médicales de Moselle*, Metz, Verronnais, 1842, p. 8, article 15.



	1820	1830	1839	1845	1850	1860	1870
Membres titulaires résidants	24	22	16	18	25	22	23
Membres titulaires non résidants			6	11	28	10	10
TOTAL	24	22	22	29	53	32	33

*Le nombre de membres titulaires, résidants et non résidants (1820-1870)*

Pensé originellement comme le noyau de la Société, le groupe des titulaires est restreint à vingt places<sup>84</sup> par les statuts de l'association, bien qu'en pratique le nombre excède rapidement cette limite. Si l'on ne prend en considération que les seuls associés résidant, les plus aptes à se rendre aux séances physiquement et à y participer, la limite théorique de vingt membres n'est dépassée que de peu, même lors du pic des effectifs de la Société dans les années 1850 où elle n'accueille pas plus de 25 titulaires résidants. Rapidement, la limite des vingt membres n'est plus respectée et le nombre de titulaires augmente, mais tous les candidats ne sont pas élevés au rang de membre titulaire sur simple demande. Cela oblige ainsi parfois certaines commissions à n'octroyer à un membre résidant la qualité de titulaire que plus tardivement, c'est-à-dire une fois que le candidat renouvelle sa demande ou lorsque celle-ci est rappelée à la commission par l'un des membres de la Société. C'est le cas pour le docteur Laveran en 1848<sup>85</sup>, ancien associé résidant. En 1846, la Société refuse également le titre de membre titulaire au docteur Collard, pourtant reconnu et estimé, et admis au titre des membres associés résidants. En juin de la même année, il est convenu que le nombre des titulaires serait fixé à 24<sup>86</sup>, bien que la proposition de 30 ait été avancée. La Société sait prendre des libertés avec ses statuts, du fait de circonstances qui la poussent à accepter davantage de membres sans pour autant offrir l'image d'une société savante trop ouverte : ici encore, elle négocie un compromis entre recrutement élitiste et recrutement élargi.

84 AMM R I 52, *Règlement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, p. 6, article 4.

85 AMM 5 I 101, Mémoires et rapports, 1848, Proposition pour l'admission de M. Le docteur Laveran (...) en qualité de membre titulaire.

86 AMM 5 I 99, Mémoires et rapports, 1846, séance du 7 juin 1846.

	1820	1830	1839	1845	1850	1860	1870
<b>Membres titulaires</b>	24	22	22	29	53	32	33
<b>Titulaires / Membres (%)</b>	83 %	21,8 %	19,8 %	24 %	23 %	19,5 %	21,7 %

*Les membres titulaires, résidants et non-résidants, par rapport au total des membres (1820-1870)*

Leur proportion demeure presque inchangée au cours de la période, exception faite des premières années où la société doit encore se faire connaître auprès des médecins du département et procéder à un recrutement plus large. Entre un quart et un cinquième des membres jouissent ainsi de la qualité de titulaire en moyenne au cours de la période.

	1820	1830	1839	1845	1850	1860	1870
<b>Doctorats en médecine</b>	21	20	19	25	44	23	33
<b>Doctorats « en chirurgie »</b>		1	1				
<b>Diplômes de pharmacie</b>	1	1	1	1		3	1
<b>Officiats de santé</b>	1	1	1	3	2	1	1

*Diplômes des membres titulaires, résidants et non-résidants (1820-1870)*

Un premier trait caractérise les membres titulaires de la Société : la grande majorité d'entre eux sont des docteurs en médecine, si bien que la place détenue par les autres diplômes est exceptionnelle. Il ne se trouve que très peu de diplômes de pharmacie ou d'officiats de santé, et surtout à partir du milieu des années 1840.

Il faut toutefois noter que ces diplômés trouvent une place au sein de l'association, qui reflète ainsi la diversité de la société médicale de son temps. L'arrivée tardive dans la Société des officiers de santé révèle quant à elle les débats contemporains sur la place et la dignité de cette sous-catégorie de praticiens, et leur place au sein des sociétés savantes. Par "docteur en chirurgie", il est possible qu'il soit fait référence à un docteur en médecine qui aurait fait le choix d'être désigné dans

*l'Exposé* par qualité de chirurgien, fort d'une expérience notable qui l'avantagerait.

La Société des sciences médicales de Moselle n'est qu'un miroir partiel et imparfait de la société médicale de son temps, ne regroupant que les praticiens intéressés à la sociabilité savante. Les docteurs en médecine sont les plus nombreux au sein de la Société, de sa fondation jusqu'à sa dissolution, posant cette association de fait comme un lieu de réunion des médecins disposant d'un doctorat en médecine. Il faut voir en effet que le nombre des officiers de santé en Moselle varie entre 62 et 24 entre 1819 et 1870<sup>87</sup>, et qu'au final seule une infime partie d'entre eux se trouve représentée dans la Société des sciences médicales.

	1820	1830	1839	1845	1850	1860	1870
« Médecin »	8	12	8	12	23	27	25
« Chirurgien »	7	5	9	9	16	1	1
« Professeur »	5	6	4	5	5	0	0
« Pharmacien »	0	1	2	2	5	4	5

*Profession affichée des membres titulaires (1820-1870)*

Dans ce tableau, sont comptés comme "Médecins" ceux qui ne sont désignés que par cette appellation, qu'ils soient docteurs en médecine ou officiers de santé. Ceux qui peuvent exercer une autre activité sont classés dans les catégories suivantes. Il est à noter une nouvelle fois qu'un groupe est majoritaire : celui des individus définis par la Société comme exerçant *exclusivement* l'art de guérir sans autre précision. Il faut néanmoins remarquer la présence d'autres catégories de médecins au sein des membres titulaires, ces derniers cumulant plusieurs prérogatives liées à l'exercice de leur art, dans des domaines variés. La diversité des qualités par lesquelles ils sont désignés est à lier à la courbe de ses effectifs, comme les diplômes. C'est autour des décennies 1850 et 1860 que l'on trouve la plus grande diversité de profils au sein des membres.

Il est à noter également que la part des membres exerçant une activité en lien avec le domaine militaire (au sein d'une école ou d'un hôpital militaire, en tant que chirurgien-major ou médecin militaire), tend à diminuer avec le temps. Leur proportion s'élève à 50% en 1820, puis à 38% en 1839, jusqu'à 28% en 1850.

Dans d'autres sociétés savantes, le nombre des membres titulaires peut augmenter au fil du

<sup>87</sup> LAZARE (Jean), dir, *Op cit.*, 2000, p. 15.

temps, comme c'est le cas pour la Société de médecine de Nancy dont le bureau élargit le nombre de ses membres titulaires, passant de 25/30 personnes en 1853 à 30/50 personnes en 1868, puis à près d'une centaine en 1880<sup>88</sup>.

Avant tout, ce qui caractérise le plus visiblement les membres titulaires, c'est le rôle qu'ils tiennent au sein de l'activité de l'association, lors des séances régulières. Plus encore que les autres membres, leur présence est essentielle à tel point qu'aucune délibération ne peut être prise sans que plus de la moitié d'entre eux ne soit présents, conformément au règlement. Eléments centraux de l'association, ils assurent son bon fonctionnement et sa pérennité en détenant des droits de participation exclusifs.

Ils sont à l'origine de l'essentiel des initiatives visant à modifier les structures de la Société dans laquelle ils évoluent. Un nombre restreint d'entre eux, généralement deux ou trois personnes, formule le souhait de modifier les statuts ou le règlement en énonçant par écrit des propositions, remises au président par l'entremise du secrétaire, et examinées lors des séances régulières où elles sont soumises au vote. Examiner ces propositions permet d'observer quel rôle tiennent les membres dans l'évolution des cadres réglementaires de la Société. En 1847, une proposition<sup>89</sup> avancée par les docteurs Levi, Dieu, Puel, et Isnard vise à redéfinir l'ordre du jour lors des séances ordinaires. Elle stipule que "à l'avenir, il ne sera plus fait de rapport sur les rapports, analyses, bibliographies, comptes-rendus d'ouvrages ou de séances académiques". Des membres proposent ici une autre organisation, afin d'arriver le plus rapidement et efficacement possible à traiter une actualité scientifique pléthorique, dont la Société mosellane reçoit une part importante. La proposition invite explicitement à évaluer l'urgence de chacun des différents documents examinés, afin de se concentrer sur les plus immédiatement liés à l'ordre du jour, ou dont la valeur et l'importance l'emportent sur les autres documents réceptionnés.

Les membres titulaires sont caractérisés par la qualité générale de leurs profils et de leurs qualifications, desquelles découlent des pouvoirs décisionnels internes qui leur permettent de faire fonctionner l'association. Mais ils ne sont pas les seuls présents au sein de la Société : il faut aussi compter avec ceux qui adhèrent au projet associatif savant pour l'aider à réaliser son objectif premier : la production et la diffusion de travaux scientifiques par le travail collaboratif.

---

88 VERSINI (Laurent, directeur), *Encyclopédie illustrée de la Lorraine. La vie intellectuelle*, Metz et Nancy, Serpenoise – Presses Universitaires de Nancy, 1988, p. 227.

89 AMM 5 I 100, Mémoires, rapports (1847), Rapport sur une proposition ayant pour but de modifier le règlement de la Société des sciences médicales de Moselle.

## **b) Les membres correspondants**

Les membres correspondants jouissent de prérogatives et d'obligations différentes. Ces derniers entretiennent une correspondance avec la Société, envoient des travaux et participent aux concours sans pour autant prendre part aux séances régulières ou à la vie administrative de la Société.

Au cours de la période, la Société possède un grand nombre de correspondants, témoignage de l'intérêt qu'on lui porte au-delà de la seule ville de Metz.

Les membres correspondants n'échappent pas à l'impératif du travail manuscrit<sup>90</sup>. Ils disposent par ailleurs d'une place d'observation critique au sein de la Société, en ce qu'ils peuvent assister aux séances, faire partie des différentes commissions et se prononcer sur les questions d'ordre médical comme le stipule l'article 21. Sur le plan scientifique, ils jouissent d'une dignité visiblement égale à celle des membres titulaires, sans pour autant posséder de droits électifs ou décisionnels dans l'association.

Dans la Société des Sciences médicales, selon un principe d'égalité géométrique, qui a peu de devoirs jouit de peu de droits. Ils ne peuvent ainsi pas participer au scrutin pour l'élection des membres du bureau<sup>91</sup>, et ne peuvent donc prendre qu'une part limitée à la vie administrative de l'association.

Les associés correspondants sont les plus nombreux au sein de la Société des sciences médicales de Moselle. Leur nombre correspond dès 1830 à 76% des effectifs de la Société, et ne descend guère au dessous des 69% en 1845. De manière globale, ils forment près des trois quarts des effectifs de la Société.

	1820	1830	1839	1845	1850	1860	1870
<b>Doctorats en médecine</b>	2	56	51	63	129	97	87
<b>Doctorats « en chirurgie »</b>	0	2	1	1	1	1	1
<b>Diplômes de pharmacie</b>	0	1	1	1	4	0	0
<b>Officiats de santé</b>	0	2	5	1	1	1	1

### *Diplômes des associés correspondants (1820-1870)*

90 AMM R I 52, *Règlement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, p. 7, article 8.

91 AMM R I 52, *Règlement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, p. 6, article 5.

La proportion des doctorats en médecine est ici plus spectaculaire encore que pour les membres titulaires. Cela amène à deux constats.

D'abord, si la possession d'un tel diplôme est une caractéristique récurrente de la condition de membre titulaire, elle n'assure pas systématiquement l'accès à cette catégorie. Les membres titulaires sont majoritairement docteurs, mais tous les docteurs ne doivent pas être considérés de ce fait, automatiquement, comme des membres titulaires.

De même, ceux qui sont les plus à même de participer par leur correspondance sont les médecins détenteurs d'un doctorat. Plusieurs explications peuvent être évoquées : l'environnement intellectuel conféré par un plus grand nombre d'années d'études, amenant plus naturellement à l'échange savant, la confrontation d'une expérience qui s'est faite dans des limites géographiques moins restreintes que celles des officiers de santé où des médecins spécifiquement attachés à un bataillon ou un hôpital.

	1820	1830	1839	1845	1850	1860	1870
<b>Docteurs en médecine</b>	2	58	60	66	76	80	70
<b>Officiers de santé</b>	0	2	5	2	1	2	1
<b>« Chirurgiens »</b>	0	10	6	3	7	6	6
<b>Professeurs</b>	0	1	2	1	5	4	2
<b>Pharmaciens</b>	0	1	1	1	2	5	1
<b>Naturalistes</b>	0	1	1	0	0	0	0
<b>Vétérinaires</b>	0	1	1	0	0	0	0

*Professions des associés correspondants (1820-1870)*

Les correspondants de la Société des sciences médicales exercent des professions variées comme les membres titulaires, avec une sur-représentation de ceux qui ne sont désignés exclusivement que comme praticiens de la médecine sans plus de précisions. Il faut remarquer toutefois que dans cette catégorie des correspondants entrent des professions qui n'apparaissent jamais au milieu des titulaires : il s'agit par exemple en 1830 d'un vétérinaire, d'un naturaliste ou d'un rédacteur au *Journal de médecine*. On y retrouve des disciplines nouvelles à la légitimité encore contestée en tant que sciences autonomes par rapport à la médecine (comme l'orthopédie ou la médecine vétérinaire), ou encore les disciplines liées moins directement à l'art de guérir (naturalistes, rédacteurs de journaux médicaux). Il faut constater que l'intérêt de la Société pour ces disciplines est réel, comme en témoignent les propositions énoncées par le docteur Finot<sup>92</sup> visant à

92 AMM 5 I 108, Mémoires, rapports (1859), Rapport sur l'état des lois sur l'exercice de la médecine et de la

réglementer et contrôler la pratique de la pharmacie pour la rendre plus efficace.

Etre compté au nombre des associés correspondants est pour ces personnes l'assurance de pouvoir participer à l'avancement de la science médicale par leurs travaux, en conservant des liens intellectuels avec des spécialistes de l'art de guérir ; c'est aussi l'occasion pour ces professionnels d'agir au sein de groupes savants qui peuvent faire défaut par ailleurs<sup>93</sup>.

Compter dans ses rangs des membres correspondants est l'assurance pour la Société de pouvoir se prévaloir de l'adhésion de membres prestigieux, quand ceux-ci sont éloignés géographiquement ou ne peuvent pas se consacrer à l'activité savante. On note ainsi en 1845 la présence de Louis-René Villermé, membre de l'Institut<sup>94</sup> et par ailleurs membre de plusieurs autres sociétés savantes<sup>95</sup> dont la Société médicale d'émulation de Paris, la Société anatomique ou la Société médico-pratique. Pour ces correspondants, c'est l'occasion d'appartenir à plusieurs sociétés et de revendiquer publiquement leurs multiples appartenances au monde de la sociabilité savante. Pour ces membres, mettre en avant leur appartenance à une société scientifique est une question d'honneur et de prestige.

Entrent enfin dans cette catégorie ceux qui désirent conserver des liens avec la Société bien que leurs prérogatives les retiennent ailleurs, loin de Metz et des séances de la Société. En 1870, on compte ainsi parmi les membres le directeur de l'école d'application du Val de Grâce ou encore le directeur de la maison de santé de Malgrange.

### **c) Les membres honoraires**

Les membres honoraires jouissent quant à eux d'un statut prestigieux qui leur est souvent octroyé afin de rappeler leur qualité de membre actif, en dépit de certaines contraintes qui ne leur autorisent pas la qualité de membre résident. Il s'agit généralement des membres les plus âgés de la Société des sciences médicales, que l'on souhaite honorer pour leur rôle dans la Société et qui ne peuvent plus se prévaloir du statut de membre titulaire pour diverses raisons : manque de temps, éloignement géographique ou soucis de santé.

C'est le cas du docteur Michel, qui en 1847 demande expressément à être relégué du rang de titulaire à celui d'associé, sa santé ne lui permettant pas d'assister aux séances ou de faire parvenir ses travaux<sup>96</sup>. Considérant la modestie de la demande qui lui est soumise, ainsi que la notoriété et la

---

pharmacie, Dr. Finot.

93 Ainsi, l'éphémère Société de pharmacie de la Moselle naît en 1845 et disparaît peu de temps après.

94 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle pour l'année 1845*, Metz, Verronnais, 1846, p. 129.

95 CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Paris, CTHS, 1995, p. 147.

96 AMM 5 I 101, Mémoires et rapports, (1848), Rapport sur l'admission de M. Le docteur Michel en qualité de membre honoraire.

qualité du personnage qui la demande, la commission croit sage de devoir demander pour lui le titre de membre honoraire, "en raison de ses services, (...) de son ancienneté comme membre correspondant puis comme membre titulaire", afin de lui permettre de conserver un contact étroit avec la Société. Le statut de membre honoraire confirme un statut, celui de membre de premier ordre, en tenant compte de certains impératifs inhérents au Règlement, qui ne permettraient pas ou plus de compter cet individu au nombre des titulaires.

Les membres honoraires sont ainsi des "membres d'honneur", qui peuvent être désignés en raison de leur qualité (le maire, l'évêque, le préfet...) ou de leur âge, offrant ainsi aux "anciens" une ultime possibilité de consécration<sup>97</sup> tout en maintenant un lien avec la société savante qu'ils soutiennent ou dans laquelle ils ont oeuvré.

	1820	1830	1839	1845	1850	1860	1870
<b>Membres honoraires</b>	1	2	8	8	8	8	6
<b>TOTAL des membres</b>	29	101	111	121	229	164	152

*Les membres honoraires rapportés aux effectifs de la Société des Sciences médicales (1820-1870)*

Les acteurs de la sociabilité savante, et la Société des sciences médicales de Moselle plus particulièrement, entretiennent une culture du modèle qui peut se trouver à travers l'octroi de la qualité de membre honoraire. Ainsi le diplôme attestant de la qualité de membre de la Société porte l'effigie de Foës, illustre médecin patronant l'association<sup>98</sup>. Avant d'être disposé dans la salle qui accueille les séances publiques de la Société, ce buste est "solennellement inauguré" en 1810 à la faculté de médecine de Paris par Pierre-François Percy, membre de la faculté et membre honoraire de la Société des sciences médicales de Moselle.

L'octroi de cette qualité est très rare, et ceux qui en jouissent demeurent en nombre constant au cours de la période. La régression quantitative observée à la fin du siècle n'est pas liée à la baisse des effectifs au sein de la Société, mais plus vraisemblablement au décès d'un certain nombre des membres honoraires, souvent âgés au moment de leur distinction.

Il faut enfin préciser que les observations formulées ici sur les membres, et plus spécifiquement sur les membres honoraires, tirent leur origine de sources essentiellement internes à la Société. Leur

<sup>97</sup> CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, Paris, CTHS, 1995, p. 117.

<sup>98</sup> AMM 5 I 124, Brochures et imprimés divers (1829-1868), Diplômes vierges à l'effigie d'Anuce Foës.



intérêt, mais aussi leurs limites, résident dans le caractère subjectif des matériaux employés. Ils renseignent sur l'image que les membres veulent donner d'eux-mêmes, une image légendaire du médecin intellectuel, cultivé, impliqué dans les problèmes politiques et sociaux de son époque et philanthrope<sup>99</sup>. Si le monde de la sociabilité savante est un monde de l'écrit, cet écrit n'est que la médiatisation, la transcription choisie des discours des membres ; elle ne permet d'approcher que partiellement la réalité des débats et discussions.

L'étude du discours qu'émet la Société des sciences médicales de Moselle, hagiographique quand elle évoque ses origines et ses pères fondateurs, nous renseigne ainsi sur la place centrale des membres eux-mêmes. Ainsi, les différentes catégories de membres désignent, au sein de la Société, des titres derrière lesquels les médecins ne s'effacent pas.

En revanche, la Société se dote également d'un bureau qui comporte des postes aux fonctions et prérogatives clairement définies, qui réclament de la part des membres une participation et une compétence plus marquées.

#### **4) Des postes hiérarchisés et complémentaires**

Comme toute structure qui entend être pérenne, la Société des sciences médicales de Moselle se dote d'une organisation classique à la tête de laquelle se trouve un bureau. Tous ses membres doivent être élus à la majorité absolue et par un scrutin secret qui se tient tous les ans lors de la séance générale.

##### ***a) Encadrer les membres : la présidence et la vice-présidence***

Face à l'apparent esprit de confraternité et d'égalité qui semble régner au sein de la Société, il existe une hiérarchie de pouvoirs et de prérogatives au sommet de laquelle se trouvent deux personnages : le président et le vice-président. Il est intéressant d'étudier leurs profils et leurs compétences.

L'article 28 du Règlement dans sa version de 1842 précise les fonctions et attributions du Président. Il ouvre les séances et les clôt conjointement avec le Secrétaire, et encadre entièrement leur déroulement. Traditionnellement élu parmi les membres les plus anciens<sup>100</sup>, il est choisi pour diriger les travaux, préparer l'ordre du jour et diriger les débats, mais également être à la tête de

---

99 FAURE (Olivier), *Op. cit.*, 1994, p. 97.

100 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1845*, 1846, Discours du président Puel, p.3.

l'association et prendre les décisions en dernière instance. Il dispose en effet du pouvoir de convoquer les séances si nécessaire, et peut en cas d'urgence nommer les commissions et ordonner des dépenses supplémentaires sans l'aval de la commission de comptabilité. Un pouvoir d'intervention et de gestion qu'il met visiblement au service de ses confrères, lorsqu'il donne la priorité aux communications et travaux particuliers au cours des séances<sup>101</sup>.

Plusieurs personnes se succèdent au poste de président au cours de la période : le docteur Willaume l'a été sept fois, les autres rarement plus de trois à quatre fois. C'est en règle générale le vice-président d'une année donnée qui devient président l'année suivante, ce système lui laissant l'occasion de se familiariser avec le poste et ses responsabilités avant de l'exercer effectivement. L'article 27 précise que l'un comme l'autre peuvent être "réélus une seule fois sans intervalle", afin d'éviter une occupation trop longue du poste par un même individu et certainement pour assurer aux titulaires une chance d'exprimer leur volonté de participer à la vie de la Société aux plus hauts échelons. Toutefois, le fait que seul un nombre limité d'individus exercent la présidence au cours de la période peut laisser penser que peu postulent. En effet, les retranscriptions des élections dans les minutes des procès-verbaux des séances<sup>102</sup> font état d'un maximum de quatre à cinq candidats en moyenne, ce qui peut signifier que seuls certains membres ont la volonté d'exercer des postes à responsabilités au sein de la Société.

Le président ouvre les séances, et règle avec les autres membres du bureau les questions de gestion de la Société avant le travail savant proprement dit, comme dans toute autre société savante<sup>103</sup>. Quelles qualités sont recherchées chez celui qui dirige la Société des sciences médicales ? La présidence en suppose plusieurs que les membres titulaires, électeurs lors des séances générales, peuvent apprécier chez le candidat à travers les travaux et publications qu'il remet à ses confrères.

On évalue par exemple la capacité d'un individu donné à encadrer les travaux et diriger les séances. Ainsi plusieurs présidents, à l'exemple de Charles Monard en 1850, remettent l'année précédant leur éléction essentiellement des travaux de compte-rendu et de critique dans lesquels peuvent se manifester un style moins proprement scientifique mais plus littéraire, et un esprit de synthèse et d'argumentation lorsqu'ils jugent de la valeur d'un travail donné<sup>104</sup>.

---

101 AMM 5 I 100, Mémoires, rapports (1847), Rapport sur une proposition ayant pour but de modifier le règlement de la Société des sciences médicales de Moselle.

102 AMM 5 I 60, Minutes des procès-verbaux des séances (1848-1870).

103 CHALINE (Jean-Pierre), *Op cit.*, p.162.

104 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de Moselle pour l'année 1848*, Metz, Verronnais, 1849, où le docteur Monard rend compte d'une brochure, d'une thèse et de deux ouvrages.

Outre une valeur scientifique et professionnelle incontestable (tous les présidents sont docteurs en médecine), on attend d'un président une qualité de critique et de direction sans faille ainsi qu'une capacité d'expression manifeste.

Il est en effet également la voix et l'image de la Société. La correspondance destinée à la Société lui est adressée, il assure le dialogue avec les autorités publiques et les autres sociétés et agit comme porte-parole de l'association. Il est celui qui est capable, par la verve qu'il déploie dans les discours d'ouverture des séances publiques, de présenter sous son meilleur jour la Société, ses origines historiques, philosophiques voire mythiques. Dans la masse des discours dythirambiques sur la science et la confraternité médicales, celui de Charles Monard adressé en 1850 fait office de cas d'école : toute entière commise à la recherche du Bien pour l'Humanité, et plus seulement du bien public, la médecine est une véritable maîtresse de vie, une "science sans limite, comme la nature l'est elle-même", elle est la "science de l'homme dans toute l'étendue de ce mot, dans l'immensité de la chose ; c'est la science de l'homme appliquée sans cesse à résoudre ce premier des problèmes : Connais-toi toi-même, cette base première de la morale et du bonheur"<sup>105</sup>. Le président est bien cette figure de proue de la Société qui doit savoir déployer un discours choisi aux accents lyriques, épiques, qui fasse le mieux possible la promotion d'une association savante, lettrée, consciente de son utilité inconditionnelle.

Finalement, la présidence renvoie à une dignité particulière d'après le discours officiel de la Société, dignité dont est investi un membre de la Société, et qui est vécue comme un "honneur" par ceux qui en jouissent, et qui la rappellent à l'occasion de leur discours<sup>106</sup>. Le président devient président d'honneur pour l'année suivante, fonction purement honorifique qui lui permet de conserver un oeil sur les affaires et de conseiller son successeur, sans jamais participer toutefois à l'exercice effectif de la présidence. En effet, en cas d'absence, il est prévu par l'article 30 du Règlement que le président soit remplacé par le Vice-Président dans toutes ses fonctions.

Face à ce discours officiel théorique, qui au final est le plus enclin à exercer la fonction de président de la Société des sciences médicales ? Il faut souligner que tous n'acceptent pas cette fonction, tant elle implique une participation exigeante et des responsabilités à endosser.

Si l'on considère l'ensemble des personnalités présidant de la Société des Sciences médicales

---

105 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1850*, Metz, Verrounais, 1851, Séance générale et publique du 18 juillet 1850, Discours du président Charles Monard, p. 6-7.

106 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1845*, Metz, Verrounais, 1846, Discours du président Puel, p.3.

entre 1819 et 1872, il est possible de distinguer un certain nombre de critères les définissant.

Tous sont docteurs en médecine, et demeurent à Metz. En effet, les présidents, de même que les autres membres du bureau, sont recrutés parmi les membres titulaires résidents afin de s'assurer de leur disponibilité. Cette fonction implique une participation poussée à la vie de la société savante : il faut ainsi remarquer que sur les 25 présidents de la Société des Sciences médicales, 22 d'entre-eux ont également exercé d'autres fonctions au sein de la Société. Plus précisément, 14 d'entre eux ont en plus de la présidence exercé une seule fonction, et 4 présidents en ont exercé deux. Enfin, 3 présidents se sont également investis dans trois fonctions. Au total, onze d'entre eux ont été président plus d'une année.

La présidence est ainsi un poste occupé par des individus qui prouvent leur investissement remarquable dans la Société, et qui n'hésitent pas ainsi à exercer plusieurs fonctions.

### ***b) Conserver les documents : le secrétariat et les archives***

La Société recoit, expédie et manie une documentation très riche et variée qui est le coeur de son activité, et confie le soin de veiller sur elle à un membre du bureau dont c'est la tâche propre : le secrétaire-archiviste.

Le secrétaire est essentiellement chargé de la tenue des différents registres de l'association, de la rédaction des procès-verbaux des séances qui ont une valeur officielle auprès des autorités pour rendre compte des travaux de la Société. Les fonctions de secrétaire adjoint et d'archiviste sont confondues depuis 1820, sous la dénomination de "secrétaire adjoint archiviste". Cette façon de faire n'est pas exceptionnelle, ces activités étant souvent associées dans les Sociétés savantes<sup>107</sup>. Cela illustre le lien fondamental que la fonction d'archiviste entretient avec la documentation, mais ce regroupement peut aussi s'expliquer par la volonté de réduction des postes du bureau afin que tous soient occupés le mieux possible, sans vacance.

En moyenne, ce poste est exercé deux à trois ans de suite, ce qui sous-entend une certaine continuité dans l'exercice. Renouveler un membre à un poste précis permet à la Société de récompenser un volontaire ayant déjà connaissance des tenants et aboutissants du poste qu'il a exercé avec succès par le passé, mais c'est aussi l'assurance pour celui qui l'exerce de s'impliquer dans la vie de l'association. Le docteur Saunois est ainsi secrétaire-archiviste pendant six ans de 1851 à 1856. Le docteur Roussel exerce quand à lui ce poste durant quatre ans, de 1863 à 1866.

<sup>107</sup> BARRERA (Caroline), *Les sociétés savantes de Toulouse au XIXe siècle (1797-1865)*, Paris, CTHS, 2003, p. 83.

Cela témoigne d'une volonté manifeste, ici encore, d'inscrire l'action dans un temps long, afin de gérer durablement et efficacement la masse des informations qui transitent par la Société. Toutefois une certaine rotation est présente, et entre quinze et vingt membres différents ont exercé ce poste au cours de la période<sup>108</sup>. Tout comme le trésorier, le secrétaire reste au minimum trois ans en place et peut être réélu. Il est secondé dans ses attributions par le secrétaire adjoint archiviste, qui remplace le Secrétaire dans toutes ses fonctions en cas d'absence de ce dernier.

Son rôle est de conserver notamment la documentation administrative relative à la vie de la structure associative.

Les rapports sur les présentations des candidats sont mis par écrit et conservés de manière systématique<sup>109</sup>, de même que les procès verbaux qui sont dressés lors de chaque séance. Le secrétaire est en charge de présenter en premier lieu les travaux agrégés par la Société tout au long de l'année lors de la séance publique annuelle. Il est rappelé que cette présentation revêt une grande importance lors de cette séance générale qui clôt une année de travaux scientifiques pour préparer l'ouverture de la suivante. Elle a valeur de travail récapitulatif, permettant de "jeter un rapide coup d'oeil"<sup>110</sup> sur l'oeuvre accomplie et de la comparer avec les travaux des années précédentes afin de suivre l'évolution quantitative et qualitative des productions. Elle a ainsi pour but de donner une image positive de la Société et de mettre en avant ses travaux auprès du public. Le secrétaire a la charge de présenter le plus clairement possible ces données, qui sont la matérialisation de la réussite de l'entreprise savante, et donnent aux membres comme aux personnalités présentes à la séance publique une idée du succès rencontré par la Société des sciences médicales de Moselle.

Il est également chargé de faire part à la Société de la correspondance reçue, témoignant des rapports et échanges entretenus avec les autorités publiques ou d'autres sociétés savantes. Il tient les autres membres informés de la réception des travaux qui sont remis à la Société, quitte à synthétiser et rendre compte de plusieurs publications à la fois comme c'est le cas pour les travaux de la Société médicale de Besançon en 1846<sup>111</sup>, ou celle de Dijon<sup>112</sup> en 1847. Comme pour les autres postes, c'est l'efficacité du travail de synthèse qui est ici recherchée, afin de se concentrer sur le contenu scientifique, et d'optimiser au mieux les séances de travail. Il regroupe également les travaux des différents rapporteurs chargés de présenter à leurs confrères un résumé critique des publications

---

108 Voir le tableau de la composition du bureau de la Société des Sciences médicales entre 1820 et 1870, ci-après.

109 AMM R I 52, *Règlement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, p. 8, article 11.

110 AMM 5 I 102, *Mémoires, rapports* (1849),

111 AMM 5 I 99, *Mémoires, rapports* (1846), *Compte-rendu des travaux de la Société médicale de Besançon*.

112 AMM 5 I 100, *Mémoires, rapports* (1847), *Compte-rendu des travaux de la Société médicale de Dijon*.

recues par la Société<sup>113</sup>. Le secrétaire contresigne tous les documents émis par la Société, et "adresse à l'autorité dans la première quinzaine de janvier l'état des maladies qui ont régné à Metz l'année précédente"<sup>114</sup>. Son rôle est celui d'un intermédiaire entre les auteurs des travaux et ceux qui les reçoivent, dans le cadre strict de la Société comme en dehors.

La conservation des travaux est assurément l'un des buts les plus essentiels de la Société des sciences médicales de Moselle. Le président Isnard rappelle justement à ce propos que : "le savant disparaît, [la] Société reste"<sup>115</sup>. Participant d'une démarche cumulative du savoir et des progrès scientifiques, commune au monde de la science au XIXe siècle, une telle association a pour objectif revendiqué de réunir les travaux des savants sur plusieurs générations, de les mettre en valeur et de les organiser dans le temps. Il n'est pas rare que les travaux les plus anciens soient évoqués, parce qu'ils montrent la précocité de l'activité savante au sein de la Société<sup>116</sup>.

Cela peut permettre en outre de comprendre pourquoi la Société verse aux archives municipales de Metz les documents dont elle dispose à la veille de sa disparition en 1871 : alors que les médecins quittent Metz et que le régime change lorsque l'Alsace-Moselle est annexée à l'Empire allemand, les travaux sur la médecine demeurent valables et doivent être conservés comme tels.

### **c) Gérer les comptes : la trésorerie**

La Société des sciences médicales de Moselle manie quelques fonds qui l'obligent à tenir un service de trésorerie. La gestion des comptes obéit à un certain nombre de caractères notables qui ne changent pas à travers le XIXe siècle. Toutefois, le manque de références dans les sources rend les conclusions incertaines quant au budget et à son utilisation. L'essentiel des sources disponibles consiste en effet dans des imprimés et des publications, et à ce titre comporte peu de mentions de l'organisation financière de la Société et des éventuelles difficultés.

Cette fonction n'est pas sollicitée par les membres, et est en conséquence laissée aux plus compétents et motivés d'une année sur l'autre. Ainsi seules quatre personnes occupent ce poste

---

113 AMM 5 I 100, Mémoires, rapports (1847), Rapport sur une proposition ayant pour but de modifier le règlement de la Société des sciences médicales de Moselle.

114 AMM R I 52, *Règlement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, p. 11, article 31.

115 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle pour l'année 1858*, Metz, Verronnais, 1859, discours du président, p. 6.

116 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1845*, Metz, Verronnais, 1846, Compte rendu des travaux de la Société, par M. le docteur L. Cazalas, p.10.

durant la période qui nous intéresse : le docteur Désoudin durant 32 ans de 1820 jusqu'à sa mort en 1852, le docteur Boyer durant 6 ans de 1853 à 1858, le docteur Mahu durant 4 ans de 1859 à 1862, et enfin le docteur Duffourq durant 8 ans de 1863 à 1870. Ce poste, dont les occupants tournent très peu, ne donne pas systématiquement lieu à une procédure d'élection. A de multiples reprises, comme lors de la séance générale du 30 juin 1851, le trésorier est désigné à la suite d'une acclamation unanime. Les statuts prévoient théoriquement une occupation de trois ans pour ce poste, mais les circonstances font que les titulaires sont reconduits de nombreuses fois sans contestation.

La gestion s'inscrit dans une durée considérable, et les trésoriers disposent d'un mandat long pour se rendre familier des comptes de la Société. La question qui demeure est celle de l'état des comptes à proprement parler, état au sujet duquel les sources ont peu à dire.

Le souci d'utilité peut expliquer pourquoi les membres parlent peu des questions d'argent, sauf de manière allusive. La Société apparaît avoir de "bonnes ressources" dès le début de son existence<sup>117</sup>. Il est toutefois possible de lire dans ce manque de précisions la traduction d'une situation financière stable et peu préoccupante, permettant aux membres du bureau comme aux autres de se concentrer sur le travail scientifique qui est au coeur de leur démarche associative.

Mais en dépit de ces hypothèses sur la situation des finances, la Société des sciences médicales de Moselle semble malgré tout naviguer à vue et définir une cotisation d'importance variable "d'après l'évaluation approximative de ses besoins"<sup>118</sup>. A tel point que même au regard des concours qu'elle a organisés auparavant, la Société éprouve encore en 1869 des difficultés à organiser la remise des prix comme le montre le rapport de la séance du 1er juin lors de laquelle Félix Maréchal appelle à "songer dès à présent, au point de vue financier, à constituer une somme d'argent suffisante pour décerner un prix d'une certaine valeur"<sup>119</sup>. Il n'existe que de rares attestations de discussions concernant les frais de diplômes exigés par les nouveaux adhérents ; en 1845, on propose de fixer à 20 francs les frais pour le diplôme de titulaire et à 10 francs pour les correspondants<sup>120</sup>.

Il est possible de se référer au Règlement pour connaître les postes de dépenses : ils consistent dans les frais de bureau, de port, d'impression, l'achat des médailles d'or et d'argent,

---

117 BMM R 14 88, *Exposés des travaux de la Société de sciences médicales de Moselle pour l'année 1859*, Metz, Verronnais, 1860, Discours du président Ibrelisle, p.10.

118 AMM R I 52, *Règlement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, p. 12, article 36.

119 AMM 5 I 122, *Mémoires et rapports (1869)*, Rapport de la séance du 1er juin 1869, daté du 7 juin 1869.

120 AMM 5 I 98, *Mémoires, rapports (1845)*, Projet de quelques modifications réglementaires.

l'acquisition d'ouvrages et de journaux scientifiques. Pour résumer, il n'existe que deux postes de dépenses : la structure associative d'une part, et la discipline scientifique de l'autre. Au reste, il est délicat d'évaluer de manière globale l'évolution ou la répartition des dépenses. On ignore tout de la somme consacrée au "traitement de l'agent", cet individu extérieur à la Société, chargé de tâches diverses non assumées par les autres membres (expédition des lettres de convocation, distribution des jetons, établissement d'un catalogue des possessions de la Société). L'agent participe à la vie matérielle de l'association sans toutefois en faire partie en qualité de membre. Il dépend directement du Secrétariat, qu'il assiste dans son travail.

Le prix de la médaille d'or remise au concours est généralement de 200 francs par an. C'est le cas pour le concours de 1822<sup>121</sup>, et également en 1824, où la médaille remise est d'une valeur de 200 francs, et à laquelle s'ajoute pour un lauréat une médaille d'encouragement de 50 francs<sup>122</sup>. Le prix semble être fixe au cours de la période et l'on peut supposer qu'il ne change pas tant que dure le système des concours récompensés, jusqu'à 1870. Quelques exceptions toutefois sont à noter, comme en 1831 où le prix de la médaille est fixé à 300 francs. La somme consacrée aux prix peut sans doute donner une idée de la marge de manoeuvre budgétaire dont dispose la Société à certaines périodes précises, qui demeure régulière mais doit être mise en parallèle avec d'autres sociétés messines. En 1836, à titre de comparaison, la Société des Lettres, sciences et arts de Metz propose pour 1700 francs de médailles<sup>123</sup>. Il est à noter que cette somme peut être la retranscription du succès rencontré alors par cette société savante à l'époque, qui compte alors 173 membres en 1836 alors que la Société des sciences médicales en compte moins d'une centaine.

Les comptes ne sont toutefois pas le domaine réservé du trésorier, et font l'objet d'un contrôle annuel opéré par la commission permanente de comptabilité, constituée du Vice-Président et de deux membres titulaires élus à cette fin. C'est cette commission qui présente à la Société l'état des comptes et approuve le budget pour l'année suivante.

Les obligations économiques concernent plus spécifiquement les membres titulaires, qui sont tenus par le Règlement de "déposer avant le 1er janvier de chaque année, entre les mains du Trésorier, une somme de vingt francs"<sup>124</sup>. Il leur est ensuite remis mensuellement un jeton de

---

121 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de Moselle pour l'année 1821*, Metz, Verronnais, 1822, p. 30.

122 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1824*, Metz, Verronnais, 1825, p.60.

123 *Annuaire historique et statistique du département de la Moselle pour l'année 1836*, Metz, Verronnais, 1836, p. 220.

124 AMM R I 52, *Règlement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, p. 9, article 19.



présence de 2 francs, par le biais duquel ils récupèrent la somme engagée en début d'année. Cette disposition n'est prise qu'à partir du règlement de 1842 visiblement pour lutter contre les absences des membres titulaires lors des séances mensuelles. Les registres de présence nous donnent un témoignage flagrant de l'efficacité de cette mesure<sup>125</sup>.

Plus que partout ailleurs dans les autres compartiments de la Société, la préoccupation essentielle de la trésorerie est l'utilitaire : le plus important est ici que la gestion soit faite rigoureusement, sans que plus d'intérêt n'y soit porté. La reddition des comptes n'est ni régulière ni systématique, et presque toujours allusive et lacunaire, comme en témoigne celle qui clôt la séance du 1er janvier 1849 : "Monsieur le président fait connaître à la Société l'état de sa caisse au 1er janvier 1849. Les comptes de monsieur le trésorier sont adoptés sans aucune observation"<sup>126</sup>.

Au 8 janvier 1850, un état des comptes non détaillé nous est accessible pour l'année 1849<sup>127</sup> : les recettes s'élèvent à 1283,90 francs, les dépenses à 899,95 francs, pour un excédent de 383,95 francs. Au 3 janvier 1852, figure un état des comptes pour 1851 : les recettes s'élèvent à 1154 francs, et les dépenses à 943 francs, pour un excédent de 211 francs.

Il est possible d'évaluer toutefois la place primordiale occupée par l'impression des travaux dans les comptes de la Société à travers un exemple. Le 6 juillet 1852, le trésorier interrompt la proposition de la commission d'impression pour signaler qu'en cas d'adoption de cette proposition, un déficit de 150 à 200 francs dans la caisse<sup>128</sup> serait à craindre. Il propose ensuite d'envoyer une requête au ministre de l'Instruction, afin de bénéficier des fonds dont dispose ce dernier pour venir en aide aux sociétés savantes qui désirent faire imprimer leurs travaux. Les fonds dont dispose la Société vont donc prioritairement dans l'impression et la diffusion des travaux, ainsi que dans le système de prix récompensant l'émulation scientifique.

Qu'en est-il dans d'autres sociétés savantes ? Cette gestion silencieuse est-elle un cas isolé ? La présence d'un poste de gestion de la trésorerie est naturellement une constante dans toute association légalement reconnue. François-Yves le Moigne mentionne l'existence d'un tel système dans la Société des Lettres, sciences et arts, où des amendes sont infligées aux absents<sup>129</sup> : ainsi un rapporteur en retard perd-il deux jetons de présence, soit 2 F.

---

125 Voir Partie II, I) La Société au travail. 2) Le temps de la Sociabilité, a) L'implication et l'assiduité.

126 AMM 5 I 58, Comptes rendus des séances, 1er janvier 1849.

127 AMM 5 I 103, Mémoires et rapports (1850), Etat des comptes, 8 janvier 1840.

128 AMM 5 I 58, Comptes rendus des séances, 6 juillet 1852.

129 LE MOIGNE (Yves), « La renaissance de l'Académie de Metz (1819-1828). », *Cahiers Lorrains*, 1969, 4, p 118.

Au sein de la Société des Sciences médicales, l'amende apparaît être symbolique plus que dissuasive. Les membres résidants sont tenus par l'article 16 du Règlement de la Société à fournir un travail quelconque chaque année, sous peine de s'acquitter d'une amende de 10 F. On compte avant tout sur l'investissement personnel des membres, l'amende n'étant au final qu'assez négligeable au regard de leurs revenus qui peuvent s'échelonner entre 2000 et 7000 F par an pour un médecin d'une grande ville de province<sup>130</sup>. Les fonds dont disposent la Société vont donc prioritairement à l'impression et la diffusion des travaux, ainsi que dans le système de prix récompensant l'émulation scientifique. Le premier investissement attendu de la part des membres au sein de la Société est un investissement intellectuel.

Il apparaît nettement qu'être membre recouvre plusieurs réalités différentes, et cela correspond à la vision que la Société des sciences médicales de Moselle veut donner d'elle-même. Conformément au fonctionnement d'une société savante, l'accent est mis avant tout sur le travail collaboratif. D'après son discours officiel, c'est proprement cette volonté d'échange, de débat scientifique, de progrès de la discipline qui motive cette rupture de l'isolement des praticiens et préside à l'agrégation des individus au sein de cette Société. La participation aux travaux, aux séances régulières mensuelles ainsi qu'à la vie administrative est laissée à l'initiative des membres, dont le volontariat et les capacités spécifiques sont évaluées et saluées par leurs pairs.

A travers le poste qu'ils occupent au sein de l'appareil associatif, la qualité ou la quantité des travaux qu'ils remettent au jugement de leurs pairs, leur aptitude à participer à l'activité savante en dépit de contraintes personnelles ou professionnelles, ou encore la diversité de leurs formations ou professions, se dessinent les contours d'un groupe d'individus sensiblement différents. Toutefois, c'est bien leur appartenance à la Société qui les unit, en ce qu'elle fait d'eux les acteurs égaux d'un modèle méritocratique et capacitaire<sup>131</sup> d'association où chacun est jugé à l'aune de ses compétences. La Société des sciences médicales de Moselle se nourrit de cette diversité de profils, d'expériences et d'opinions<sup>132</sup>.

---

130 FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la Médecine (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994, p. 102.

131 LE MAREC (Yannick), *Le temps des capacités. Les diplômés nantais à la conquête du pouvoir dans la ville*, Paris, Belin, 2000, p. 13.

132 AMM 5 I 98, Mémoires, rapports (1845). Sosthène Dieu rappelle en introduction de ses *Considérations sur les animaux toxiques* que "pour le progrès scientifique [...] il est nécessaire qu'une réunion d'hommes, ayant des opinions diverses, mettent en commun leur instruction, se communiquant réciproquement le fruit de leur expérience et de leurs observations".

## II - SE REUNIR ENTRE MEDECINS

L'étude de l'organisation statutaire de la Société des sciences médicales révèle une structure classique, sur le modèle des sociétés savantes et des académies parisiennes et s'inspirant plus particulièrement de l'Académie Française. Cette forme associative n'est pas propre à la Société des sciences médicales de Moselle, et ne fait que proposer aux membres un cadre fonctionnel et efficace dans lequel peut s'effectuer le travail savant.

Il s'agit maintenant de s'intéresser au profil des membres qui composent cette société et de mettre en relation la déclaration d'intention présentée dans ses statuts avec la réalité de sa composition, afin de comprendre quel objectif elle cherche à remplir. Étudier l'identité des acteurs centraux de la Société des sciences médicales permet de comprendre plus en détail le projet de cette société savante.

Nous procéderons par le moyen d'une étude de la composition sociologique des membres titulaires -essentiellement les titulaires résidants- de la Société des sciences médicales du département de la Moselle, réalisée au moyen de plusieurs observations ponctuelles entre 1819 et 1872. L'objectif est de restituer les grandes tendances de la composition des membres titulaires résidants de la Société d'après leur statut professionnel, leur grade universitaire, leur expérience ou leur situation géographique. Qui sont les acteurs centraux de cette société savante ?

### 1) Une société de docteurs en médecine ?

Il faut d'abord s'interroger sur la formation et le grade universitaire que possèdent les membres de la Société, afin de voir en quoi ce critère peut être caractéristique ou non de la sociabilité savante des médecins.

#### a) Le niveau de formation

Voulant réunir une certaine élite intellectuelle, les sociétés savantes portent un intérêt notable aux titres universitaires et plus généralement au niveau d'instruction de leurs membres<sup>133</sup>, qui joue un rôle important dans la vie associative savante.

La Société des sciences médicales de Moselle met en avant un discours d'ouverture dans ses statuts, et a priori il ne se trouve aucune exigence de diplôme pour en devenir membre titulaire. Certaines sociétés savantes peuvent afficher clairement un objectif de réunion professionnelle, et à

---

133 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, p. 227-228.

ce titre exiger de ses membres une preuve de leur statut : c'est le cas par exemple pour certaines sociétés de magistrats. Au contraire, une société savante peut seulement recommander des individus du fait de leur « talent » ou leur « intérêt »<sup>134</sup> pour la discipline. Qu'en est-il à Metz dans le cadre de la Société des Sciences médicales ?

	1820	1830	1839	1845	1850	1860	1870
<b>Docteurs en médecine</b>	22	21	14	13	21	18	15
<b>Pharmaciens</b>	1	0	1	1	1	3	6
<b>Officiers de santé</b>	1	1	1	2	3	2	2
<b>TOTAL</b>	24	22	16	16	25	23	23

*Formation des membres titulaires résidents, d'après l'Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle, Metz, Verronnais, 1821-1870.*

On observe que les docteurs en médecine demeurent les plus nombreux durant la période. Bien que leur proportion passe de 91% des titulaires résidents en 1820 à 65% en 1870, ils constituent toujours la majorité des médecins présents dans la Société jouissant du titre de membre titulaire résident.

La plupart des sociétés savantes comptent une majorité de membres qui possèdent en général un niveau supérieur au baccalauréat, qui témoigne d'un niveau d'instruction supérieur à la moyenne<sup>135</sup>. Dans le cas des sociétés de médecins, les membres possèdent bien souvent un haut niveau d'études de par leur profession ; il peut s'agir généralement d'un doctorat en médecine.

La possession d'un doctorat est un marqueur culturel qui peut expliquer la participation à certaines activités liées à la sociabilité et à l'érudition, en particulier au sein des sociétés de médecine. Ainsi, la société de médecine de Toulouse compte en moyenne 77% de docteurs en médecine<sup>136</sup> au XIXe siècle. Les détenteurs d'un tel diplôme ont dû passer par une série d'épreuves académiques à forte composante littéraire, en particulier la thèse ; ils ont à ce titre d'ores et déjà développé une capacité à produire un travail scientifique et à en rendre compte. De plus, les médecins titulaires d'un doctorat ne souffrent pas de restriction territoriale pour l'exercice de leur art, ce qui leur permet de nouer des liens de sociabilité dans plusieurs villes, auprès de plusieurs sociétés savantes.

134 BARRERA (Caroline), *Les sociétés savantes de Toulouse au XIXe siècle (1797-1865)*, Paris, CTHS, 2003, p. 73.

135 CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Paris, CTHS, 1998, p. 229.

136 BARRERA (Caroline), *Op cit.*, p. 181

Il faut également remarquer la place grandissante des autres catégories de médecins au sein des effectifs des membres titulaires résidants.

Au fur et à mesure du temps, le groupe des membres titulaires résidants devient plus hétérogène et compte un certain nombre d'autres diplômés. Dès 1820, on compte parmi eux un seul officier de santé, contre trois à la fin de la période. C'est une progression notable, en ce que la nature de l'officiat de santé ne facilite pas naturellement la participation à une société savante. Les officiers de santé souffrent en effet de problèmes récurrents propres à leur condition professionnelle : ils ne peuvent exercer que dans le département dans lequel ils ont été reçus et peuvent se trouver éloignés du lieu des réunions, sont exclus des hautes fonctions médicales et ils possèdent d'un nombre d'années d'études inférieur à celui des docteurs<sup>137</sup>.

Toutefois, officiat de santé et sociabilité savante ne s'excluent pas. Il faut remarquer que parmi les officiers de santé se trouvent souvent des individus qui, étant formés à un niveau proche du doctorat et se trouvant quotidiennement au plus près de leur objet d'étude, peuvent proposer à la Société des travaux nombreux et fournis sur des cas concrets. A l'image de l'officier de santé Fristo, certains d'entre eux sont des membres ne témoignant pas d'une instruction ou d'une pertinence inférieure à celle de leurs collègues docteurs en médecine. De même, les pharmaciens présents dans la Société des sciences médicales sont des pharmaciens dits « de première classe », issus des écoles de Paris, Strasbourg ou Montpellier et familiers des études théoriques et pratiques que leur procurent ces institutions. Après 1840, les pharmaciens ont également à passer l'épreuve du doctorat, et entrent dans cette catégorie de praticiens formés à un haut niveau universitaire.

La Société des sciences médicales de Moselle réunit au final, comme c'est souvent le cas pour les sociétés savantes médicales<sup>138</sup>, essentiellement des docteurs en médecine. Mais la participation à la Société des sciences médicales est-elle de ce fait une pratique commune aux docteurs en médecine de Moselle ?

---

137 LEONARD (Jacques), *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs*, Paris, Aubier, 1981, p. 83-85.

138 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 198-201.

Années	Docteurs en médecine et chirurgie	Licenciés en médecine	Maîtres en chirurgie et officiers de santé	TOTAL des praticiens en Moselle	Membres de la SSMM	Dont docteurs mosellans	Dont officiers de santé
<b>1819</b>	40	1	62	103	36	21	0
<b>1820</b>	38	1	74	113			
<b>1823</b>	37	1	69	107	57	24	0
<b>1824</b>	37	1	69	107	69	24	2
<b>1825</b>	35	1	68	104			
<b>1826</b>	36	1	70	107			
<b>1827</b>	46	1	67	114			
<b>1828</b>	45	1	51	97			
<b>1830</b>	44	1	52	97			
<b>1830</b>	47	1	53	101	101	27	2
<b>1831</b>	48	1	54	103			
<b>1832-1833</b>	45	1	50	96			
<b>1834</b>	45	1	48	94			
<b>1835</b>	55	1	50	106			
<b>1836</b>	51	0	47	98			
<b>1838</b>	67	0	49	116			
<b>1839</b>	70	0	47	117	110	21	5
<b>1840</b>	70	0	47	117			
<b>1841</b>	75	0	43	118	110	25	1
<b>1842</b>	71	0	39	110			
<b>1843</b>	77	0	44	121			
<b>1844</b>	72	0	44	116	118	20	3
<b>1845-1846</b>	77	0	34	111			
<b>1847</b>	73	0	38	111			
<b>1848</b>	75	0	39	114			
<b>1849</b>	74	0	40	114	159	35	3
<b>1850</b>	77	0	34	111			
<b>1857</b>	84	0	45	129	157	34	3
<b>1858</b>	87	0	31	118			
<b>1859</b>	91	0	25	116			
<b>1860</b>	94	0	28	122			
<b>1861</b>	93	0	22	115	165	31	3
<b>1866</b>	88	0	24	112			
<b>1870</b>	103	0	24	127	153	30	3

*Evolution du nombre de docteurs en médecine et d'officiers de santé, en Moselle et dans le cadre de la Société des Sciences médicales*<sup>139</sup>.

<sup>139</sup> D'après FINOT (P. X.), *De l'Unité professionnelle de la médecine*, Metz, Lorette, 1866, 79 p. et *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, 1821-1869.

Au cours du siècle, la composition de la Société des sciences médicales évolue relativement à l'accroissement du nombre de docteurs en médecine dans le département et à la baisse progressive du nombre d'officiers de santé.

Entre 1819 et 1824, la Société des Sciences médicales réunit en son sein entre 52% et 65% des docteurs en médecine du département. Cette proportion tombe à 30% en 1839 et se maintient jusqu'à la fin de la période. Alors que les docteurs en médecine sont de plus en plus nombreux au cours du XIXe siècle, le nombre de membres titulaires résidants de la Société des sciences médicales demeure fixe, conformément à ses statuts.

Le groupe des membres titulaires résidants devient ainsi au fil du temps de moins en moins représentatif de la composition du corps médical en Moselle. En effet, le nombre d'officiers de santé demeure constant au sein du groupe des titulaires résidants, alors que dans le département leur effectif chute et passe de 70 individus en 1819 à seulement 24 en 1870. Ainsi, alors qu'au début de la période les officiers de santé mosellans représentent 3 à 4% des membres titulaires résidants de la Société des Sciences médicales, ils représentent plus de 12% dans les années 1860. Il faut toutefois garder à l'esprit que ce pourcentage a une valeur limitée, car il repose sur un très petit nombre d'individus.

Peu à peu, les docteurs en médecine s'imposent à l'échelle du pays face aux officiers de santé. En effet, le rapport du ministre Salvandy de 1847 présenté à la chambre des pairs<sup>140</sup> fait état de près de 8000 officiers de santé en France contre 12000 docteurs en médecine. Toutefois, 40% du total des praticiens demeurent encore officiers de santé.

Même si cette tendance à l'augmentation du nombre de docteurs s'observe aussi dans le département de la Moselle ainsi que dans la Société des sciences médicales, cette dernière conserve parmi ses membres titulaires résidants quelques officiers de santé reconnus pour leur qualité, et témoignant du poids que peut constituer le second ordre de médecins jusque dans les années 1830 en Moselle.

### **b) Les lieux de formation**

Après avoir été autorisées à délivrer depuis 1798 des certificats de capacité<sup>141</sup>, les facultés de médecine de Paris, Strasbourg et Montpellier sont rétablies dans leurs fonctions par la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803). C'est en leur sein que sont formés les docteurs en médecine en France.

---

140 JUNG (Caroline), *Les officiers de santé en Moselle au dix-neuvième siècle*, 2006, Nancy, UHP, p. 49.

141 LEONARD (Jacques), *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs*, Paris, Aubier, 1981, p. 40.

Les docteurs en médecine constituent, on l'a vu, l'essentiel des membres titulaires résidants de la Société des sciences médicales. Il s'agit donc de voir où sont formés ceux des membres titulaires résidants qui jouissent du titre de docteur en médecine, et que traduit cette répartition géographique de l'origine des diplômés.

Année	Faculté de Paris	Faculté de Strasbourg	Faculté de Montpellier
1820	8	7	1
1830	10	6	1
1839	5	4	1
1845	7	1	1
1850	6	1	1
1860	10	2	2
1870	11	3	1

*Ville de réception des docteurs en médecine membres titulaires résidants de la Société des Sciences médicales*<sup>142</sup>.

On constate tout d'abord qu'une grande majorité de ces médecins ont été reçus docteurs à Paris. Bien que la capitale se trouve à 300km de Metz, elle fournit à la France plus de docteurs que tout autre ville universitaire : près de 200 par an entre 1816 et 1869, soit davantage que Strasbourg et Montpellier réunies<sup>143</sup>. Ainsi, même les natifs de Metz peuvent fréquenter l'université parisienne ne serait-ce que le temps d'achever leurs études, avant de revenir dans la région pour pratiquer : c'est le cas de la plupart des fondateurs de la Société en 1819. C'est vers elle que vont se tourner par exemple les médecins formés à l'école d'instruction militaire de Metz pour compléter leurs études par un doctorat, tel le docteur Willaume.

Paris jouit d'une grande renommée au sein du monde médical et universitaire, et ce prestige explique la proportion des docteurs formés dans la capitale au sein de la Société des Sciences médicales. Elle accueille plusieurs milliers d'étudiants, encadrés par près d'une quarantaine de professeurs agrégés, dont un grand nombre se trouvent eux aussi dans les sociétés savantes.<sup>144</sup>

On peut expliquer le grand nombre de diplômés de la faculté de Strasbourg par la proximité géographique dont cette ville jouit par rapport à Metz. C'est là son atout majeur : même si elle est

142 D'après *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, 1821-1869.

143 FAURE (Olivier), *Op. cit*, p. 81.

144 *Id.*



moins bien pourvue que Lyon ou Marseille en hôpitaux universitaires et internats, elle ne se trouve qu'à 150km de Metz, dont elle est la plus proche ville universitaire. Elle compte également 315 doctorants au début du XIXe siècle et près de quatorze chaires<sup>145</sup>, ce qui compense son jeune âge et ses faibles effectifs.

La faculté de Montpellier est quant à elle la plus éloignée, se trouvant à 700km de la cité messine. Même si elle accueille plus de doctorants que la faculté de Strasbourg (environ un millier au début du XIXe siècle)<sup>146</sup>, elle demeure très éloignée de la cité messine, et les médecins peuvent intégrer des sociétés savantes plus locales.

Enfin, il se trouve au sein des membres titulaires résidants quelques rares médecins formés dans les anciennes institutions ou les écoles secondaires de médecine. Membre depuis 1819, le docteur Desoudin est issu de l'école de médecine de Nancy où il a été diplômé en 1790. Olry Terquem est quant à lui diplômé de pharmacie à Paris.

Au final, les traits qui semblent caractériser la formation des membres titulaires résidants de la Société des Sciences médicales sont d'une part leur condition de docteur en médecine et d'autre part leurs formations parisiennes pour la plupart, strasbourgeoise dans une moindre mesure. On le voit, le lieu de réception ne préjuge pas de l'implication au sein d'une société savante. L'exemple du docteur Defer, membre titulaire résident de la Société depuis 1847, participe aux sociétés de médecine de Metz, Strasbourg et Paris bien qu'il ait été formé à Montpellier.

Enfin, l'université peut être déjà, en amont de la Société des sciences médicales, un lieu de sociabilité où se tissent des liens professionnels et personnels. En cela, l'adhésion à la Société des Sciences médicales marque le passage d'une sociabilité informelle entamée à l'occasion d'études supérieures à un groupe officiel, public et reconnu.

## **2) Une société de vétérans ?**

Il est courant de considérer la sociabilité savante comme une pratique réservée à un aréopage de savants soucieux de rituels, de cérémonies et de traditions, à l'image des académiciens d'Ancien

---

145 FAURE (Olivier), *Op. cit*, 1994, p. 83.

146 *Id.*

Régime. Il est intéressant d'observer si, à Metz, la sociabilité savante des médecins et l'érudition prennent la forme d'un « sport pour l'âge mûr »<sup>147</sup>.

### a) L'âge d'adhésion

L'âge d'adhésion est une information accessible grâce à certaines notices biographiques présentées dans *l'Exposé* des travaux de la Société, mais est mentionné de manière systématique pour les membres titulaires à partir de *l'Exposé* publié en 1838.

Année	Age moyen d'adhésion
1820	48
1830	40
1839	42
1845	38
1850	40
1860	38
1870	40
Moyenne	41

*Âge moyen des membres titulaires résidants lors de leur adhésion à la Société des Sciences médicales*<sup>148</sup>.

Le fait que l'on rencontre des membres âgés de 48 ans en moyenne au début de la période tient à la naissance de la Société elle-même. En effet, il s'agit ici des membres fondateurs de la Société des sciences médicales. Or, il ne se trouve pas avant celle-ci de société de médecine dans le département qui soit susceptible d'accueillir ces médecins. Il est raisonnable de penser que leur intégration aurait pu avoir lieu dès 1812, lorsque le corps médical messin suscite pour la première fois la création d'une telle société<sup>149</sup>.

Au cours de la période, l'âge d'adhésion oscille entre 38 et 42 ans et est en moyenne de 41 ans. A quel moment de la vie d'un médecin cet âge correspond-il ? Ceux qui proposent leur candidature pour rejoindre la Société des sciences médicales sont tout d'abord des individus dont les études sont achevées, voire dont l'adhésion suit de près l'obtention du diplôme. Ainsi, près d'un tiers des membres titulaires résidants en 1870 ont rejoint la Société l'année de leur graduation.

147 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 222.

148 D'après *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, 1821-1869.

149 BMM (Bibliothèques-Médiathèques de Metz) R 14 88, *Exposés des travaux de la Société des sciences médicale de Moselle pour l'année 1858*, p.7.

L'âge d'adhésion se situe bien après l'âge d'obtention du doctorat, et après l'installation à Meyz. Il est possible de penser que pour être admis, ou plus exactement coopté, il faut d'abord que ces médecins aient fait l'objet d'un examen de la part des membres en place. Le futur postulant se constitue un réseau local et une clientèle solide, alors qu'il est évalué sur son activité professionnelle, sa moralité, son intégrité ou ses compétences. A cet âge, le médecin est fixé dans une ville où il a pu pratiquer depuis quelques années et se constituer une solide clientèle.

C'est le moment qu'il peut choisir, une fois installé et fort de son expérience, pour s'adonner à une activité savante ; ce moment se situe pour le médecin entre 38 et 42 ans et reste globalement le même de 1820 à 1870.

Pour autant, l'âge moyen des membres titulaires résidants demeure-t-il inchangé au cours de la période ?

#### **b) L'âge des membres**

<b>Année</b>	<b>Age moyen</b>
<b>1820</b>	48
<b>1830</b>	50
<b>1839</b>	52
<b>1845</b>	49
<b>1850</b>	50
<b>1860</b>	48
<b>1870</b>	55
<b>Moyenne</b>	<b>50</b>

*Âge moyen des membres titulaires résidants à la Société des Sciences médicales<sup>150</sup>.*

L'âge moyen des membres titulaires résidants varie entre 48 et 55 ans, mais ne subit pas d'écart significatif au cours de la période. On observe dans d'autres sociétés savantes « classiques » une moyenne d'âge similaire : la moyenne d'âge au sein de la Société française de géographie est par exemple de 47 ans et demi<sup>151</sup>.

150 D'après *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, 1821-1869.

151 D'après FIERRO (Alfred), *La Société de géographie*, Paris-Genève, 1983, cité dans CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Paris, CTHS, 1998, p. 225.

Comme dans nombre de sociétés savantes, les effectifs de la Société vont globalement vieillissants, mais jouissent d'un renouvellement plus marqué à partir des années 1850. En conséquence, la pyramide des âges est peu déséquilibrée et la majorité des membres a environ une cinquantaine d'années.

Au-delà d'une moyenne d'âge qui peut être trop simplificatrice<sup>152</sup>, il convient d'observer la diversité des âges des membres à plusieurs moments de la vie de la Société. Ainsi, en 1830 on compte 8 membres de moins de 40 ans, 6 dont l'âge se situe entre 40 et 60 ans, et 6 individus de plus de 60 ans. En 1850, 6 personnes ont de moins de 40 ans, 12 ont entre 40 et 60 ans, 3 ont plus de 60 ans. Enfin, on compte 4 membres de moins de 40 ans, 12 membres ayant entre 40 et 60 ans et 9 membres de plus de 60 ans pour l'année 1870.

Que peut-on conclure sur l'âge des membres titulaires résidants de la Société des Sciences médicales ? Il correspond finalement à un moment de la vie du médecin dans lequel il lui est matériellement possible de s'investir dans les activités d'une société savante. Doté d'un diplôme, d'une expérience et d'un lieu de résidence, il peut participer à la sociabilité savante de son département.

On remarque certains médecins d'un âge avancé parmi les membres de la Société des sciences médicales. On peut citer en exemple le docteur Gérard né en 1742, le docteur Desoudin né en 1765, ou encore le pharmacien Olry Terquem né en 1797. La sociabilité savante pratiquée au sein d'une société de médecins consiste en un travail d'écriture, de lecture et de publication qui demeure accessible à certains des membres les plus âgés, contrairement à des sociétés qui requièrent un travail de terrain parfois assez physique (fouilles, excursions, relevés géologiques...)<sup>153</sup>. A ce titre, il n'est pas choquant de voir quelques représentants d'une population assez âgée au sein de la Société des sciences médicales de Moselle, même si toutes les sociétés savantes n'en comptent pas en proportion égale. Dans son étude portant sur l'Académie des sciences vers 1840, A. J. Tudesq<sup>154</sup> note que 45% des 65 membres ont moins de 40 ans lors de leur adhésion, et que cette société compte, à l'image d'autres sociétés savantes de l'époque, une population relativement juvénile.

Mais il faut garder à l'esprit que la Société des Sciences médicales est une société de médecine. L'étude de la médecine, quant à elle, s'étend en amont et en aval de la période d'exercice professionnel. Ainsi, certains médecins retraités peuvent souhaiter poursuivre sur un autre mode leur carrière médicale en intégrant la Société des sciences médicales du département de la Moselle.

---

152 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 225.

153 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 223.

154 Cité dans CHALINE (Jean-Pierre), *Op cit.*, Paris, CTHS, 1998, p. 222.

Par exemple, le docteur Herpin, membre titulaire résident depuis 1867 et âgé de 72 ans, n'exerce plus la médecine et consacre tout son temps à la sociabilité savante.

En conclusion, les membres titulaires résidants sont dans la plupart des cas présents dans la Société durant toute leur vie professionnelle. Certains rejoignent la Société dès qu'il leur est possible de le faire et y demeurent même après leur départ en retraite.

Il faut maintenant voir si cet investissement au sein de la Société des Sciences médicales reste généralement durable, ou s'il s'inscrit dans une durée courte.

### **c) L'expérience et l'ancienneté**

Les membres de la Société vivent deux types d'expérience qu'il nous faut distinguer.

La première est l'expérience du médecin en tant que praticien diplômé, permettant de mesurer sa compétence à l'aune de ses études, des lieux dans lesquels il a officié, des populations ou des institutions qu'il a servies. Qu'elle soit considérée comme nécessaire, indispensable ou optionnelle, cette « expérience » intellectuelle, académique ou professionnelle est examinée par les membres eux-mêmes et préside souvent à l'agrégation d'un nouveau membre.

Si cette expérience et la connaissance préalable de la profession sont un atout non négligeable pour intégrer une compagnie qui recrute par cooptation, il ne faut pas omettre que c'est aussi justement par le biais de la sociabilité savante que peut se constituer un réseau de collègues et de pairs savants<sup>155</sup>. La sociabilité savante peut aider à la constitution d'un réseau en mettant à disposition des membres un espace collectif de travail, mais à l'inverse l'appartenance à un réseau préexistant peut faciliter l'adhésion à une société savante.

S'agissant d'une ville militaire comme Metz, le service médical des armées peut être un facteur rapprochant les médecins. En 1819, il se trouve parmi les fondateurs des individus ayant été formés à l'hôpital militaire du Fort-Moselle et ayant servi lors des guerres napoléoniennes. Le docteur Willaume est chirurgien lors de la bataille d'Austerlitz, tandis que le docteur Hénot assiste à la défaite de Waterloo<sup>156</sup>. Le pharmacien Sérullas est quant à lui premier professeur à l'hôpital militaire. Même si il ne furent pas combattants, leur condition militaire s'ajoute à leur condition de médecin, et leur procure un lien que tous ne partagent pas au sein de la profession.

La seconde « expérience », plus facilement mesurable, est celle du médecin en tant que membre de longue date de la Société des sciences médicales. Il s'agit de voir si, suite à leur

155 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 285.

156 *Mémoires de l'académie de Metz*, Metz, Blanc, XXXIIe année, 1851-52, p. 72.

adhésion, les membres titulaires résidants demeurent impliqués durant de nombreuses années dans la Société, ou si au contraire ils s'en détachent rapidement.

Il apparaît que les membres titulaires de la Société des sciences médicales s'impliquent d'une manière durable dans la sociabilité savante. Ainsi, les « vétérans » présents depuis la fondation de la Société des Sciences médicales constituent plus d'un tiers des membres titulaires jusqu'aux années 1840. De nouvelles recrues arrivent au milieu du siècle, si bien que plus de la moitié des titulaires de 1850 affichent moins de cinq ans d'expérience au sein de la Société, et 70% d'entre eux sont présents depuis moins de 10 ans. En revanche, à la fin de la période les vétérans deviennent majoritaires : en 1870, un tiers des membres titulaires sont présents depuis plus de 20 ans. Plus de la moitié d'entre eux ont alors 15 ans d'ancienneté au sein de la Société des Sciences médicales.

<i>Membres titulaires Résidents et non résidents</i>	<b>1820</b>	<b>1830</b>	<b>1839</b>	<b>1845</b>	<b>1850</b>	<b>1860</b>	<b>1870</b>
Membres depuis 5 ans ou moins	<b>24</b>	6	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>28</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
Membres depuis 6 à 10 ans	0	0	4	5	6	<b>9</b>	2
Membres depuis 11 à 15 ans	0	<b>16</b>	1	1	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>6</b>
Membres depuis 16 à 20 ans	0	0	<b>8</b>	<b>6</b>	0	4	<b>7</b>
Membres depuis 21 à 25 ans	0	0	0	0	6	3	<b>6</b>
Membres depuis plus de 25 ans	0	0	0	2	2	1	4
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>49</b>	<b>33</b>	<b>33</b>

*Répartition des membres titulaires résidents de la Société des Sciences médicales selon leur ancienneté<sup>157</sup>.*

Les périodes qui consacrent la prééminence des « vétérans » de la Société se situent dans les années 1830 et à la fin des années 1860, soit pendant des périodes où le recrutement de nouveaux membres baisse. A l'inverse, les décennies 1820 et 1845-1860 sont celles où la plupart des membres titulaires sont présents depuis moins de 10 ans.

Il est possible de conclure que la majorité des membres titulaires de la Société des Sciences médicales au XIXe siècle est constituée des membres qui se distinguent par la durée de leur engagement. En effet, si l'on remarque que les membres présents depuis moins de 10 ans sont majoritaires, cela tient d'abord au fort recrutement. Les nouvelles recrues sont nombreuses pour ces années, mais la baisse du recrutement les années suivantes ne laisse pas observer de défections

<sup>157</sup> D'après *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, 1821-1869.

massives : ces membres se retrouvent généralement toujours dans la Société des Sciences médicales quelques années plus tard.

Toutefois, il faut préciser que figurer au nom des membres titulaires de la Société des Sciences médicales n'est pas toujours l'indice d'une participation importante. En effet, jusqu'aux années 1840, entre le tiers et la moitié des membres titulaires sont absents des séances régulières de la Société. Un individu est pleinement considéré comme membre dès lors qu'il fournit un travail régulier, par l'envoi de manuscrits ou par la participation active aux séances.

### **3) Une société de Messins ?**

Dans un troisième temps, il faut envisager la situation géographique des membres titulaires résidants de la Société des Sciences médicales.

La Société des sciences médicales se présente comme la société de médecine d'un département, la Moselle, et à ce titre ses travaux peuvent traduire un intérêt pour des sujets qui se veulent utiles au département et agréger des médecins mosellans. Toutefois, son ancrage à Metz, le chef-lieu du département depuis 1790, amène à se demander dans quelle mesure la Société des sciences médicales est composée de Messins, et quelles conséquences cela peut avoir sur la nature de cette société savante.

#### **a) Les médecins domiciliés à Metz**

Nous nous sommes intéressés jusqu'à présent à la condition de membre titulaire résident, en ce que cette catégorie représenterait le cœur des membres actifs de la Société. Nous avons été amenés à constater qu'ils se caractérisent par la possession d'un diplôme particulier, d'un degré d'expérience et d'investissement spécifiques. Toutefois, ces critères ne suffisent pas à définir pleinement les membres titulaires résidants.

Ce qui caractérise ces membres est d'abord le critère de la résidence. On retrouve des membres résidants dans nombre de sociétés savantes, sous différents titres : « associés ordinaires », « associés résidants », « membres titulaires », « mainteneurs »<sup>158</sup>. Ces qualificatifs sont employés pour désigner une même chose : les membres domiciliés dans la cité où est basée la société savante, ou dans ses environs directs. Leur effectif est limité, et ce sont eux qui jouissent du titre de membre

---

158 BARRERA (Caroline), *Les sociétés savantes de Toulouse au XIXe siècle (1797-1865)*, Paris, CTHS, 2003, p. 70.

à part entière, avec les droits et devoirs qui y sont attachés<sup>159</sup>.

Cette catégorie est toujours présente dans les sociétés savantes, et ses membres constituent son cœur. La sociabilité savante est en effet d'abord un phénomène urbain, qui se développe surtout dans les villes importantes. Jean-Pierre Chaline note qu'en 1846, que 55 des 251 sociétés savantes sont concentrées à Paris. Le reste est réparti dans 118 autres villes, dont 80% sont des préfectures<sup>160</sup>. De surcroît, les médecins eux-mêmes sont essentiellement des citoyens par leur origine, leur formation et leur façon de penser<sup>161</sup>. Cependant, dans la Société des sciences médicales ne se regroupent pas seulement des médecins issus de la cité messine.

Durant les premières années d'existence de la Société, la condition de titulaire et celle de résident vont de pair. La Société est naissante, et suscite d'abord l'adhésion des médecins les plus proches d'elles, pouvant s'adonner la sociabilité savante en vertu de leur lieu de résidence. Les fondateurs eux-même résidents à Metz.

Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1830 qu'apparaît la qualité de « membre titulaire non résident ». Cela peut naître d'un constat établi à partir de la baisse de la fréquentation des séances : il n'est pas nécessaire de résider à Metz pour assister aux séances, ni d'assister aux séances pour être compté au nombre des résidents.

De même, il s'opère une distinction entre un membre titulaire et un membre résident. Ainsi en 1830, le vétérinaire Watrin et ou encore le docteur Legrand habitent à Metz et sont membres correspondants.

Cette division rend compte de cet état de fait quand, en 1847, les docteurs Collard et Leclerc sont présents lors de plusieurs séances en tant que membres « associés résidents ». De plus, la même année, 12 des 32 membres titulaires ne sont pas résidents. En 1855, on dénombre 25 titulaires résidents ainsi que 14 titulaires « du département ».

Au cours de la période, la condition de titulaire se distingue peu à peu de celle de résident. En effet, la Société commence à agréger des médecins qui ne sont plus exclusivement un groupe de praticiens messins désireux de constituer une société savante au sein de leur ville de résidence. La structure ouvre le recrutement de ses membres titulaires au département entier ; la résidence (ou la non-résidence) devient peu à peu un critère supplémentaire qui vient se sur-apposer à la condition

---

159 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 116-117.

160 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 76-77.

161 BERCE (Yves-Marie), *Le chaudon et la lancette. Croyances populaires et médecine préventive, 1798-1830*, Paris, Presses de la Renaissance, 1984, p. 165.



de titulaire ou de correspondant.

Les membres titulaires résidants ne constituent pas l'essentiel des effectifs de cette Société, même s'ils en sont membres au sens le plus plein du terme. Force est de constater que les Mosellans, et plus particulièrement les Messins, ne sont rapidement plus majoritaires au sein de la Société des sciences médicales. Un quart des membres (24 individus sur 101) habitent à Metz en 1830. Les Messins représentent 30 des 189 membres en 1850, soit 17%. En 1870, sur les 152 membres de la Société on compte autant de médecins résidant à Metz que de médecins parisiens : chacune de ces origines regroupe 26 individus, soit moins de 16% du total.

Le titre de membre résident est au final une garantie de présence pour la Société des sciences médicales, présence aux séances régulières qui n'ont pas vocation à réunir la totalité des membres de la Société, mais seulement ceux qui se distinguent par un statut spécifique, dotés de pouvoirs décisionnels au sein de l'association. Il faut pour le constater observer les rues mentionnées dans la liste des membres résidants : Nexirue (Renaud), rue des Jardins (Terquem), quai Saint-Pierre (Maréchal), rue des Parmentiers (Gillot), rue Mazelle (Legrand, Morlanne), place de la Comédie (Mahu), place Saint-Louis... Autant de lieux situés à moins d'un quart d'heure à pied de la bibliothèque municipale où se tient les séances de la Société.

Ceux qui sont membres résidants font vivre la Société d'une manière spécifique : ils l'animent et la font exister dans l'espace et le temps, par les réunions auxquelles ils assistent. Le rôle actif de ces membres messins est donc central. Est-ce pour autant oublier que l'objet de la Société des Sciences médicales est l'avancement de la science médicale plus largement en Moselle ?

### ***b) Les médecins en dehors de Metz***

En dehors de la profession médicale à Metz, quel rapport entretient la Société des sciences médicales avec la Moselle, et plus largement avec ses membres correspondants ? Pour le comprendre, il faut envisager les membres dans leur entièreté et non plus seulement les membres titulaires qui sont tous, à quelques rares exceptions, des habitants de Metz ou de ses environs directs.

Les médecins « des campagnes » sont-ils absents de la Société ? Il n'est pas possible de le saisir pleinement à partir de l'étude de leur lieu de résidence. Les médecins peuvent en effet souvent exercer dans les campagnes tout en résidant en ville. Il convient dès lors de se baser sur d'autres

indicateurs.

La Société est-elle une société d'urbains en vertu du fait qu'elle est composée essentiellement de docteurs en médecine ? Il se trouve pourtant au sein de la Société des sciences médicales un nombre important de membres, docteurs en médecine, qui résident hors de Metz. Membre titulaire depuis 1837, le docteur Bastien habite Courcelles-Chaussy<sup>162</sup>. La même année, on remarque des docteurs en médecine résidant en Lorraine à Saint-Avold, Dieuze ou Gorze. En 1860, le docteur Medard, membre correspondant, réside et officie à Fresnes-en-Woëvre, dans la Meuse.

La brochure du docteur Finot<sup>163</sup> souligne cette tendance au cours du siècle : la proportion de docteurs dans les agglomérations de plus de 40 000 habitants devient majoritaire dès 1815. Dans les agglomération de 5 000 à 10 000 habitants, les docteurs deviennent majoritaires à partir de 1828, et dans les localités de 1 000 à 5 000 habitants en 1859. Les docteurs sont bel et bien présents dans les campagnes, toutefois les médecins situés dans les campagnes ne sont qu'une infime partie des membres de la Société. L'éloignement de la ville peut être un facteur important qui explique le peu de participation de ces médecins des campagnes, qui doivent déjà effectuer d'importants trajets quotidiens.

Il est possible d'expliquer la présence majoritaire des citadins dans la Société des sciences médicales de plusieurs façons. Il peut s'agir d'abord de désintérêt de la part des médecins. Une société savante n'a que peu de prise dans les campagnes, elle s'adresse davantage à un groupe urbain plutôt restreint<sup>164</sup>. De plus, les médecins pratiquant à la campagne peuvent ne pas être intéressés par la sociabilité savante. Toutefois, cette tendance générale n'est pas sans exceptions. Certains médecins des campagnes peuvent adhérer à la Société des sciences médicales, le plus souvent en qualité de membre correspondant. Le docteur Petitgand, membre correspondant depuis 1849, est docteur en médecine et médecin cantonal à Gorze au dépôt de mendicité<sup>165</sup>.

Est-il un point qui distingue davantage correspondants et résidants, outre leur localisation géographique ?

Au sein de cette catégorie des correspondants sont réunis les médecins qui ne résident pas

---

162 BMM R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1860*, Metz, Verronnais, 1861, p. 474.

163 Citée dans JUNG (Caroline), *Les officiers de santé en Moselle au dix-neuvième siècle*, 2006, Nancy, UHP, p. 52.

164 VANDERPOOTEN (Michel), *Les campagnes françaises au XIXe siècle. Economie, société, politique*, Nantes, Editions du Temps, 2005, p. 229-232.

165 BMM R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1846*, Metz, Verronnais, 1847, p. 127.

directement à Metz même, mais souhaitent entretenir des liens avec la Société en lui transmettant leurs travaux. Les résidants doivent fournir un travail annuel, mais rien n'est précisé en ce qui concerne les obligations auxquelles sont astreints les correspondants en terme de travaux à fournir. L'essentiel d'entre eux souhaitent sur la base du volontariat "être associés aux travaux de la Société", dont ils ont eu connaissance par ailleurs et auxquels ils souhaitent ajouter les leurs<sup>166</sup>. Les correspondants sont ainsi de ceux qui sont motivés essentiellement par le fait de présenter un travail qui sera lu, jugé et estimé par la Société, comme cela est présenté dans leurs lettres de demande d'adhésion.

Il n'existe pas de nette distinction au niveau du comportement productif des correspondants et des résidants ; comme on l'a vu à l'exemple des membres honoraires, bien souvent le statut au sein de la Société peut être dû à des contraintes indépendantes de la volonté ou de la valeur du membre. Ils peuvent être tout autant contraints par leur santé, ou leur implantation géographique si leur condition de médecin militaire les oblige à suivre le régiment auquel ils sont attachés.

Ainsi pour l'année 1845, le nombre des travaux expédiés par les membres correspondants s'élève à seulement deux, alors que les titulaires en font parvenir trente-quatre<sup>167</sup>. Cette même année, le chirurgien-major Félix Jacquot est le seul médecin militaire et membre correspondant en déplacement à remettre un travail. En 1854, il en remet trois, alors que les membres correspondants dans leur entier en font parvenir dix-huit à la Société contre trente et un de la part des titulaires. Le statut de résident suppose une participation plus importante que celle des correspondants, mais il faut constater que ces derniers soumettent un grand nombre de travaux à la Société, parfois plus que les membres résidants.

En les comparant, on comprend mieux ce qui distingue membres résidants et membres correspondants : ces deux statuts renvoient certes à un critère géographique, mais aussi à différents types de participation à la Société des sciences médicales.

---

166 AMM 5 I 101, Mémoires et rapports, 1848, Rapport de la commission d'enquête sur un mémoire de M. Lambert, le 4 avril 1848.

167 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de Moselle en 1845*, 1846, p. 115 à 124.

Cette analyse de l'ensemble des membres titulaires sur la période nous donne à voir un « homme des sociétés savantes », celui que Jean-Pierre Chaline décrit comme un « homme instruit, d'âge mûr »<sup>168</sup>. Il est possible de définir certains traits qu'ont en partage -de manière générale mais non exclusive- les individus regroupés au sein de cette catégorie. Ils possèdent un doctorat en médecine, délivré généralement à Paris. Ils ont en moyenne une quarantaine d'années lorsqu'ils adhèrent à la Société des Sciences médicales, et y demeurent une dizaine d'années.

Enfin, il apparaît que les membres titulaires sont souvent messins. Cette qualité de membre titulaire sert au départ à désigner les membres que l'on pense les plus actifs, les plus enclins à participer à la vie de la Société par leur présence aux séances. Il s'avère que par la suite, la Société cherche à distinguer plus précisément ce qui fonde l'implication et la participation des membres, à savoir la résidence. Les membres titulaires et les membres correspondants sont divisés en « résidants » et « non résidants » (ou « du département ») sur la base de cette observation.

Au final, les Messins ne constituent pas l'essentiel des membres de la Société des sciences médicales de la Moselle. Toutefois, les membres titulaires (et plus encore les membres titulaires résidants) sont composés presque intégralement de médecins résidant à Metz.

La Société des sciences médicales du département de la Moselle est basée à Metz et compte à ce titre parmi ses membres les plus actifs des Messins. Cet ancrage dans le chef-lieu du département constitue une échelle cohérente pour s'organiser et travailler dans des conditions satisfaisantes, en s'assurant qu'un certain nombre de membres actifs seront présents aux séances.

---

168 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit*, 1998, p. 233.

## **PARTIE II : LES ACTIVITES SAVANTES**

Nous avons vu comment les médecins qui composent la Société des Sciences médicales peuvent avoir des profils en apparence relativement variés. On y retrouve à la fois des docteurs en médecine et des officiers de santé, des vétérinaires et des médecins cantonaux, mais tous ne participent pas à la Société de la même manière. De manière plus précise, ceux que la Société compte comme membres titulaires résidents, ceux qui sont présents lors des réunions régulières et font vivre la société savante possèdent des caractéristiques communes. Ils constituent les acteurs centraux de la Société.

Il s'agit de s'intéresser à présent à ce qui contribue à fonder l'unité de ce groupe, à savoir les différentes activités savantes. Quelles sont-elles, comment s'organisent-elles au sein de la Société et en quoi participent-elles à l'homogénéisation du groupe ?

Dans un premier temps, nous nous proposons de considérer la Société au travail dans le lieu et le temps qu'elle consacre à ses réunions, puis nous nous intéresserons aux différentes publications qu'elle produit au cours du siècle. Après avoir étudié la nature et la fonction de ces différentes publications, il s'agira d'apprécier si la Société des Sciences médicales s'inscrit ou non dans une recherche de l'innovation scientifique, ou si ses préoccupations sont centrées autour de la recherche de l'utilité locale.

## I - LA SOCIÉTÉ AU TRAVAIL

La Société des sciences médicales du département de la Moselle est une société savante qui tient sa raison d'être de la volonté qu'ont ses membres de s'associer lors de séances régulières afin de concourir à l'objectif de progrès scientifique qu'elle s'est fixé.

Il faut donc tout d'abord s'intéresser aux conditions matérielles de la réunion, en prenant en considération le lieu et le temps qu'elle consacre à son travail lors de ses séances. Après avoir observé les éléments constitutifs du quotidien d'une séance-type afin d'en observer les grandes lignes, il faut également examiner comment se répartissent dans le temps ces réunions afin de remarquer les constantes et les évolutions dans l'organisation du travail savant au cours de la période.

### 1) Le lieu et le temps de la réunion

Premièrement, il s'agit d'étudier le cadre spatial et temporel dans lequel s'inscrit le travail savant afin d'apprécier, comme cela a été fait pour d'autres fondations ailleurs en France, dans quelle mesure ils peuvent être révélateurs d'un statut de la Société et de ses rapports avec l'autorité publique qui lui concède<sup>169</sup>.

#### a) La fixation du local de réunion

On peut tout d'abord commencer par se poser la question de l'importance du choix du lieu dans lequel les membres se retrouvent régulièrement.

A Metz, il est possible de mieux comprendre les sociétés savantes au regard de leur procédure d'implantation dans la ville. Les débuts peuvent être précaires, et la société concernée peut être amenée à composer avec les moyens dont elle dispose : invitée par la municipalité à s'installer dans un local permanent, l'Académie de Metz refondée en mai 1819 s'installe dans les premiers temps chez M. Macherez, l'un des membres fondateurs. La première étape de la constitution de ce genre de société est marquée par l'urgence de trouver un lieu de réunion, le motif premier de leur existence étant la discussion savante. Bien vite, le maire Joseph de Turmel concède par un arrêté du 20 décembre 1819 un local pour les réunions de l'Académie situé dans la salle de lecture de la Bibliothèque municipale, « édifice déjà consacré aux sciences et aux arts »<sup>170</sup>.

---

169 CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Paris, CTHS, 1998, p. 275.

170 FLEUR (Elie), *Table générale par ordre alphabétique des mémoires de l'Académie de Metz, 1819-1903*, Metz, Imprimerie Lorraine, 1908, p. 187.

L'installation des sociétés savantes, observée ou dirigée par la Mairie, répond ainsi essentiellement à deux nécessités : celles de fixité et de publicité du lieu de réunion, car une association reconnue ne saurait être nomade, et le lieu de ses réunions ne saurait être tenu secret. Le choix du lieu de tenue des séances est un témoignage de l'implantation et de la reconnaissance officielles dont jouissent certaines sociétés savantes à Metz. L'inauguration du local est l'occasion d'une cérémonie lors de laquelle le dépositaire de l'autorité publique « fait connaître à la Société que déjà elle appartenait à la ville »<sup>171</sup>, et qu'à ce titre elle doit se conformer aux lois qui y sont en vigueur.

La Société des sciences médicales se réunit dans l'Hôtel de Ville de Metz, dans un local que la Mairie lui met gracieusement à disposition depuis la première séance en avril 1820 et jusqu'au milieu des années 1830. En effet, en décembre 1834, la Société est placée par la Mairie dans un nouveau local, et s'adresse à la Municipalité<sup>172</sup> afin de rappeler que jusqu'à présent « la Société des sciences médicales a été, en quelque sorte, établie à l'Hôtel de Ville, dans lequel on mit à sa disposition une salle qui fut spécialement affectée à la tenue de ses séances ».

A partir de 1835, la Société tient ses séances, selon ses mots, dans « un local qui lui a été assigné par la Mairie », en dehors de l'Hôtel de Ville occupé par d'autres services. L'objectif de cette requête est de pouvoir bénéficier de nouveau de la salle située à l'Hôtel de Ville ou à défaut de la salle de lecture de la bibliothèque, non comme lieu de réunion permanent mais afin d'y tenir régulièrement ses séances, si tel est le souhait de la Mairie.

Cette lettre est l'un des rares documents qui nous renseigne sur les modalités d'organisation matérielle de la Société des sciences médicales. On y apprend tout d'abord la nécessité de l'existence d'un lieu fixe, qui puisse être idéalement situé et connu de tous ses membres, même les plus occasionnels, afin qu'ils puissent s'y rendre facilement. Il s'agit d'un lieu de réunion et de rassemblement pour les membres, mais aussi d'un lieu de stockage des archives et de la bibliothèque de la Société : mémoires rédigés par les membres, publications auxquelles la Société s'abonne, ouvrages imprimés doivent être disponibles et accessibles par les membres. Cette lettre rappelle bien que, lors des déplacements récents qu'a dû subir la Société, « il [a fallu] transporter, non sans inconvénients, quelques uns des papiers qui doivent être dans ses archives ».

---

171 FLEUR (Elie), *Table générale par ordre alphabétique des mémoires de l'Académie de Metz, 1819-1903*, Metz, Imprimerie Lorraine, 1908, p. 188.

172 AMM 5 I 126, Correspondance diverse (1831-1840), Lettre de la Société des Sciences médicales à la Mairie du 11 décembre 1834.

Il s'agit enfin d'un lieu d'expression de l'identité de la Société, car c'est dans ce lieu que se trouvent présentés les portraits de ses membres les plus illustres, des figures tutélaires de la médecine, dont le buste d'Anuce Foèce, comme nous serons amenés à le voir.

La réponse ne tarde pas, et le 20 décembre la Mairie répond que la salle est occupée fréquemment par les commissions municipales, le service de la Garde Nationale et le contrôleur des impositions directes<sup>173</sup>. Toutefois, à compter de janvier 1835, les séances de la Société se tiennent une fois par mois dans la salle de lecture de la bibliothèque municipale installée depuis 1803 dans l'ancienne chapelle des Carmes. Une salle de la bibliothèque est également mise à la disposition de la Société pour qu'elle puisse entreposer sa documentation.

La bibliothèque municipale est, à Metz, un lieu privilégié de la réunion savante<sup>174</sup>. Par delà la simple dimension symbolique, en tenant ses séances dans ce lieu de savoir public la Société des sciences médicales se place aux côtés des autres sociétés savantes de la ville, dont la plus prestigieuse d'entre elles est l'Académie de Metz. Par la privatisation ponctuelle de la salle de lecture de la bibliothèque dont elles jouissent, ces sociétés constituent des fondations dont l'existence physique est reconnue et protégée par les pouvoirs publics, qui assurent la tranquillité de leurs réunions.

### ***b) Le déroulement d'une séance régulière***

Une fois que le lieu de la séance est établi, il s'agit d'observer en détail une séance régulière type, afin d'apprécier le découpage du temps et l'organisation de la prise de parole parmi les membres.

Si l'*Exposé* ne s'attache à restituer que le résultat final des échanges entre membres, il est possible de connaître le déroulement d'une séance tel qu'il est défini dans les statuts originaux de 1819 comme les statuts définitifs publiés en 1842<sup>175</sup>.

---

173 AMM 5 I 126, Correspondance diverse (1831-1840), Lettre de la Mairie à la Société des Sciences médicales du 20 décembre 1834.

174 *Bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle*, Metz, Rousseau-Pallez, 1858, p. 2 : La Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle tient ses réunions dans la salle de lecture de la Bibliothèque dès sa première séance, le 26 mars 1858.

175 AMM 5 I 52, *Règlement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, 1842, p. 11-14.



## TITRE V.

### *Séances, ordre des travaux, délibérations.*

Art. 41.

Chaque séance commence, 1°. par la lecture du procès-verbal de la précédente, sur l'adoption duquel on délibère.

2°. Le Président lit la correspondance ;

3°. Il recueille et rédige le bulletin des maladies régnantes.

4°. On entend ensuite les rapports sur les propositions d'admission ;

5°. Les rapports des commissions ou ceux des ouvrages et mémoires ;

6°. Les travaux divers, selon l'ordre de leur inscription ;

7°. Les propositions particulières que peuvent avoir à faire les Membres de la Société.

Toute discussion étrangère à la science est interdite.

Les réunions de la Société des sciences médicales de la Moselle suivent un cours très semblable aux autres sociétés savantes<sup>176</sup>, et laissent voir l'ordre des priorités que se fixe la Société. Ce qui suit est observé par Jean-Pierre Chaline dans d'autres sociétés savantes.

Dans un premier temps, les membres prennent place avec leurs travaux, on procède au décompte des présences et des absences par le moyen d'un livre d'émargement. La parole est au bureau de la Société et en particulier au secrétaire, qui ouvre le temps de la séance avec un compte-rendu général des communications du jour. Le président, chargé par les statuts d'ouvrir et de clore la séance, présente l'ordre du jour qu'il a préparé et dirige ensuite les débats. Lors des séances générales annuelles, il est également chargé de lire un discours qui consiste généralement dans le cadre de la Société des Sciences médicales en un tableau promouvant la sociabilité savante, la médecine ou les travaux de la Société dans son ensemble, ainsi que ses prédécesseurs au poste de président.

Le président, secondé parfois par le secrétaire et son adjoint, fait état de la correspondance reçue, des lettres envoyées, des démarches accomplies et de leur résultat. C'est notamment à ce moment que l'on prend connaissance des demandes ou décisions de la Mairie et de la Préfecture.

Puis vient le temps des hommages rendus par la Société à l'un de ses membres, par le moyen de notices historiques ou nécrologiques. On accuse réception des bulletins d'autres sociétés, - à Metz il s'agirait des almanachs et des périodiques tels l'*Annuaire de la Moselle*-, ainsi que des

---

176 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit*, 1998, p. 279.

manuscripts scientifiques soumis à l'examen de la Société par des individus extérieurs. On invite les commissions spécialisées à rendre leur rapport, puis on procède à l'élection d'un nouveau bureau pour l'année suivante. Cette dernière n'a lieu qu'une fois par an, à la fin de l'exercice.

Dans ce qui est présenté comme un déroulé « classique » d'une séance de société savante, il est possible de distinguer nettement deux temps. La première partie de la réunion est visiblement le moment lors duquel la Société se concentre sur la structure associative, et s'attache à la conserver et la consolider par la pratique de l'élection, de l'éloge et de la critique des travaux qui lui sont remis. C'est dans un second temps qu'apparaissent les communications scientifiques, et le travail savant à proprement parler. Les membres titulaires communiquent alors eux-mêmes leurs travaux, on procède à la lecture des mémoires envoyés par les correspondants, les débats et discussions ont lieu.

Dans le cas de la Société des sciences médicales du département de la Moselle, les étapes 1, 2, 4, 6 et 7 présentées dans les statuts semblent correspondre au « premier temps » consacré à la structure et à la forme de l'association. Le temps du travail savant est intercalé entre ces moments de gestion associative, mais toujours selon ce qui semble être une gradation selon l'importance. Les membres sont ainsi avant toute chose consultés à l'occasion de la rédaction du bulletin des maladies régnantes qui doit être remis au Maire. De même, lorsque vient le moment de la présentation des travaux, on consulte les membres de la Société, puis les travaux divers, et enfin les demandes particulières émanant des membres.

Le découpage et la succession des différentes étapes d'une séance peuvent être amenés à varier d'une société à l'autre, ou même en fonction des événements du moment. Mais en rappelant que « toute discussion étrangère à la science est interdite », la Société réaffirme ce qui fait l'unité du temps de la séance : la science médicale seule. Cela rappelle la méfiance qui peut subsister à l'égard des associations politiques.

Au final, on note un attachement de la Société des sciences médicales à un rite traditionnel de la sociabilité savante. La répartition du temps témoigne d'une association entre égalité et hiérarchie au sein de la Société des sciences médicales : égalité du temps de parole garantie aux membres qui souhaitent intervenir, hiérarchie dans l'ordre des prises de parole.

Il reste à étudier un service qui se tient au cœur de la séance : les archives et la bibliothèque. Ce service observe le déroulement de la séance, regroupe et met à disposition le contenu discuté ou présenté lors des réunions. Il s'agit de voir en quoi consiste le service des archives et de la bibliothèque, et comment il permet de lire un aspect supplémentaire de la réunion savante : la centralité de l'écrit.

### **c) Mettre à disposition : archives et bibliothèque**

Comme nombre de sociétés savantes qui manipulent beaucoup d'écrits, la Société des sciences médicales de Moselle est dotée d'un service d'archives. Il faut remarquer la place occupée par le travail de lecture, de présentation et de compte-rendu des ouvrages produits et réceptionnés au sein des sociétés savantes<sup>177</sup>, et surtout pourquoi et comment la Société des Sciences médicales met-elle à disposition des ouvrages.

La Société des sciences médicales affiche un objectif constant du progrès du savoir. De la poursuite de cet objectif découle une organisation commune du travail scientifique dans les sociétés savantes. Ainsi le docteur Gorcy, membre de la Société des sciences médicales mais aussi président de l'Académie de Metz pour l'année 1819-1820, rappelle que « l'expérience d'un individu ne se compose pas seulement de la connaissance des faits qu'il a observés lui-même, mais bien plus encore de tous ceux qu'il a puisés dans la lecture attentive des auteurs qui l'ont précédé et qui se sont occupés des mêmes objets que lui (...) Tout homme donc, quelles que soient ses facultés intellectuelles et le génie dont il puisse être doué a besoin d'aide ; l'appui qu'il prend sur ses semblables, ménage ses propres forces et lui sert à aller plus loin qu'eux dans la carrière. Il ne peut trouver ce soutien que dans ses contemporains ou dans ceux qui l'ont précédé»<sup>178</sup>.

Il s'agit là encore d'une déclaration d'intention idéaliste comme les dirigeants des sociétés savantes peuvent en produire à l'occasion des discours annuels, et il est possible de penser qu'elle masque la réalité de certaines dissensions et rivalités internes. Mais ce discours est éloquent car il met une fois de plus en avant l'une des modalités essentielles du travail scientifique en général, et de l'activité au sein des sociétés savantes en particulier, à savoir la réception et la mise à disposition des travaux. Car si ces derniers sont regroupés annuellement pour être présentés aux autorités municipales pour leur fournir la preuve d'une activité soutenue, c'est également pour être ajoutés à la somme de la documentation qui peut être consultée, reprise et citée par les membres de la Société, présents et à venir.

On peut observer l'évolution du nombre d'ouvrages proposés aux membres de la Société grâce au catalogue de la bibliothèque et des archives de la Société des sciences médicales<sup>179</sup>. Ce

---

177 GAY (Peter), *Une culture bourgeoise (1815-1914)*. Londres, Paris, Berlin,...*Biographie d'une classe sociale*, Paris, Autrement, 2005, p. 287-289.

178 *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Metz*, séance générale du 15 avril 1821, Metz, F. Blanc, 1859, p. 5.

179 AMM 5 I 66, Catalogue général de la bibliothèque et des archives (1820-1870).

document propose la liste exhaustive de tous les ouvrages prêtés par la Société, regroupés au sein d'un service qui vise à assurer le tri, la visibilité et la disponibilité des publications de la Société, afin que chaque membre puisse y faire référence lors de travaux futurs ou puisse les consulter aisément.

En 1820, elle ne possède que 18 ouvrages, mais dix ans plus tard ce nombre s'élève à une quarantaine. On remarque une hausse notable dans les années 1850, où le nombre d'ouvrages passe à près de 60, avant de chuter dans les années 60, alors que la Société ne propose plus qu'une trentaine d'ouvrages. Le catalogue s'arrête en 1868, où seuls dix ouvrages ont été prêtés.

Les archives et la bibliothèque rendent compte de l'activité de la Société des sciences médicales, si bien que l'on peut retracer les grandes lignes de l'évolution de l'activité savante entre 1820 et 1870 en examinant le catalogue qu'elle propose à ses membres.

La bibliothèque est un élément fédérateur essentiel dans les sociétés savantes, en ce qu'il donne à voir le patrimoine commun assemblé collectivement par les membres. Certains historiens vont même jusqu'à signaler que les bibliothèques constituées par les sociétés savantes entrent en résonance avec les bibliothèques publiques dans lesquelles ils peuvent choisir de s'assembler. La bibliothèque, prise en tant que lieu de réunion mais aussi en tant que pratique de collecte et de répartition des travaux savants, donne à voir les membres de sociétés savantes comme des bourgeois éduqués, sachant faire usage du matériau intellectuel qui les entoure<sup>180</sup>. Se trouver en présence de livres, procéder à leur collecte, leur classement et leur mise à disposition c'est, pour la Société des sciences médicales, affirmer une fois encore la nature profonde de son travail : un travail savant qui est indissociable de sa volonté de réunir les médecins.

L'évolution du nombre d'ouvrages disponibles et des effectifs de la Société montre bien ce caractère indissociable.

#### ***d) La séance publique annuelle : construction d'un rituel.***

En dehors des séances régulières, réservées aux seuls membres et vouées à la production, du travail savant, comment se caractérisent les réunions publiques ?

Ces séances particulières sont l'occasion que saisissent les sociétés savantes pour manifester publiquement la cohésion et l'entente de leurs membres ainsi que leur utilité sociale, au cours d'une cérémonie de clôture solennelle de l'exercice de l'année. C'est le moment que choisit la Société pour

---

180 HARRISON (Carol E.), *The Bourgeois Citizen in Nineteenth-Century France : Gender, Sociability, and the Uses of Emulation*, Clarendon Press, 1999, p. 50-51.

se montrer à la ville de Metz, et à cette occasion peuvent être invités des personnes qui lui sont extérieures : médecins et pharmaciens de la ville, membres du comité de vaccine, autorités préfectorales, municipales et ecclésiastiques<sup>181</sup>.

Le règlement stipule à l'article 46 que tous les membres résidents à Metz sont tenus de s'y trouver, que sa date est fixée chaque année par la Société mais qu'elle peut ne pas être publique.

Lorsqu'elle a lieu en public, la séance annuelle est une occasion pour manifester rigueur et gravité scientifique. On salue régulièrement « l'attitude grave » que veulent bien adopter les membres<sup>182</sup>, comme une marque de leur sérieux et leur attachement au rituel de la sociabilité savante. Jean-Pierre Chaline parle alors d'un « ritualisme compassé » au sein de ces « manifestations guindée »<sup>183</sup>. Lorsqu'elle se tient, la séance publique est également l'une des rares séances où tous les membres titulaires, conscients de l'enjeu qu'elle doit représenter, sont présents<sup>184</sup>.

Toutefois, la chose n'est pas systématique. Jean-Pierre Chaline rapporte ainsi les paroles des responsables de la Société d'agriculture et de commerce de Caen en 1862 : « Nous aimons mieux un peu plus d'utilité pratique et un peu moins d'éclat »<sup>185</sup>. De même, la Société des sciences médicales du département de la Moselle ne se livre pas chaque année à l'exercice de la séance publique. C'est le cas en 1827<sup>186</sup>, et bien que la raison de soit pas évoquée, on peut penser que la Société n'est pas satisfaite du contenu qu'elle a à présenter, alors que la participation des membres aux séances n'est pas encore régulière. Derrière ce qu'on pourrait lire comme une volonté d'humilité peuvent également se dissimuler des prétextes plus contextuels, liés à un contenu jugé trop pauvre à présenter pour l'année en cours. Toutefois, il est impossible de savoir si la Société tient des séances publiques les années où l'*Exposé* n'est pas publié : c'est au sein de ces derniers qu'elle a coutume de préciser si les séances publiques se sont ou non tenues.

La séance annuelle peut être vue comme le point d'orgue du rituel que construit la Société autour de ses séances. En effet, la Société cherche à consacrer à ses activités un lieu et un temps précis pour plusieurs raisons.

Il s'agit d'abord de raisons pratiques : éviter l'éparpillement des membres et le déplacement

---

181 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle pour les années 1838-1840*, Metz, Verronnais, 1841, p. 2.

182 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle pour l'année 1823*, Metz, Verronnais, 1824, p. 4.

183 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 281.

184 AMM 5 I 61-64, Registres de présences aux séances (1820-1870).

185 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 280.

186 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle pour l'année 1827*, Metz, Verronnais, 1828, p. 3.

constant de la masse des travaux et des ouvrages. En ce sens, le jour choisi prête peu à interprétation. Jean-Pierre Chaline estime que le choix du jour des séances est peu significatif, en ce que chaque société savante semble avoir son jour de préférence<sup>187</sup> : le vendredi, le jeudi et le mardi sont les jours que privilégient les sociétés savantes, alors que l'Académie de Metz tient ses séances le dimanche.

Le choix du lieu peut en revanche davantage revêtir une dimension symbolique. La Société des sciences médicales peut-elle chercher à traduire une proximité d'ambition, de rôle, voire de prérogatives par la proximité physique qu'elle cherche à entretenir avec l'administration municipale ? Cela peut expliquer le choix de l'Hôtel de Ville pour ses séances régulières, ou l'emploi de la grande salle de ce même bâtiment pour la séance publique. Assurément, une telle association ne cherche pas à usurper les prérogatives de la municipalité, ce n'est ni dans ses intentions ni dans ses moyens.

Mais il est légitime de penser qu'en demandant une salle à l'Hôtel de Ville pour ses séances elle cherche la reconnaissance officielle de la Mairie en s'associant à certaines de ses prérogatives, à savoir son caractère central dans l'espace urbain, sa mission tournée vers l'utilité publique, et dans une certaine mesure se montrer disponible, visible et ouverte lors de sa séance publique annuelle.

Établir un parallèle entre le bâtiment occupé (l'Hôtel de Ville) et l'institution qui permet cette occupation (la Mairie) est important pour comprendre le rôle de cette société savante. Dans le cas messin, le choix du lieu peut traduire la proximité de la Société des sciences médicales avec l'autorité qui la reconnaît, car il ne se trouve pas à Metz de bâtiment spécifiquement dédié aux séances des sociétés savantes comme c'est le cas avec les « Hôtels des sociétés savantes » établis en 1851 à Bordeaux<sup>188</sup>, en 1853 à Rouen<sup>189</sup> ou en 1864 à Paris<sup>190</sup>.

La société de médecine de Metz cherche à accomplir un rituel, et à inviter les autorités publiques afin de renouveler mutuellement leur engagement et rendre hommage aux autorités, pour affirmer auprès d'elles son utilité sociale et la valeur scientifique de ses travaux.

Par le lieu et le temps qu'elle occupe, la Société obéit à une structure classiquement rigide au sein des sociétés savantes, qui vise à assurer que le débat se déroule paisiblement, que les principaux objectifs de la séance soient remplis et que la participation des membres présents soit relativement homogène et encadrée par les dirigeants. Il s'agit à présent de mesurer ce degré

---

187 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 275.

188 SAGNES (Sylvie), *D'une histoire, l'autre. Sociétés savantes et érudits bordelais à la mémoire de leur passé*, Bordeaux, ADÉRA, 2002, p. 19

189 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 276.

190 *Revue des cours littéraires de la France et de l'étranger*, Paris, sixième année, n° 31, 3 juillet 1869, p. 481.

d'implication au fil du temps.

## 2) Le temps de la sociabilité

Quels sont les temps qui se succèdent au cours d'une séance, selon quel ordre s'articulent-ils, et en quoi cette organisation peut-elle nous renseigner davantage sur la Société et sur les modalités du travail savant ?

### a) *L'implication et l'assiduité*

L'implication et l'assiduité jouent un rôle essentiel au sein des sociétés dites « traditionnelles » selon la typologie de Jean-Pierre Chaline : au cœur de celle-ci, la séance est le lieu du travail collectif et de l'élaboration des productions sur le modèle des grandes académies parisiennes telle l'Académie Française. Certaines sociétés en revanche, au profil plus moderne, consacrent leurs séances au compte rendu du travail effectué à l'extérieur, excursions, fouilles archéologiques, relevés floraux.

Du point de vue des statuts, l'implication des membres titulaires est obligatoire, le premier mardi du mois à deux heures de l'après midi<sup>191</sup>, qu'ils soient résidents ou non. Un tel degré d'investissement est attendu dans d'autres formations de la part de ses titulaires, dans le cas de l'Académie de Metz dès le XVIIIe siècle<sup>192</sup>. C'est donc en rapportant les effectifs des membres présents à ceux des membres titulaires que l'on approche leur degré d'investissement au sein de la Société. Toutefois, il est à noter que les correspondants ont également le droit d'assister aux séances, et qu'occasionnellement certains d'entre eux assistent aux séances. On ne peut donc effectuer qu'une approximation de la participation des titulaires. De plus, l'absence de séance le premier jour du mois peut aussi être due à la tenue d'une fête, à un empêchement<sup>193</sup> ou un report en raison du trop petit nombre de membres présents.

Il convient donc d'observer l'évolution de l'activité savante par plusieurs moyens : en s'intéressant à la répartition du nombre de séances au sein de l'année, au nombre de membres présents à ces séances et enfin en examinant quels sont les membres qui participent de manière

---

191 *Règlement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Collignon, 1829, art. 6., p. 5.

192 FLEUR (Elie), *Table générale par ordre alphabétique des mémoires de l'Académie de Metz*, 1819-1903, Metz, Imprimerie Lorraine, 1908, p. 47.

193 *Règlement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Collignon, 1829, art. 38., p. 13.

régulière. Comment évolue l'activité savante, comment expliquer ces évolutions et quelles en sont les conséquences au sein de la Société ?

### ***b) Les premières années (1820-1824)***

Les observations qui suivent s'appuient sur les informations consignées dans les registres de présence de la Société<sup>194</sup>, où figurent pour chaque séance la date de sa tenue ainsi que les noms et/ou signatures des membres participants. Seules les séances régulières mensuelles sont prises en compte pour les besoins de l'explication, les séances extraordinaires étant de par leur nature très variables en quantité et en fréquentation.

La période qui marque les débuts de la Société des sciences médicales du département de la Moselle se caractérise par une croissance lente des effectifs, une répartition inégale des séances dans l'année et une certaine stabilité des membres présents aux séances.

Le nombre de séances par an n'est pas encore fixé, comme on le constate dans le tableau ci-après, et varie en fonction des années. De même, les mois de « vacance » de la Société ne sont pas non plus arrêtés : en 1820, les mois de novembre et décembre ne comptent pas de séances régulières. Pour 1821, c'est le mois d'octobre qui ne compte pas de séance régulière, tandis qu'en 1822, c'est le cas pour trois mois : août, septembre et décembre. En 1823, cinq mois se passent sans séances : il n'y a pas de réunions en janvier, avril, mai, août et septembre. En 1824, il n'y a pas de séances en janvier, juin et octobre.

Durant ses premières années, la Société prend ses marques et inscrit ses activités dans une temporalité qui se précise au fil des années : les mois de mai et juin sont ceux où se tiennent les séances préparatoires et sont décrits comme tels dans le registre des présences, tandis que la période de vacance de l'activité savante se partage entre l'été (le mois d'août) et la fin de l'automne (octobre, novembre, et décembre). Cette période de cessation de l'activité peut correspondre à celle des vacances scolaires qui au XIXe siècle commençaient la mi-août, pour se terminer entre fin septembre et début octobre.

On distingue une cohérence qui commence à se former dans le calendrier des séances, mais

---

194 AMM 5 I 61-64, Registres de présence aux séances (1820-1870).



cette cohérence ne relève pas toujours d'un choix conscient de la part des dirigeants de la Société : les premières années sont aussi à comprendre comme celles de l'hésitation pour les membres, alors que peu d'entre eux fréquentent régulièrement une compagnie qui doit encore se faire connaître. Au reste le médecin, par sa profession, est amené à se rendre auprès de sa clientèle à tout moment dans l'année, et doit ainsi aménager un temps spécifique lors duquel il doit assister à la séance.

Le nombre de présences des membres les plus assidus au cours de ces premières années est représenté en jaune dans les tableaux ci-après. Les docteurs Moussaux, Willaume, Chaumas, Desoudin sont respectivement secrétaire, président, secrétaire et trésorier au cours de ces années, et à ce titre leur présence est très vivement souhaitée lors des séances. Est-ce leur participation au bureau qui fonde leur disponibilité pour les séances, ou au contraire peut-on considérer que leur disponibilité pour la Société est à l'origine de leur participation aux séances, et de leur investissement au sein du bureau ?

Les membres les plus présents lors des séances régulières ne sont toutefois pas seulement les plus engagés dans le bureau de la Société. Une fois membres, les docteurs Haillecourt et Amat font partie de ces membres très actifs qui pour autant ne participent pas au bureau de la Société : tous deux résident à Metz et à ce titre peuvent se rendre aisément aux séances.

Si il semble se dégager un groupe d'individus qui se caractérise par sa fréquentation régulière des séances, et ce dès le début de l'activité, il ne semble pas possible de définir précisément les critères qui constituent ce groupe. Toutefois, on peut noter que la grande majorité d'entre eux résident à Metz (95% à 100% des plus assidus, représentés en jaune), et parfois participent au bureau de la Société (30% à 35% des plus assidus).

		<b>1820</b>							
		<i>avril</i>	<i>mai</i>	<i>juin</i>	<i>juil.</i>	<i>août</i>	<i>sept.</i>	<i>oct.</i>	<i>Présences annuelles</i>
<i>Membres présents</i>		13	14	15	16	16	13	10	
<i>Présents / Titulaires (en %)</i>		52	56	60	64	64	40	52	
<b>Moussaux</b>		X	X	X	X	X	X	X	<b>7</b>
<b>Willaume</b>		X	X	X	X	X	X	X	<b>7</b>
<b>Chaumas</b>		X	X	X	X	X	X	X	<b>7</b>
<b>Capiomont aîné</b>		X	X	X	X	X			<b>5</b>
<b>Clercx</b>		X	X	X	X	X	X		<b>6</b>
<b>Levert</b>		X	X	X		X	X		<b>5</b>
<b>Desoudin</b>		X	X	X	X	X	X	X	<b>7</b>
<b>Ibrelisle J. Max.</b>		X	X	X	X			X	<b>5</b>
<b>Gorcy</b>		X	X	X	X	X	X		<b>6</b>
<b>Charmeil</b>		X	X	X	X		X	X	<b>6</b>
<b>Moizin</b>		X	X		X	X	X		<b>5</b>
<b>Fristo</b>		X	X	X	X	X	X	X	<b>7</b>
<b>Haillecourt</b>		X	X		X	X	X	X	<b>6</b>
<b>Geib</b>			X	X	X	X	X		<b>5</b>
<b>Capiomont jeune</b>				X	X	X			<b>3</b>
<b>Lecretelle</b>				X	X	X			<b>3</b>
<b>Ibrelisle</b>				X	X	X			<b>3</b>
<b>Rampon</b>						X			<b>1</b>
<b>Legand</b>							X	X	<b>2</b>
<b>Serullas</b>								X	<b>1</b>
<b>Gerard</b>									<b>0</b>
<b>Amat</b>									<b>0</b>
<b>L. Terquem</b>									<b>0</b>
<b>Lallemand</b>									<b>0</b>
<b>Scoutetten</b>									<b>0</b>
<b>Henot</b>									<b>0</b>

		<b>1821</b>											
		<i>janv.</i>	<i>fév.</i>	<i>mar.</i>	<i>avril</i>	<i>mai</i>	<i>juin</i>	<i>juil.</i>	<i>août</i>	<i>sept.</i>	<i>nov.</i>	<i>dec.</i>	<i>Présences annuelles</i>
<i>Membres présents</i>		18	16	16	15	11	16	17	19	17	15	17	
<i>Présents / Titulaires (en %)</i>		69,23	61,54	61,54	57,69	42,31	61,54	65,38	73,08	65,38	57,69	65,38	
<b>Moussaux</b>		X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	<b>10</b>
<b>Willaume</b>		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<b>11</b>
<b>Chaumas</b>		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<b>11</b>
<b>Capiomont aîné</b>			X		X		X		X	X			<b>5</b>
<b>Clercx</b>		X		X	X		X	X	X	X	X	X	<b>9</b>
<b>Levert</b>		X	X	X	X	X	X		X	X	X		<b>9</b>
<b>Desoudin</b>		X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	<b>10</b>
<b>Ibrelisle J. Max.</b>		X	X			X	X	X	X	X	X	X	<b>9</b>
<b>Gorcy</b>		X		X	X	X	X	X	X	X	X		<b>8</b>
<b>Charmeil</b>		X	X	X		X	X		X	X	X	X	<b>9</b>
<b>Moizin</b>		X		X	X			X	X	X	X	X	<b>8</b>
<b>Fristo</b>		X	X			X		X	X	X	X	X	<b>8</b>
<b>Haillecourt</b>		X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	<b>10</b>
<b>Geib</b>		X		X	X	X	X	X	X			X	<b>9</b>
<b>Capiomont jeune</b>			X				X		X				<b>3</b>
<b>Lecretelle</b>		X	X	X	X		X		X	X	X	X	<b>9</b>
<b>Ibrelisle</b>			X				X	X	X	X			<b>5</b>
<b>Rampon</b>		X		X				X	X			X	<b>5</b>
<b>Legand</b>		X	X	X	X	X		X		X	X	X	<b>9</b>
<b>Serullas</b>				X	X			X	X			X	<b>5</b>
<b>Gerard</b>		X	X	X			X	X					<b>5</b>
<b>Amat</b>		X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	<b>10</b>
<b>L. Terquem</b>													<b>0</b>
<b>Lallemand</b>													<b>0</b>
<b>Scoutetten</b>													<b>0</b>
<b>Henot</b>													<b>0</b>

	<b>1822</b>									Présences annuelles
	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	oct.	nov.	
Membres présents	20	14	12	14	14	12	17	14	12	
Présents / Titulaires (en %)	66,67	46,67	40	46,67	46,67	40	46,67	46,67	40	
Moussaux	X	X	X	X	X	X	X			7
Wuillaume	X	X	X	X	X	X	X	X	X	9
Chaumas	X	X	X	X	X	X	X	X	X	9
Capiomont aîné	X				X		X			3
Clercx	X	X		X	X	X	X	X		7
Levert	X			X				X		3
Desoudin	X	X		X	X		X	X	X	7
Ibrelisle J. Max.	X						X		X	3
Gorcy	X		X	X		X	X	X		6
Charmeil	X	X		X	X		X	X	X	7
Moizin	X	X	X			X		X	X	6
Fristo	X	X	X	X	X		X	X		7
Haillecourt	X	X	X	X	X	X	X	X	X	9
Geib	X	X	X	X			X	X		6
Capiomont jeune					X		X			2
Lecretelle	X	X			X	X	X			5
Ibrelisle							X	X		2
Rampon	X				X	X			X	4
Legand	X	X	X	X		X				5
Serullas					X	X	X	X	X	5
Gerard	X		X	X					X	4
Amat	X	X	X						X	4
L. Terquem	X	X	X	X	X	X	X	X		8
Lallem and									X	1
Scoutetten										0
Henot										0

	<b>1823</b>							Présences annuelles
	fev.	mars	juin.	juill.	oct.	nov.	dec.	
Membres présents	18	16	14	13	12	12	14	
Présents / Titulaires (en %)	72	64	56	52	48	48	56	
Moussaux	X							1
Wuillaume	X	X		X		X	X	5
Chaumas	X	X	X	X	X	X	X	7
Capiomont aîné	X	X	X	X				4
Clercx	X	X	X		X	X	X	6
Levert		X						1
Desoudin	X	X	X	X	X	X	X	7
Ibrelisle J. Max.	X	X			X			3
Gorcy			X	X		X	X	4
Charmeil	X	X	X	X		X	X	6
Moizin	X		X		X	X	X	5
Fristo					X			1
Haillecourt	X	X	X	X	X	X	X	7
Geib	X			X	X			3
Capiomont jeune	X	X	X	X				4
Lecretelle	X	X	X	X		X	X	6
Ibrelisle	X						X	2
Rampon								0
Legand								0
Serullas	X	X	X	X	X			5
Gerard	X	X				X	X	4
Amat	X	X	X	X	X	X	X	7
L. Terquem	X	X	X		X		X	5
Lallem and								0
Scoutetten		X						1
Henot			X	X	X	X	X	5

	<b>1824</b>									Présences annuelles
	fev.	mars	avril	mai	juill.	août	sept.	nov.	dec.	
Membres présents	14	16	13	14	12	15	14	16	16	
Présents / Titulaires (en %)	56	64	52	56	48	60	56	64	64	
<b>Moussaux</b>	X	X	X	X		X		X	X	<b>7</b>
<b>Wuillaume</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<b>9</b>
<b>Chaumas</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<b>9</b>
<b>Capiomont aîné</b>	X	X	X	X	X				X	<b>6</b>
<b>Clercx</b>		X		X	X	X	X	X	X	<b>7</b>
<b>Levert</b>										<b>0</b>
<b>Desoudin</b>	X	X	X	X		X	X	X	X	<b>8</b>
<b>Ibrelisle J. Max.</b>										<b>0</b>
<b>Gorcy</b>	X	X	X		X			X		<b>5</b>
<b>Charmeil</b>	X	X			X		X	X	X	<b>6</b>
<b>Moizin</b>				X		X	X	X	X	<b>5</b>
<b>Fristo</b>	X	X		X	X			X	X	<b>6</b>
<b>Haillecourt</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<b>9</b>
<b>Geib</b>	X	X	X		X	X	X	X	X	<b>8</b>
<b>Capiomont jeune</b>		X	X		X	X	X	X		<b>6</b>
<b>Lecretelle</b>		X	X	X	X	X	X		X	<b>7</b>
<b>Ibrelisle</b>						X				<b>1</b>
<b>Rampon</b>				X						<b>1</b>
<b>Legand</b>										<b>0</b>
<b>Serullas</b>	X									<b>1</b>
<b>Gerard</b>	X	X	X	X		X	X		X	<b>7</b>
<b>Amat</b>	X	X		X		X		X		<b>5</b>
<b>L. Terquem</b>	X		X			X	X	X	X	<b>6</b>
<b>Lallemand</b>										<b>0</b>
<b>Scoutetten</b>							X	X	X	<b>3</b>
<b>Henot</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<b>9</b>

### **c) Irrégularité et baisses de fréquentation (1825-1843)**

Passées les premières années d'activité et sans doute après que soit retombé l'enthousiasme, on note au cours des années 1830 une baisse de la fréquentation et une régularité moins marquée. Même si théoriquement les séances doivent se tenir indépendamment du nombre de membres conformément aux statuts, on voit apparaître durant ces années l'insuffisance des effectifs comme motif pour ajourner la réunion. Pour les années 1828 à 1830, on compte ainsi onze séances chaque année, alors que leur nombre peut descendre jusqu'à neuf séances par an au milieu des années 1830.

Les raisons peuvent être multiples : manque de temps à consacrer aux séances, manque d'intérêt suite à la baisse de la publication de l'*Exposé*, constat de la défection d'autres membres... Les effectifs diminuent et s'éparpillent au cours de l'année.

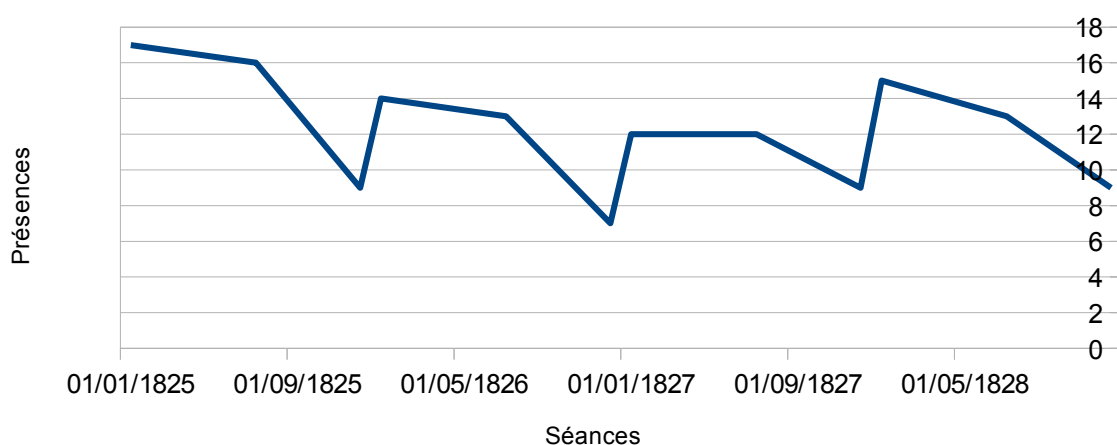
On note systématiquement une hausse temporaire de la fréquentation au début et à la fin de l'exercice, soit vers les mois de janvier à mars, et d'octobre à décembre. Les membres ne semblent plus venir que pour faire vivre la structure et l'empêcher de péricliter, en procédant chaque année au renouvellement de son bureau et en assistant à la reddition annuelle des comptes. L'investissement

savant demeure réduit durant ces années, bien qu'il subsiste un noyau d'individus qui demeurent présents : il s'agit du bureau de l'association, et des membres qui étaient déjà les plus actifs dans les années 1819-1824.

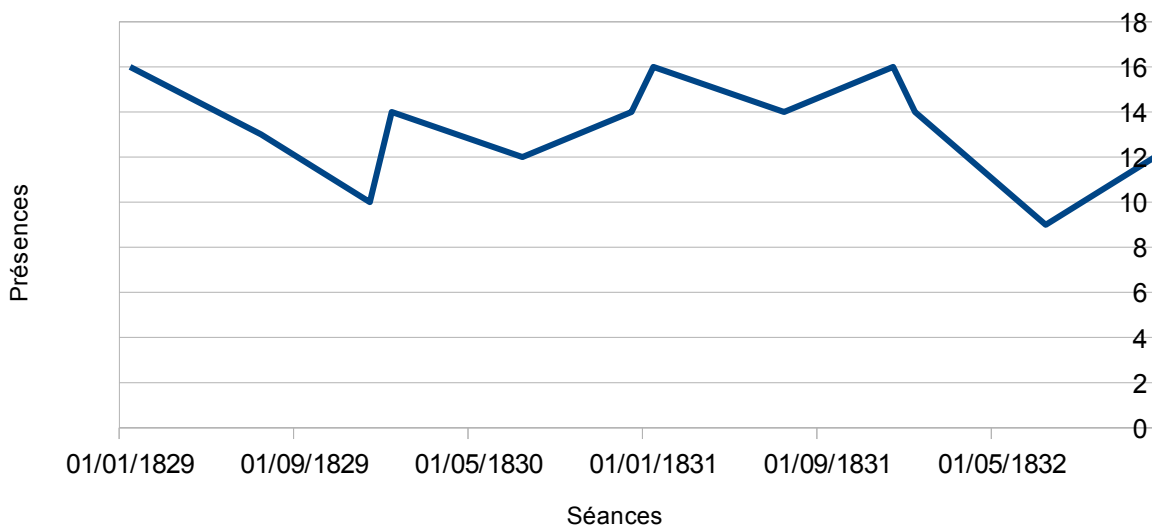
La baisse de la participation observée au début des années 1830 peut s'expliquer par l'épidémie de choléra qui survient à partir d'avril 1832. En effet, la gestion de cette épidémie peut accaparer les médecins et les rendre indisponibles pour le travail savant, et d'autres part peut limiter leurs déplacements au sein du département.

### Fréquentation des séances régulières

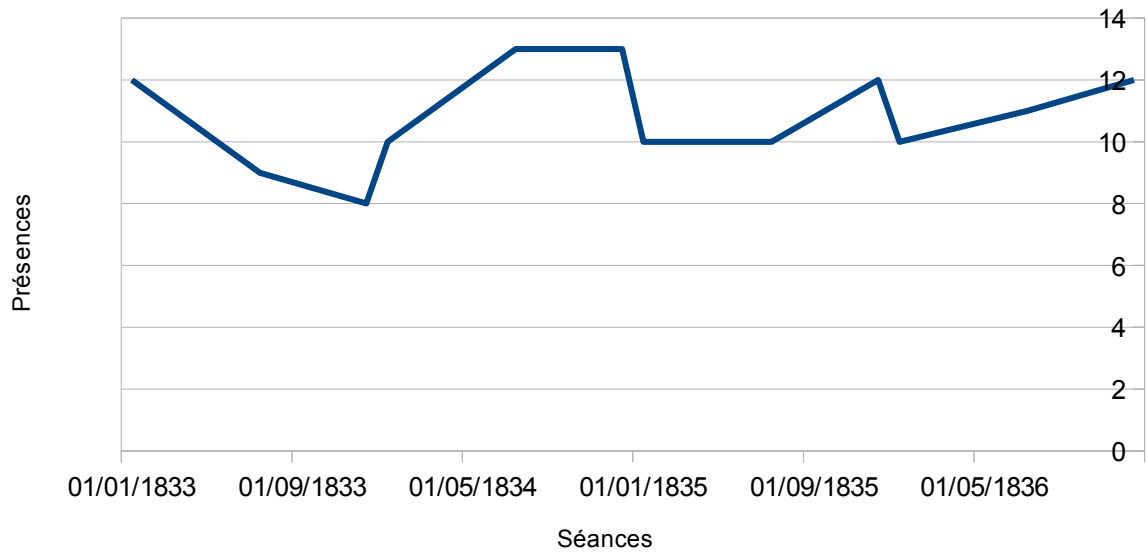
1825-1828



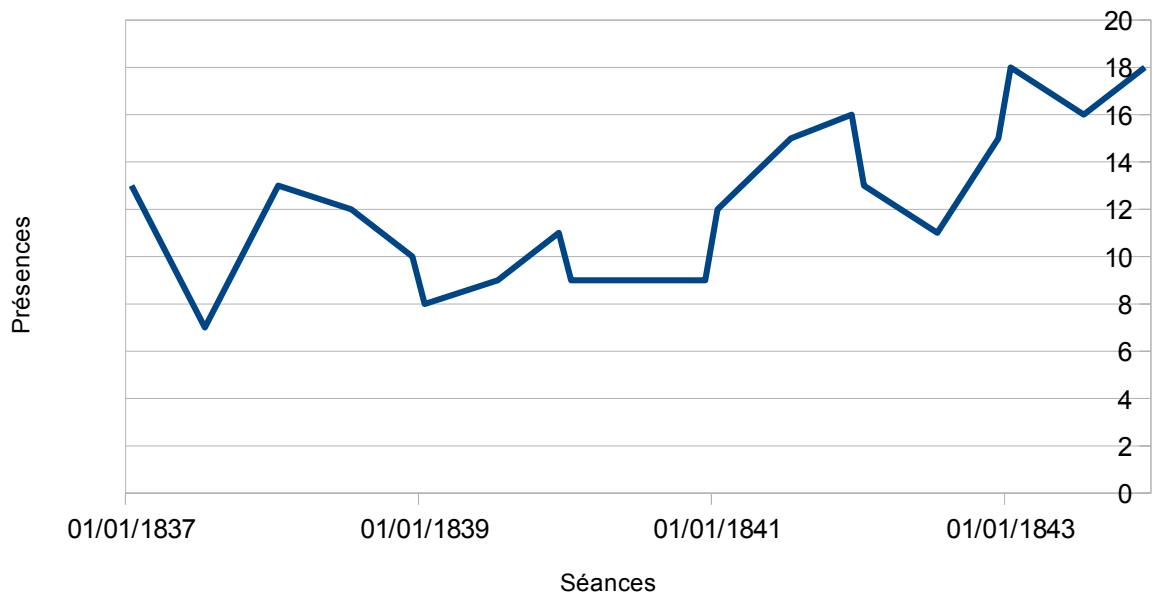
1829-1832



### 1833-1836



### 1837-1843



Pour faire face à cette baisse de fréquentation des séances, la Société des sciences médicales met en place dans ses statuts de 1842 un système de jetons de présence<sup>195</sup>. Chaque membre doit en acquérir dix par an (un pour chaque séance mensuelle, les deux mois de vacance étant exclus) et les récupère un par un, en fonction de son assiduité. Cette modification réglementaire semble rapidement et durablement porter ses fruits : on remarque une hausse de la fréquentation à partir de 1842. En 1843, aucune séance ne compte moins de 13 membres, alors qu'en 1839, aucune séance n'en comptait plus de 11.

#### **d) Stabilisation de la fréquentation (1846-1847)**

Depuis la mise en place des jetons de présence, et avec la reprise progressive de la publication de son *Exposé*, la Société des sciences médicales retrouve une activité soutenue à partir du milieu des années 1840. Alors qu'elle n'est pas encore au sommet de ses effectifs (qui survient dans les décennies 1850 et 1860), elle peut d'ores et déjà attester d'une régularité dans la présence des membres à ses séances.

On remarque que la participation s'accroît au fur et à mesure de l'année, et que la Société peut parfois accueillir au cours de l'année dans ses séances des membres qui ont été admis en son sein très récemment. A partir du mois de juillet 1846, on compte ainsi 8 membres supplémentaires qui n'étaient pas présents au début de l'exercice entre janvier et juin. De plus, les membres les plus réguliers n'affichent guère plus de deux à trois absences et sont systématiquement « exoinés », c'est-à-dire qu'ils fournissent un motif pour leur absence. Ainsi, l'absence de Félix Maréchal peut s'expliquer par sa participation au Conseil municipal entre 1830 et 1855.

Les effectifs augmentent mais ne s'accroissent pas de manière significative ; on remarque que la participation n'est toujours le fait que de la moitié des membres (entre 50 et 60% en moyenne), qui ne fait qu'intensifier sa participation. A l'égard de ceux qui sont absents des séances, on peut considérer que cela relève d'un choix délibéré. Occupés par leur profession ou peu désireux de suivre régulièrement les travaux de la Société, les médecins peuvent choisir d'acquérir des jetons de présence sans pour autant les utiliser. En 1847, le docteur Collard n'est que peu présent aux séances, et bien qu'étant compté comme membre résidant à Metz, ce manque de participation peut s'expliquer par sa qualité de correspondant<sup>196</sup>, et son désir de peu s'investir dans le quotidien de l'association.

---

195 AMM R I 52, *Règlement de la Société des sciences médicales de Moselle*, 1842, p. 9, article 21.

196 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle pour l'année 1847*, Metz, Verronnais, 1848, p. 257.

	<b>1846</b>										
	<i>jan.</i>	<i>fev.</i>	<i>mars</i>	<i>avril</i>	<i>mai</i>	<i>juin</i>	<i>juil.</i>	<i>août</i>	<i>nov.</i>	<i>dec.</i>	<i>Présences cumulées</i>
<i>Membres présents</i>	17	17	15	18	18	18	15	19	21	25	
<i>Présents / Titulaires (en %)</i>	58,6	58,6	51,7	62,1	62,1	62,1	51,7	65,5	72,4	86,2	
<b>Bernard</b>		X	X	X	X	X	X	X	X	x	<b>9</b>
<b>Carré</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	x	<b>10</b>
<b>Cazalas</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	x	<b>10</b>
<b>Desoudin</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	x	<b>10</b>
<b>Dufourg</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	x	<b>10</b>
<b>Gillot</b>	X	X	X	X	X	X		X	X	x	<b>9</b>
<b>Ibrelisle</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	x	<b>10</b>
<b>Legrand, fils</b>	X	X	X	X	X	X	X	X		x	<b>9</b>
<b>Mahu</b>	X	X	X	X	X	X		X	X	x	<b>9</b>
<b>Maréchal</b>	X	X		X	X	X		X	X		<b>7</b>
<b>Puel</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	x	<b>10</b>
<b>Renault</b>	X	X		X		X	X				<b>5</b>
<b>Richet</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	x	<b>10</b>
<b>Scoutetten</b>	X	X	X	X	X				X	x	<b>7</b>
<b>O. Terquem</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	x	<b>10</b>
<b>Warin</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	x	<b>10</b>
<b>Morlanne</b>	X	X	X	X	X	X	X		X		<b>8</b>
<b>Fristo</b>	X			X	X	X	X	X		x	<b>7</b>
<b>Dieu</b>					X	X	X	X		x	<b>5</b>
<b>Isnard</b>									X	x	<b>2</b>
<b>Langlois</b>							X	X	X	x	<b>4</b>
<b>Levy</b>								X	X	x	<b>3</b>
<b>Degott</b>								X	X	x	<b>3</b>
<b>Clercx</b>											<b>0</b>
<b>Collard</b>										x	<b>1</b>
<b>C. Monnard</b>									X	x	<b>2</b>
<b>P. Monnard</b>									X	x	<b>2</b>
<b>Defer</b>										x	<b>1</b>
<b>Barby</b>										x	<b>1</b>



	<b>1847</b>											
	janv.	fév.	mar.	avril	mai	juin	juil.	août	nov.	dec.		Présences cumulées
<i>Membres présents</i>	17	25	24	23	24	20	16	22	21	25		
<i>Présents / Titulaires (en %)</i>	45,9	67,6	64,9	62,2	64,9	54,1	43,2	59,5	56,8	67,6		
<b>Bernard</b>			X	X				X	X	X		<b>5</b>
<b>Carré</b>		X	X	X	X			X	X	X		<b>7</b>
<b>Cazalas</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		<b>10</b>
<b>Desoudin</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		<b>10</b>
<b>Dufourg</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		<b>10</b>
<b>Gillot</b>	X	X	X	X	X		X	X		X		<b>8</b>
<b>Ibrelisle</b>	X	X	X		X	X	X	X	X	X		<b>9</b>
<b>Legrand, fils</b>			X		X	X	X	X	X	X		<b>7</b>
<b>Mahu</b>	X	X	X		X	X		X	X	X		<b>8</b>
<b>Maréchal</b>	X	X	X	X	X		X	X	X	X		<b>9</b>
<b>Puel</b>	X	X	X	X	X	X				X		<b>7</b>
<b>Renault</b>												<b>0</b>
<b>Richet</b>	X	X	X	X	X		X	X	X			<b>8</b>
<b>Scoutetten</b>	X	X	X	X	X	X		X	X	X		<b>9</b>
<b>O. Terquem</b>		X	X	X	X	X	X		X	X		<b>8</b>
<b>Warin</b>	X	X	X	X	X	X	X		X	X		<b>9</b>
<b>Morlanne</b>		X								X		<b>2</b>
<b>Fristo</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		<b>10</b>
<b>Dieu</b>		X	X	X	X	X				X		<b>6</b>
<b>Isnard</b>	X	X	X	X	X	X		X	X	X		<b>9</b>
<b>Langlois</b>		X	X	X	X	X		X	X	X		<b>8</b>
<b>Levy</b>		X	X	X	X		X	X	X			<b>7</b>
<b>Degott</b>	X	X		X	X	X		X	X	X		<b>8</b>
<b>Clercx</b>		X										<b>1</b>
<b>Collard</b>					X			X				<b>2</b>
<b>C. Monnard</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		<b>10</b>
<b>P. Monnard</b>		X	X	X	X	X	X	X		X		<b>8</b>
<b>Defer</b>	X	X	X	X		X	X	X	X	X		<b>9</b>
<b>Barby</b>	X	X		X	X	X	X	X	X	X		<b>9</b>
<b>Leclerc</b>			X	X		X				X		<b>4</b>

La réorganisation progressive de séances et la mise en place d'un système exigeant une participation plus soutenue aux séances a une conséquence notable : la régularité de la participation augmente, mais le nombre des participants ne croît que peu. Le mérite d'un tel système est alors de permettre à la Société de distinguer plus clairement ceux de ces membres désirant s'impliquer dans l'activité savante de façon soutenue et constante, et ceux qui ne veulent que correspondre avec elle

ou suivre ses travaux de plus loin.

### **e) Le déclin de la participation (1868-1871)**

La fin de la période est marquée par un déclin notable du nombre annuel de séances. On ne compte plus alors que neuf séances par an, ce qui peut dénoter une baisse d'enthousiasme pour les années 1868-1870 et un manque de renouvellement des membres.

La déclin définitif touche aussi bien le nombre de membres présents, que leur assiduité ou le nombre de séances par an. L'année 1871 est ainsi la dernière année de travail de la Société des sciences médicales. L'absence de la majeure partie d'entre eux dès l'été 1870 peut s'expliquer par le fait que la guerre, démarrée depuis juillet 1870, est portée sur le territoire mosellan à partir de mois d'août. De la fin du mois d'août jusqu'à octobre 1870, la ville de Metz est assiégée par l'armée prussienne, et les communications sont devenues difficiles pour ceux des médecins qui n'ont pas été mobilisés pour porter secours aux troupes. Les membres ne peuvent ainsi plus participer aux séances de la Société des sciences médicales autant qu'avant.

Le docteur Grellois publie en 1872 une *Histoire médicale du blocus de Metz*<sup>197</sup>. Il signale que certains membres de la Société des Sciences médicales sont encore présents à Metz et concourent au soin des armées ; il s'agit notamment des docteurs Dieu, Lallemand, Fristo, Toussaint. La plupart d'entre eux ont encore l'occasion d'assister aux séances de 1871, mais la Société des sciences médicales du département de la Moselle cesse de se réunir après le mois de septembre 1872<sup>198</sup>.

---

197 GRELLOIS (Eugène), *Histoire médicale du blocus de Metz*, Metz, M. Aloan, 1872, 394 p.

198 MARCHAL (Eugène), *Notice biographique sur le docteur Félix Maréchal*, Nancy, Réau, 1872.

	1868										Présences cumulées	1869										Présences cumulées
	J	F	M	A	M	JT	A	N	D			J	F	M	A	M	JN	JT	A	N		
<i>Membres présents</i>	19	18	21	15	14	14	15	15	14		19	16	22	18	14	16	19	15	16			
<i>Présents / Titulaires (en %)</i>	58	55	64	45	42	42	45	45	42		54	46	63	51	40	46	54	43	46			
<b>Maréchal</b>			X	X			X	X	X	<b>5</b>	X	X	X	X	X	X		X	X	<b>8</b>		
<b>Terquem</b>	X	X			X	X	X	X	X	<b>7</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<b>9</b>		
<b>Warin</b>	X	X	X	X				X	X	<b>6</b>	X	X	X	X			X		X	<b>6</b>		
<b>Mahu</b>	X	X	X	X	X					<b>5</b>										<b>0</b>		
<b>Dufourg</b>		X	X	X					X	<b>4</b>	X	X	X				X	X		<b>5</b>		
<b>Dieu</b>	X	X	X		X		X	X		<b>6</b>	X		X	X		X	X			<b>5</b>		
<b>Isnard</b>			X						X	<b>2</b>			X	X				X		<b>3</b>		
<b>Degott</b>	X	X	X		X	X		X		<b>6</b>	X			X				X		<b>3</b>		
<b>Jacquin</b>	X	X				X		X		<b>4</b>	X	X	X			X	X		X	<b>6</b>		
<b>Roussel</b>		X		X		X	X		X	<b>5</b>	X	X		X	X	X	X			<b>6</b>		
<b>Saunois</b>	X	X	X	X	X		X	X	X	<b>8</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<b>9</b>		
<b>Didion</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<b>9</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<b>9</b>		
<b>Michaux</b>	X		X	X	X	X	X	X	X	<b>8</b>	X	X	X		X	X	X	X	X	<b>8</b>		
<b>Gehin</b>						X	X	X		<b>3</b>			X					X	X	<b>3</b>		
<b>Méry</b>	X	X	X			X	X		X	<b>6</b>	X		X			X				<b>3</b>		
<b>Gury</b>			X		X	X	X			<b>4</b>		X				X	X		X	<b>4</b>		
<b>E. Winsbach</b>	X	X	X	X	X	X		X		<b>7</b>	X		X	X	X	X	X	X	X	<b>8</b>		
<b>Bamberger</b>	X	X	X	X	X	X	X	X		<b>8</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<b>9</b>		
<b>Gimbrin</b>										<b>0</b>										<b>0</b>		
<b>Demange</b>	X		X	X		X	X	X		<b>6</b>	X		X	X	X	X	X		X	<b>7</b>		
<b>E. Marchal</b>	X	X	X		X	X	X	X	X	<b>8</b>	X	X	X	X	X	X		X	X	<b>8</b>		
<b>Perin</b>	X	X	X	X	X			X		<b>6</b>	X		X	X			X	X		<b>5</b>		
<b>Herpin</b>	X	X	X	X	X		X		X	<b>7</b>	X		X	X	X		X	X	X	<b>7</b>		
<b>A. Dieu</b>	X									<b>1</b>										<b>0</b>		
<b>Gellois</b>	X		X						X	<b>3</b>										<b>0</b>		
<b>Richon</b>	X	X	X	X		X	X			<b>6</b>		X	X	X	X					<b>4</b>		
<b>Gillot</b>										<b>0</b>										<b>0</b>		
<b>Legrand</b>										<b>0</b>										<b>0</b>		
<b>Toussaint</b>		X	X	X	X				X	<b>5</b>	X	X	X		X	X	X			<b>6</b>		
<b>P. Monard</b>										<b>0</b>										<b>0</b>		
<b>Stoufflet</b>										<b>0</b>		X	X	X			X	X		<b>5</b>		
<b>Ch. Winsbach</b>										<b>0</b>		X	X	X	X	X	X		X	<b>7</b>		
<b>Swrykonski</b>										<b>0</b>							X			<b>1</b>		
<b>Pont</b>										<b>0</b>									X	<b>1</b>		
<b>Ch. Marchal</b>										<b>0</b>										<b>0</b>		

	<b>1870</b>										Présences cumulées	<b>1871</b>				Présences cumulées	
	J	F	M	A	M	JN	JT	A	N	J		F	mars	mai			
<i>Membres présents</i>	11	16	14	17	15	12	17	13	14			8	13	13	8		
<i>Présents / Titulaires (en %)</i>	48	70	61	74	65	52	74	57	61			?	?	?	?		
<b>Maréchal</b>		X		X	X	X	X				<b>5</b>					<b>0</b>	
<b>Terquem</b>	X	X		X					X		<b>4</b>		X	X	X	<b>3</b>	
<b>Warin</b>	X	X	X	X		X	X	X	X		<b>8</b>					<b>0</b>	
<b>Mahu</b>			X								<b>1</b>					<b>0</b>	
<b>Dufourg</b>	X	X	X	X			X		X		<b>6</b>		X	X	X	<b>3</b>	
<b>Dieu</b>	X	X		X	X				X		<b>5</b>			X	X	<b>2</b>	
<b>Isnard</b>				X		X	X	X	X		<b>5</b>					<b>0</b>	
<b>Degott</b>											<b>0</b>					<b>0</b>	
<b>Jacquin</b>		X	X		X	X	X	X	X		<b>7</b>		X			<b>1</b>	
<b>Roussel</b>			X	X	X		X		X		<b>5</b>		X	X		<b>2</b>	
<b>Saunois</b>	X		X	X	X	X	X	X	X		<b>8</b>		X	X	X	X	<b>4</b>
<b>Didion</b>		X		X	X	X	X	X	X		<b>7</b>		X	X	X		<b>3</b>
<b>Michaux</b>	X	X	X		X	X	X	X	X		<b>8</b>		X	X	X	X	<b>4</b>
<b>Gehin</b>					X						<b>1</b>					<b>0</b>	
<b>Méry</b>		X		X							<b>2</b>					<b>0</b>	
<b>Gury</b>	X	X			X						<b>3</b>		X	X		<b>2</b>	
<b>E. Winsbach</b>	X	X	X	X	X	X	X	X			<b>8</b>				X	<b>1</b>	
<b>Bamberger</b>			X	X	X	X	X	X	X		<b>7</b>		X	X		<b>2</b>	
<b>Gimbrin</b>											<b>0</b>					<b>0</b>	
<b>Demange</b>		X									<b>1</b>					<b>0</b>	
<b>E. Marchal</b>		X	X		X	X	X	X			<b>6</b>		X		X	X	<b>3</b>
<b>Perin</b>	X						X	X	X		<b>4</b>		X	X	X		<b>3</b>
<b>Herpin</b>			X		X	X	X	X	X		<b>6</b>						<b>0</b>
<b>A. Dieu</b>											<b>0</b>						<b>0</b>
<b>Gellois</b>		X	X								<b>2</b>						<b>0</b>
<b>Richon</b>				X							<b>1</b>						<b>0</b>
<b>Gillot</b>											<b>0</b>						<b>0</b>
<b>Legrand</b>											<b>0</b>						<b>0</b>
<b>Toussaint</b>	X							X	X		<b>3</b>		X	X	X		<b>3</b>
<b>P. Monard</b>											<b>0</b>						<b>0</b>
<b>Stoufflet</b>				X			X	X			<b>3</b>						<b>0</b>
<b>Ch. Winsbach</b>	X	X	X	X	X	X	X				<b>7</b>		X	X	X		<b>3</b>
<b>Swrykonski</b>											<b>0</b>						<b>0</b>
<b>Pont</b>		X	X	X	X		X				<b>5</b>		X	X	X		<b>3</b>
<b>Ch. Marchal</b>				X							<b>1</b>						<b>0</b>

Si l'on veut considérer l'implication au regard de l'étalement des séances dans le temps, on constate que les sociétés savantes tiennent en général une séance par mois<sup>199</sup>. C'est la fréquence qu'adopte la Société des sciences médicales de la Moselle dès 1819, en fixant ses séances le premier mardi de chaque mois à trois heures de l'après midi, quel que soit le nombre de ses membres<sup>200</sup>.

La fin de la période est particulière, en ce que seuls peuvent être présents ceux qui ne sont pas mobilisés au service médical des armées, ceux qui n'ont pas quitté la ville pour Nancy, Paris ou une autre localité française, ou ceux qui trouvent le temps ou la possibilité de se déplacer jusqu'à Metz.

A travers l'étude des séances de la Société des sciences médicales du département de la Moselle, la façon dont elles sont structurées mais aussi l'étalement dans le temps ainsi que les effectifs présents, il nous est encore permis de remarquer l'implication de membres « locomotives »<sup>201</sup>. Il s'agit de ceux qui forment le noyau des quelques membres qui se démarquent par la nature de leur implication (présence aux séances, participation au bureau de l'association) et par la constance de cette implication au fil du temps.

Dans certaines sociétés, la sociabilité prime sur le caractère savant, et l'objectif fixé par la société savante n'est qu'un prétexte pour le regroupement mondain<sup>202</sup>. Dans le cas de la Société des Sciences médicales, le déroulement d'une séance nous informe sur la centralité du travail savant, permis par une organisation statutaire rodée.

Etudier la Société au travail nous donne à voir une sociabilité bourgeoise, marquée par des pratiques savantes telles que l'écriture, la lecture, le compte-rendu et la conservation de mémoires<sup>203</sup>. Toutefois, en examinant de plus près l'organisation spatiale et temporelle de cette sociabilité, des disparités apparaissent. Selon le moment de l'année, leur volonté d'implication, leur disponibilité ou encore les événements extérieurs, les membres participent de manières différentes à l'élaboration du travail savant. Ce sont les plus présents et les plus régulièrement actifs que l'on peut nommer, avec Jean-Pierre Chaline, les membres « locomotives »<sup>204</sup>

---

199 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 273.

200 AMM 5 I 52, *Règlement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verrounais, 1842, p. 13.

201 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 287.

202 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 252.

203 GAY (Peter), *Une culture bourgeoise (1815-1914). Londres, Paris, Berlin,...Biographie d'une classe sociale*, Paris, Autrement, 2005, p. 287.

204 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 287.

## II - LES PUBLICATIONS

Sièges du débat, de la discussion et de l'exposé, les sociétés savantes sont autant de lieux où la place de l'échange oral est essentielle. Mais pour retranscrire des travaux parfois complexes et toujours plus nombreux et assurer leur pérennité, le passage à l'imprimé est incontournable.

Il s'agit donc de se pencher sur les travaux que la Société des sciences médicales a rendu publics, tout d'abord du point de vue des sujets traités, de leur inscription par rapport à une actualité scientifique générale ou des circonstances locales. Il faut ensuite s'intéresser à la façon dont sont traités ces sujets, et aussi étudier le support qui leur permet d'être véhiculés : les brochures et articles prescriptifs, ou encore l'*Exposé* annuel que la Société fait imprimer.

Que peut-on apprendre à travers ces publications de la vision qu'ont les membres de leur Société, du corps médical et de son rôle social ?

### **1) Les brochures et documents : des prescriptions communes**

Les membres de la Société des sciences médicales souhaitent faire comprendre par leurs publications que l'exercice de la médecine ne consiste pas seulement à administrer des soins de manière ponctuelle, mais aussi à prévenir et à conseiller. Ils cherchent ainsi par leurs prescriptions collectives à éviter l'apparition de la maladie dans le but de se présenter comme les professionnels les plus concernés par la santé et sa préservation.

Cette volonté manifeste de prévention médicale se traduit en particulier au sein de la Société des sciences médicales de la Moselle par deux grands ensembles de publications prescriptives. Les premières enjoignent les populations à se tourner vers les médecins pour recourir aux soins médicaux modernes et à la vaccination. Les secondes édictent des comportements à adopter quotidiennement pour une bonne hygiène de vie, afin de prévenir l'apparition du mal.

#### ***a) Promouvoir les soins médicaux : l'exemple de la vaccine***

En évoquant ici l'exemple de la vaccine, il s'agit d'étudier comment la Société des sciences médicales du département de la Moselle promeut une mesure prophylactique. L'évolution et l'impact de cette opération seront mesurés lorsqu'il s'agira d'aborder plus en détail la lutte contre les

épidémies<sup>205</sup>.

Les médecins promeuvent la méthode de la « vaccine » en réponse aux craintes liées à la propagation de la variole à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette maladie, dont la propagation s'est accélérée avec les guerres de la Révolution et de l'Empire, s'attaque essentiellement aux plus faibles, au nombre desquels se trouvent les enfants<sup>206</sup>. Dans les derniers siècles de l'époque moderne cette maladie emporte même 8 à 10% de la population européenne, contre 4 à 5% pour la peste<sup>207</sup>.

Pour endiguer ce mal et empêcher sa propagation, la méthode de la vaccine est mise au point à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et consiste en une inoculation préventive de la maladie dans un corps sain afin que ce dernier puisse fabriquer les défenses nécessaires. Le procédé est décrit par son découvreur, le médecin anglais Edward Jenner en 1798 dans « An inquiry into the causes and effects of variolae vaccinae », et sa diffusion commence en France au début du XIX<sup>e</sup> siècle, après le succès des premières interventions à Lyon et à Rochefort<sup>208</sup>.

Si la technique de Jenner consiste à prélever du pus sur des vaches atteintes de *cow-pox*, une méthode différente se développe en Europe faute de trouver de manière constante les animaux atteints de ce mal. On effectue alors l'opération « de bras en bras », en prélevant sur un individu vacciné, une semaine après l'opération, du pus afin de réaliser des vaccinations ultérieurement. Comme le résume le manuel : « on appelle vulgairement du nom de vaccine un bouton, une pustule inflammatoire résultant de l'insertion du virus vaccin sous l'épiderme d'un individu qui n'a pas eu la petite-vérole »<sup>209</sup>, et c'est l'opération d'implantation systématique du virus par piqûre ou incision sur des individus sains que l'on appelle vaccination.

Le procédé connaît rapidement ses premières évolutions suite aux observations des praticiens, : création de dépôts de conservation de vaccins dans les années 1810, promotion de la revaccination à la fin des années 1820 (après plusieurs épidémies mettant à jour l'inefficacité de la protection dans certains cas). Ainsi, la méthode de la vaccination se développe et le constat de son efficacité s'affirme dans les milieux médicaux au cours du siècle, mais sa diffusion, sa promotion et son acceptation par les populations demeure problématique.

Suite aux premiers succès du début du siècle et aux grandes attentes que ceux-ci font naître,

---

205 Partie III – I) Au service de la population, c) Un objectif constant : la lutte contre les épidémies

206 FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la Médecine (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994, p. 118.

207 HUDEMANN-SIMON (Calixte), *La conquête de la santé en Europe. 1750-1900*, Paris, Belin, 2000, p. 143.

208 *Ibid.*, p. 120.

209 AMM 5 I 2, Arrêtés du Maire (1805-1822), *Arrêté du Maire de la ville de Metz qui ordonne l'impression et la publication d'un rapport et d'une instruction du comité de vaccine sur la pratique de la vaccination*, 2 octobre 1819, p. 13.

pouvoirs publics et médecins organisent des campagnes de persuasion pour promouvoir cette méthode considérée comme miraculeuse. Qu'en est-il de la publicité faite de la vaccine à Metz et en Moselle, et comment est-ce lié à l'existence de la Société des sciences médicales ?

A Metz, la vaccination considérée par les pouvoirs publics comme un moyen efficace de lutte contre l'épidémie de variole. Ainsi le maire Joseph de Turmel publie un arrêté en mars 1819<sup>210</sup>, alors que la Société des sciences médicales de Moselle est encore en cours de constitution. Le maire y recommande essentiellement aux familles de faire vacciner leurs enfants, et exhorte les populations encore réticentes à se tourner vers les médecins du département.

Faisant suite à ces prescriptions, un arrêté préfectoral du 6 décembre 1820 prévoit la création d'un corps de vaccinateurs cantonaux choisis parmi les médecins, chirurgiens et sages-femmes les plus compétents du département. Ces derniers sont tenus de se rendre deux fois dans l'année dans les communes de leur ressort pour inoculer la vaccine et y vérifier l'efficacité du traitement.

On peut donc noter qu'il existe en Moselle, en dehors du cadre de la Société des sciences médicales, une foi dans l'efficacité de la vaccine et une conscience de la nécessité de sa promotion. Mais l'intérêt suscité par la vaccine se lit particulièrement bien à Metz au sein de la Société des sciences médicales, plébiscitant l'action entamée par les autorités et faisant écho à l'enthousiasme qui saisit le reste des médecins du pays.

Pour suivre la diffusion de la vaccine, les pouvoirs publics peuvent s'appuyer sur les relevés numériques de vaccination adressés chaque année au maire par les vaccinateurs eux-mêmes, conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral de 1837 qui institue le comité central de vaccine<sup>211</sup>. C'est en outre par l'étude de ce comité central de vaccine qu'il est possible d'apprécier la place particulière de la Société des sciences médicales, comme haut-lieu de la promotion de cette pratique, dont l'expertise est reconnue et exploitée par les autorités publiques.

Le baron Sers, préfet de la Moselle, constitue au sein de la Société des sciences médicales de la Moselle un comité central de vaccine par un arrêté paru le 25 février 1837. Il a pour objectif de surveiller et encourager l'action des comités d'arrondissement créés en 1836 et établis à Briey, Thionville et Sarreguemines.

Ce comité est investi de plusieurs fonctions, qui témoignent de la confiance placée dans la compétence de la Société des sciences médicales à l'égard de la pratique de la vaccine. Elle peut

---

210 AMM 5 I 149, Arrêté du Maire Joseph de Turmel concernant la vaccination, mars 1819.

211 AMM 5 I 52, Fondation. *Règlement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, 1842, p. 17.



ainsi en vertu de l'article 6 de 1837 conférer le titre de vaccinateur cantonal aux praticiens qui s'engagent à se rendre tous les ans dans un certain nombre de communes, et assurer ainsi la provision du département en vaccinateurs de qualité. A ce titre, cette commission se charge de vérifier les titres des vaccinateurs, afin d'assurer une pratique efficace et sûre. Elle doit rendre compte aux autorités des éventuels abus, ou au contraire enjoint les plus prolifiques à prétendre à une prime auprès de la Préfecture. Son objectif de couverture de toutes les communes est clairement énoncé à l'article 7 : le comité cherche à organiser la diffusion de la vaccine de telle sorte « qu'un vaccinateur se rende au moins une fois par an dans chacune des communes du département ».

Il est possible de noter ce qui réunit les membres de la Société des sciences médicales à l'occasion de la promotion de cette opération : expliciter la technique, combattre les préjugés et assurer sa promotion auprès des familles et des autorités compétentes, qu'ils sont appelés à conseiller forts de leur expérience de terrain. De ce point de vue, la Société fait office d'organe central pour promouvoir le zèle des vaccinateurs, s'assurer de leur compétence et faire aux populations la promotion de cette pratique préventive.

En reconnaissant l'efficacité de la vaccine, la Société reconnaît et récompense les médecins qui banalisent cette opération. Docteurs en médecine comme officiers de santé ont en commun cette pratique et participent de sa propagation quel que soit leur titre ou niveau d'études. Ainsi, le chirurgien-accoucheur Morlanne reçoit une médaille d'or de la part de la Société pour sa promptitude à faire vacciner les enfants de l'hospice de la Maternité. Pour les mêmes raisons, on le gratifie par la suite d'une médaille d'argent<sup>212</sup>.

Si elle est apparemment défendue comme un facteur d'union entre les différents ordres de médecins au sein de la Société des sciences médicales, cette pratique fait-elle l'unanimité aux yeux de l'ensemble de la population ?

La Société des sciences médicales constate occasionnellement les difficultés auxquelles se heurtent les vaccinateurs, notamment le refus de la part des populations de se faire vacciner. Une fois encore, de nombreuses hypothèses sont émises par la Société des sciences médicales pour expliquer les réticences populaires : on invoque ainsi dans les rapports de vaccination la crainte d'aller contre la volonté de Dieu<sup>213</sup>. Le docteur Michaux note quant à lui un « sot entêtement » dans

---

212 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1822*, Metz, Verronnais, 1823, p. 120.

213 AMM 5 I 148, Rapport du comité de vaccination au maire de Metz, septembre 1819.

la lettre qu'il adresse au maire<sup>214</sup>.

Plus que d'une méfiance envers le médecin, il peut davantage être question de circonspection à l'égard de cette méthode nouvelle dont on doute de l'efficacité, voire que l'on suppose dangereuse. Si l'on dépasse ce procès instruit régulièrement par les médecins contre un peuple réputé ignorant des « bons remèdes », il est effectivement possible de considérer la foi dans la vaccine comme surestimée, et son efficacité relative jusqu'aux dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>215</sup>.

De plus, à côté de cette défiance populaire se trouve également un « antivaccinisme savant » qui s'exprime au sein du corps médical<sup>216</sup>. Ces détracteurs s'opposent, parfois avec raison, à la vision qui consiste chez certains médecins à considérer le vaccin comme une panacée, un soin qui tiendrait du miraculeux, consubstantiel à l'art de guérir, et qui relèguerait ses opposants au rang « d'ennemis de l'humanité ». Mais si elle existe, cette méfiance ne trouve pas d'expression dans les travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle.

A travers l'exemple de la vaccine, on peut lire l'une des modalités de construction d'une identité socio-professionnelle des médecins. De même que cette foi dans la médecine nouvelle et dans la méthode de la vaccine semble reconstituer l'unité des élites déchirées par la Révolution<sup>217</sup>, elle est aussi un moteur de la cohésion du groupe des médecins.

L'objectif des membres de la Société est, par leurs réflexions et leurs travaux, de faire collectivement la promotion d'un soin médical. Agir dans un cadre spatial particulier et dans un temps défini, oblitère leurs différences de statuts et veut rendre ces médecins confraternels : cette mission les soude. Fort de cet ascendant sur la maladie dont les médecins se targuent, ce groupe socio-professionnel entend asseoir son autorité aux yeux de la population. En promouvant la vaccine, ils cherchent à faire venir les populations à eux ; de la même façon, ils entrent dans le quotidien de celles-ci par leurs conseils et prescriptions.

### **b) Pour un mode de vie sain : hygiène physique et morale.**

Les brochures et documents émises par la Société des sciences médicales prouvent que la

---

214 AMM 5 I 153, Lettre du docteur Michaux au maire de Metz, 27 juillet 1819.

215 FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la Médecine (XVIIIe-XXe siècle)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994, p. 121-123

216 BERCE (Yves-Marie), *Le chaudon et la lancette. Croyances populaires et médecine préventive, 1798-1830*, Paris, Presses de la Renaissance, 1984, p. 167

217 *Ibid.*, p. 121.

guérison n'est pas le seul souci des rédacteurs : les mesures prophylactiques leur importent également. Et si la prévention peut prendre la forme d'une incitation à avoir recours aux soins médicaux modernes, elle consiste aussi dans l'incursion de l'expertise médicale dans la vie quotidienne des populations.

L'intérêt pour l'hygiène prophylactique naît avant le XIX<sup>e</sup> siècle en Europe. Les évolutions démographique, économique et sociale vont lui donner une impulsion remarquable qui se manifeste par la création des premières chaires d'hygiène en 1795 ainsi que la publication en 1810 de la loi sur l'éloignement des manufactures et ateliers des centres villes<sup>218</sup>. Les prescriptions à caractère préventif font partie des objectifs affichés par la Société, à savoir « fournir des moyens prophylactifs et curatifs »<sup>219</sup> aux populations pour maintenir leur santé.

Dans les travaux publiés, on peut trouver des références régulières au mode de vie comme facteur à risque d'apparition des maladies. Un ensemble de conseils et de prescriptions regroupés sous le titre « Hygiène Publique » dans l'*Exposé des travaux de la Société des sciences médicales* nous informe sur les conditions optimales d'abattage des porcs, l'influence du climat sur les récoltes, ou encore sur le régime alimentaire à adopter<sup>220</sup>. Il est ainsi recommandé de varier « aliments animaux et végétaux », de ne manger que des fruits « mûrs et sains » et de modérer la consommation de vin et de bière. Des indications sont aussi données quant à la conservation des principaux aliments, tels que les céréales ou les légumes.

Cependant ce type de prescriptions n'est pas seulement inscrit dans des travaux généraux sur la santé publique, mais peut apparaître sous la forme de brochures imprimées. Les brochures sont adressées dans leur majorité aux élites lettrées que sont les médecins et les membres de diverses sociétés savantes, ou encore les autorités publiques. C'est par leur entremise que les prescriptions qui y figurent, synthétiques et utilitaires, doivent être appliquées aux populations. Il s'agit donc d'examiner plus précisément comment la Société des sciences médicales s'adresse aux populations afin de promouvoir un mode de vie plus sain. En effet, elle s'appuie sur ces brochures ainsi que sur une démarche de compilation et de simplification des conseils.

Ainsi, l'un des angles d'approche privilégié des questions de santé publique est la question du

---

218 HUDEMANN-SIMON (Calixte), *La conquête de la santé en Europe. 1750-1900*, Paris, Belin, 2000, p. 155.

219 COMTE (J. Achille), *Annuaire des sociétés savantes de la France et de l'étranger*, Paris, Victor Masson, 1846, p. 733.

220 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1830*, Metz, Verronnais, 1831, p. 10.

rapport des populations, surtout les plus modestes, à l'alcool<sup>221</sup>. La Société des sciences médicales de la Moselle accuse réception d'un certain nombre de brochures sur le sujet. L'une d'entre elles souscrit à la tendance qui établit une corrélation entre l'évolution des cas de démences et ceux d'alcoolisme, s'appuyant sur le fait que la consommation d'alcool par habitant quadruple en France entre 1830 et 1885<sup>222</sup>. La brochure en question, rédigée par le docteur Huydecoper et traduite du néerlandais pour l'occasion, s'intitule *Abolition des boissons fortes* et est envoyée à la Société des sciences médicales de Moselle en vue d'obtenir « l'approbation de la savante compagnie »<sup>223</sup>.

Il ne s'agit pas de se prononcer sur la validité de l'appréciation que formule ce médecin, largement contredite depuis<sup>224</sup>, mais sur la façon dont cette question est traitée au sein de la Société des sciences médicales de la Moselle, car elle rentre en résonance avec d'autres problématiques d'hygiène publique. La consommation d'alcool est classiquement décriée parce qu'elle conduit à un abus, « l'intempérance », et qu'elle amène irrémédiablement à « la perte d'un temps précieux pour le travail, l'engourdissement des forces, l'énerver, l'abrutissement, la perte de la raison et l'abréviation de la vie » d'après les observations des médecins de l'époque.

Le mal alcoolique ne subit pas qu'une description clinique suivie de préconisations médicales, mais est aussi replacé dans un rôle de perturbateur économique et moral. On peut dès lors légitimement penser qu'une telle mise en garde ne s'adresse pas seulement à « la classe ouvrière et [aux] indigents », mais également aux notables et aux autorités publiques plus qu'à qui en sont les principales victimes. De façon générale, en dehors du corps médical, on voit apparaître un discours philanthropique destiné aux classes laborieuses pour les convaincre de la nocivité de l'alcool. Mais l'alcoolisme est également un mal qui est préjudiciable aux hommes soucieux de la morale et l'ordre public (il peut déboucher sur des crimes contre personnes et propriétés), aux individus soucieux de leur propre santé, mais aussi aux autorités et notables cherchant à préserver l'efficacité de la main d'oeuvre. Sans pour autant faire de la question sociale le cœur de leur discussion, les membres de la Société n'oublient pas toutefois de considérer la misère sociale et morale comme cause et résultat de l'alcoolisme, car il est rappelé que bien souvent les malades vendent leurs biens pour assouvir leur addiction.

La Société des sciences médicales publie en collaboration avec la municipalité une brochure

---

221 NOURRISSON (Didier), *Le buveur du XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1990, p. 194-195.

222 JORLAND (Gérard), *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 2010, p. 177.

223 AMM 5 I 101, Mémoires et rapports (1848), *Abolition des boissons fortes*, par le docteur Huydecoper, 1848.

224 SIMON (Jean-Yves), QUETEL (Claude), « L'aliénation alcoolique en France. XIXe siècle et 1ère moitié du XXe siècle. », *Histoire, économie et sociétés*, 1998, vol. 7, n° 7-4, p. 507-533.

intitulée *Instruction sur les moyens de se conserver en santé*<sup>225</sup>. Sans anticiper l'explication sur le lien qui unit pouvoirs publics et médecins dans le cadre du mouvement hygiéniste<sup>226</sup>, il s'agit d'aborder ce document en ce qu'il figure au nombre des publications de la Société au côté de nombreuses autres publications sur le même thème, à l'occasion de l'épidémie de choléra de 1832.

Il consiste en un ensemble de conseils d'hygiène compilés, mis à disposition de la population dans le cadre des commissions sanitaires instituées par le Maire. Son contenu témoigne d'un hygiénisme classique qui reprend les principaux thèmes de la contamination de l'air et de la circulation des miasmes. Les prescriptions visent donc l'organisation de l'environnement quotidien : il s'agit d'aérer les habitations plusieurs heures par jour, afin de les garder saines, en veillant à ce qu'elles demeurent également sèches, propres, et chauffées. Ainsi, la parole du médecin entre encore plus dans la vie privée des populations, qui se trouvent renseignées sur l'alimentation, l'hygiène vestimentaire, ou les soins du corps.

La Société des sciences médicales reçoit également un certain nombre de documents relatifs à l'alimentation, qui suscitent la discussion et nourrissent la réflexion des membres<sup>227</sup>. Les publications sont alors le terrain de convergence de plusieurs sociétés savantes ou associations ; la société de médecine peut ainsi renforcer son argumentaire sur les vertus d'une alimentation variée mises en avant dans une publication sur les fruits et les plantes élaborée par une comice agricole ou une société d'agriculture. D'autres sociétés peuvent également faire parvenir des catalogues vantant les mérites de leurs appareils brevetés<sup>228</sup>, attendant certainement la caution ou l'approbation d'une société de médecins pour faire la promotion de leur produit. Toutes ces réceptions sont centralisées, les plus importantes sont passées en revue dans le cadre des séances régulières. Ces informations sont distribuées à chacun des membres de la Société des sciences médicales, lesquels se chargent éventuellement d'en faire la publicité auprès de leurs collègues médecins et auprès des patients.

Quelle que soit la forme particulière que prennent ces brochures et imprimés, il s'agit pour les membres de la Société des sciences médicales du département de la Moselle de faire collectivement la promotion de modes de vie hygiéniques face à des penchants ou comportements néfastes.

Par leurs réflexions sur la vaccination et les conditions de vie, la Société des sciences

---

225 AMM 5 I 5, Instructions diverses (1819-1866), *Instruction sur les moyens de se conserver en santé*, 1er juillet 1849.

226 III) Vers la reconnaissance des médecins - a) L'association auprès de l'Etat : hygiénisme et ordre public. [PAGE ?]

227 AMM 5 I 117-124, Brochures et imprimés divers (1829-1868).

228 AMM 5 I 117-124, Brochures et imprimés divers (1845), brochure des appareils d'évacuation des eaux usées Rogier-Mothes.

médicales cherche à étudier les moyens de prévenir l'apparition de la maladie. Est-ce de fait vouloir restreindre le recours à la médecine ? Au contraire, en prescrivant et émettant un avis d'expert à la fois en amont et en aval de l'épisode de maladie, ils contribuent à étendre le pouvoir de prescription du médecin, voire à le poser plus largement, selon les mots d'Olivier Faure, dans un rôle de réformateur social. Mais ce rôle peut être nuancé dans le cas de la Société des sciences médicales de la Moselle, compte tenu de la somme des brochures qui traduisent bien davantage un souci d'ordre et de tempérance, pour ainsi dire d'« hygiène morale »<sup>229</sup>.

Cette société savante permet, par ses publications sur la vaccination et les conditions de vie populaires, une extension des domaines d'intervention de l'expertise médicale, extension dans laquelle l'injonction morale rejoint la prescription médicale<sup>230</sup>. A côté de ces brochures et imprimés ponctuels se tient une publication régulière de plus grande ampleur, qui permet également de lire cette volonté de diffusion des travaux et réflexions de la Société : *l'Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*.

## **2) Présentation et structure de l'Exposé des travaux**

Une partie des prescriptions et travaux de la Société des sciences médicales est transmise individuellement, fournie aux pouvoirs publics qui les commandent ou paraît dans les journaux de la localité à destination des particuliers ou des comités d'hygiène par le bulletin administratif<sup>231</sup>. Ces avis s'adressent à des populations ou des institutions ciblées.

Mais à côté de ces brochures, affiches et manuels, il existe une série de publications émises par la Société et destinées à présenter un florilège de ses travaux et un compte-rendu de ses activités, sous le nom d'*Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*. Quels sont le contenu et l'originalité de l'*Exposé* par rapport aux autres productions de la Société, et à quels objectifs doit-il répondre ?

### **a) Naissance du projet de l'Exposé des travaux**

La publication d'*Exposés* annuels tombe sous le sens pour la Société des sciences médicales du département de la Moselle, compte tenu de la nature-même de cette association et du type de production scientifique qu'elle se donne pour projet d'émettre.

---

229 HUDEMANN-SIMON (Calixte), *La conquête de la santé en Europe. 1750-1900*, Paris, Belin, 2000, p. 155-156.

230 FAURE (Olivier), *Op. cit.*, 1994, p. 113.

231 COMTE (J. Achille), *Annuaire des sociétés savantes de la France et de l'étranger*, Paris, Victor Masson, 1846, p. 734.

La Société des Sciences médicales constitue un type « classique » de société savante<sup>232</sup>. En effet, face aux sociétés « modernes » dans lesquelles une part importante du travail savant s'effectue en dehors des séances régulières (fouilles, herborisation, expériences de laboratoire, recherches d'archives...), la Société des sciences médicales fait partie de celles qui entendent privilégier un travail collectif issu des expériences individuelles de ses membres, soumises à l'appréciation de la communauté lors des réunions. La place de l'écrit y est donc centrale, et rendre compte de ses activités consiste ainsi à publier régulièrement son travail scientifique.

Il faut donc s'interroger sur les objectifs que se donnent une telle publication pour mieux approcher sa nature. S'agit-il tout d'abord d'assurer la publicité du travail savant ? Si oui, dans quelle proportion, auprès de quel public, et au moyen de quel financement ?

La publication de l'*Exposé* démarre avec la Société des sciences médicales, elle est inscrite dans le projet initial et est pour ainsi dire consubstantielle à celui-ci. Le premier *Exposé* est publié en 1821 et rend compte des activités de la Société pour l'année 1820.

Dans certaines sociétés savantes il ne peut s'agir à l'origine que de brefs compte-rendus, dont les volumes s'étoffent et s'attachent à rendre compte du détail de l'exercice en entier<sup>233</sup>. En revanche, pour la Société des sciences médicales l'on se trouve dès l'origine à une publication qui présente d'une part la vie de l'association (composition du bureau et des différentes commissions, liste des membres, discours et hommages) et d'autre part l'activité savante (liste des publications produites et reçues, comptes-rendus et mémoires choisis et restitués dans leur intégralité).

A qui s'adresse cet *Exposé* ? On peut supposer que tout ceux qui en font la demande peuvent consulter le compte-rendu annuel de ces travaux, ou s'en faire expédier une copie, comme le font d'autres organismes auprès de la Société. Ainsi, les sociétés médicales de Saint-Etienne, Agen ou Amiens échangent régulièrement le compte rendu de leurs travaux avec la Société messine<sup>234</sup>. Il peut s'agir d'autres sociétés savantes, mais aussi d'instituts, de particuliers ou d'institutions publiques comme l'Hôtel de Ville. L'article 50 du règlement dans sa version définitive de 1842<sup>235</sup> nous répond plus précisément que « la Société fait imprimer annuellement le compte-rendu de ses travaux, qui doit être adressé à tous ses Membres et aux sociétés avec lesquelles elle est en relation ». La diffusion de cette publication est par conséquent restreinte, et son tirage limité s'adresse aux

---

232 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 273-274.

233 *Ibid.*, p. 290.

234 AMM 5 I 67-68, Registres de prêts (1820-1870), année 1869.

235 AMM 5 I 52, *Règlement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, 1842, p. 15.

sociétaires principalement. Ce type d'exposé des travaux procure l'assurance pour les auteurs qui y figurent de voir apparaître leur nom, et de se faire connaître auprès de leurs pairs savants ou leurs collègues médecins. De plus, des impressions individuelles des articles peuvent être effectuées et remises à leurs auteurs, afin que ceux-ci distribuent eux-même leur contribution.

Si les travaux de médecine figurent de façon majoritaire dans l'*Exposé* annuel, s'agit-il pour autant d'être exhaustif ? Il se trouve dans chaque volume une liste des publications manuscrites et imprimées, mais la comparaison de cette table des matières avec la masse des travaux rassemblés dans les fonds des archives municipales pour la Société des sciences médicales nous permet d'affirmer que toutes ne figurent pas dans l'*Exposé*, et que seules celles qui sont jugées les plus importantes par les membres sont publiées.

Cet *Exposé* rassemble donc peu de travaux, est tiré en peu d'exemplaires, mais a vocation malgré tout à être publié de façon régulière. Il a d'abord pour objectif de prouver aux autorités comme aux médecins des autres régions la vitalité de la réflexion et de l'activité médicales en Moselle, mais il a aussi pour but de faire circuler l'information, notamment auprès des médecins membres de la Société, mais peu présents aux séances régulières.

Il traduit ce double enjeu au sein de la Société des sciences médicales : promouvoir les meilleurs d'entre les médecins pour souder un groupe en formation, mais se présenter comme un groupe ouvert, disponible dont le spectre d'exercice est étendu.

### ***b) Evolution du tirage : absences et regroupements***

On ne dispose pas aujourd'hui d'*Exposé* pour chaque année entre 1821 et 1872. Il faut distinguer les huit années pour lesquelles aucun compte-rendu des travaux n'est publié, représentées en gris dans le tableau ci-dessous, et les quatre périodes lors desquelles les compte-rendus de plusieurs années sont regroupés au sein d'un même *Exposé* (en jaune ci-dessous). Les années de publication sont dans les deux cas indiquées en gras.



			1850	1860	1870
<b>1821</b>	1831 1832 1833 1834 1835 1836 1837 1838	1841	<b>1851</b>	<b>1861</b>	1871
<b>1822</b>		1842	1852	<b>1862</b>	1872
1823		<b>1843</b>	1853	<b>1863</b>	
<b>1824</b>		1844	<b>1854</b>	<b>1864</b>	
1825		<b>1845</b>	<b>1855</b>	<b>1865</b>	
1826		<b>1846</b>	<b>1856</b>	<b>1866</b>	
<b>1827</b>		<b>1847</b>	<b>1857</b>	<b>1867</b>	
1828		1838	<b>1848</b>	<b>1858</b>	<b>1868</b>
1829	1839	<b>1849</b>	<b>1859</b>	<b>1869</b>	
<b>1830</b>	<b>1840</b> <b>1841</b>				

*Années faisant l'objet de comptes-rendus publiés dans l'Exposé (1819-1872).*

L'un des objectifs que se donne l'*Exposé* est de constituer un compte-rendu régulier présentant chaque année la vie de la Société. Il se trouve toutefois quelques exceptions à la règle qui veut que chaque année de travail fasse l'objet d'un *Exposé* individuel, ce qui laisse apparaître une baisse de la régularité de la publication dans les années 1820 et 1830.

Les années 1830 sont chaotiques pour la publication de l'*Exposé*, car le compte rendu des travaux pour les années 1831 à 1838 est publié en 1840, tandis que les travaux de 1838 à 1841 sont publiés l'année suivante. Ce n'est qu'à partir du milieu des années 1840 que la publication reprend de manière annuelle, et s'attache à rendre compte de chaque année.

Les sources présentent peu d'informations qui permettraient de comprendre cette irrégularité, la Société considérant ponctuellement en introduction à ses travaux que « différentes circonstances n'ont point permis de rédiger le Compte rendu »<sup>236</sup>. Déjà en 1822, la Société déplore un retard dans l'impression de son compte-rendu annuel<sup>237</sup> et en informe le Maire, sans toutefois évoquer par écrit les raisons de ce manquement.

L'une des explications possibles peut renvoyer au financement de l'impression, comme c'est

<sup>236</sup> R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1830-1834*, Metz, Verrounais, 1835, p. 1.

<sup>237</sup> AMM 5 I 52., Fondation, règlement (1822), Lettre de la Société des Sciences médicales au Maire de Metz, le 14 décembre 1822.

le cas dans d'autres sociétés savantes<sup>238</sup>.

L'article 38 du Règlement rappelle qu'un poste dans le budget de la Société est prévu annuellement pour l'impression des travaux, et que le financement consiste essentiellement dans les cotisations des membres. Aussi, la croissance lente du nombre de membres dans les années 1820 et 1830 pourrait expliquer un manque de liquidités ayant pour conséquence l'interruption temporaire de la publication. Par ailleurs, il peut s'agir d'un problème d'absentéisme au sein des séances, problème qui conduit à la mise en place de jetons de présence au début des années 1840.

Une partie de ce financement est obtenue par les frais d'adhésion des membres titulaires et correspondants, d'où le fait que les années où les membres sont encore peu nombreux l'*Exposé* peut rencontrer des problèmes de publication. C'est en effet à partir du milieu des années 1840 et au cours des années 1850 que le nombre de membres est le plus élevé ; alors que la Société ne compte qu'une centaine de membres entre 1830 et 1845 (101 membres en 1830, 111 en 1839, 121 en 1845), elle en regroupe 229 en 1850. La hausse de la fréquence des publications peut être une conséquence de cette croissance du nombre de membres, et donc de la hausse du nombre des travaux reçus et recettes liées aux adhésions.

	1820	1830	1839	1845	1850	1860	1870
<b>Membres honoraires</b>	1	2	8	8	8	8	6
<b>Membres associés correspondants</b>	4	77	81	84	168	124	113
<b>TOTAL</b>	5	79	89	92	176	132	119

<b>Membres titulaires résidents</b>	24	22	16	18	25	22	23
<b>Membres titulaires non résidents</b>			6	11	28	10	10
<b>TOTAL</b>	24	22	22	29	53	32	33

*Effectifs de la Société des sciences médicales (1820-1870), selon leur statut.*

L'arrêt et la reprise de la parution de l'*Exposé* peut aussi être lié à la composition du bureau de la Société : il est à noter que les années 1824, 1827 et 1830 correspondent à la fois à une reprise de la publication et à l'élection d'un nouveau président pour la Société. De plus, à partir du milieu des années 1840, durant lesquelles l'*Exposé* paraît régulièrement, on assiste à un renouvellement

238 BARRERA (Caroline), *Les sociétés savantes de Toulouse au XIXe siècle (1797-1865)*, Paris, CTHS, 2003, p. 300.

annuel de la présidence de la Société.

Les Bibliothèques Médiathèques de Metz ne disposent pas de l'*Exposé* pour les années 1870, 1871 ou 1872, soit les trois dernières années d'existence de la Société des sciences médicales du département de la Moselle au XIXe siècle.

Dans le cas de l'Académie royale de Metz, c'est après avoir été reconnue d'utilité publique par Charles X en 1828 qu'elle publie de façon plus régulière ses *Mémoires*, bien qu'elle ait auparavant publié des comptes-rendus depuis sa refondation en 1819. Bien qu'ayant démarré ses publications de manière relativement précoce, la Société des sciences médicales témoigne, comme d'autres sociétés savantes, d'une activité parfois inégale dans le temps et traduite par l'alternance de phases actives et de phases de « somnolence » de la publication<sup>239</sup>.

### **c) Les membres et les auteurs**

Pour mieux comprendre le rôle de cette publication, il faut considérer les membres de la Société des sciences médicales à travers leur rôle d'auteurs, afin de voir de quelle manière ils sont liés à la production mise en avant dans l'*Exposé*.

<i>Exposé</i> pour l'année :	Nombre d'auteurs membres :	dont titulaires :	dont correspondants :
<b>1822</b>	15	5	10
<b>1830</b>	21	7	14
<b>1843</b>	26	15	11
<b>1850</b>	33	20	13
<b>1861</b>	22	11	11
<b>1870</b>	13	8	5

*Nombre d'auteurs de l'Exposé (1822-1870), selon leur statut au sein de la Société des Sciences médicales.*

Il faut tout d'abord observer que le nombre d'auteurs croît régulièrement de 1820 aux années 1850, puis décline jusqu'en 1870 et correspond à ce titre à l'effectif des membres présents dans la Société. Les auteurs correspondants sont majoritaires jusqu'au début des années 1840, au cours desquelles la tendance s'inverse. Le nombre des auteurs correspondants reste généralement stable durant la période, alors que celui des membres titulaires suit la courbe d'évolution de l'effectif des auteurs.

---

239 *Ibid.*, p. 288.

Cette répartition du nombre d'auteurs dans la période peut traduire un mode de fonctionnement de la Société. En effet, toujours selon la typologie introduite par Jean-Pierre Chaline, la Société des sciences médicales de la Moselle fait partie de celles dans lesquelles l'on distingue une élite dirigeante composée des éléments les plus actifs de l'association, assurant l'essentiel de la gestion du groupe et du travail intellectuel<sup>240</sup>. Il s'agit donc de rendre compte du travail de ceux qui sont les « locomotives » du groupe, et de mettre en avant l'excellence de la Société à travers ses meilleurs membres. A côté de ces publications, il s'en trouve d'autres qui ne sont que mentionnées à la fin de l'*Exposé*, et ne se retrouvent même pas dans les documents d'archives parmi les brouillons et épreuves rassemblées aux archives municipales de Metz. Mais il s'agit toujours, selon une idée traditionnelle au sein des sociétés savantes, d'affirmer l'unité et la force de ce groupe savant, duquel il peut surgir occasionnellement des réflexions individuelles susceptibles d'éclairer le collectif.

<i>Exposé pour l'année</i>	Travaux produits par des membres	Travaux reçus	Recueils périodiques et autres ouvrages	Total
<b>1822</b>	13	11	N.C.	24
<b>1830</b>	37	10	13	60
<b>1843</b>	56	13	15	84
<b>1850</b>	60	14	24	98
<b>1861</b>	44	15	31	90
<b>1870</b>	20	7	30	57

*Répartition des types de travaux de la Société des Sciences médicales selon leur origine (1822-1870).*

On distingue ici dans un premier temps les « Travaux produits par les membres » de la Société, mémoires, rapports, observations, sans distinguer les titulaires des correspondants car le nombre de travaux fournis par personne ne diffère pas de manière significative en fonction du statut du membre. Le nombre de ces travaux suit l'évolution du nombre de membres de façon prévisible : c'est alors qu'elle compte le plus de membres que la Société émet le plus de travaux.

Les « travaux reçus » sont les publications et manuscrits portant sur les sciences médicales

<sup>240</sup> CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 274.

adressés à la Société par des individus ou des institutions extérieures. Il peut s'agir des bulletins d'autres sociétés de médecine auxquels la Société des sciences médicales est abonnée, des mémoires de médecine qui lui sont adressés dans le cadre d'une demande d'adhésion ou pour être soumis à l'examen des membres.

Le nombre des « travaux reçus » croît de façon plus régulière que le nombre de travaux rédigés par les membres. L'effectif des membres de la Société a moins d'importance sur lui, ce qui ne l'empêche pas de chuter dans les dernières années d'existence de la Société. Cela peut traduire une persistance durable de la correspondance que maintient la Société des sciences médicales avec des acteurs du monde médical au fil du temps.

Enfin, on compte comme « Recueils périodiques et autres ouvrages » les comptes rendus de sociétés savantes et d'académies non spécialisées dans la médecine, les bulletins auxquels la Société des sciences médicales est abonnée, les annuaires du département, les brochures et ouvrages non liés spécifiquement à la médecine. C'est dans cette catégorie que l'on enregistre la croissance la plus durable de l'effectif des publications, qui triple entre 1820 et 1870.

Qu'il s'agisse de travaux produits en son sein ou dont la Société accuse réception, le but de l'*Exposé* est de présenter dans leur version intégrale quelques-unes des meilleures communications scientifiques, aux côtés des discours de réceptions et notices biographiques témoignant de la vie associative. Il s'agit de donner à voir un ensemble d'informations pratiques telles que l'on peut s'attendre à les retrouver dans le compte-rendu d'activité d'une association : composition du bureau, liste des membres avec dates d'adhésion, classification des membres selon leur titre et le poste qu'il occupent.

Mais une telle publication remplit un second objectif : constituer une vitrine de l'activité savante et de l'excellence médicale résultant de la sélection des travaux opérée par ses membres. Elle atteste non seulement de la qualité des auteurs qui y figurent en donnant à lire leurs travaux, mais aussi de la compétence des membres assemblés qui se sont prononcés en faveur de la promotion des meilleurs de leurs pairs. L'*Exposé* contribue à valoriser des individus, mais aussi des groupes telle la Société des sciences médicales du département de la Moselle et, à travers elle, le corps des médecins.

Cette publication est donc intéressante à étudier en ce qu'elle révèle des choix, des mises en avant et un effort de sélection plus que de synthèse objectif. A ce titre, l'*Exposé* se présente avant

tout comme un travail de compilation. Pourquoi vouloir rassembler des observations médicales, et comment les présenter au sein de l'*Exposé* ?

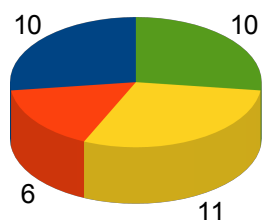
### 3) Contenu et objectifs de l'*Exposé*

#### a) *Evolution du contenu*

Entre les premières et les dernières années de publication, le contenu de l'*Exposé* évolue, certaines parties naissent ou s'étoffent, d'autres disparaissent et certaines demeurent inchangées durant toute la période. Il s'agit donc de s'intéresser aux évolutions du contenu de cette publication afin de remarquer les constantes et les évolutions que peut connaître la Société des sciences médicales.

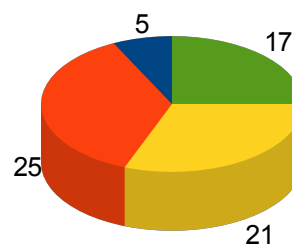
Exposé de 1821

37 pages, pour l'année 1820



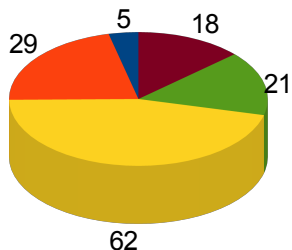
Exposé de 1824

68 pages, pour l'année 1823



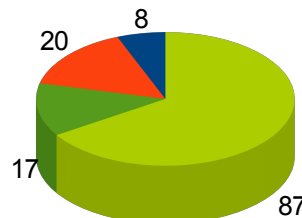
Exposé de 1830

135 pages, pour l'année 1829



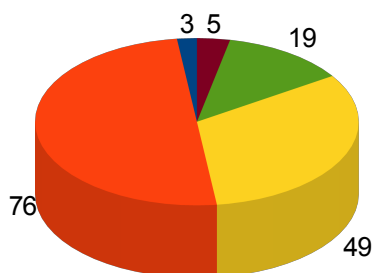
Exposé de 1846

132 pages, pour l'année 1845



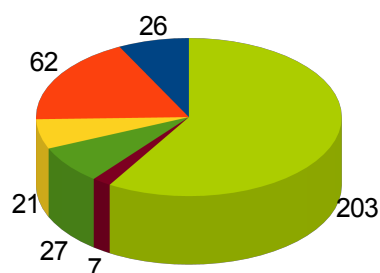
### Exposé de 1851

152 pages, pour l'année 1850



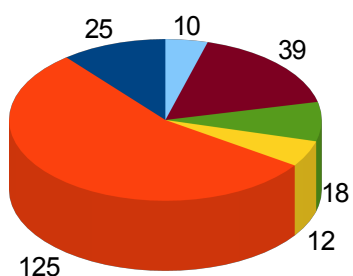
### Exposé de 1857

356 pages, pour l'année 1856



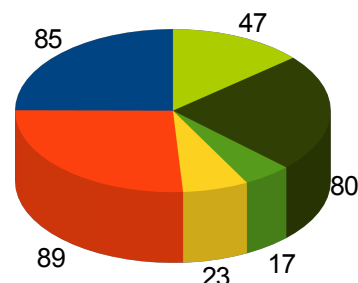
### Exposés de 1862

235 pages, pour 1861



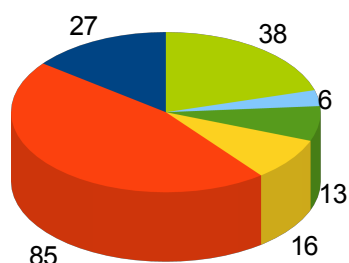
### Exposé de 1867

341 pages, pour l'année 1866



### Exposé de 1870

185 pages, pour l'année 1869



Il faut tout d'abord remarquer que l'*Exposé*, considéré sur l'ensemble de la période, connaît une expansion qu'il est possible de lire de deux façons. En premier lieu, le nombre de pages qui le compose augmente en même temps que les effectifs de la Société, passant de moins d'une centaine de pages au milieu des années 1820 à près de 150 pages dans les décennies 1830 et 1840. L'*Exposé* compte entre 250 et 350 pages dans la décennie 1850, avant de décroître à la fin de la période après 1867. Pendant la majeure partie du siècle, le volume de l'*Exposé* croît, et les parties qui le constituent s'étoffent et se précisent. On dénombre seulement quatre à cinq grandes catégories en

moyenne au sein de l'*Exposé* jusqu'aux années 1850, puis entre six et huit jusqu'à la fin de la période. Si la quantité de pages qui les constituent peut varier, les catégories demeurent et structurent le contenu de la publication.

Au cours de la période, on constate que certaines catégories s'imposent comme incontournables ; ainsi le discours du président tient toujours une place essentielle dans l'*Exposé*, remerciant les membres de l'année pour leur travail, rendant hommage aux membres décédés ou ayant quitté la Société, dirigeant les travaux pour l'année qui s'est écoulée. Parfois, et c'est davantage le cas lors des dernières années d'existence de la Société, ce discours est aussi l'occasion pour le président de présenter un exposé historique, philosophique ou médical, proposant une réflexion générale sur la médecine, le rôle social, les droits et devoirs du médecin, ou encore mettant l'accent sur les bienfaits de la sociabilité savante.

De même, entre dix et vingt pages en moyenne sont consacrées chaque année à la liste des membres, la composition du bureau et le recueil des travaux présentés au sein de la Société. Il s'agit pour l'*Exposé* d'être un organe qui publie de façon régulière des informations pratiques sur la Société des sciences médicales, afin de rendre compte de sa composition et de son activité.

D'autres parties prennent de l'importance au fil des publications, et témoignent d'une spécialisation de la Société qui concentre son intérêt sur certaines questions particulières dans le domaine de la médecine.

Ainsi, les publications relatives à l'hygiène et la police sanitaires sont toujours présentes, et gagnent en volume au cours de la période. A partir des années 1850, elles occupent à elles seules parfois plus de la moitié de l'*Exposé* (c'est le cas en 1851, 1862 et 1870) et confirment la place centrale des questions d'hygiène publique et privée au sein de la Société des sciences médicales. C'est en effet à partir de 1850 que la Société des sciences médicales nomme une commission permanente sur les questions d'hygiène, chargée de fournir un rapport annuel destiné à figurer dans l'*Exposé*<sup>241</sup>. Il s'agit pour elle d'affirmer année après année son intérêt pour l'hygiène et les questions d'utilité publique.

De même, la section consacrée à l'annonce des questions de prix et des résultats au concours est quasi-annuelle, présentée de manière indépendante ou parmi les travaux et mémoires. Elle témoigne de la volonté de la Société de présenter dans son compte rendu un état des relations qu'elle entretient avec des médecins qui n'en sont pas membres mais désirent participer à ses travaux. La

---

241 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1865*, Metz, Verronnais, 1866, p. 9.



Société des sciences médicales y annonce le mémoire sélectionné, en fournit une critique, voire le reproduit en partie ou intégralement et récompense l'auteur.

Certaines autres sections évoluent ou se recomposent. A l'origine, la catégorie « compte-rendu des travaux » consiste en une liste exhaustive et détaillée de tous les travaux les plus remarquables reçus par la Société, laquelle charge un ou plusieurs membres titulaires d'en rédiger une courte critique. Mais à partir des années 1830, sans doute devant le nombre croissant de travaux proposés à la lecture, l'*Exposé* s'attache à reproduire un ou plusieurs d'entre eux dans leur intégralité<sup>242</sup>. Cela témoigne d'une volonté de la part de la Société de présenter son activité savante, mais en proposant une approche qualitative plus que quantitative. On fait alors le choix délibéré de présenter par exemple deux ou trois articles dans leur intégralité, jugés capitaux, plutôt qu'un grand nombre de compte rendus.

Il arrive enfin que certaines années l'*Exposé* propose une section exceptionnelle, due à des circonstances récentes. En 1867, près de 80 pages sont consacrées au récit de la condamnation judiciaire d'un médecin membre de la Société des sciences médicales. Cet exposé est l'occasion pour lui de faire connaître à ses collègues son point de vue sur la question de la responsabilité médicale, jugée néfaste à la pratique de l'art de guérir<sup>243</sup>, et de proposer une réflexion sur la réforme de l'organisation professionnelle de la médecine. De la même façon, les notices biographiques ou nécrologiques occupent une place variable en fonction des départs ou décès étant survenus dans l'année en cours.

Les évolutions les plus significatives, tant en terme de quantité que de variété du contenu, surviennent à partir du milieu des années 1840 et du début des années 1850. Cela correspond à une période de maturité qu'atteint l'*Exposé*, qui prend sa forme définitive au moment où sa parution est plus régulière, et où il s'attache à rendre compte de l'activité d'une société savante qui compte un plus grand nombre de membres qu'à ses débuts.

Au-delà de ces évolutions, il se trouve depuis la naissance et jusqu'au terme de la publication des travaux qui figurent chaque année dans l'*Exposé* : il s'agit des manuscrits, travaux et rapports en lien avec les sciences médicales. L'*Exposé* est d'abord et avant tout une vitrine d'exposition de travaux portant sur les sciences médicales, travaux qu'il cherche à reproduire de façon extensive à

---

242 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1830*, Metz, Verronnais, 1831, p. 5.

243 FINOT (P. X.), *De l'Unité professionnelle de la médecine*, Metz, Lorette, 1866, p. 28. L'auteur évoque ce qui semble selon lui une évidence pour les praticiens au cours du siècle, à savoir que « la responsabilité médicale est funeste aux progrès de l'art » car elle est une contrainte inutile qui se superposerait au poids de la responsabilité morale.

partir de la fin des années 1820<sup>244</sup>.

### **b) Compiler des travaux sur les sciences médicales**

Le cœur de *l'Exposé* est constitué d'une sélection de travaux en rapport avec les sciences médicales. La volonté de rassemblement et de compilation des travaux médicaux trouve dès le départ une justification dans la déclaration d'intention des sociétés savantes, à savoir, réunir des individus pour qu'ils puissent rendre compte de leurs travaux et recherches scientifiques ou érudites et en discuter<sup>245</sup>. Le rassemblement des travaux savants au sein d'un *Exposé* n'est que le corollaire du rassemblement des savants eux-mêmes au sein d'une société savante.

Aussi il ne s'agit pas ici de rentrer dans le détail du contenu des travaux, car, à l'image de nombreuses autres sociétés savantes, la Société des sciences médicales du département de la Moselle produit des travaux nombreux et variés<sup>246</sup>. L'objectif est davantage de montrer les principales caractéristiques du travail de compilation des observations médicales au sein de cette société savante, tel qu'il est présenté à travers la publication de *l'Exposé*, et combien, lorsqu'il s'agit de sciences médicales, rassembler les expériences individuelles est essentiel. De plus, considérer la diversité des publications médicales présentées dans *l'Exposé* nous permet de comprendre en quoi la sociabilité savante contribue à souder le corps médical. C'est en effet le lieu de fédération d'une population érudite qui se vit comme un corps, au-delà des spécialités particulières et des expériences individuelles.

Il faut dans un premier temps s'intéresser à la nature commune des travaux qui traitent de science médicale : ils se rattachent au genre de l'observation, qu'elle soit clinique, chirurgicale ou anatomique.

Les travaux présentent tous la même organisation globale, ce qui peut montrer un désir chez leurs auteurs d'uniformiser la présentation de leurs réflexions selon une méthode d'exposition universitaire. Il s'agit ici de faire passer une connaissance et de fournir un exposé clair, plus que d'exceller dans un style éloquent. La publication débute toujours par une présentation de la connaissance générale, voire de la *doxa* ou du lieu commun, suivie d'un rappel de la nécessité

---

244 R 14 88 Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1829, Metz, Verronnais, 1830, p. 95. Scoutetten, alors secrétaire, pense alors « qu'un secrétaire doit, en quelque sorte, s'effacer derrière les textes originaux ».

245 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 15.

246 BARRERA (Caroline), *Op. cit.*, 2003, p. 20.

d'actualisation de la connaissance, en soulignant les lacunes qui peuvent exister, ou l'occasion qui a été donnée à l'auteur de les combler. C'est après ces remarques préliminaires que le membre soumet à ses pairs le fruit de ses réflexions.

Sans se prononcer sur la qualité scientifique ou la pertinence de ces apports, la constance de ce type d'introduction amène à constater deux choses au sujet de l'auteur.

Il faut noter d'abord la volonté d'inscrire son travail dans une réflexion collective, en tenant compte des apports antérieurs et saluant occasionnellement le travail de ses prédécesseurs. C'est ce que fait par exemple le président Winsbach pour introduire son *Etude sur la santé des ouvriers de la manufacture impériale des tabacs de Metz*<sup>247</sup>. La production intellectuelle est contextualisée dans le cadre de la Société des sciences médicales, et est généralement écrite spécifiquement pour y être présentée. Il faut aussi remarquer que les travaux sont l'occasion parfois pour leurs auteurs de se distinguer par l'originalité du sujet abordé ou la qualité de leur style<sup>248</sup>. Le travail du docteur Grellois proposé en 1869 et portant sur les sépultures antiques découvertes à Pagny<sup>249</sup> est salué pour son originalité. Mais il persiste tout de même chez ces auteurs une conscience de la structure associative dans laquelle ils se trouvent, dans laquelle l'auteur prend en considération l'esprit éclairé de ses pairs.

Nombre de ces travaux prennent aussi la forme d'observations médicales sobres, qui s'attachent à décrire un cas clinique dans les moindres détails, et cela dénote une vision de la médecine scientifique telle qu'elle se développe au XIXe siècle. Ainsi, si une grande part des travaux compilés au sein de l'*Exposé* est consacrée aux récits et témoignages issus de l'expérience professionnelle des membres, c'est pour répondre à ce qui est considéré comme un impératif de la science médicale. A l'issue du compte-rendu du témoignage de l'officier de santé Stock sur les modes de traitement de la phtisie, le secrétaire rappelle que « l'observation sera toujours la vraie boussole du praticien »<sup>250</sup>. La discipline doit, selon cette conception, tenir compte de la multiplicité des faits en matière de maladies, de symptômes, de traitements, faits qui sont recueillis, discutés et diffusés au sein de la Société des sciences médicales.

C'est dans ce sens que le docteur Marchal, secrétaire de la Société des sciences médicales en 1870, rapporte aux membres : « Je suis heureux de vous faire remarquer que les observations

---

247 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1869*, Metz, Verronnais, 1870, p. 1-17.

248 GAY (Peter), *Op. cit.*, 2005, p. 270.

249 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1869*, Metz, Verronnais, 1870, p. 159.

250 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1824*, Metz, Verronnais, 1825

recueillies au lit des malades, occupent cette année, une place importante dans nos travaux. C'est là, selon moi, le but que doit rechercher une société savante. C'est ce qui donne aux mémoires qu'elle publie, une véritable valeur scientifique »<sup>251</sup>. La méthode dite « anatomo-clinique », consistant à observer au chevet du patient les manifestations de la maladie et leur évolution, est au cœur de la démarche scientifique des médecins au XIXe siècle. Leur attention est portée sur le mal autant que sur le malade, si bien que parfois le médecin lui-même peut être le sujet de l'observation clinique, comme c'est le cas lorsque le docteur Fritsch-Lang présente les blessures résultant de son accident de cheval<sup>252</sup>.

Les travaux de la Société des sciences médicales s'attachent à vouloir faire progresser la connaissance scientifique en s'inscrivant dans cette tendance contemporaine. A l'empirisme et aux observations individuelles succèdent le raisonnement et les débats communs. Le travail collectif prend tout son sens dans le cadre d'une société savante réunissant des médecins, et les publier permet de réaffirmer l'adhésion des membres à la médecine scientifique du XIXe siècle.

Dans un second temps, remarquons l'une des caractéristiques que peuvent également avoir en partage une partie de ces travaux : leur caractère actuel ou local, témoignant d'une certaine volonté de la Société de s'inscrire dans une actualité de la profession et de la discipline.

Cette vocation est rappelée régulièrement à l'occasion des déclarations annuelles de la Société. Le discours du président Isnard<sup>253</sup> est à ce titre un exemple éloquent de cette affirmation de l'utilité de la société savante : "Fidèle à ses traditions, cherchant avant tout l'utile, notre Société n'a cessé de montrer une prédilection marquée pour l'étude des questions pratiques, qui touchent à l'histoire médicale, à l'hygiène publique de la ville, du département, de préférer des recherches sérieuses, positives, statistiques même, à des discussions scientifiques, plus brillantes il est vrai, mais dont la solution est souvent impossible, ou réclame des éléments autres que ceux qui sont à notre disposition." Est-ce une pure déclaration d'intention, ou trouve-t-on au contraire des marques d'un ancrage local des travaux médicaux de la Société ?

Pour l'année 1850<sup>254</sup>, sur les soixante travaux produits dans le cadre de la Société des Sciences médicales par ses membres, on en dénombre quinze portant sur des problématiques ou des cas mosellans dont sept sur le choléra, maladie dont le département est victime à de nombreuses

---

251 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1869*, Metz, Verronnais, 1870, p. 45.

252 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1869*, Metz, Verronnais, 1870, p.22.

253 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1862*, Metz, Verronnais, 1863, p. 54, Discours du président Isnard.

254 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1850*, Metz, Verronnais, 1851, p. 2.

reprises au cours du XIXe siècle. Sur les quatorze travaux produits en dehors de la Société cette même année, on en compte quatre portant sur des problématiques locales, dont deux sur le choléra. Enfin, un quart des "ouvrages divers" ont pour thème des sujets liés à la Moselle ou la ville de Metz. Cette année 1850 est remarquable : les travaux « d'intérêt local » sont particulièrement nombreux, mais c'est en moyenne le cas de près d'une dizaine de travaux par an, tirés d'observations dans le département, de témoignages de médecins mosellans ou proposant de réfléchir sur des problématiques épidémiques locales. Le docteur Winsbach, président pour l'année 1870, salue cet intérêt de la Société des Sciences médicales pour les sujets locaux et cite quelques-uns de ses meilleurs travaux, « assises importantes du monument que la Société se propose d'élever à la médecine locale » : *Histoire statistique de la phtisie pulmonaire à Metz en 1860*, *De l'assistance publique à Metz en 1867*, ou encore un *Essai sur l'hygiène et la pathologie de l'enfance à Metz*<sup>255</sup>.

L'ancrage mosellan des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle est réel.

Dans un troisième temps, il faut constater la récurrence de la thématique de l'hygiène publique dans laquelle s'inscrivent ces travaux.

Dès 1822<sup>256</sup>, le compte-rendu des travaux de l'année présenté par le docteur Chaumas rappelle que « tout ce qui est lié à cette branche de la médecine est tellement lié aux intérêts de la Société, que, sous ce rapport, elle devient le point le plus intéressant des études médicales ». Rares sont les branches de la science médicale qui sont encensées avec tant de ferveur et de régularité dans les années suivantes, à tel point que les travaux sont mis fréquemment en relation avec des problématiques d'hygiène et de salubrité publique. En 1869, dans la *Notice sur une découverte de sépultures antiques*<sup>257</sup> qu'il fait parvenir à la Société, le docteur Grellois se propose de rendre compte de la découverte de sépultures anciennes lors des travaux de canalisation à Pagny-sur-Moselle, afin d'en mesurer l'intérêt ethnographique, anthropologique mais aussi sanitaire.

### **c) Une culture en partage : lettres et science au cœur de la Société**

Les publications présentées dans le cadre de la Société des sciences médicales de la Moselle

---

255 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1869*, Metz, Verronnais, 1870, p. 137-147.

256 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1822*, Metz, Verronnais, 1823, p. 13.

257 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1850*, Metz, Verronnais, 1851, p. 159-167.

sont relativement hétéroclites. Comme cela a été étudié pour le sud de la France, il s'agit dans le cadre de ces sociétés savantes de cultiver une relative diversité des publications afin de fédérer une population érudite<sup>258</sup>. Chacun apporte le récit de son expérience ou le fruit de sa réflexion afin de confronter son travail à celui des autres et enrichir la connaissance.

Les éléments constitutifs de cette culture qu'ont en partage certains membres de la Société des sciences médicales se rattachent à la culture d'un « homme des sociétés savantes ». L'expression, empruntée à Jean-Pierre Chaline<sup>259</sup> introduit dans son ouvrage ce qui se propose d'être une tentative d'approche de caractères généraux du membre de société savante. Si l'on s'intéresse aux travaux intellectuels de la Société des sciences médicales comme vecteurs de l'unité socio-professionnelle des médecins, on ne peut que remarquer la présence récurrente des références aux arts et aux lettres dans nombre de publications.

Comme le rappelle Caroline Barrera, « on peut être homme de lettre sans posséder de notions scientifiques élémentaires, mais on déroge si l'on est un avocat ou un médecin sans un minimum de connaissances littéraires et sans un goût affiché pour les lettres et les arts »<sup>260</sup>. A ce titre, même si la Société des sciences médicales n'est pas le lieu primordial de l'expression de l'amour des arts et lettres à Metz<sup>261</sup>, on remarque que s'exprime en son sein une forme de culture savante marquée par la pratique intensive de l'écrit, de l'exposé, de la lecture et du compte-rendu<sup>262</sup>.

Certains médecins, essentiellement les docteurs en médecine, peuvent faire partie de cette catégorie de population marquée par la culture classique et une certaine pratique de l'écrit. A ce titre, une place est faite aux publications liées à l'univers de la science médicale mais ne consistant pas en un mémoire de médecine, une description anatomique ou un état des maladies régnantes. Sous le nom de « variétés », ces productions se développent à partir de la fin des années 1830 alors que le nombre de membres augmente<sup>263</sup>. On peut y trouver le récit de la commission dirigée par le docteur Gillot, chargée par la Société d'acquiescer et étudier les manuscrits du docteur Louis<sup>264</sup>, figure de la médecine à Metz au XVIIIe siècle. On y trouve aussi des *Lettres* sur divers sujets historiques

---

258 BARRERA (Caroline), *Op. cit.*, 2003, p. 246.

259 Au chapitre IV dans CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 221.

260 BARRERA (Caroline), *Op. cit.*, 2003, p. 49.

261 Ce rôle est davantage celui de l'Académie de Metz, refondée en 1819 et décrite comme Académie des « lettres, sciences et arts ».

262 GAY (Peter), *Op. cit.*, 2005, p. 265, 270, 287.

263 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour les années 1830-1834*, Metz, Verronnais, 1834, p. 83.

264 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour les années 1830-1834*, Metz, Verronnais, 1834, p. 180-204.

ou sur un aspect de la science médicale. Le docteur Bégin fournit ainsi à la Société des *Lettres sur la mythologie médicale de la Gaule*<sup>265</sup>.

Dès ses débuts, la Société pense comme consubstantielle la recherche de l'avancement scientifique et la sociabilité savante. Le docteur Lavert introduit son travail en présentant la science, et plus précisément la science médicale, comme agent de civilisation, de pacification et de sociabilisation<sup>266</sup>.

Réunissant essentiellement des titulaires du doctorat, cette société se caractérise par l'usage ponctuel que font ses membres de la langue latine, idiome dans lequel ils ont dû composer pendant leurs études. C'est à l'occasion des concours organisés par la Société chaque année que l'on note le plus grand nombre de références à la culture classique. Les manuscrits envoyés par les médecins portent presque systématiquement en exergue une citation latine. Ainsi, un mémoire soumis à la Société à l'occasion du concours de 1823<sup>267</sup> porte en exergue une citation de Galien, médecin dans l'Antique ville de Pergame, et constitue une référence de culture classique remarquée par le rapporteur chargé de rendre compte de ce travail. Le docteur Willaume, rapporteur de la commission responsable de l'examen des manuscrits pour le concours en 1832, cite en latin Hermondaville, anatomiste du X<sup>IV</sup>e siècle, ainsi que Démocrite<sup>268</sup>.

La Société salue occasionnellement le style d'un mémoire<sup>269</sup> propre à certains membres, témoignant à la fois de leur valeur scientifique et de leur compétence à rendre un exposé plaisant à la lecture et émaillé de références choisies. Le goût pour la recherche et les discussions savantes est ainsi accompagné, dans le cas de sociétés savantes regroupant des individus diplômés et lettrés, d'un intérêt pour la culture classique. Cette culture, faite d'intérêts scientifiques et de références esthétiques, participe également à la constitution de l'unité du corps médical, une unité qui cherche à s'établir en tendant vers une excellence intellectuelle. Il s'agit aussi d'une forme de distinction sociale, à la fois par rapport aux non-lettrés à l'extérieur de la Société des Sciences médicales, mais aussi peut être envers les officiers de santé à l'intérieur de la Société.

L'étude du contenu de l'*Exposé* nous permet de mieux approcher la nature de la Société des

---

265 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour les années 1830-1834*, Metz, Verronnais, 1834, p. 206.

266 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1821*, Metz, Verronnais, 1822, p. 33.

267 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1823*, Metz, Verronnais, 1824, p. 58-59.

268 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour les années 1830-1834*, Metz, Verronnais, 1834, p. 3.

269 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1824*, Metz, Verronnais, 1824, p. 45.

sciences médicales. Les publications de la Société concernent surtout la pathologie des collectivités : elles traitent d'épidémiologie et d'hygiène, d'assistance et de salubrité publique, de police médicale et de médecine légale, présente des études statistiques. Mais il peut aussi s'agir de travaux abordant des sujets variés.

Quel est le dénominateur commun à toutes ces publications ? Il peut s'agir pour les auteurs de multiplier les observations pour faire avancer la discipline. Figurer dans *l'Exposé* leur permet d'attester de leur valeur de savant et d'intellectuel et de tirer profit de la reconnaissance dont ils peuvent jouir de la part de leurs pairs, médecins membres de la Société des sciences médicales. Pour cette dernière, il s'agit d'attester par ses publications d'une activité savante, à la fois pour le monde extérieur, c'est à dire les savants intéressés par la science médicale, les autorités publiques et la postérité.

*L'Exposé* donne à voir comment s'élabore par le travail savant une identité socio-professionnelle commune, faite de pratiques partagées et d'échanges intellectuels. Mais cette cohésion du corps médical est aussi entretenue au sein de la Société des Sciences médicales en ce que *l'Exposé* est une publication qui cherche aussi à inscrire l'activité de la Société dans un passé « mythologique » ou historique.

#### **d) Rendre hommage au passé**

La Société des sciences médicales de la Moselle, on le voit, n'est pas qu'une association d'érudits autosuffisante en terme de légitimité. Elle accorde une place au sein de ses nombreux travaux médicaux à des publications par lesquelles elle cherche à construire une image sociale.

L'identité d'une société savante n'est pas que la somme des identités individuelles des membres qui la composent, si bien qu'il s'agit toujours pour elles de convaincre de leur utilité sociale les populations qu'elles prétendent servir et les autorités qui leur apportent reconnaissance officielle et soutien financier<sup>270</sup>. Ainsi, l'objectif poursuivi par ce type de publication est d'abord d'affirmer l'existence d'un ancrage dans le temps de la science et de la profession médicales, mais aussi d'installer la reconnaissance du talent et de la qualité des membres de la Société.

Cette pratique de l'auto-promotion n'est pas propre à la Société des sciences médicales de Moselle. En effet, des études montrent comment à Metz comme ailleurs, les publications des sociétés savantes permettent d'observer différentes formes d'écriture du mérite<sup>271</sup>. Il s'agit donc de

---

270 COMTE (J. Achille), *Annuaire des sociétés savantes de la France et de l'étranger*, Paris, Victor Masson, 1846, p. 734.

271 SAGNES (Sylvie), *D'une histoire, l'autre. Sociétés savantes et érudits bordelais à la mémoire de leur passé*,



comprendre comment cette image naît essentiellement grâce un discours performatif, plus que par la production d'enquêtes et des démonstrations objectives, et en quoi elle nourrit plusieurs desseins. Faire figurer de telles publications dans son *Exposé* constitue ainsi pour la Société des sciences médicales un élément important de son discours de légitimation en présentant des membres compétents, professionnels et experts, et lui permet de poursuivre régulièrement la construction de l'unité du corps socio-professionnel des médecins.

Il peut s'agir par exemple de rendre directement hommage à ses membres, vivants ou disparus, par divers récits élogieux. Au travers des éloges funèbres et notices nécrologiques qu'elle retranscrit dans son *Exposé*, l'assemblée des membres trouve l'occasion de rappeler ce qui fait l'étoffe d'un bon médecin, d'un homme savant, d'un membre exemplaire.

A l'image d'autres sociétés savantes ou à l'imitation des anciennes corporations, la Société des sciences médicales se place sous le patronage d'une grande figure de la discipline. C'est dès les premières années de son existence que la figure d'Anuce Foës (ou Foëce) est retenue. Médecin de la ville de Metz, humaniste et savant formé à la faculté de médecine de Paris, il est l'un des premiers traducteurs de l'œuvre intégrale d'Hippocrate en langue latine. Son buste d'albâtre, réalisé en 1582, trône dans la salle des séances de la Faculté de Paris depuis 1810<sup>272</sup>, avant qu'il ne soit rapatrié à Metz lorsque la Société se place sous le patronage de l'humaniste en 1822<sup>273</sup>.

C'est aussi cette figure qui fait l'objet d'exposés dithyrambiques, afin de le célébrer pour lui-même mais surtout pour louer à travers lui ce qui peut se trouver de meilleur dans chaque médecin. Ainsi dans l'*Eloge historique d'Anuce Foës* parue en 1862<sup>274</sup>, on décrit « les succès du grand médecin [qui] sont tout à la fois glorieux pour lui et utiles pour les autres, il ne développe des talents que pour le bonheur de tous; c'est une divinité tutélaire qui exerce sa bienfaisance sur le genre humain. De quelle immensité de connaissance, de quelle justesse de jugement, de quelle précision dans le choix des moyens, de quel génie en un mot ne doit-il pas être doué !" »

Il s'agit bien de louer les médecins illustres, une image idéale d'homme savant, mais aussi des personnalités « locales ». D'autres médecins liés à l'histoire de Metz font également l'objet d'une notice historique, à l'exemple d'Ambroise Paré présenté par le docteur Willaume<sup>275</sup>.

---

Bordeaux, ADERA, 2002, p. 19-20.

272 LAURENT (Charles-Nicolas), Histoire de la vie et des ouvrages de P.F. Percy, composée sur les manuscrits originaux, Versailles, Daumont, 1827, p. 412.

273 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1822*, Metz, Verronnais, 1823, p. 2, Discours du président Willaume du 28 novembre 1822.

274 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1862*, Metz, Verronnais, 1863, p. 210.

275 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1838*, Metz,

On pourrait alors être amené à penser que par la vertu de telles évocations, les membres de la Société se voient rappeler l'humilité et la déférence qu'il doivent aux anciens. Mais il s'agit en réalité également d'inscrire les membres les plus illustres de la Société dans la continuité des grands personnages de la médecine, dans une perspective d'édification, d'inspiration et d'émulation. La Société des sciences médicales s'emploie à dépeindre dans le discours un corps de médecins uni et fort de sa grandeur morale, en dressant régulièrement un portrait du médecin idéal qui confine à l'hagiographie.

C'est à cette fin que le portrait du docteur Willaume, président à vie, est accroché au mur de la salle des séances. Le docteur, âgé de 85 ans et retiré de la vie de la Société depuis 1843, rédige une lettre pour remercier le bureau en 1856<sup>276</sup>. Sa lecture nous apprend les motifs de cette décision : elle fait suite à un don considérable d'ouvrages amassés par Willaume aux quatre coins de l'Europe, et rend hommage à l'ensemble de la carrière qu'il a consacrée au service de la médecine et de la société savante. Marquant l'inscription du docteur dans la continuité de ses pairs messins, son portrait est placé à côté de celui d'Antoine Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de Chirurgie. Suite à de nombreux remerciements, Willaume appelle de ses vœux la réalisation d'un portrait du docteur Percy, qui mérite selon lui davantage de figurer aux côtés de l'illustre chirurgien. Un tel souhait n'est pas qu'un détail, il permet de rappeler qu'une célébration publique correspond théoriquement à un acte descriptif et cherche à rendre compte d'une réalité. Mais c'est aussi et surtout une démarche prescriptive : la Société des sciences médicales crée cette filiation, construit une succession des grandes figures au sein de laquelle elle place l'un de ses membres éminents, « rendu tel par les faveurs dont l'aura comblé la Société » selon la formule de Willaume<sup>277</sup>.

Les nécrologies et notices biographiques constituent un autre type d'hommage rendu aux membres les plus importants de la Société, et figurent systématiquement dans l'*Exposé* annuel. Le docteur Ibrelisle est dépeint par son collègue Henri Scoutetten<sup>278</sup> dans une publication lue lors de la séance du 28 décembre 1865. Retiré de la profession depuis 1858, celui qui fut l'un des membres fondateurs de la Société des sciences médicales décède en avril 1865.

Cet éloge funèbre montre un élément qui n'apparaît pas toujours dans d'autres productions :

---

Verronnais, 1839, p. 242.

276 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1856*, Metz, Verronnais, 1857, p. 46-47.

277 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1856*, Metz, Verronnais, 1857, p. 49.

278 SCOUTETTEN (Henri), *Notice biographique sur Maximilien-Joseph Ibrelisle*, Metz, F. Blanc, 1866, 12 p.

la motivation de l'hommage. Cette dernière est délibérément mise en avant, car elle est une part essentielle du message que cherche à véhiculer ce type de reconnaissance : nourrir et susciter ce lien confraternel qui lie des hommes de sciences dans un esprit commun, qui est l'avancée de la science médicale et des vertus telles que l'honnêteté intellectuelle ou l'esprit d'émulation.

Cette publication présente à chacun un récit des « mérites et malheurs » du docteur Ibrelisle, afin de poser comme dénominateur commun à tous les membres une image héroïque de la condition du médecin. Entre un contact répété avec la maladie et la mort (son père meurt en 1829, son épouse et son enfant en 1832 lors de l'épidémie de choléra), et des difficultés rencontrées dans l'exercice de sa profession, il se distingue par son courage, sa valeur morale et son implication -parfois gratuite- au service de la population.

Les malheurs inhérents à la profession sont décrits avec insistance, et surtout les problèmes financiers : après avoir été gêné par "l'encombrement médical"<sup>279</sup> qui réduit sa clientèle, Ibrelisle prend sa retraite à soixante-treize ans sans pouvoir bénéficier d'une pension de retraite. La municipalité accueille favorablement un recours adressé par ses confrères, et une aide annuelle de 1100 francs lui est fournie. Cet exemple contribue à l'élaboration d'une martyrologie des médecins dans laquelle chacun peut s'inscrire : Scoutetten déplore que « le public, les administrations invoquent sans cesse le dévouement et le désintéressement du médecin »<sup>280</sup>.

Enfin, le récit historique et héroïque sur la médecine et la profession médicale est l'une des formes que privilégient certains auteurs figurant dans l'*Exposé*, tel Félix Maréchal.

Dans le cadre de l'*Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle pour l'année 1848*, le docteur Félix Maréchal, qui en est alors le président, revient sur l'évolution de l'histoire de la médecine dans sa ville natale au travers d'une "esquisse historique" de la profession médicale à Metz<sup>281</sup>. Il achève son récit en 1820 avec la fondation de la Société des sciences médicales. Il veut y mettre en valeur les indices et les preuves d'un enracinement profond de l'esprit d'innovation et de la compétence du personnel médical messin, dont la discipline est « soumise, comme les autres sciences, à la loi du progrès ». L'approche de l'auteur, de son propre aveu motivée par un sentiment de fierté et par un impératif de démonstration de la « gloire du pays », fournit toutefois de précieux renseignements sur la façon dont est perçue l'évolution

---

279 L'expression, employé dès le XIXe siècle par les médecins, renvoie à une conception selon laquelle le nombre de médecin est trop important par rapport à la clientèle solvable, jugée trop faible.

280 *Ibid.*, p. 10.

281 MARECHAL (Félix), *Esquisse historique de la profession médicale à Metz, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fondation de la Société des Sciences médicales du département de la Moselle en 1820*, Metz, Verronnais, 1848, 20 p.

historique, comment le progrès fait avancer l'Humanité et comment la Société des sciences médicales est le prolongement d'un processus historique. Ainsi, au temps « d'idolâtrie » et « d'obscurité » des anciens Médiomatriques succède celui des Romains, « civilisateurs » et « colonisateurs habiles » qui amènent depuis la Grèce et l'Italie un appareil législatif et administratif sur lequel la médecine peut se reposer et auquel elle est inféodée. Déjà, il distingue les arts médicaux populaires et le corps médical savant issu d'une « société gallo-romaine ». On peut certainement y lire une intention d'établir un parallèle avec l'époque contemporaine, et le conflit entre médecine professionnelle et charlatanisme.

La période médiévale est marquée selon l'auteur par l'exercice de la charité, avatar d'un art médical réservé à une minorité de clercs. Les moines, grâce à leurs connaissances héritées de l'Antiquité et conservées comme des atouts précieux sur les hommes du commun, sont salués comme une élite cultivée gardienne des savoirs médicaux. La suite du cheminement historique est celle de l'autonomisation de la science médicale et de la conquête de son indépendance, que viennent illustrer les figures de Samuel Duclot ou d'Anuce Foèce, le portrait de ce dernier figurant sur les diplômes de membres de la Société des sciences médicales. Ces images tutélaires nous laissent voir un exemple de qu'il est possible de considérer avec Jean-Pierre Chaline comme « un reflet laïcisé du saint patron des confréries d'antan »<sup>282</sup>.

Enfin, le portrait de Nicolas-Damas Marchant (1767-1833) vient clore l'exposé. Il présente toutes les qualités de l'honnête homme et du médecin idéal : travailleur acharné à l'esprit vif et ouvert, emprunt d'une curiosité insatiable, mais aussi médecin et diagnosticien hors pair. Associé libre de l'Académie royale de Metz, il est également un érudit qui emploie son loisir à l'étude de la numismatique. Son mandat municipal est salué en raison de ses réalisations liées à l'assainissement, à l'urbanisme (percement de nouvelles rues) et à l'apparition d'infrastructures nouvelles. Il publie des recommandations fréquentes à la population lors de l'épidémie de typhus de 1812-1813, témoignage à la fois de sa compétence de médecin et de son talent de responsable politique ; il rédige les statuts de la société d'assurance mutuelle contre l'incendie et en assure la présidence en 1819<sup>283</sup>.

Le modèle est ici énoncé : maître dans sa discipline et expert, le médecin est un administrateur en puissance, pétri de l'humanisme d'Anuce Foèce et de la dévotion d'Hippocrate, préoccupé du sort de ses patients comme le dirigeant l'est de celui de ses administrés, sans distinction aucune. Qu'il soit légaliste, royaliste constitutionnel et dévoué à l'Empereur à l'image de

---

282 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 282.

283 BEGIN (Emile Auguste Nicolas Jules), *Biographie de la Moselle*, Metz, Verronais, 1831, vol 3, p. 174.

Marchant, ou républicain progressiste comme l'est Maréchal, celui qui exerce cette « magistrature humanitaire »<sup>284</sup> semble avoir, d'après ce récit, d'évidentes prédispositions à la parole et l'action politique.

Etudier cette société savante à travers ses publications commémoratives c'est ne se donner à voir qu'un certain type de discours : celui qu'elle élabore sur elle-même et sur ses membres, l'inventaire de leurs réussites et les objectifs qu'ils affichent. Mais cette production souvent élogieuse n'occulte pas les obstacles, coups du sort et déceptions rencontrés par les médecins, bien au contraire elle tend à présenter les praticiens comme des professionnels ayant des difficultés en partage, voire comme des martyrs portant un fardeau (population ingrate ou peu scrupuleuse, aides financières peu nombreuses ou absentes<sup>285</sup>...). Autant de difficultés qui sont, d'après ce discours, palliées par leurs réussites individuelles et collectives. Le récit y est souvent biaisé, les partis pris y sont réguliers, l'exagération fréquente.

La finalité de ces productions est toutefois clairement identifiable : il s'agit de promouvoir un sentiment d'appartenance, et de contribuer à construire par le souvenir des modèles (savants, moraux, professionnels) une légitimité pour la société savante, et une image sociale pour le groupe des médecins. Ainsi, le discours « historique » est un outil qui vise ici à intégrer les humanités dans la médecine afin de nourrir des perspectives critiques sur la pratique et la profession médicales<sup>286</sup>. Ce discours sur leur passé, fantasmé, supposé ou réel, est employé par les médecins pour comprendre, faire comprendre, expliquer et surtout défendre leur groupe social.

Les publications restituant ce désir d'hommage constant à un homme, un médecin ou un savant donnent à voir indirectement des rituels, des cérémonies et des déclarations d'intentions pour la société savante. Ce type de production n'est pas majoritaire dans les travaux de la Société, mais il est bien présent et participe de l'élaboration d'une mythologie du « bon médecin », discours qui s'appuie sur une image héroïque du médecin au XIXe siècle, présent dans les cercles intellectuels et les arènes politiques<sup>287</sup>.

---

284 MARECHAL (Félix), *Esquisse historique de la profession médicale à Metz : depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fondation de la Société des sciences médicales du département de la Moselle, en 1820*, Metz, Verronnais, 1848, p. 19.

285 LEONARD (Jacques), *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs*, Paris, Aubier, 1981, p. 81-84.

286 PECKHAM (Robert), « The History of medicine : challenges and futures », *Perspectives on History*, novembre 2010. <https://www.historians.org/publications-and-directories/perspectives-on-history/november-2010/the-history-of-medicine-challenges-and-futures#>

287 FAURE (Olivier), *Op. cit.*, 1994, p. 97.

Le projet que se donne la Société des sciences médicales dès sa création est celui de « recueillir pour répandre »<sup>288</sup>, d'agrèger les travaux exemplaires et les individus intéressés au progrès de la médecine. Cette formule programmatique se trouve dans la lettre que la Société envoie aux médecins mosellans, aux autorités municipales, départementales et universitaires de Strasbourg, Nancy et Paris en 1820.

Les publications de la Société des sciences médicales du département de la Moselle ont pour objectif de donner à voir les médecins comme praticiens d'une profession prestigieuse, qui par leurs difficultés communes et l'exemplarité de leurs réussites font figure de héros dévoués au cœur d'un âge d'or de la raison et du progrès<sup>289</sup>.

Il faut toutefois garder à l'esprit la nature de cette publication. L'*Exposé* est le lieu d'élaboration d'une image composée et idéalisée de ce que l'on peut nommer avec Jean-Pierre Chaline une « sérénité scientifique », masquant peut être des rivalités et conflits internes, scientifiques ou humains<sup>290</sup>. Il faut donc l'étudier pour le message qu'elle entend véhiculer, afin de voir pourquoi et comment la Société des Sciences médicales cherche à traduire l'unanimité.

Il s'agit pour la société savante, au travers de publications régulières, d'attester d'une activité savante qui cherche à répondre aux objectifs qu'elle s'est fixée à sa fondation<sup>291</sup>. Mais plus encore, ce type de production vise à rendre compte d'une cohésion d'esprit et d'intention (le progrès de la médecine, le bien public), d'idées et de pratiques (la médecine moderne par la prévention et l'emploi de procédés qu'elle défend), de recherches scientifiques et d'observations.

Pour la Société des sciences médicales de la Moselle, mettre à disposition ses travaux permet de fonder la puissance sociale des médecins qui la composent, en se présentant comme étant un corps socio-professionnel compétent au service de la sphère publique.

L'innovation médicale et la réunion d'autres disciplines au sein de la Société des Sciences médicales participent-elles à cette recherche d'utilité sociale ?

---

288 AMM 5 I 125, Correspondance diverse (1820), Lettre de la Société des Sciences médicales du 18 mai 1820 aux médecins mosellans.

289 GAY (Peter), *Une culture bourgeoise (1815-1914)*. Londres, Paris, Berlin,...*Biographie d'une classe sociale*, Paris, Autrement, 2005, p. 208.

290 TIERNY (Gonzague), *Les sociétés savantes du département de la Somme de 1870 à 1914*, Paris, 1987, p. 105, cité dans CHALINE (Jean-Pierre), *Op. Cit.*, p. 291.

291 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit*, 1998, p. 291.

### III - LE RAPPORT A L'INNOVATION

La société savante que nous observons cherche visiblement, d'après son discours, à se placer dans une continuité, à renouer un lien avec un patrimoine médical prestigieux en Moselle (illustré par Anuce Foèce ou Antoine Louis), et à répondre à une exigence de son temps. Par l'agrégation des savants intéressés par « l'art de guérir », elle veut pouvoir conserver des acquis issus de connaissances et expériences des médecins mosellans, restaurer une situation antérieure propre à un « âge d'or » de la profession, réel ou supposé, ou encore sécuriser une position sociale du médecin.

Toutefois, elle est consciente que l'établissement d'une unité du corps des médecins passe aussi par la prise en compte, la discussion et la recherche de l'innovation dans cette science et cette profession qui évoluent. « Notre but », comme l'annonce Scoutetten, secrétaire de la Société en 1829, « c'est de mettre en contact des hommes estimables qui, plaçant leurs lumières en commun, se tiennent au courant des progrès rapides de la médecine »<sup>292</sup>.

Il est à ce titre intéressant d'observer les relations qu'entretiennent les membres de la Société avec les évolutions les plus contemporaines de leur art, comment les travaux présentés au sein de cette société savante témoignent d'un intérêt, d'une méfiance ou d'un rejet des médecins. Il faut s'intéresser pour cela aux différentes disciplines médicales qui sont présentées au sein de la Société, mais aussi aux concours organisés par la Société des sciences médicales au cours de la période.

#### 1) Faire dialoguer des disciplines

Intéressés au progrès de « l'art de guérir », les membres de la Société présentent, lisent et rendent compte de travaux portant sur des disciplines étroitement liées à la science médicale.

Dans le cadre de l'*Exposé* des travaux de la Société et dans les manuscrits remis au jugement des membres apparaissent ainsi un certain nombre de communications comprises dans les « sciences accessoires », et renvoyant à un ensemble de domaines d'intérêt liés à la médecine, mais qui ne sont pas directement des études de cas, des observations médicales ou chirurgicales. Ce n'est pas sans raisons qu'en 1844, lors de la séance générale annuelle<sup>293</sup>, le président Willaume prononce

---

292 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1829*, Metz, Verrounais, 1830, p. 4.

293 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1843*, Metz, Verrounais, 1844, p. 4.

un discours sur les principales acquisitions et innovations de la science médicale depuis la fondation de la Société, rappelant pour l'occasion l'intérêt que porte la Société des Sciences médicales pour ces disciplines et pour les périodiques qui les recensent, tel *l'Encyclographie médicale*, ou la *Revue des spécialités et des innovations* dont elle reçoit les exemplaires.

Il peut être intéressant de noter l'apparition de ces branches annexes à la science médicale dans les travaux de la Société, afin d'observer le traitement qu'elles subissent dans *l'Exposé*, et comment elles peuvent s'inscrire dans une actualité de la discipline médicale, à travers les exemples choisis de la médecine légale, de la médecine vétérinaire, ainsi que de la chimie et la pharmacie. Il s'agit de voir également en quoi cette agrégation de sujets variés renvoie à la volonté de cohésion du corps médical que porte la Société des sciences médicales.

### **a) La médecine légale**

La médecine légale telle qu'elle est pratiquée et présentée au XIXe siècle se développe dans la continuité des méthodes médico-légales la fin du XVIIIe siècle<sup>294</sup>. L'enseignement de la médecine légale est installé dans les nouvelles facultés de Paris, Montpellier et Strasbourg au début du siècle, par le décret du 14 frimaire an III.

L'intérêt de la Société des sciences médicales pour la médecine légale s'inscrit dans une évolution plus générale de la pratique médicale au XIXe siècle, pratique à laquelle se livrent les membres de la Société dans leurs travaux. Avec le développement de la clinique<sup>295</sup>, la médecine se base davantage sur l'observation directe du sujet, observation qui donne lieu à nombre de mémoires et d'études publiées. Les travaux de médecine légale retranscrits dans *l'Exposé* témoignent de cet examen minutieux du corps humain et de son fonctionnement, examen que n'arrête pas la mort de l'individu ; bien au contraire, c'est souvent après la mort que commence l'investigation en médecine légale.

La Société des sciences médicales du département de la Moselle compte dans ses rangs quelques médecins experts dans ce domaine à l'exemple du docteur François-Emmanuel Fodéré,

---

294 PORRET (Michel), « Magistrats et experts : pour une histoire de la médecine judiciaire à l'époque moderne : des savoirs diffus au savoir constitué », in Cherkaoui M., *Histoire et théorie des sciences sociales : mélanges en l'honneur de Giovanni Busino*, Genève, Droz, 2203, 83-99.

295 DACHEZ (Roger), *Histoire de la médecine. De l'antiquité à nos jours*, Paris, Taillandier, 2012, p. 535.



membre correspondant de la Société des Sciences médicales et professeur à la faculté de médecine de Strasbourg<sup>296</sup>.

On remarque par ailleurs un intérêt précoce de la Société des Sciences médicales pour la discipline. Le docteur Levert fournit un travail sur l'infanticide et la médecine légale dès le premier *Exposé* en 1821<sup>297</sup>, rappelant l'histoire de la discipline et présentant ses principaux enjeux à une époque où l'infanticide touche les jeunes filles devenues mères avant le mariage. Les publications relatives à la médecine légale commencent à apparaître plus régulièrement à la fin des années 1820 dans l'*Exposé*<sup>298</sup> des travaux de la Société des sciences médicales alors que le *Traité de médecine légale* l'ouvrage pionnier de Foderé, est publié en 1798. Dans le sillage des travaux de ce dernier, les premiers grands travaux sur la médecine légale, tels le *Traité des exhumations juridiques* et le *Traité de médecine légale*, sont publiés par le docteur Mathieu Orfila respectivement en 1830 et 1847. Mais les travaux publiés par la Société des Sciences médicales ne sont pas des ouvrages de théorie médicale.

La Société reçoit un certain nombre de travaux relatant les affaires examinées par ses membres. En 1846 est publiée une *Revue rétrospective sur les cas judiciaires qui ont nécessité l'intervention des médecins dans l'arrondissement de Metz*<sup>299</sup>, et qui donne à voir différentes occasions lors desquelles ont pu intervenir certains membres de la Société. Lors de cet exposé, les docteurs Isnard et Dieu exposent une réflexion sur les qualités du médecin légiste, les responsabilités qui lui incombent et les conséquences de l'expertise médico-légale. Sans prétendre égaler les travaux les plus en pointe dans le domaine, les auteurs veulent par leur témoignage fournir des exemples et des cas de réflexion autour de la discipline. Il s'agit certes de dissertar sur le bien-fondé scientifique de la médecine légale, mais surtout d'inviter les membres à prendre part à un débat sur la discipline en s'appuyant sur des cas locaux. On le voit par ailleurs en 1829 alors que le docteur Friso, médecin à Sierck, rapporte à la Société des sciences médicales le compte-rendu de ses investigations sur la mort de deux enfants<sup>300</sup>. Son objectif est de présenter le récit de son enquête médicale, rapportant le déroulé chronologique de ses déplacements, l'évolution de sa réflexion, les éventuels écueils qu'il doit affronter et les résultats qu'il obtient.

---

296 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1826*, Metz, Verronnais, 1827, p. 87.

297 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1821*, Metz, Verronnais, 1822, p. 23.

298 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1829*, Metz, Verronnais, 1830, p. 82.

299 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1846*, Metz, Verronnais, 1847, p. 127.

300 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1829*, Metz, Verronnais, 1830, p. 82.

Aussi, ce type de travaux présentant des exemples et des cas concrets tend à montrer que la Société des sciences médicales du département de la Moselle n'est le plus souvent tournée vers la réflexion théorique et l'actualité des applications de la médecine que si il lui est possible de s'appuyer sur une réalité départementale.

La médecine légale présentée au sein de la Société permet de fonder une fois de plus l'utilité sociale du médecin. L'investigation médicale est couplée à une investigation policière, et place la médecine et le praticien au service de la loi. Le principe de l'expertise des médecins au regard des autorités judiciaires est posé par l'article 43 du code d'instruction criminelle, et par l'article 27 de la loi du 19 ventôse an XI<sup>301</sup>, qui réserve aux médecins régulièrement reçus les fonctions d'experts devant les tribunaux. Ces lois entérinent le monopole du médecin légiste dans la pratique des expertises indispensables à la justice criminelle mais aussi civile. A ce titre, la Société des sciences médicales de Moselle défend le rôle social du médecin, comme auxiliaire de la justice et des autorités publiques.

Comme les docteurs Isnard et Dieu le déclarent dans la *Revue rétrospective* de 1846, « la médecine légale n'est pas une science à part : c'est l'application des connaissances médicales aux cas de procédure civile ou criminelle »<sup>302</sup>. Elle est abordée en tant que discipline scientifique dans laquelle la science médicale est appliquée et dans laquelle les médecins jouent un rôle.

### **b) La médecine vétérinaire**

Au XIXe siècle, la médecine vétérinaire jouit de peu renommée et de reconnaissance dans les cercles érudits. Jusqu'alors, la médecine vétérinaire est pratiquée par les paysans, bouchers, maréchaux-ferrants et équarrisseurs. La lutte contre les épizooties relève avant tout des instances médicales et officielles, notamment des conseils de santé. C'est l'arrivée en Europe d'épizooties à caractère pandémique ainsi que le besoin croissant en chevaux dans les armées du XVIIIe siècle<sup>303</sup> qui imposent la médecine vétérinaire comme science et comme matière d'enseignement. Plusieurs écoles apparaissent en France dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (en 1761 à Lyon, en 1765 à Alfort et en 1793 à Toulouse).

---

301 Cité dans LACASSAGNE (Alexandre), *Précis de médecine judiciaire*, Paris, Masson, 1878, p. 15-19.

302 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1846*, Metz, Verrounais, 1847, p. 130.

303 SENET (André), *Histoire de la médecine vétérinaire*, Paris, PUF, 1953, p. 15-21.

Le médecin vétérinaire ne s'intéresse pas à tous les animaux, mais seulement aux plus « utiles » à l'homme, d'un point de vue pratique, domestique, économique ou alimentaire. Ainsi, les espèces dont s'occupe traditionnellement la vétérinaire sont le cheval, l'âne, le boeuf, le mouton, la chèvre, le dromadaire, le chameau, le porc, le chien, le chat, le lapin et les oiseaux de basse-cour.

C'est pourquoi, si elle veut s'intéresser à la condition sanitaire des êtres humains, la Société des sciences médicales du département de la Moselle ne peut pas ignorer la place des animaux.

Secrétaire de la Société des sciences médicales en 1830, le docteur Scoutetten annonce aux membres en introduction du compte-rendu des travaux de l'année que « la médecine vétérinaire n'a point été étrangères à vos travaux : cette branche de l'art de guérir marchait encore, il n'y a que peu d'années, d'un pas mal assuré derrière les théories vacillantes de la médecine humaine<sup>304</sup> ». A partir de quand se développe l'intérêt pour cette discipline dans les travaux de la Société des sciences médicales, et sous quel angle est-elle abordée ?

La Société des sciences médicales du département de la Moselle compte seulement un ou deux vétérinaires en son sein. De 1824 à 1839, le médecin vétérinaire Léon Watrin est membre correspondant<sup>305</sup> de la Société des sciences médicales. Il fournit quelques travaux présents dans l'*Exposé*, et l'on sait de lui qu'il exerce depuis les années 1820 et est expert dans le soin des chevaux<sup>306</sup>, ce qui est utile dans une ville de garnison comme Metz qui compte des régiments de cavalerie. Il fournit un mémoire sur une épizootie qui s'est déclarée en 1827 sur une espèce de porc dans les cantons de Pange, Faulquemont et Vigy. La question est d'importance pour la département, et plus encore pour la région : la Lorraine élève et engraisse des porcs plus qu'aucune autre région en France<sup>307</sup>.

Le docteur Dieu fournit deux travaux de médecine vétérinaire en 1845 et 1846. Le premier est intitulé *Considérations sur les animaux toxiques*, et le second est un *Traité de matière médicale et de thérapeutique, précédé de considérations générales sur la zoologie*<sup>308</sup>. Comme pour d'autres maladies, et surtout pour les maladies humaines, les affections des animaux sont traitées dans les travaux soumis à la Société d'une façon classique : à la description des symptômes succèdent les spéculations sur l'origine du mal, à la suite desquelles une prescription est établie soigner les

---

304 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1830*, Metz, Verronnais, 1831, p. 91.

305 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1830*, Metz, Verronnais, 1831, p. 131.

306 *Recueil de médecine vétérinaire*, Paris, Vigot Frères, 1829, vol. 6, p. 380.

307 VANDERPOOTEN (Michel), *Les campagnes françaises au XIXe siècle. Economie, société, politique*, Nantes, Editions du Temps, 2005, p. 33.

308 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1846*, Metz, Verronnais, 1847, p. 246.

animaux. Ici encore, la méthode suivie pour relater le cas est celle de l'observation clinique.

L'intérêt pour la médecine vétérinaire est ici étroitement liée aux préoccupations hygiénistes de la Société, centrales dans leurs réflexions. Le traitement des questions vétérinaires témoigne avant tout, plus que d'un intérêt pour la condition animale propre, d'une attention portée sur les aires d'infection autour des villes<sup>309</sup>, sur le problème des eaux stagnantes, des matières végétales et animales en putréfaction.

L'intérêt que porte la Société des Sciences médicales pour la médecine vétérinaire ne relève pas d'une innovation. Il s'agit, dans la continuité de l'hygiénisme, de chercher les moyens pour désinfecter et désodoriser l'espace urbain. S'agissant des animaux et des maladies qu'ils véhiculent, les travaux de la Société se rattachent explicitement au projet utopique qui vise à celer les témoignages du temps organique, à refouler les marqueurs irréfutables de la durée, prophéties de mort que sont la pourriture de la charogne, la puanteur du cadavre<sup>310</sup>. Les mémoires de Watrin et Dieu montrent que cette recherche du « silence olfactif » ne cherche par seulement à neutraliser le miasme, mais cherche aussi le confort des êtres humains, un confort physique mais aussi émotionnel, loin des perceptions qui pourraient leur rappeler la mort.

On compte toutefois très peu de vétérinaires dans les sociétés de médecine, ceux-ci étant davantage présents dans les sociétés savantes dédiées à l'agriculture<sup>311</sup> ou aux sciences naturelles. La science vétérinaire, telle qu'elle est présente au sein de la Société des Sciences médicales, est tournée essentiellement vers le bien-être et la santé des hommes.

### **c) La chimie et la pharmacie**

La préparation médicinale n'est pas une innovation contemporaine, si bien que les plus anciennes sources sur le sujet font état de l'emploi de préparations riches en principes actifs depuis l'Antiquité égyptienne, ainsi que dans le monde grec à travers le récit de l'Odyssée<sup>312</sup>. Les innovations présentes au XIXe siècle dans le domaine de la pharmacie résident essentiellement dans une nouvelle vision du médicament, substance administrée de manière rationnelle afin de remettre

---

309 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1848*, Metz, Verronnais, 1849, p. 96-98.

310 CORBIN (Alain), *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVIIIe-XIXe siècle*, Paris, Flammarion, 2008, p. 133.

311 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 201.

312 DOUSSET (Jean-Claude), *Histoire des médicaments des origines à nos jours*, Paris, Payot, 1985, p. 14-16.

en ordre les processus chimiques du corps humain.<sup>313</sup> La chimie entre quant à elle davantage dans la composition des médicaments, en y intégrant un certain nombre de produits de synthèse réalisés en laboratoire. En effet, la pharmacie se sépare de l'épicerie classique au XVe siècle<sup>314</sup>, avant de se lier définitivement avec la chimie à la fin du XVIIIe siècle<sup>315</sup>.

Les mémoires spécifiques sur la chimie et la pharmacie apparaissent précocement dans *l'Exposé* dès 1830<sup>316</sup>.

Une fois encore, la chimie n'est pas traitée de manière isolée, mais est rattachée à des considérations médicales. On compte un certain nombre de travaux portant sur la composition des aliments ou qui peuvent entrer dans la composition d'un remède. La chimie est liée à d'autres questions médicales qu'elle vient servir, en particulier l'hygiène et l'alimentation.

La Société propose aux concurrents pour le concours de l'année 1841<sup>317</sup> de fournir une analyse chimique des eaux de la Moselle et de la Seille, ainsi que des puits, citernes, réservoirs de différents quartiers de la ville, afin d'en mesurer l'influence sur la santé des habitants. Cette question s'inscrit dans le débat présent à Metz sur la qualité de l'eau à employer pour l'approvisionnement de la ville, entre les partisans de l'utilisation de l'eau de la Moselle et leurs détracteurs.

De la même manière, le docteur Michel Lévy préside en 1846 une commission fournit à la Société des sciences médicales un rapport sur la fabrication du pain<sup>318</sup>, en étudiant la composition d'un pain à base de farine de froment, d'avoine et de féverolle. Ce rapport est commandé par le préfet, qui en reçoit une copie, afin d'apprécier la valeur nutritive des ingrédients de cet aliment de base. Les autorités sont en effet à l'époque inquiètes des mauvaises récoltes de blé en 1846 et de pomme de terre en 1845<sup>319</sup>.

Il fait état du protocole expérimental mis en œuvre pour juger de cette valeur nutritive : appréciation basée sur la vue, l'odorat, le toucher, la dégustation, mais aussi sur l'analyse chimique des céréales entrant dans la composition de l'aliment, ainsi que sur une expérimentation physiologique. La chimie est ici l'outil qu'emploie cette commission pour se prononcer sur un aliment dont on cherche à apprécier les qualités d'un point de vue médical.

---

313 DOUSSET (Jean-Claude), *Histoire des médicaments des origines à nos jours*, Paris, Payot, 1985, p. 17.

314 DOUSSET (Jean-Claude), *Histoire des médicaments des origines à nos jours*, Paris, Payot, 1985, p. 112-114.

315 DOUSSET (Jean-Claude), *Histoire des médicaments des origines à nos jours*, Paris, Payot, 1985, p. 185.

316 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1830*, Metz, Verronnais, 1831, p. 89.

317 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour les années 1831-1838*, Metz, Verronnais, 1840, p. 244.

318 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1846*, Metz, Verronnais, 1847, p. 117.

319 PERCEBOIS (Gilbert), "La maladie de la pomme de terre de 1845, ses aspects en Lorraine", in *Mémoires de l'Académie Nationale de Metz*, 1985-, p. 175-191.

La Société des sciences médicales du département de la Moselle est le lieu d'une production assez variée sur les disciplines qui se rattachent à la médecine. De tels travaux ont-ils lieu en son sein à cause de l'absence de société savantes spécifiques à Metz ou en Moselle ? Faut-il par ailleurs lire une volonté délibérée de la Société des Sciences médicales de faire participer différents spécialistes afin d'élaborer une pensée médicale innovante ?

## **2) Créer l'émulation : les concours**

Les sociétés savantes affichent dans leur intitulé ou mentionnent dans leurs statuts leur recherche de l'émulation.

La Société des sciences médicales du département de la Moselle, quant à elle, affiche qu'elle « a toujours pensé que ses séances ne devaient point être remplies par de simples communications de travaux isolés » et pose régulièrement depuis ses débuts « des questions de prix qui toujours avaient une utilité pratique »<sup>320</sup>. Pour comprendre le rôle que tient la pratique du concours dans le cadre de cette société savante médicale, il faut examiner la nature des questions qui y sont proposées, témoignant d'une recherche de prestige scientifique et d'utilité locale, mais aussi s'intéresser aux modalités de distribution du prix.

### ***a) Les sujets proposés : utilité locale, utilité universelle***

On peut constater le caractère local d'une partie des travaux produits et recueillis par la Société. Mais qu'en est-il des travaux qu'elle appelle de ses vœux, des réflexions et des réponses qu'elle cherche à susciter par le moyen des sujets mis au concours ? Qu'est-ce qui est récompensé, depuis quand et comment ?

Le concours tenu par la Société conserve la même forme depuis ses débuts et jusqu'à la fin de la période. Il prend la forme d'un ensemble de quatre à six questions par an, presque toutes en lien avec la ville de Metz, le pays messin ou la Moselle. Les médecins souhaitant présenter une réponse à l'une ou plusieurs des questions sont priés de faire parvenir leur manuscrit avant la fin de l'année suivante (d'abord le mois de juillet, puis à partir de 1825 au mois d'avril ou au mois de mai)

---

<sup>320</sup> R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1831-1838*, Metz, Verronnais, 1840, p. 4.

au secrétaire de la Société.

A quelques exceptions près, les concours sont ouverts à tous ceux qui souhaitent y participer, même au dehors du département. L'article 19 du règlement 1819 prévoit que les titulaires ne peuvent participer, ce qui est rappelé dans le règlement de 1842 à l'article 14. Cela peut traduire une volonté d'ouvrir ce concours à ceux qui n'ont pas l'habitude de proposer leurs travaux dans les séances régulières de la Société, à d'autres médecins qui voudraient s'essayer au travail savant ponctuellement et volontairement, sans faire partie de la Société des Sciences médicales. Il s'agit aussi d'éviter toute accusation de favoritisme, et d'éviter aux membres d'avoir à juger, critiquer voire rejeter le travail d'un de leurs confrères.

Il faut rappeler que les membres titulaires participent de manière obligatoire au travail savant, et œuvrent également à fonder l'utilité des travaux de la Société des Sciences médicales. L'article 16 rappelle l'obligation à laquelle sont soumis les membres en termes de production, à savoir "un travail quelconque par an", sous peine d'une amende de dix francs<sup>321</sup>.

Le but recherché est bel et bien de répondre à la question posée, et non de faire montre d'une érudition exemplaire. En ce sens, la Société ne perd jamais de vue son objectif d'utilité sociale lorsqu'elle organise ses concours. Lors de la séance du 6 mai 1824, un travail dont l'auteur demeure inconnu est mentionné comme étant érudit mais répondant fort mal à la question posée par la Société. L'auteur se fait brillant connaisseur des travaux de Galien, mais le médecin grec est décrit par le rapporteur chargé de rendre compte de ce travail comme un "guide bien imparfait de l'époque où nous vivons"<sup>322</sup>. On dispose ici d'informations supplémentaires sur ce qui est attendu des auteurs en tant que membres participant à l'effort collectif : la capacité à comprendre les problèmes posés et y répondre avec exactitude, non pour briller par sa culture savante de l'histoire de la médecine mais pour participer à l'élaboration d'une réponse collective aux enjeux actuels.

Les travaux sont examinés par une commission de deux membres, dirigée généralement par le secrétaire de la Société, qui rend son avis lors de la séance préparatoire qui précède la séance publique annuelle<sup>323</sup>.

Les sujets sont variés, mais peuvent être classés en deux grandes catégories. La première comprend les questions médicales « pures », portant sur l'étude théorique d'une maladie, de sa

321 *Règlement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, 1842, p. 8.

322 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de Moselle en 1824*, séance du 6 mai 1824, p. 59.

323 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1823*, Metz, Verronnais, 1824, p. 56.

propagation dans le pays ou sur le continent, des remèdes pour lutter contre elle. Ainsi, le concours organisé pour l'année 1822 propose aux médecins de « déterminer sur la méthode antiphlogistique (prise dans toute sa latitude) est la seule applicable au traitement de toutes les gastro-entérites »<sup>324</sup>. Les sujets sont davantage pratiques que théoriques : on demande ainsi aux médecins de décrire des procédés, des opérations ou de se prononcer sur des remèdes à pouvoir, bien plus que sur des questions qui se rattachent à l'éthique, la philosophie des sciences ou aux querelles d'écoles médicales<sup>325</sup>.

La seconde catégorie regroupe un ensemble de questions médicales « appliquées » plus explicitement au département de la Moselle. Il s'agit ici également d'édicter des règles d'hygiène : « Faire connaître les règles hygiéniques à observer dans la construction des habitations rurales dans le département de la Moselle » est le sujet proposé pour le concours de 1852<sup>326</sup>. Il peut s'agir aussi de produire une recherche de statistique médicale, afin de contribuer au travail qu'effectue la Société des Sciences médicales depuis sa création : on propose aux candidats de 1852 de « Faire la statistique médicale de la ville de Metz ; ou d'un des cantons du département de la Moselle ».

La nature même de l'objet étudié -une société savante de Moselle- peut soulever des questions autour de la notion de conservatisme intellectuel. Est-elle ouverte à l'innovation ? On peut ainsi craindre de voir dans ces sociétés l'expression d'une « érudition locale » pour reprendre la formule de Jean-Pierre Chaline. Les savants concernés seraient alors dans cette optique les produits d'un « terroir scientifique » nourrissant un intérêt exclusif pour leur ville ou leur région, faisant d'eux des érudits agissant en cercle fermé plus que des scientifiques ouverts sur le monde. C'est la critique que porte le courant centralisateur et jacobin durant la période révolutionnaire, et c'est pareillement le sens de l'engagement de l'Etat dans le développement d'institutions (instituts, facultés) qui peuvent contribuer à faire perdre à ces groupes locaux leur valeur d'expertise voire leur caractère savant.

Les concours et prix réussissent-ils à récompenser l'innovation qu'ils appellent de leurs vœux ? Est-ce seulement l'objet que poursuit la Société des Sciences médicales par ses questions de prix ? La Société des sciences médicales cherche une utilité très pragmatique et concrète, et ne se concentre que sur les disciplines nouvelles en ce qu'elles font l'actualité incontournable de la

---

324 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1822*, Metz, Verronnais, 1821, p. 37.

325 FAURE (Olivier), *Op. cit.*, 1994, p. 85-87.

326 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1852*, Metz, Verronnais, 1853, p. 19.



discipline et qu'un praticien, où qu'il se trouve en France, se doit d'être informé de l'évolution des pratiques et des savoirs liés à l'art qu'il exerce.

Au final, la Société des sciences médicales cherche incontestablement à susciter l'émulation la production de travaux originaux et utiles. Les questions, font l'objet d'une réelle élaboration de la part de ceux qui les proposent, à tel point qu'une questions restée sans réponse (ou sans réponse suffisante) peut être remise au concours pour l'année suivante : c'est par exemple le cas pour le concours de 1825<sup>327</sup>, en dépit des deux mémoires que la Société a reçu l'année précédente. Si la Société est intéressée à obtenir une réponse valable aux questions qu'elle pose, elle cherche également à s'attacher, par la publication et l'octroi récompense, une partie du mérite scientifique qu'elle a suscité.

### ***b) Récompenser l'utilité : médailles et prix***

Face à l'Académie de Metz qui porte comme devise « l'Utile », la Société des sciences médicales formule elle aussi dans son projet sa volonté de rechercher l'utilité pratique par ses travaux, afin de fonder sa légitimité. En quoi consiste le prix, comment et à qui est-il adressé ?

Il s'agit de montrer en quoi la Société des sciences médicales est aussi un lieu où l'on récompense collectivement certaines actions individuelles, dans l'objectif de s'affirmer comme une association regroupant une certaine élite de la profession.

Les sociétés savantes affichent leur volonté de récompenser le mérite et la qualité scientifique du travail savant, même en dehors de celui qu'elle produit<sup>328</sup>. S'agissant de certaines sociétés, les prix peuvent s'adresser à n'importe quel individu méritant sans distinction sociale<sup>329</sup> ; en revanche, dans le cas de la Société des sciences médicales de la Moselle, seuls les médecins sont les plus à même de répondre aux questions proposées.

Dans le cadre de la Société des Sciences médicales, l'examen des travaux est réparti entre trois membres titulaires de la Société, et l'identité des auteurs n'est connue qu'une fois que le manuscrit gagnant est désigné. Pour cela, on brise le cachet du billet joint au manuscrit, et l'on y lit

---

327 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1824*, Metz, Verrounais, 1823, p. 62.

328 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 298-299.

329 *Ibid.*, p. 299.

les noms et adresses de l'auteur. En conséquence, les gagnants peuvent être des médecins du sud-ouest ou de la région parisienne<sup>330</sup>, et les Mosellans ou les Messins ne sont pas favorisés. Le prix est décerné à un auteur, mais surtout à un travail.

Aussi, avec la baisse des effectifs au sein de la Société et la ralentissement de ses travaux à la fin de la période, la Société ne propose plus de concours et ne décerne plus de prix après 1870<sup>331</sup>.

La récompense offerte au gagnant consiste d'abord en un prix en argent. Afin de susciter l'émulation et de récompenser les efforts des candidats, la Société propose dès le premier concours de 1821 pour l'année 1822 un prix consistant en une médaille en or d'une valeur de 200 francs<sup>332</sup>. A partir de 1823, une médaille d'encouragement est également décernée pour récompenser la réalisation d'un travail annexe commandé par la Société des sciences médicales, à l'exemple d'une topographie médicale<sup>333</sup>. Le prix de la médaille en or peut grimper ponctuellement jusqu'à 300 francs<sup>334</sup>, et récompensent alors une question unique pour laquelle est exigée un manuscrit plus développé.

L'Académie de Metz propose des prix d'un prix sensiblement équivalent, variant entre 200 et 300 francs<sup>335</sup>. D'autres sociétés savantes peuvent proposer des prix allant de 60 francs jusqu'à 400 ou 450 francs, telle l'*Académie des Jeux Floraux* de Toulouse<sup>336</sup>. On le voit, la Société des sciences médicales de Moselle se situe dans une moyenne en ce qui concerne la valeur des prix qu'elle décerne.

De plus, le mémoire gagnant est discuté et a l'honneur d'être parfois d'être publié dans l'*Exposé* des travaux de la Société, lui assurant ainsi qu'à son auteur un certain prestige et une certaine visibilité.

Pour la Société, le prix octroyé n'est pas qu'une simple dépense, mais peut constituer véritablement un investissement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle pour augmenter son prestige et son autorité en tant que société savante regroupant une élite intellectuelle.

---

330 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour les années 1830-1834*, Metz, Verronnais, 1834, p. 16.

331 SAUER (Edouard), *La Moselle Administrative*, Metz, M. Alcan, 1870, p. 290.

332 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1822*, Metz, Verronnais, 1821, p. 30.

333 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1822*, Metz, Verronnais, 1821, p. 38.

334 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1831*, Metz, Verronnais, 1830, p. 125.

335 VERRONNAIS (Jules), *Annuaire de la Moselle pour l'année 1840*, Metz, Verronnais, p. 221.

336 CHALINE (Jean-Pierre), *Op cit*, Paris, CTHS, 1998, p. 302.

La Société cherche également par la pratique du concours à cultiver la qualité de ses productions et à entretenir une correspondance exigeante avec les auteurs. Elle stipule en effet dès 1823 que le prix distribué ne le sera qu'à la condition que la Société des sciences médicales de la Moselle conserve, dans un premier temps, l'exclusivité de la réception du manuscrit sélectionné<sup>337</sup> afin de se réserver l'honneur de le publier. En plus ou à la place de la rémunération en argent l'auteur peut être également nommé, si tel est son souhait, membre correspondant de la Société.

« L'émulation » comprise dans le sens des sociétés savantes obéit ici à un objectif philosophique et scientifique d'utilité, et ne consiste pas seulement en un concours visant à désigner un gagnant unique. L'objectif est véritablement de présenter le meilleur travail en réponse à la question posée, mais peut parfois donner lieu à une victoire partagée : c'est le cas en 1830<sup>338</sup> où sur la proposition de la commission chargée du concours le prix est partagé également entre deux auteurs.

Pour conclure, la Société des sciences médicales de la Moselle cherche à distinguer les travaux théoriques, mais plus encore à saluer un travail de science médicale descriptif et concret. La Société des Sciences médicales cherche avant tout à agréger des savants et des publications qui puissent être mis au service de la sciences médicale dans le cadre du département de la Moselle.

---

337 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1822*, Metz, Verronnais, 1821, p. 38.

338 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1831*, Metz, Verronnais, 1830, p. 114.

La Société des sciences médicales de la Moselle est-elle une avant-garde de l'innovation en matière de médecine ?

Si elle fait une place au sein de ses travaux à certaines sciences liées à l'art de guérir, elle n'accorde que peu de place aux disciplines nouvelles et à la recherche « fondamentale ». Ainsi, la médecine homéopathique développée à partir de 1790 par Christian Samuel Hahnemann<sup>339</sup> ne fait pas l'objet de communications importantes et suivies par la Société des Sciences médicales. Cela peut tenir au fait que les disciplines nouvelles, à l'exemple de l'hydrothérapie ou l'homéopathie, sont amenées à s'exprimer en dehors des sociétés médicales « traditionnelles », dans des journaux ou associations qui leurs sont dédiées<sup>340</sup>. De plus, ces sociétés savantes qui peuvent les accueillir sont essentiellement situées dans la capitale<sup>341</sup>.

L'innovation intellectuelle et scientifique n'est pas au cœur du projet de la Société des sciences médicales du département de la Moselle. Elle s'inscrit dans un rapport secondaire à l'innovation, elle l'assiste et la prend en compte dans certains de ses travaux. Scoutetten, secrétaire de la Société en 1829, reconnaît lui-même que « le rôle d'impulsion longtemps dévolu aux sociétés est décidément terminé <sup>342</sup> ». Bien davantage, il considère que le rôle des sociétés savantes est d'accompagner et de relayer l'innovation, de la discuter et de lui trouver des applications concrètes par le travail savant.

La Société des sciences médicales s'appuie sur des observations faites au plus près du terrain en ce qu'ils sont des cas illustrant des problématiques plus générales : la présence de charlatans, le déficit de confiance dans certaines nouvelles opérations ou encore le sentiment « d'encombrement » médical. Elle veut rassembler les médecins en regroupant dans ses travaux *les sciences médicales* ; elle cherche à centraliser, discuter et diffuser les échos de l'innovation sous ses différentes formes, voire dans une moindre mesure à susciter des réflexions savantes originales par le biais des concours.

Que cela procède d'une volonté d'union des praticiens, ou d'une implantation provinciale, alors que par ailleurs la diversité des écoles, des disciplines et des praticiens s'agrègent dans une multitude de sociétés de médecine<sup>343</sup>, la Société des sciences médicales du département de la Moselle fait le choix de réunir en son sein plusieurs déclinaisons de l'art de guérir.

---

339 DOUSSET (Jean-Claude), *Histoire des médicaments des origines à nos jours*, Paris, Payot, 1985, p. 196.

340 FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la Médecine (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994, p. 90

341 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 200.

342 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1831*, Metz, Verrounais, 1830, p. 17.

343 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 199-200.

### **PARTIE III : L'OUTIL ASSOCIATIF EN ACTION**

Après avoir vu la composition sociologique de la Société des sciences médicales du département de la Moselle, nous avons cherché à comprendre comment le groupe socio-professionnel des médecins était en voie d'homogénéisation et d'unification. En effet, la Société cherche à susciter le travail commun et la réflexion autour de pratiques, de théories et de représentations qui visent à unifier le corps médical. Les travaux qu'elle publie régulièrement attestent de cette volonté d'unification par le travail savant.

Il s'agit de voir à présent comment la Société des Sciences médicales cherche à inscrire son action dans le contexte de Metz et de la Moselle. Nous nous proposons d'observer comment elle peut chercher à montrer l'utilité sociale des médecins, par la présentation et l'échange de son travail, par la communication publique et la participation à certaines institutions, bref en s'adressant respectivement aux populations, au corps des médecins et aux autorités publiques.

## I - AU SERVICE DE LA POPULATION

Après avoir étudié dans un premier temps la structure et la composition sociologique de la Société des sciences médicales de la Moselle, nous nous sommes intéressés dans un second temps à la nature et l'organisation de leurs travaux. Nous avons pu noter comment des individus au profil spécifique peuvent se réunir dans un objectif d'avancement de la science médicale, grâce à l'émulation, la lecture, l'écriture, la mise en commun et la publication de leur travaux que leur permet cette société savante.

Il convient à présent d'observer comment l'activité associative n'est pas seulement tournée vers les membres de la Société ou le corps médical, mais qu'elle peut être mise au service de la population.

### 1) Des implications pratiques en Moselle

La Société des sciences médicales de la Moselle n'est pas qu'un lieu de réflexion est d'échange savant. En effet, parmi les critères majeurs qui président à l'agrégation des médecins au sein de la Société des sciences médicales de la Moselle, il s'en trouve un qui apparaît de manière récurrente dans les travaux et les déclarations des membres : la recherche de leur utilité sociale en tant que médecins. Tous se rejoignent en effet dans la volonté qu'ils mettent en avant de se mettre au service de la société dans laquelle ils vivent, et c'est par la réalisation de ce service que l'on peut lire leur volonté d'unité socio-professionnelle.

De quelle façon l'action des membres de la Société des sciences médicale peut-elle se tourner, à Metz et en Moselle, vers le service des populations ?

On peut remarquer que cette structure est également un lieu de promotion de la médecine cantonale, et un acteur central de la lutte contre les épidémies dans le département.

#### ***a) Une structure d'action : le Conseil central d'Hygiène et de salubrité publique***

C'est d'abord l'Etat qui pense la division du territoire à des fins sanitaires au XIXe siècle. En effet, chaque département possède un Conseil d'Hygiène publique et de Salubrité publique. Le premier est instauré à Paris en 1802, et placé sous l'autorité du Préfet de la Seine. Par la suite, on trouve un Conseil par chef-lieu d'arrondissement, un Conseil central au chef-lieu du département, et

enfin un Comité consultatif d'hygiène publique auprès du ministre de l'Agriculture et du Commerce d'après l'arrêté du 18 décembre 1848<sup>344</sup>.

Quel rôle jouent les membres de la Société des sciences médicales du département de la Moselle au sein des Conseils d'hygiène et de salubrité, et notamment dans le Conseil central ?

<b>Années</b>	<b>Conseil central d'hygiène et de salubrité publique</b>
<b>1850</b>	14 (10)
<b>1854</b>	14 (12)
<b>1860</b>	13 (10)
<b>1865</b>	14 (10)
<b>1870</b>	13 (8)

*Effectifs du Conseil central d'Hygiène et de salubrité publique (nombre de membres de la Société des Sciences médicales), 1850-1870<sup>345</sup>*

On constate que les membres de la Société des Sciences médicales représentent près de la totalité des médecins présents dans ce Conseil.

Cela tient à plusieurs facteurs. Tout d'abord, la catégorie des médecins est la mieux représentée dans les Conseils d'hygiène de manière générale, au détriment des pharmaciens ou des chimistes. D'après l'arrêté d'octobre 1848<sup>346</sup>, les médecins doivent occuper entre 40 et 50% des places minimum en leur sein. Il peut s'agir de docteurs en médecine, de « chirurgiens » ou d'officiers de santé et ils doivent être présents dans des proportions définies : 4 personnes si le total des membres est de 10, 5 dans un Conseil de 12 personnes, et enfin 6 si le Conseil en compte 15. La Société des sciences médicales du département de la Moselle compte essentiellement parmi ses membres des docteurs et quelques officiers de santé, tandis que les pharmaciens (ou chimistes) ainsi que les vétérinaires sont seulement quelques individus en son sein. Parce que les Conseils d'hygiène sont essentiellement peuplés de médecins, la Société des Sciences médicales peut fournir une grande partie des membres qui les composent.

Il faut remarquer également que les médecins qui peuplent ce Conseil central se distinguent

344 ADI 113 M 5, Arrêté du 18 décembre 1848 sur l'organisation de conseils d'hygiène publique et de salubrité.

345 D'après l'*Annuaire Historique et Statistique du Département de la Moselle*, Metz, Verronais, 1819-1857 et *La Moselle Administrative*, Metz, E. Sauer, 1857-1871.

346 *Rapport du Conseil central sur les travaux des Comités d'hygiène et de salubrité publiques*, Metz, Dieu et Maline, 1851, p. 4.

tous par une participation à un certain nombre d'institutions médicales à un haut niveau. Ainsi par exemple, on remarque la présence des docteurs Maréchal et Désoudin, tous deux déjà « membres du jury de médecine<sup>347</sup> », ou encore le pharmacien Terquem, « membre adjoint du jury médical ». Ce qui semble définir la participation des médecins à ce Conseil, c'est aussi le fait qu'ils exercent déjà un certain nombre de fonctions en dehors de ce Conseil, qu'ils sont des personnalités médicales qui se sont déjà distinguées par leur implication dans d'autres structures au niveau du département.

Au sein même de la ville, la participation des membres de la Société des Sciences médicales aux Conseils d'arrondissement est notable. Dans l'*Instruction sur les moyens de se conserver en santé* que fait publier la Mairie en 1849<sup>348</sup>, on observe que trois des cinq présidents de sections sont membres de la Société, ainsi que deux des cinq secrétaires.

Par leur participation à ces Conseils, les médecins peuvent véritablement montrer leur volonté de se mettre au service de la population. On note ainsi certaines similitudes dans les champs d'intérêt de ces Conseils d'hygiène et ceux des membres de la Société des sciences médicales<sup>349</sup> : l'assainissement des lieux de résidence, la diffusion de la vaccine, la lutte contre les maladies, épizooties et épidémies, le contrôle de la qualité des aliments... Ce conseil se propose également de réaliser un travail statistique sur le département, comme le fait la Société des Sciences médicales depuis les années 1820 : « les Conseils d'hygiène publique d'arrondissements réuniront et coordonneront les documents relatifs à la mortalité et à ses causes, à la topographie et la statistique de l'arrondissement, en ce qui touche la salubrité publique<sup>350</sup> ».

La Société des sciences médicales est ainsi liée aux Conseils d'hygiène et de salubrité : elle cherche à réunir des experts en matière médicale afin d'organiser la gestion sanitaire du département de manière centralisée (par le Conseil central) mais aussi en s'adjoignant l'aide de Conseils décentralisés par arrondissement, ainsi que l'aide d'individus extérieurs. En effet, à côté des médecins, pharmaciens et vétérinaires peuvent être présents des « notables agriculteurs, commerçants ou industriels »<sup>351</sup> dont l'avis éclairé peut être requis pour ce qui concerne les questions d'hygiène.

A la manière de la Société des Sciences médicales, ces Conseils se donnent projet d'agrérer des individus aux profils différents pour que chacun puisse participer à la gestion de l'hygiène

---

347 *Rapport du Conseil central sur les travaux des Comités d'hygiène et de salubrité publiques*, Metz, Dieu et Maline, 1851, p. 5.

348 5 I 5, Instructions diverses (1819-1866), *Instruction sur les moyens de se conserver en santé*, janvier 1849.

349 *Rapport du Conseil central sur les travaux des Comités d'hygiène et de salubrité publiques*, Metz, Dieu et Maline, 1851, p. 2.

350 *Ibid.*, Metz, Dieu et Maline, 1851, p. 3.

351 *Ibid.*, Metz, Dieu et Maline, 1851, p. 4.



publique à son niveau. Toutefois, la désignation des membres de ces Conseils demeure assez élitiste, car ils sont majoritairement peuplés de docteurs en médecine reconnus à l'échelle du département, désignés par le Préfet et qui se distinguent notamment par leur participation à une société savante ou une institution publique (conseil municipal, jury de médecine).

### **b) La promotion de la médecine cantonale**

Après les essais infructueux du premier XIXe siècle, marqués par la défaillance de l'initiative privée et les mesures partielles de l'administration, la seconde moitié du siècle apparaît comme le temps des expériences locales<sup>352</sup>. Ainsi, un service de médecine cantonale gratuite est mis en place en Moselle comme dans d'autres départements, et défendre ce service comporte un certain nombre d'enjeux essentiels pour la Société des sciences médicales du département de la Moselle, association qui cherche à fonder son utilité sociale et celle de ses membres.

Dans son ouvrage *La vie quotidienne du médecin de province au XIXe siècle*, Jacques Léonard s'attache ainsi à comprendre la spécificité du contexte de l'exercice de la médecine loin de la capitale, contexte tant économique et social que culturel, intellectuel et politique. Le praticien, doté de son bagage de représentations, de connaissances, pétri d'une culture bourgeoise et urbaine<sup>353</sup> doit savoir composer avec les populations qu'il soigne (intégrer leurs mœurs et leur dialecte, par exemple) pour gagner leur confiance et leur considération, tout en imposant son utilité sociale et sa conception du progrès scientifique.

De ce point de vue, promouvoir la médecine cantonale peut être un véritable enjeu pour une société savante comme la Société des sciences médicales de la Moselle. La vie rurale peut être marquée par un certain conservatisme des populations qui s'y trouvent, et une présence de l'Eglise affirmée<sup>354</sup> qui peuvent entraîner une certaine méfiance vis-à-vis des pratiques issues de la médecine moderne. Soutenir la médecine cantonale doit permettre d'étendre le pouvoir d'injonction du discours médical, et contribuer davantage à fonder l'utilité sociale du médecin auprès de l'ensemble des populations du département.

La Société des sciences médicales peut ainsi compter dans ses rangs un certain nombre de

---

352 FAURE (Olivier), " La médecine gratuite au XIXe siècle : de la charité à l'assistance ", *Histoire, économie et société*, 4ème trimestre 1984, p. 593-597.

353 GAY (Peter), *Une culture bourgeoise (1815-1914)*. Londres, Paris, Berlin,...*Biographie d'une classe sociale*, Paris, Autrement, 2005, p. 55.

354 CONTAMINE (Henry), *Metz et la Moselle de 1814 à 1870. Étude de la vie et de l'administration d'un département au XIXe siècle, t. 1 : la Vie sociale, politique et économique*, Nancy, 1932, p. 114-118.

médecins cantonaux. La dénomination sous laquelle sont présentés les membres évolue au cours du siècle.

L'usage de la désignation spécifique de "médecin cantonal" dans les listes de membres à partir du milieu des années 1850 entre en corrélation avec le développement et l'essor de ces praticiens salariés, dont le statut naît en Alsace en 1810. En Moselle, l'arrêté préfectoral du 1er octobre 1842 fonde le service des médecins cantonaux, complété par l'arrêté du 19 novembre 1849<sup>355</sup>. Nommés par le préfet sur l'avis de la Société des sciences médicales et rétribués par le Conseil général, ils sont au nombre de 25 et sont dévoués au service des indigents en leur procurant soins élémentaires, vaccinations et médicaments. Ces médecins voient leur nombre dans la Société des Sciences médicales s'élever à 8 en 1850, 4 en 1860, et 3 en 1870, aux côtés de médecins participants plus largement au service d'oeuvres de bienfaisance. Cela ne correspond qu'à une faible partie des médecins cantonaux, plus encore quand leur nombre est porté à 44 par l'arrêté du 18 août 1856. Il est à noter que les médecins cantonaux sont essentiellement en Moselle des docteurs en médecine. En 1850, on compte 28 docteurs et 7 officiers de santé parmi les médecins cantonaux. Dix ans après, on compte 34 docteurs et 10 officiers<sup>356</sup>.

La place de la Société des Sciences médicales en ce qui concerne le service de la médecine cantonale dans le département se situe davantage au niveau de la réflexion et de la surveillance ; si elle n'accueille pas en son sein l'essentiel des médecins cantonaux, souvent en déplacement ou situés loin de Metz, la Société donne son avis sur la désignation des médecins et aide à contrôler la qualité de leur recrutement.

Les médecins cantonaux partagent une pratique avec les membres de la SMM : ils ont eux aussi à informer le Préfet ou le Maire sur l'état sanitaire du département, par le moyen de rapports et de statistiques médicales<sup>357</sup> comme peut en fournir la Société des sciences médicales.

Il se trouve certains médecins cantonaux en Moselle<sup>358</sup> dont la condition intéresse la Société. Elle reproduit ainsi dans son *Exposé* pour l'année 1843 une note « *Sur l'institution des médecins*

---

355 LAZARE (Jean), dir, *Histoire de la Médecine en Moselle de 1800 à 1950*, Metz, Société des sciences médicales de la Moselle, 2000, p. 20.

356 JUNG (Caroline), *Les officiers de santé en Moselle au dix-neuvième siècle*, 2006, Nancy, UHP, p. 56.

357 MARCOVICH (Anne), « Quelle mission pour les médecins de campagne du XIXe siècle français ? Soigner, éduquer, civiliser. Le rapport d'un médecin cantonal du Haut-Rhin (Alsace) en 1849 », *Gesnerus*, vol. 60, 2003, p. 175.

358 LAZARE (Jean), dir, R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1831*, Metz, Verronnais, 1830, p. 114., 2000, p. 20.

*cantonaux dans le département de la Moselle*<sup>359</sup> », dans laquelle l'auteur appelle la Société des Sciences médicales à soutenir cette récente innovation pour qu'elle perdure. Il appelle la Société des sciences médicales à «user de son influence près de l'autorité pour faire établir sur des bases solides un service médical dont nos campagnes sentent vivement la nécessité », fondant le rôle de conseil et d'expertise de la Société en ce qui concerne les questions médicales. Ici la gratuité du soin est totale : le médecin établi au sein de chaque chef-lieu est chargé d'administrer des soins gratuits aux indigents. L'auteur de cette note, le docteur Richet, membre titulaire de la Société, se fonde sur son expérience de médecin du canton de Neuf-Brisach (Haut-Rhin) dont il fait part au cours de son exposé aux autres membres.

La médecine cantonale est instituée pour assurer la couverture médicale du département et étendre le champ d'action de la profession. C'est ce que montrent les mandats délivrés par le préfet pour les médecins Warin et Fristo, qui donnent des soins gratuits<sup>360</sup> aux malades indigents des trois cantons de Metz et de Sierck. La Société des Sciences médicales elle-même conserve une copie de ces mandats dans les dossiers individuels de ses membres.

La Société des sciences médicales de Moselle demeure informée des évolutions dans l'organisation du corps médical dans le département, et la médecine cantonale en est un exemple. Aucun service médical n'est instauré sans que la Société des sciences médicales n'en soit informé et n'exerce qu'un droit de regard. En 1853, une lettre du Préfet de la Moselle<sup>361</sup> annonce à la Société des Sciences médicales que le docteur Schlafer est chargé de l'inspection de l'assistance publique, en remplacement du docteur Rousset, devenu médecin cantonal à Sarreguemines et laissant sa place. Même si ces deux praticiens ne sont pas membres de la Société, le Préfet fait connaître ce changement à la société savante, afin que l'information soit diffusée en son sein auprès des plus éminents médecins du département.

Enfin, la Société des Sciences médicales défend la médecine cantonale en ce qu'elle est un vecteur de la diffusion de la médecine scientifique et de la promotion des médecins. C'est notamment par l'institution des médecins cantonaux que la médecine professionnelle et la propagation d'opérations comme la vaccine s'institutionnalisent, et se diffusent mieux dans le département. Le Préfet fait savoir à la Société des Sciences médicales<sup>362</sup> qu'il met fin aux primes de

---

359 BMM R 14 88, *Exposés des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1843*, Metz, Verronnais, 1844, p. 84.

360 AMM 5 I 23, Médecin cantonaux (1846-1853).

361 AMM 5 I 129, Correspondance diverse (1851-1855), Lettre du Préfet à la Société des Sciences médicales, du 15 octobre 1853.

362 AMM 5 I 129, Correspondance diverse (1851-1855), Lettre du Préfet à la Société des Sciences médicales, du 5 novembre 1853.

vaccination octroyées aux médecins par une circulaire en 1853. La vaccination est devenue obligatoire pour les jeunes écoliers, et doit être délivrée gratuitement par les médecins cantonaux.

Le médecin cantonal intéresse la Société des sciences médicales, car l'action de celui-ci peut consister en une véritable « mission de civilisation »<sup>363</sup>, à laquelle la Société ne peut rester étrangère. Ces médecins vont à la rencontre directe des populations et rapportent aux autorités et sociétés savantes des villes leur diagnostic : les populations rurales doivent certes être éduquées par des notions d'hygiène et de morale, mais il est aussi impératif de civiliser le recours à la médecine, c'est à dire de lutter contre la médecine illégale et le charlatanisme.

Cette action de civilisation que mène la médecine cantonale intéresse la Société des Sciences médicales. En étant liée au service des médecins cantonaux, la Société s'inscrit, aux côtés des sociétés de secours mutuels, dans le mouvement qui vise à porter secours aux ouvriers et aux indigents au milieu du siècle.

Plus encore, l'implication de la Société des Sciences médicales au cœur du département se lit directement à travers sa lutte contre les épidémies au cours du siècle.

### ***c) Un objectif constant : la lutte contre les épidémies***

Nous avons constaté l'intérêt propagé au sein de la Société des sciences médicales du département de la Moselle pour certains types de soins, et en quoi cet intérêt était tourné vers la fédération du corps médical. A l'exemple de la vaccine, on peut remarquer une volonté de promotion collective de cette pratique qui permet dans une certaine mesure d'unifier les médecins derrière la défense d'une opération, et de se poser comme un recours nécessaire dans la recherche de la santé individuelle et de la salubrité publique.

La Société des sciences médicale se saisit certes de la vaccine comme théorie et pratique unificatrice, mais il faut à présent la comprendre et l'inscrire dans le cadre de la lutte contre les épidémies à Metz et en Moselle au XIXe siècle.

Plus précisément, nous nous proposons de nous appuyer sur l'exemple d'une épidémie majeure et durable au cours du siècle afin d'observer son évolution et la façon dont elle est traitée : la variole.

La question des épidémies et de leurs remèdes est abordée précocement au sein de la Société,

---

363 MARCOVICH (Anne), « Quelle mission pour les médecins de campagne du XIXe siècle français ? Soigner, éduquer, civiliser. Le rapport d'un médecin cantonal du Haut-Rhin (Alsace) en 1849 », *Gesnerus*, vol. 60, 2003, p. 177.

qui s'en saisit pleinement. Parmi les premiers travaux qu'elle produit, on compte un « Rapport sur le comité central de vaccine de Paris sur les vaccinations pratiquées en France en 1818 et 1819 »<sup>364</sup> signé par le docteur Clercx.

La vaccine y est décrite comme un remède aux innombrables qualités : elle est un remède sûr, facile à propager, bénéfique pour la population. Outre l'inventaire classique de ses bienfaits, les travaux s'attachent à compter le nombre des vaccines effectuées, dans le but d'en apprécier la croissance : le nombre des vaccines en Moselle est estimé entre 8200 et 8400 inoculations pour les années 1818 et 1819 par le docteur Clercx, ce qui montre une confiance de la part des membres dans le succès de cette méthode. Dès 1822, il déclare que « Metz, une des premières villes qui employa l'heureux préservatif, est aussi une de celles qui présentent la plus grande quantité de vaccination ». On compte alors 14140 vaccinations dans le département<sup>365</sup>, soit davantage que le nombre de naissances.

Dès sa naissance, la Société des sciences médicales fait l'apologie de la prévention par la vaccination. Mais cette promotion est-elle suivie d'effets, et la vaccination rencontre-t-elle un succès croissant, aidée par les encouragements de la Société des sciences médicales ?

A l'échelle du pays, la vaccination progresse indéniablement. Suite à des débuts dynamiques où sont pratiquées près de 750 000 opérations annuelles autours des années 1810, et après une baisse à 350 000 opérations en moyenne par an dans les années 1820, le nombre de vaccinations se stabilise à environ 550 000 opérations par an entre 1820 et 1870<sup>366</sup>, restant la première opération de médecine préventive à grande échelle en France. Qu'en est-il à l'échelle de la ville de Metz ? En examinant l'évolution du nombre de vaccinations, on s'aperçoit que celle-ci ne bénéficie pas d'une croissance régulière qui serait imputable à l'action d'incitation des autorités et de la Société des sciences médicales. On remarque en effet que la vaccination progresse après 1819, le nombre de vaccinations croît plus rapidement avant l'année de fondation de la Société des Sciences médicales.

Pour la seule ville de Metz en 1815, année sans épidémie de variole, on dénombre plus de 2000 vaccinations, alors qu'en 1819 après une grande campagne de lutte contre l'épidémie faisant rage, on n'effectue que 1600 vaccinations<sup>367</sup>. L'épidémie de variole touche alors essentiellement la cité messine et ses environs directs, jusqu'à Ars-sur-Moselle et Lorry-lès-Metz, c'est pourquoi c'est

---

364 AMM 5 I 73, Mémoires et rapports (1820).

365 R 14 88 Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1822, Metz, Verronnais, 1823, p. 19.

366 HUDEMANN-SIMON (Calixte), *La conquête de la santé en Europe. 1750-1900*, Paris, Belin, 2000, p. 122.

367 BRASME (Pierre), « La variole en Moselle au XIXe siècle », *Chroniques du Graoully*, novembre 1996, n°6. Disponible en ligne : [http://shw-woippy.net/pdf/cg6\\_variole.pdf](http://shw-woippy.net/pdf/cg6_variole.pdf), consulté le 30/03/15.

au sein de la ville de Metz que sont effectuées 19,5% des vaccinations départementales de l'année. Plus que le résultat d'une action de la Société des sciences médicales basée à Metz, on peut expliquer cette concentration des soins par les limites dans lesquelles est circonscrite l'épidémie de 1819.

Les archives relatives à l'épidémie de variole pour les années 1811 à 1870<sup>368</sup> nous permettent d'apprécier les évolutions de la vaccination au sein de la ville de Metz, et bien qu'à partir des années 1840 les données soient régulièrement absentes ou lacunaires il est possible d'observer les grandes tendances que connaît l'opération au cours de la première moitié du XIXe siècle.

Comment évolue la variole à Metz au cours du XIXe siècle ? La lecture des rapports du comité de vaccine nous apprend que lors de l'épidémie de 1819 on compte 75 victimes emportées par la variole, soit 10% du total des décès pour cette année. Il s'agit alors de l'épidémie la plus meurtrière de la région au XIXe siècle, puisqu'on dénombre par la suite en moyenne entre 6 et 10 décès liés à la variole par an<sup>369</sup>.

La variole est encore présente au cours du siècle, mais sur le déclin. Le rapport sur la constitution médicale et la mortalité dans la ville de Metz publié pour l'année 1855 nous informe que la variole est responsable à Metz de 38 décès sur 1457, soit 2,5% du total des décès<sup>370</sup>. Observée par la Société dès sa création en 1819, la variole n'est plus annuelle dès 1822, année où le docteur Clercx note : « nous n'avons point eu à combattre, cette année, l'horrible maladie dont la vaccine nous a préservés »<sup>371</sup>. Mais cette influence de la Société des sciences médicales de la Moselle sur la progression de la maladie reste difficile à apprécier.

Années	Nombre de naissances	Nombre de vaccinations	Varioles connues
1815	10583	5854	448
1816	12563	4143	358
1817	13300	5279	193
1818	11662	8415	259
1819	11993	8227	828
1820	12950	8618	399
1821	13872	9099	8
1822	12973	14141	9
1823		10265	38

Tableau reproduit dans *l'Exposé de 1824, au niveau du département*<sup>372</sup>.

368 AMM 5 I 148-157, Epidémie de variole (1801-1870).

369 AMM 5 I 148-157, Epidémie de variole (1801-1870).

370 AMM 5 I 109, Mémoires et rapports (1855), Rapport sur la constitution médicale et la mortalité dans la ville de Metz.

371 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1822*, Metz, Verronnais, 1823, p. 18.

372 R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1824*, Metz, Verronnais, 1825, p. 28.

<b>Années</b>	<b>Nombre de naissances</b>	<b>Nombre de vaccinations</b>
<b>1811</b>		387
<b>1812</b>	1370	1085
<b>1813</b>		913
<b>1814</b>	1349	1539
<b>1815</b>	1636	2054
<b>1816</b>	1409	1468
<b>1817</b>	1465	1260
<b>1818</b>	1224	1232
<b>1819</b>	1419	1628
<b>1820</b>	1303	1329
<b>1821</b>	1436	357
<b>1822</b>	1278	1132
<b>1823</b>	1308	1037
<b>1824</b>	1280	671
<b>1825</b>	1221	891
<b>1826</b>	1347	663
<b>1827</b>	1366	467
<b>1828</b>	1359	1102
<b>1829</b>	1240	1174
<b>1830</b>	1327	1104
<b>1831</b>		1680
<b>1832</b>	1267	440
<b>1833</b>	1318	700
<b>1834</b>	1326	796
<b>1835</b>		870
<b>1836</b>		864
<b>1837</b>		751
<b>1838</b>		1008
<b>1839</b>		332
<b>1855</b>		427
<b>1858</b>		759

*Effectifs des naissance et des vaccinations à Metz (1811-1858)<sup>373</sup>.*

Au niveau national aussi, on peut remarquer un recul significatif de la variole. On passe ainsi de 65000 décès annuels en moyenne au XVIIIe siècle à presque 2 000 à 12 000 décès annuels au XIXe siècle<sup>374</sup>. De plus, à la fin des années 1860, alors qu'une épidémie de variole cause la mort d'environ 650 personnes par an à Paris comme le rapporte un rapport préfectoral<sup>375</sup>, la Société des

373 D'après AMM 5 I 148-157, Épidémie de variole (1801-1870) et AMM 5 I 7, Statistique médicale de la ville de Metz (1821-1855).

374 FAURE (Olivier), R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1831*, Metz, Verronnais, 1830, p. 114., 1994, p. 121.

375 AMM 5 I 157, Epidémie de variole (1870-1872), Lettre au maire de Metz sur la propagation de la variole à Paris,

sciences médicales fournit un rapport d'observation qui se veut rassurant sur la situation messine. Ainsi entre 1870 et 1872, soit quelques années après, des campagnes de vaccination et de revaccination ont été menées, et la maladie n'est que très peu présente en 1872<sup>376</sup>.

Cette résorption du nombre des malades atteints de la variole est-il à mettre en lien avec la propagation de la vaccine ? Assurément il existe un lien, tant il est possible de penser que le recul de la maladie tend à provoquer une baisse de vigilance et un ralentissement de la vaccination, ou au contraire que la progression de la maladie motive les vaccinateurs à accélérer leurs opérations. Mais dans quelle mesure l'action d'incitation de la Société des sciences médicales est-elle en lien avec le recul de la variole et la diffusion de la vaccination ? Cela est d'autant plus difficile à apprécier que c'est cette compagnie savante qui est elle-même chargée de rédiger les compte-rendu de l'action du comité de vaccine auquel elle participe, aux côtés des autorités publiques du département<sup>377</sup>.

On l'a vu, la Société prend en main la question de la vaccination dès 1819 avec notamment la publication d'une brochure qui prend la forme d'un manuel de vaccination<sup>378</sup> adressée aux praticiens, pour de leur présenter cette opération et en faciliter l'octroi. Mais l'opération est déjà pratiquée avant que la Société n'en fasse la promotion, si bien que la vaccination atteint entre 1813 et 1819 des effectifs qu'elle ne connaît plus que ponctuellement dans les années 1830. Aussi, si le prosélytisme conjoint pratiqué par la Société et la municipalité est incontestable, les grandes tendances de la vaccination varient au gré des épidémies.

Ce que permet la naissance de la Société des sciences médicales du département de la Moselle, c'est de donner à la municipalité un collectif de médecins sur lequel elle peut s'appuyer pour prévenir l'apparition des épidémies et lutter contre elles, un collectif régulièrement associé à l'action de santé publique de la mairie via les affiches qu'elle produit quasi-annuellement. Les pouvoirs publics peuvent ainsi s'adresser directement à une association regroupant les experts de la prévention et de la gestion des épidémies.

Qu'elle s'intéresse à la médecine cantonale ou qu'elle s'attache à rendre compte de la gestion des épidémies dans le département, la Société des sciences médicales du département de la Moselle

---

1872.

376 AMM 5 I 157, Epidémie de variole (1870-1872), Lettre de la Société des Sciences médicales au maire de Metz, 8 mai 1872.

377 AMM 5 I 156, Vaccine, arrêtés et instruction (1801-1854), Arrêté du préfet du département de la Moselle, 18 juillet 1842.

378 AMM 5 I 2, Arrêtés du Maire (1805-1822), *Arrêté du Maire de la ville de Metz qui ordonne l'impression et la publication d'un rapport et d'une instruction du comité de vaccine sur la pratique de la vaccination*, 2 octobre 1819, 29 p.



cherche à prouver son utilité sociale par sa proximité avec la population du département.

S'agissant plus précisément de la population messine, qui se trouve dans son rayon d'action immédiat, la Société a l'occasion d'adopter une démarche d'explication.

## **2) Des interventions théoriques : les conférences et les cours**

A la recherche de la démonstration de leur utilité sociale, les médecins membres de la Société des sciences médicales sont parfois soumis à un dilemme. Comment concilier leur impératif de travail savant, individuel et collectif, au sein de la Société à laquelle ils participent tout en s'adressant à leurs concitoyens ? Comment en somme amener le travail savant de la Société des sciences médicale auprès de la population, et par quels moyens ?

Si l'*Exposé* s'adresse à un public restreint d'individus habitués de la sociabilité savante, il se trouve une autre voie d'exposition des travaux qui est celle de la démonstration et de l'exposé public. Ces interventions prennent généralement la forme de cours gratuits<sup>379</sup>, pris en charge par la Mairie et se tenant à l'Hôtel de Ville de Metz. Permettent-ils cependant d'approcher les sociétés savantes comme des lieux de l'élaboration d'une forme rudimentaire de vulgarisation scientifique<sup>380</sup> à destination des populations ?

### **a) Penser l'assistance**

Pour les membres de la Société des sciences médicales, le premier lieu de l'exposé sur l'assistance publique est la Société elle-même. Il leur est nécessaire de convaincre leurs confrères médecins et leurs pairs savants de la nécessité de s'adresser plus directement à un peuple qui est vu comme trop souvent fataliste, ignorant ou résigné<sup>381</sup> quant aux soins médicaux et à l'hygiène. C'est au cours de ses séances régulières que les membres ont l'occasion d'expliquer leur volonté d'action à leurs congénères.

Ainsi, le discours du président Didion sur l'*Assistance publique à Metz en 1867*<sup>382</sup> rappelle le

---

379 AMM 1 R 414-423, Cours du soir et conférences (1800-1870).

380 BERCE (Françoise), « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes », in Pierre NORA, *Les Lieux de Mémoire, II – La Nation*, Paris, Gallimard, 1989, p. 547-550.

381 FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la Médecine (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994, p. 131.

382 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1866*, Metz, Verronnais, 1867, p. 10.

rôle social fondamental du médecin, tel qu'il a été formulé dans le corpus hippocratique. Le médecin doit chercher l'avancement de son art, mais surtout « l'avantage des concitoyens », sans exception et sans exclusion aucune. Ce travail est l'occasion pour le docteur Didion de rappeler les vœux similaires qu'ont pu formuler certains membres à l'occasion de leurs travaux ; il cite l'*Histoire des maladies en pays messin* proposée par Felix Maréchal, une *Etude de la scrofule à Metz* par le docteur Legrand, ou encore des *Considérations liées à la mortalité et l'éducation physique des nouveaux-nés* rédigées le docteur Degott.

Il s'agit de travaux hybrides, qui se situent entre mémoire de médecine et dissertation sur la nécessité de l'action sociale pour le praticien, dans lesquels se déploie un discours qui se veut paternaliste et bienveillant à l'égard des populations nécessitant l'intervention du médecin. En cela, il n'est pas innocent que la plupart de ces exposés « hybrides », donnant lieu à d'importants développements sur le rôle social du médecin, soient souvent l'initiative des présidents de la Société à l'occasion de leur discours inaugural. L'*Etude sur la santé des ouvriers de la manufacture impériale des tabacs de Metz*<sup>383</sup> que propose le docteur Winsbach, président de la Société des Sciences médicales en 1869, le montre bien.

Les membres de la Société des sciences médicales entretiennent un intérêt à l'assistance qui n'est pas exclusivement philanthropique : cet intérêt est fondé par une démarche intellectuelle et scientifique, associée à la conscience du rôle social du médecin.

Aussi, avant même l'assistance par le discours se trouve le discours sur l'assistance, discours qui se tourne d'abord vers les membres de la Société.

Les membres de cette société savante, par intérêt philanthropique mais aussi par conscience professionnelle<sup>384</sup>, sont intéressés par l'assistance publique et par les démarches visant à l'édification des populations. Mais par-delà l'instruction du public qu'elles visent, ces exposés et interventions publiques constituent aussi un moyen efficace pour améliorer la visibilité des médecins dans la cité, et ainsi les aider à être considérés comme des figures publiques vouées à instruire, rassurer<sup>385</sup> et aider les populations par l'explication.

### **b) Présenter exposés publics et conférences**

En dehors de la traditionnelle séance publique annuelle, qui en réalité est un lieu de

---

383 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1869*, Metz, Verronnais, 1870, p. 1-17.

384 GAY (Peter), R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1831*, Metz, Verronnais, 1830, p. 114. 2005, p. 54-55.

385 FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la Médecine (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994, p. 145-147.

rassemblement d'un public restreint et occasionnel composé surtout des notabilités locales<sup>386</sup>, les membres des sociétés savantes participent à un certain nombre de présentations publiques, d'exposés et de conférences.

C'est ainsi qu'à côté des sociétés qui se consacrent à la promotion de l'instruction élémentaire, certaines sociétés savantes peuvent consacrer une partie de leur temps et de leurs moyens à un objectif d'instruction populaire, sous la forme principalement d'enseignements pratiques<sup>387</sup>. A Metz, des « cours industriels en faveur des ouvriers » sont ouverts dès 1825 par la Société des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz et ils constituent l'un des rares cas de fondation par une société savante traditionnelle. Ils font intervenir des professeurs qui mettent parfois gratuitement leur science au service d'un enseignement technique mais aussi pratique, autour de la lecture, la grammaire, l'écriture.

La médecine est une discipline qui s'inscrit dans ces cours et conférences d'une façon particulière. La volonté pédagogique des médecins s'exprime très rarement au sein de la Société des sciences médicales, et si elle existe elle ne consiste pas à proposer une initiation aux sciences médicales mais plutôt à diffuser les résultats issus des réflexions des spécialistes. La Société des Sciences médicales se pose dans le paysage des sociétés savantes comme une « société de culture » mais plus encore sous cet aspect comme « société professionnelle »<sup>388</sup> : s'il s'agit d'instruire les populations en leur présentant un contenu culturel, l'objectif est bien davantage d'offrir aux médecins eux-même l'occasion d'éclairer le public sur une conduite hygiénique et saine, plutôt que de dispenser un enseignement sur les sciences médicales.

Un certain nombre d'intervenants, membres de sociétés savantes ou non, ont l'occasion de tenir à Metz des conférences ouvertes au public sous le patronage de la Mairie qui prend en charge l'organisation matérielle. Les sociétés savantes les plus prestigieuses, à l'exemple de l'Académie de Metz<sup>389</sup>, disposent du salon de l'Hôtel de Ville pour effectuer leur présentation selon le programme qu'elles fixent et dont une copie est adressée à la Mairie.

Le docteur Scoutetten, membre correspondant de la Société des sciences médicales, assure des cours sur l'hygiène en 1829-1830. Il y expose un certain nombre de considérations techniques sur la pratique de l'hygiène, mais expose également le projet d'édification publique qu'il se donne

---

386 CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Paris, CTHS, 1998, p. 283.

387 CHALINE (Jean-Pierre), *Op cit.*, p. 295-297.

388 BARRERA (Caroline), *Les sociétés savantes au XIXe siècle, une sociabilité exceptionnelle*, Patrimoine Midi-Pyrénées, 2004, p.37.

389 AMM 1 R 425, Conférences à l'Hôtel de Ville (1862-1870), Programme des conférences publiques qui doivent avoir lieu à Metz dans l'hivers de 1865-1866.

lorsqu'il s'adresse aux ouvriers : "c'est avec la science que vous comprendrez notre avenir politique, que vous travaillerez à notre bien-être et à la gloire de la nation"<sup>390</sup>.

Pendant l'hiver 1865-1866, il présente également trois communications intitulées *De l'eau*. Membre titulaire résident de la Société des sciences médicales depuis 1825 et jusqu'en 1858, il est par ailleurs l'auteur de travaux sur l'hydrothérapie<sup>391</sup> présentés au sein de la Société des sciences médicales. Il présente ici un groupe de conférences médicales sur l'eau dans le cadre de son activité de correspondant à l'Académie, aux côtés d'interventions sur la littérature, la géologie, la paléontologie, ou la météorologie. Il assure déjà l'année précédente des conférences sur le thème *Sur l'eau et l'air*<sup>392</sup>, proposant ainsi une présentation publique de ses travaux savants. Si ces conférences voient apparaître le nom du docteur Scoutetten en sa qualité de « membre de l'Académie Impériale » de Metz, il n'en demeure pas moins que l'essentiel de ses travaux sur la médecine et l'hydrothérapie sont réalisés dans le cadre de la Société des sciences médicales qu'il a récemment quittée.

Hormis ces cas isolés, témoignant de prédispositions individuelles à mener des conférences, une majorité des membres de la Société des sciences médicales s'adonnent à une activité savante « classique » et à un travail collectif d'écriture, de lecture et de compte-rendu de leurs travaux en plus de leur profession de médecin.

On constate cependant que le sujet essentiel qui est au cœur des préoccupations des membres, quand il y a lieu de diffuser publiquement un savoir lié aux sciences médicales est l'hygiène. Le docteur Edouard Bamberger, membre titulaire résident de la Société depuis 1858, propose le 4 mars 1866 une conférence intitulée *De l'hygiène*. Il peut être intéressant d'examiner le lien qui existe entre certains cours d'hygiène à Metz et la Société des sciences médicales.

### **c) Le cours d'hygiène**

A Metz, l'essentiel des cours proposés gratuitement aux ouvriers sont l'initiative de l'Académie de Metz. A partir de 1825, elle est notamment la première à proposer un cours

---

390 SCOUTETTEN (Henri), *Discours prononcé le 17 novembre 1830, à l'ouverture du cours d'hygiène, appliqué aux profession, fait aux ouvriers*, Metz, Lamort, 1830, p. 2.

391 SCOUTETTEN (Henri), *De l'eau sous le rapport hygiénique et médical, ou de l'hydrothérapie*, Levrault, Strasbourg, 1843, 42 p.

392 AMM 1 R 425, *Conférences à l'Hôtel de Ville (1862-1870)*, Programme des conférences publiques qui doivent avoir lieu à Metz dans l'hivers de 1864-1865.

d'hygiène<sup>393</sup> .

Il faut préciser toutefois la nature de ce cours d'hygiène : il ne s'agit pas d'un cours avancé de médecine. Les sociétés savantes à Metz n'ont pas pour vocation de fournir des cours de médecine destinés à pallier l'absence de formation médicale dans le département, comme c'est le cas en 1801 à Toulouse lors de la fondation de la Société de médecine<sup>394</sup>.

Le contenu des cours d'hygiène dispensés à Metz n'est pas connu, et il ne nous est permis d'observer que quelques informations concernant ces interventions : leurs auteurs, le lieu où elles se tiennent ainsi que quelques documents relatifs au prix de différentes prestations (rémunération de l'intervenant, éclairage, sièges, chauffage...).

La Société des sciences médicales compte en son sein des membres qui s'adonnent à cet exercice de présentation publique. Un *Cours élémentaire d'hygiène privée* est dispensé le 18 janvier 1863<sup>395</sup> à une heure de l'après midi aux élèves de l'Ecole Municipale. L'entrée est publique, mais s'effectue au moyen de cartes d'entrées en raison du nombre limité de places. Ce sont au total six séances qui sont donnés les dimanches suivants, à raison d'une par semaine.

Le cours est assuré par le docteur Paté, docteur en médecine et membre titulaire résident de la Société des sciences médicales du département de la Moselle depuis 1861<sup>396</sup>.

Qu'on le considère comme un membre de la Société qui s'illustre en tant que conférencier, ou comme un conférencier qui rejoint une société savante, le contenu du cours qu'il dispense est représentatif des réflexions développées au sein de la Société concernant l'hygiène.

Ainsi le cours du 25 janvier reprend dans son intitulé des mots-clefs importants de l'hygiénisme et de l'aérisme : « Air – chaleur - froid », et s'intéresse à la circulation des fluides, l'air tout particulièrement, comme facteur de prévention de la maladie. Le troisième cours, présenté le 8 février, s'intitule : « Climatologie, habitations, vêtements » et rappelle ce qui est à la base de la théorie hygiéniste, à savoir un intérêt central pour l'environnement et les conditions de vie des individus<sup>397</sup>. Par la suite, les thèmes de l'alimentation, de la gymnastique et de la consommation d'alcool et de tabac sont traités, respectivement le 15 février, le 22 février et le 1er mars. La vocation du cours est affichée : promouvoir publiquement l'hygiène sous la protection de la

---

393 VERRONNAIS (Jules), *Annuaire du département de la Moselle pour 1830*, Metz, Verronnais, 1831, p. 336-337.

394 BARRERA (Caroline), *Les sociétés savantes de Toulouse au XIXe siècle (1797-1865)*, Paris, CTHS, 2003, p. 307

395 AMM R 1 R 423, Cours élémentaire d'hygiène privée (1863).

396 R 14 88 *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1863*, Metz, Verronnais, 1864, p. 207.

397 FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la Médecine (XVIIIè-XXe siècles)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994, p. 113.

municipalité, cette dernière assurant de surcroît une promotion similaire par le biais d'affiches<sup>398</sup> invitant au respect de conduites élémentaires pour prévenir l'apparition ou la propagation de la maladie.

Est-ce pour autant le cœur de l'activité de la Société des sciences médicales ? Il semble que non : c'est l'un des deux cours d'hygiène publique répertoriés dans la ville, et même si il faut noter que cette intervention est l'initiative d'un membre de la Société, cette dernière n'a qu'un rôle restreint dans la promotion publique de l'hygiène. Bien davantage, ce rôle est endossé par les pouvoirs publics eux-mêmes, et la Société des sciences médicales a une mission d'expertise dont les prescriptions inspirent les publications municipales. Ainsi en 1831, on note que ponctuellement des conférences et interventions sur le thème de l'hygiène et la médecine se tiennent sans le concours des membres de la Société des sciences médicales<sup>399</sup>.

---

398 AMM 5 I 156, Epidémie de variole, arrêtés et instructions (1801-1854), Arrêté du maire de la ville de Metz, 27 avril 1820.

399 AMM 5 I 125-128, Correspondance diverse (1820-1850), Rapport sur les vénériens de l'hôpital militaire, par le docteur Geib, note additionnelle, 1831.

Quant il s'agit de fonder leur utilité sociale, les membres de la Société des sciences médicales sont caractérisés par une double condition.

Tout d'abord celle de médecin comme membre d'une société savante médicale, élitiste et sélective. Mais leur condition est aussi celle d'un professionnel tourné vers le service de la population dans son ensemble, sans sélection ni exclusion sur la base de la richesse ou la classe sociale. C'est un problème délicat de la sociabilité savante des médecins : il leur faut entretenir l'exclusivité voire l'élitisme au sein d'une société savante, mais également maintenir un lien constant avec une population extérieure à la société.

C'est à travers cette volonté d'affirmer leur rôle social que l'on lit le rôle politique des capacités et plus précisément des médecins. Leurs travaux et leurs réflexions font état de plusieurs conceptions qui président à leur recherche d'utilité sociale : la philanthropie bourgeoise, que l'on retrouve fréquemment dans les sociétés savantes, mais aussi l'humanisme chrétien et le serment d'Hippocrate.

Il demeure difficile de mesurer à quel point l'exposé public et la conférence sont les moyens par lequel cette Société cherche à donner la preuve de son utilité sociale. Les informations manquent à ce sujet, on ne peut que constater que les intervenants sont peu nombreux, et se caractérisent déjà par la pratique de l'art oratoire<sup>400</sup>.

Leur participation aux institutions sanitaires dans le département est réelle, et il existe une communauté de discours et d'intention entre ces institutions et la Société des sciences médicales. Toutefois, on constate encore une fois la formation d'un groupe restreint qui intervient dans la plupart des postes clefs et des institutions médicales, tout en s'exprimant au nom d'un groupe socio-professionnel tout entier.

---

400 AMM 1 R 425, Conférences à l'Hôtel de Ville (1862-1870), Programme des conférences publiques qui doivent avoir lieu à Metz dans l'hiver de 1864-1865. Le docteur Bamberger se fait déjà remarquer par sa participation politique dans certains journaux républicains. Par ailleurs, il est l'un des orateurs de la campagne pour le non-avant le plébiscite de mai 1870 sur les réformes de Napoléon III, et il devient député de la Moselle en 1871.

## II – ÊTRE A LA DISPOSITION DES MEDECINS

L'étude des sciences dédiées à « l'art de guérir » semble être la raison première de l'association des médecins, et l'échange intellectuel est le but revendiqué par les sociétés dites « savantes ».

Cependant, la médecine n'est pas qu'une théorie et un savoir que l'on recherche à transmettre et étendre, mais aussi une pratique qu'ont en partage des professionnels de la discipline. La Société des sciences médicales n'est pas seulement une « association de gens qui se réunissent pour cultiver les sciences »<sup>401</sup>, mais elle est aussi un lieu où la médecine est portée par des professionnels, les médecins, occupant une position sociale et exerçant dans un cadre défini par la loi.

Ne revêt-elle donc pas également une dimension de défense corporative à travers les réflexions de ses membres sur l'unité du corps médical, sur les questions pécuniaires, ou encore sur la recherche de l'exclusivité de la pratique médicale ? Quelles solutions, selon la Société des sciences médicales, doivent être apportées ?

### 1) Une défense de la profession médicale

Les bienfaits de la pratique associative sont reconnus au plus haut niveau, à la fois sous la monarchie et sous l'Empire. Dans les années 1850, le Second Empire porte une attention particulière aux associations, qu'il va d'abord dissoudre et réprimer, avant de s'attacher par la suite à encadrer et réglementer l'effort associatif<sup>402</sup>. Il en va toutefois différemment des regroupements professionnels : la crainte révolutionnaire de l'influence des corporations sur le peuple est encore présente, et empêche de penser l'existence d'associations de travailleurs<sup>403</sup>. L'ombre portée de la Révolution est encore présente, et il ne doit rien se trouver entre ce peuple travailleur exprimant sa volonté et ses représentants ; aucun « corps intermédiaire », association politique ou syndicat. Le décret d'Allarde de mars 1791 et la loi Le Chapelier de mars 1791 prévoient en effet la suppression et l'interdiction des corporations au nom de la liberté du travail, du commerce et de l'industrie, et ils proclament qu'« il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon ». Comment se traduit la défense de la médecine professionnelle au sein

---

401 CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Paris, CTHS, 1995, p.14.

402 APRILE (Sylvie) *1815-1870. La Révolution inachevée.*, Paris, Belin, Coll. Histoire de France, sous la direction de Joël Cornette, 2010, p. 202.

403 *Ibid.*, p. 203-205.



de la Société des sciences médicales ? Quel traitement est réservé aux questions relatives à l'unité de la profession, et à la manière dont elle est, ou doit être, rémunérée ?

### **a) La suppression de l'officier de santé et l'unité du corps médical**

Il faut d'abord rappeler la situation qu'introduit à l'échelle du pays la loi du 10 mars 1803 qui organise la pratique de la médecine durant tout le XIXe siècle. Cette loi, comme dit précédemment, rétablit l'enseignement de la médecine dans les facultés mais réunit aussi dans un même diplôme médecins et chirurgiens de telle sorte que personne ne peut exercer l'art médical sans être doté du titre de docteur en médecine ou d'officier de santé. Ce dernier titre remplace celui de maître chirurgien, praticien de faible éducation médicale, fort d'une expérience pratique, et vise à reconnaître les médecins ayant rendu de notables services aux armées de la République en les autorisant à exercer leur art une fois revenus à la vie civile<sup>404</sup>. Ce statut d'officier de santé vise ainsi à intégrer par exemple ceux qui ont exercé la médecine sans véritable titre ni diplôme depuis la Révolution, sur la base de leur expérience et après avoir subi un examen de leur compétence auprès du jury départemental de médecine.

Toutefois, cette division de la profession médicale entre docteurs et officiers de santé pose certains problèmes.

Cette division apparaît tout d'abord de plus en plus inadaptée. Il faut rappeler en effet que le niveau d'exigence envers les officiers de santé est croissant au cours du XIXe siècle, et les rapproche chaque année d'avantage de celui exigé des docteurs en médecine : le décret du 22 août 1854 stipule que désormais seules les écoles et facultés de médecine et les écoles préparatoires peuvent recevoir les nouveaux officiers. Les frais d'études en vue de l'obtention des diplômes se sont rapprochés, s'élevant à 840 francs pour les officiers de santé et à 1260 francs pour les docteurs. Enfin, l'apprentissage n'étant plus admis pour obtenir le diplôme à partir de 1858, les candidats doivent passer obligatoirement par trois années d'étude pour se présenter à l'officier de santé.

En dépit de cette croissance des exigences, les médecins constatent que l'officier de santé demeure contraint par son statut et subit un contrôle étroit qui l'empêche parfois d'exercer sa profession. Il ne peut exercer que dans la région où il est reçu, et il est tenu pour responsable personnellement des opérations qu'il pratique<sup>405</sup>.

Face aux problèmes soulevés par cette dualité de statuts, la Société des sciences médicales

---

404 JUNG (François), « Les officiers de santé dans le département de la Moselle », *Histoire des sciences médicales*, 1997, n°3-4, p. 289.

405 LEONARD (Jacques), *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs*, Paris, Aubier, 1981, p. 68-70.

adopte une position qu'il convient de replacer dans le contexte du département de la Moselle, un département qui compte dans le premier tiers du XIXe siècle un grand nombre d'officiers de santé. En effet, de 1801 à 1835 le département de la Moselle compte davantage d'officiers de santé que de docteurs en médecine, avant que le rapport ne s'inverse en 1836<sup>406</sup>. Le débat sur le maintien ou la suppression du second ordre commence à apparaître de manière significative au sein de la Société au cours des années 1840 et 1850, alors que les docteurs sont deux à trois fois plus nombreux que les officiers de santé.

Les sociétés savantes de médecins quant à elles, et plus spécifiquement la Société des sciences médicales de la Moselle, rassemblent surtout des docteurs en médecine en leur sein, mais pas de manière exclusive. Reflet de la médecine de son temps, la Société des sciences médicales du département de la Moselle compte dans ses rangs des titulaires du doctorat ainsi que quelques officiers de santé, regroupant ainsi deux statuts professionnels poursuivant théoriquement le même objectif et participant de la même mission sociale, mais avec des moyens et dans des conditions différentes.

La question de la suppression du second ordre des médecins intéresse la Société des sciences médicales, car certains de ses membres en font partie. Il faut remarquer que les officiers de santé sont admis dès les débuts de la Société, et que la qualité de membre titulaire peut leur être délivrée. Les officiers de santé sont au premier rang pour la propagation de la vaccine dès 1819 : les rapports des officiers de santé Stein et Lelong<sup>407</sup> en sont la preuve. En 1821, l'officier de santé Ladiudie, membre correspondant, fournit l'un des premiers travaux à être publiés dans les *Exposés* annuels de la Société<sup>408</sup>. Ce n'est pas la seule structure dans laquelle cohabitent docteurs et officiers de santé : ces derniers bénéficient également de places au sein de l'association qui fédère les médecins du département, l'Association des Médecins de la Moselle, dont les statuts sont rédigés par la Société des Sciences médicales en 1852. Ses statuts sont signés par trente-neuf docteurs en médecine ainsi que cinq officiers de santé.

Si docteurs en médecine et officiers de santé coexistent au sein de la Société des Sciences médicales, bien que les premiers soient largement majoritaires, pourquoi la Société réfléchit-elle à la suppression du second ordre de médecins ? S'agit-il de supprimer l'officiat de santé et avec lui une

---

406 AMM CB B18 F8, Dr. P. X. Finot, *De l'Unité professionnelle de la médecine*, Metz, Lorette, 1866, p. 49-53.

407 AMM 5 I 73, Mémoires et rapports (1820).

408 BMM R 14 88, *Exposés des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1821*, Metz, Verronnais, 1822, p. 26.

spécialisation fonctionnelle qui permettrait une meilleure couverture du territoire, ou de former une unité socio-professionnelle qui bénéficie à toute la profession ?

Si les deux ordres sont de plus en plus proches l'un de l'autre au cours du XIXe siècle et sont présentés comme complémentaires, il se pose la question de la suppression de l'officiat. Cette question est connue de la Société des sciences médicales du département de la Moselle, et l'amène à prendre position. En quoi consiste cette position, compte tenu de la composition des effectifs médicaux, en Moselle et au sein de la Société des Sciences médicales ?

Le Congrès médical de 1845 se prononce pour la suppression, s'inscrivant dans la droite ligne des requêtes formulées par de nombreuses sociétés de médecins, dont la Société des sciences médicales de Moselle : le rapport sur le congrès médical mentionne que « cette grande question, messieurs, fût déjà l'objet de vos méditations, et vous fûtes unanimes pour demander la suppression des officiers de santé. »<sup>409</sup>. Il faut voir en quoi l'existence de ce second ordre de médecins est contesté par la Société, mais que cette contestation ne vise pas personnellement ceux des membres qui sont officiers de santé.

Le projet est abandonné à l'échelle du pays en 1848 avec les événements révolutionnaires, mais les arguments déployés par la Société des Sciences médicales reprennent l'argumentaire classique en faveur de la suppression de l'officiat, en se basant sur des exemples issus des travaux et observations des membres. Les membres sont amenés au fil de ces observations de terrain à constater l'impossibilité de contenir les maladies par département et de diviser la qualité des traitements pour les soigner. Ils notent également au passage la grande valeur des officiers de santé qui fournissent observations et travaux de qualité constante. L'objectif, enfin, est d'étendre l'accès à des soins de haute qualité, en généralisant la présence de praticiens docteurs en médecine auprès des populations, comme le rappelle le rapporteur cité précédemment : « serait-il compatible avec nos institutions et avec les droits de l'humanité de voir une partie de la population à qui seraient réservées toutes les ressources de l'art de guérir, et de fait une autre partie s'exposer aux fautes, aux erreurs, à l'ignorance du praticien de second ordre ? ».

Dans le cadre d'une société savante qui compte des officiers de santé parmi ses membres, le discours n'est visiblement pas complaisant avec le second ordre, et la Société s'exprime distinctement pour sa suppression. La Société appuie toutefois sa position sur l'observation de terrain, ainsi que sur l'obligation théorique des médecins de dispenser des soins sans différence de

---

409 AMM 5 I 98, Mémoires, rapports (1845).

traitement. Il faut rappeler toutefois que « l'ignorance » des officiers n'est pas aussi systématique qu'on l'entend, car un certain nombre d'officiers de santé participent au travail savant et sont reconnus pour leurs travaux.

Promouvant la suppression d'une catégorie de médecins qui doit aboutir à « l'unité » de la profession, la Société s'attache tout de même à reconnaître la qualité et la compétence des officiers de santé les plus actifs en son sein. Ainsi, la Société reconnaît que les officiers de santé sont ces médecins qui révèlent leur qualité et leur valeur non par leurs études ou leur diplôme mais par leur travail<sup>410</sup>, y compris par leur travail savant ou leurs observations.

Cette amélioration qualitative ressentie au cours du siècle peut se manifester dans l'implication plus marquée de ce second ordre de médecins dans les sociétés savantes. En 1824, la Société des Sciences médicales compte parmi ses membres titulaires deux officiers de santé, en 1839 elle compte cinq officiers de santé ayant le titre de membres titulaires, mais retombe à la fin de la période avec seulement un individu en 1870. Cette baisse de la présence des officiers de santé au sein de la Société peut correspondre au déclin du nombre des officiers de santé au cours des années 1840 tel que le montre Jacques Léonard<sup>411</sup>.

L'argument en faveur de la suppression du second ordre présenté à la Société des Sciences médicales est celui de l'opportunité d'union qui se présente à la profession<sup>412</sup>, et la disponibilité des moyens pour la réaliser. La Société des sciences médicales reçoit ainsi en 1866 une étude qui veut présenter un état détaillé de la situation, une brochure intitulée *De l'unité professionnelle de la médecine*<sup>413</sup>, rédigé par le docteur Finot, médecin de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie de Metz et membre de la commission administrative de la Société mutualiste des Médecins de la Moselle.

Si le docteur Finot n'est pas membre de la Société des sciences médicales, les membres de la Société sont sensibles aux réflexions qu'il développe : le compte-rendu de cet ouvrage le laisse voir<sup>414</sup>. Les auteurs du rapport reconnaissent la valeur de certains officiers de santé illustres, dont certains sont par ailleurs membres de la Société, mais aussi la nécessité d'adapter l'existence de cet ordre aux circonstances de l'époque.

Le projet décrit dans cette brochure, s'inscrit dans le prolongement de la loi de 1803 qui veut

---

410 Cet argument est repris dans AMM CB B18 F8, Dr. P. X. Finot, *De l'Unité professionnelle de la médecine*, Metz, Lorette, 1866, p. 19.

411 LEONARD (Jacques), *Les médecins de l'Ouest au XIXe siècle*, Paris, Champion, 1976, 7 vol., p. 214.

412 FAURE (Olivier), *Op. cit.*, Paris, Anthropos-Economica, 1994, p. 98-102.

413 AMM CB B18 F8, Dr. P. X. Finot, *De l'Unité professionnelle de la médecine*, Metz, Lorette, 1866, 79 p.

414 AMM 5 I 117, Mémoires, rapports (1866).

« fonder l'état civil du corps médical »<sup>415</sup>, entre en résonance avec celui de la Société des sciences médicales d'asseoir la position sociale et la légitimité du corps médical. Il propose de restreindre le nombre des ordres de médecins à un seul, non de restreindre le recours à la médecine, bien au contraire : en ne conservant que des docteurs en médecine, il met en avant l'argument bien connu à la Société des Sciences médicales de la dignité et de la compétence des médecins sélectionnés. En proposant aux autorités de s'appuyer plus fermement sur les listes de médecins déposées en préfecture, il encourage la lutte contre le charlatanisme. Reconnaître aux officiers de santé leur compétence dans l'exercice d'une médecine véritable revient ici à proposer la suppression de leur ordre, jugé anachronique.

Vouloir supprimer le second ordre de médecins, est-ce condamner les populations rurales en leur ôtant le recours aux praticiens spécialisés ? Le tableau dressé par le docteur Finot et les membres de l'Association des Médecins de la Moselle<sup>416</sup> nuance cette assertion : en 1845, les communes de moins d'un millier d'habitants comptent en moyenne sept docteurs et onze officiers de santé, tandis qu'en 1866 ces communes comptent treize docteurs pour onze officiers de santé. Les docteurs en médecine s'imposent au cours du siècle comme des praticiens présents à la fois en ville et dans les campagnes. Le rapport de Salvandy à la Chambre des pairs de 1847 tend même à montrer que dans les campagnes, les docteurs en médecine sont davantage consultés que les officiers de santé<sup>417</sup>, même dans les régions où ces derniers sont majoritaires. En Moselle de surcroît, pour chaque officier de santé quittant la profession il est reçu un docteur à partir du milieu des années 1830<sup>418</sup>.

Les membres de la Société des sciences médicales font visiblement la distinction entre un officier de santé et un médecin des campagnes. Il n'est pas rare de lire des rapports sur les maladies des campagnes ou des observations réalisées auprès de patients ruraux, signés par des docteurs en médecine. Il ne s'agit pas seulement de ne conserver qu'un seul statut pour les plus méritants des médecins, mais aussi de promouvoir une sélection plus ferme et un recours plus systématique au doctorat pour faire face au problème contemporain de « l'encombrement » médical<sup>419</sup>.

Pourquoi vouloir réaliser l'unité du corps médical ? La Société soutient un objectif de constitution d'une unité socio-professionnelle, et l'unité du statut des médecins en est la première marche. Au motif que la science médicale est unie, les médecins doivent être également unis sous

415 AMM CB B18 F8, Dr. P. X. Finot, *Op Cit.*, Metz, Lorette, 1866, p. 17.

416 AMM CB B18 F8, Dr. P. X. Finot, *De l'Unité professionnelle de la médecine*, Metz, Lorette, 1866, p. 47.

417 AMM CB B18 F8, Dr. P. X. Finot, *De l'Unité professionnelle de la médecine*, Metz, Lorette, 1866, p. 46.

418 JUNG (Caroline), *Les officiers de santé en Moselle au dix-neuvième siècle*, 2006, Nancy, UHP, p. 52.

419 FAURE (Olivier), *Op. cit.*, 1994, p. 100.

un statut commun défini par la loi, qui est le doctorat de médecine ; c'est le point de vue défendu par le docteur Finot, mais aussi celui de la Société<sup>420</sup> lorsqu'elle affirme qu'il ne doit pas exister plusieurs régimes de qualité aux soins proposés.

### **b) La rémunération et le régime fiscal**

La question de la pluralité des types de médecins entraîne celle de la pluralité des modes de rémunération. En fonction du statut des médecins, de leurs diplômes, de leur expérience, de la variété de leurs implications au sein des fondations charitables, d'hôpitaux ou de services de bienfaisance, de leur localisation géographique, les revenus varient. Comment se posent alors les problématiques de rémunération au sein de la Société ?

La Société compte essentiellement des médecins titulaires du doctorat. D'après les estimations d'Olivier Faure, les revenus d'un docteur en médecine peuvent varier en moyenne de 2 000 à 7 000 francs par an, alors que les rares officiers de santé de la Société doivent en moyenne compter sur 600 à 1400 francs par an<sup>421</sup>, somme à laquelle peuvent s'ajouter des indemnités kilométriques<sup>422</sup>. Toutefois, on peut postuler que des différences de revenus existent entre les docteurs en fonction de leur expérience personnelle, de leur clientèle ou de leur renommée. La question financière est alors abordée de façon très générale, et son objectif, une fois encore, est d'asseoir le rôle social du médecin bien plus que d'exprimer des revendications concernant leur rémunération.

Certains travaux, rares et généralement concentrés dans les mémoires soumis à la Société pour demander la qualité de membre, laissent percevoir une réflexion sur le rôle économique du médecin et de son rapport à la rémunération. En 1862, le docteur Chevillon présente un essai intitulé *Du rôle du médecin dans la production des richesses et des profits qu'il doit retirer de l'exercice de son art*<sup>423</sup> dans lequel le rôle du médecin est développé dans ses dimensions les plus contemporaines. Parce qu'il s'inscrit dans une période de révolution industrielle, le médecin est celui qui accorde un soin particulier aux individus perçus aussi comme force productive, et sont en partie responsables de l'efficacité et de l'aptitude des ouvriers. Au-delà des considérations habituellement historiques, morales ou philosophiques, cet exposé présente le médecin à travers son rôle

---

420 AMM 5 I 98, Mémoires, rapports (1845).

421 FAURE (Olivier), *Op. cit.*, 1994, p. 101.

422 LEONARD (Jacques), *Op. cit.*, 1981, p. 69.

423 AMM 5 I 115, Mémoires, rapports (1862), *Du rôle du médecin dans la production des richesses et des profits qu'il doit retirer de l'exercice de son art*, par le Dr. Chevillon, 1862.

économique, peu souvent mis en valeur au sein des travaux de sociétés savantes, qui mettent en général l'accent sur la valeur intellectuelle et scientifique d'un individu plus que sur sa capacité à participer au bon fonctionnement d'un système de production.

Un médecin ne vit que des honoraires que lui procure sa clientèle, laquelle ne reçoit ni aide ni remboursement pour y faire face. Dans quelle mesure des soins « gratuits » peuvent-ils intéresser les médecins membres de la Société des sciences médicales de Moselle ? Cette communication du docteur Chevillon s'interroge sur le rôle de la médecine dans la société, et pose la question d'autres formes de rémunération : le médecin qui accomplit son utilité sociale fait-il œuvre de « service public » ?

Si la santé publique et l'hygiène sont des domaines que le XIXe siècle érige en préoccupations d'Etat, il ne se trouve pas de prise en charge étatique des soins médicaux par le biais d'un système de sécurité sociale. L'Etat peut donner son soutien à certaines fondations charitables, celles-ci contribuant en partie à une tâche que ledit Etat ne peut encore complètement réaliser.

Un rapport d'ensemble rédigé en 1853<sup>424</sup> par le préfet de la Moselle présente l'assistance comme l'un des services étatique dont l'organisation reste la plus incomplète durant une majeure partie du XIXe siècle, le préfet étant heureux que la charité privée locale et les sociétés de prévoyance comblent en partie ce qu'il décrit comme une lacune. Toutefois, certaines grandes villes prennent en charge, comme c'est le cas à Metz, un bureau de bienfaisance qui délivre gratuitement des soins aux plus pauvres. Agissant au sein de ces structures, sociétés charitables ou bureau de bienfaisance, on peut considérer que le médecin fait œuvre, en marge de sa profession libérale, d'utilité publique en proposant des soins gratuits ou à moindre coût.

Les membres de la Société des sciences médicales peuvent ainsi intervenir à Metz auprès de sociétés de patronage et de secours mutuels. La Société de Patronage et de Secours Mutuels des jeunes ouvrières de Metz est en contact avec des praticiens reconnus, tel le docteur Laurent-Emile Legrand (1816-1881), présent dans la SPSMO en 1868 et qui opère dans la Société Amicale de secours mutuels dès 1850, est membre de la Société des sciences médicales depuis 1845<sup>425</sup>. Le docteur Michaud, membre depuis 1852, offre quant à lui ses services de dentiste gratuitement, et est salué par l'abbé pour son « entier désintéressement » dans le discours d'ouverture de la séance de 1858.

---

424 Repris dans Henri Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, Nancy, 1932, t. II, p. 95.

425 *Annuaire Historique et Statistique du Département de la Moselle pour l'année 1846*, Metz, Verronais, 1847, p. 257.

De même, parmi les médecins des pauvres en 1830 figurent quatorze praticiens, dont douze sont membres de la Société des Sciences médicales. En 1845, treize des quinze médecins attachés au bureau de bienfaisance sont membres de la Société.

Années	Hôpitaux civils, Services de santé	Hôpital Notre-Dame de Bon-Secours, Services de santé	Bureau de bienfaisance, Service médical	Société de la Charité Maternelle Service médical	Société de la Charité Maternelle Service médical
1835	6 (6)	4 (4)	14 (11)	3 (3)	3 (3)
1840			14 (11)	3 (3)	3 (3)
1845	5 (5)	4 (4)	15 (11)	3 (3)	3 (3)
1850	5 (5)			4 (4)	4 (4)
1854	6 (6)		7 (6)	2 (2)	2 (2)
1860			9 (7)		

*Participation des médecins aux hôpitaux, associations et structures de charité, dont les membres de la Société des Sciences médicales (entre parenthèses), 1835-1861*<sup>426</sup>.

Le discours de gratuité, de don de soi, est une déclaration d'intention présente dans les discours de la Société et particulièrement au moment des éloges funèbres prononcés en mémoire des anciens membres, dont la générosité et le désintéressement sont soulignés. Le discours du médecin sur la gratuité des soins est un rappel d'une triple influence, au croisement du serment d'Hippocrate, de la morale chrétienne et de la notabilité philanthropique<sup>427</sup>.

C'est d'abord l'occasion pour le membre de la Société de se présenter comme défenseur des pauvres, de se distinguer de ses congénères et ainsi d'élargir sa clientèle aux couches aisées qui sont intéressées par l'action sociale et la philanthropie. Ainsi, asseoir sa valeur et son utilité sociale en participant à action désintéressée est une chose capitale chez les membres de sociétés savantes et plus encore chez les médecins<sup>428</sup>, car ils prouvent alors leur capacité au don de soi, à la disponibilité et à la responsabilité.

Il peut se trouver aussi un intérêt économique à cette forme d'action, qui se lit à travers l'exemption de la patente pour ceux qui se mettent au service des pauvres ou des militaires, conformément au décret du 13 août 1805<sup>429</sup> : « les médecins, chirurgiens et officiers de santé

426 *Annuaire Historique et Statistique du Département de la Moselle*, Metz, Verronais, 1819-1857 et *La Moselle Administrative*, Metz, E. Sauer, 1857-1871.

427 FAURE (Olivier), *Op Cit.*, p. 102.

428 GAY (Peter), *Une culture bourgeoise (1815-1914)*. Londres, Paris, Berlin,...*Biographie d'une classe sociale*, Paris, Autrement, 2005, p. 227.

429 LE MAREC (Yannick), *Le temps des capacités. Les diplômés nantais à la conquête du pouvoir dans la ville*, Paris, Belin, 2000, p. 51.



employés près des hôpitaux civils et militaires ou au service des pauvres par nomination du gouvernement ou des autorités constituée ». La patente est une contribution composée d'un droit fixe, établi selon la nature de la profession, et l'importance de la population de la commune où l'individu exerce, auquel s'ajoute un droit proportionnel à la valeur locative de la maison d'habitation du patentable et des locaux servant à l'exercice de sa profession.

La Société des sciences médicales rejoint la mobilisation des médecins contre cette loi et produit ainsi un discours sur le régime de la patente auquel la profession est soumise, les membres s'engagent en signant une pétition qui leur est soumise<sup>430</sup>. Cette dernière est adressée aux deux chambres législatives contre l'impôt de la patente, exigé des médecins dans le projet de la nouvelle loi. Tous les membres titulaires de la Société des Sciences médicales à une exception signent cette pétition reçue le 15 mars 1843.

La commission nommée par la Société pour recueillir et rédiger l'avis des membres titulaires<sup>431</sup> demande aux Chambres par lettre de faire exception au principe de la patente pour quelques professions, dont les médecins. Un membre émet un avis contraire à celui de la majorité, arguant que la patente doit être acquittée sans distinction ni exception faite aux médecins. En effet, les avis peuvent diverger car tous ne sont pas concernés au même titre : des écarts de fortune peuvent exister entre les membres de la Société, et la somme dont ils doivent s'acquitter peut ne pas être la même en fonction des individus. On constate au cours de la discussion que tous n'ont donc pas le même intérêt à s'acquitter de la patente, même si par la suite le discours final réclamant l'exemption fait l'unanimité tant il met l'accent sur l'utilité et le prestige de la profession, comparé à celle des avocats qui bénéficient quant à eux de l'exemption.

Non défendues pour elles-mêmes mais parce qu'elles sont des éléments fédérateurs essentiels, les questions de rémunération et d'impôt sont organisées de telle façon que les médecins membres de la Société des sciences médicales prennent conscience de l'unité nécessaire de leur profession. Tel est le discours que veulent faire passer les organisations médicales et les sociétés savantes de médecins, dont la Société des sciences médicales de la Moselle : les médecins partagent, par-delà leurs différences de richesse, de clientèle, voire de positionnement ponctuel vis-à-vis des revendications professionnelles, un certain nombre de caractéristiques. En effet, le discours de la Société tend à les montrer unis par une pratique, une discipline, une morale, des luttes partagées pour la reconnaissance de l'utilité de leur corps et du monopole de l'exercice de l'art de

---

430 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1843*, Metz, Verrounais, 1844, p. 94.

431 AMM 5 I 92, Mémoires, rapports (1843)

guérir.

C'est à la fin de la période qui nous intéresse que le droit d'association se libéralise. L'Association Générale des Médecins de France est créée en 1858 et incarne le premier organisme représentatif des médecins et des sociétés de médecine locales auprès des pouvoirs publics, traitant à la fois de défense professionnelle, de discipline et d'éthique, d'assistance et de protection libre. Des sociétés savantes à l'image de la Société des sciences médicales du département de la Moselle continuent à penser, aux côtés de l'A.G.M.F. la condition de ceux qui pratiquent la science médicale. La Société Mutualiste des Médecins de la Moselle est fondée en 1861 sur l'initiative de la Société des sciences médicales et est rattachée à l'A.G.M.F. De telles associations n'entrent pas en contradiction avec l'interdiction des syndicats de travailleurs : à la différence d'un syndicat qui tend à défendre les professionnels eux-mêmes, la Société des Sciences médicales milite pour défendre l'activité médicale dans son ensemble, ce en s'appuyant sur sa qualité de société savante.

C'est justement forte de cette valeur scientifique que la Société des sciences médicales entend émettre un discours sur l'organisation du corps médical, en particulier en ce qui concerne une problématique essentielle de la profession : obtenir, reconquérir ou conserver le monopole de l'art de guérir.

## **2) Contre la « médecine illégale » : l'exclusivité de la pratique**

Le recours systématique des populations aux médecins « professionnels » en ce qui concerne les pratiques médicales n'est pas chose acquise au XIXe siècle. Qu'il s'agisse des couches les plus populaires comme des populations plus aisées, les patients accordent toujours en définitive une attention plus importante aux résultats qu'aux diplômes ou aux titres, qui n'apportent qu'une garantie supplémentaire<sup>432</sup>. La Société est alors le cadre d'une réflexion sur les moyens de la lutte contre les pratiques médicales concurrentes à celles des médecins diplômés, jugées « illégales ». De quels outils se dote la Société pour faire reconnaître aux médecins l'exclusivité de l'art de guérir ? Contre qui est tournée cette lutte, quels en sont les enjeux et quels moyens d'action sont envisagés ?

### **a) Contre les congrégations religieuses ?**

Le passage progressif d'une médecine de clercs à une médecine de savants laïcs n'est pas sans conséquences. Au Moyen Age et durant l'époque moderne, c'est d'abord vers l'Eglise que les

---

432 LE MAREC (Yannick), *Op. cit.*, 2000, p. 68-69.

populations se tournent pour trouver une explication cohérente aux maladies, et avec elle le moyen de s'en délivrer. Qu'elle soit un avertissement, une épreuve, un châtement, voire même un remède administré par Dieu pour la guérison de l'âme, la maladie est au Moyen Age la chose des hommes de foi<sup>433</sup>, et même les savants se refusent parfois à guérir ou se guérir<sup>434</sup>.

Peu à peu, le rôle social des médecins évolue : il est non seulement de guérir, mais encore de prévenir l'apparition de la maladie. Délivrés au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles des craintes et des contraintes liées à la morale religieuse, les médecins laïcs sont amenés naturellement à l'étude collective au sein de sociétés d'érudits. Si la médecine n'est plus au cours de l'époque moderne un domaine investi essentiellement par l'Eglise, les deux institutions conservent des liens. Avec le développement de la médecine scientifique et avec l'institutionnalisation de la profession aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, les praticiens viennent à considérer les hommes d'Eglise et les congrégations religieuses comme des concurrents<sup>435</sup> et comme pratiquant une médecine illégale.

Des fondations privées font toutefois coexister soucis d'hygiène publique, salut matériel et salut spirituel, des Hospitaliers médiévaux jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle à l'exemple de la Société de patronage et de secours mutuels des jeunes ouvrières de Metz, fondée par l'abbé Germain en 1856<sup>436</sup>. Le renouveau catholique du XIX<sup>e</sup> siècle se traduit par une implication séculière plus marquée en termes de prise en charge de la misère, aussi nombre d'œuvres et fondations philanthropiques à caractère religieux requièrent l'aide des médecins pour réaliser leur ambition. Loin d'être en concurrence, ici hommes d'Eglise et hommes de médecine semblent coexister au sein de cette association, les premiers faisant un appel régulier aux services pratiques des seconds, délimitant ainsi ce qui relève de l'action sur les corps et de l'action sur l'âme.

L'engagement des médecins membres de la Société des sciences médicales peut également se lire dans leur action auprès de l'Hôpital de la Charité Maternelle, établissement fondé au XIV<sup>e</sup> siècle destiné aux femmes enceintes de modeste condition. Pour l'année 1835<sup>437</sup>, on peut voir que quatre médecins y sont présents dont trois membres de la Société des Sciences médicales : les docteurs Mahu et Ibrelisle, ainsi que le chirurgien-accoucheur Morlanne qui sont toujours présents

---

433 LEBRUN (François), *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, « Points Histoire », 1995, p. 11-13.

434 Cité dans *Ibid.*, Blaise Pascal défend, à l'imitation des saints mortifiés, la maladie comme moyen de rédemption à accepter et endurer patiemment dans sa *Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies*.

435 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de Moselle pour l'année 1856*, 1857, p. 16-17.

436 ADM, 1x182, *Compte-rendus de la Société de patronage et des secours mutuels des jeunes ouvrières pour l'année 1856*, Metz, Veronnais, 1857.

437 *Annuaire Historique et Statistique du Département de la Moselle pour l'année 1835*, Metz, Veronnais, 1836, p. 327.

en 1845. Les médecins participent à des institutions de bienveillance, et de même on observe une intervention ponctuelle de religieux dans le cas des pratiques de vaccine : dès 1821 l'aide de ces « personnes bienfaitantes » que sont les « vicaires généraux, les curés desservants d'âmes, les sœurs hospitalières »<sup>438</sup> est encensée quand elle se trouve proposée aux médecins.

En 1860<sup>439</sup>, des membres œuvrent auprès de l'Hospice Saint-Nicolas, établissement destiné au secours des vieillards et orphelins pauvres, et animé par un abbé et vingt-trois sœurs. Les sept médecins du service médical de l'Hospice sont ainsi tous membres de la Société des sciences médicales. On retrouve enfin en 1860 neuf médecins au Bureau de bienfaisance, tous membres de la Société des Sciences médicales, qui distribuent aide et soins aux indigents à leur domicile. Les dix sœurs de l'ordre de Saint-Vincent de Paul attachées au Bureau ont pour tâche explicite de « visiter les pauvres, de s'occuper des détails et des distributions »<sup>440</sup>. Une fois encore, si religieuses et médecins peuvent travailler au sein d'une même structure, leurs fonctions et leurs prérogatives sont clairement définies et délimitées. Dans les conseils d'administration et les bureaux se retrouvent davantage les rentiers, abbés, philanthropes ou dames patronnesses, parfois épouses des médecins membres de la Société des sciences médicales : Mme Chaumas et Mme Maréchal sont présentes dans le conseil d'administration de la Société de Charité maternelle de Metz en 1860.

Si le danger pressenti à travers l'intervention des ordres religieux est celui de la superstition, inhibitrice du recours à la médecine scientifique, ces craintes sont-elles réellement présentes dans l'esprit des médecins membres de la Société ? Un rapport publié en 1862 sous le titre *De la sorcellerie dans le pays messin et de ses rapports avec l'aliénation mentale*<sup>441</sup> répond par la négative. Son auteur y proclame que, tout comme les pratiques magiques, « la sorcellerie n'est plus qu'à l'état de souvenir historique », et qu'à ce titre le champ est ouvert pour que s'étende de façon naturelle la science médicale moderne. Il conclut sur une déclaration foncièrement optimiste, exprimant que « la crédulité des campagnes est bientôt rectifiée par le bon sens et la justice ». Quoique la « crédulité » des ruraux fonde d'après la Société des sciences médicales le recours aux pratiques non scientifiques de la médecine, le risque de concurrence reste néanmoins pratiquement inexistant. Cela témoigne d'une foi sans cesse renouvelée dans la puissance de la médecine scientifique et professionnelle, bien qu'il soit aussi admis au sein de la Société des sciences

---

438 AMM 5 I 73, Mémoires et rapports (1820), « Rapport sur le comité central de vaccine de Paris sur les vaccinations pratiquées en France en 1818 et 1819 », par le docteur Clercx.

439 *La Moselle Administrative*, Metz, E. Sauer, 1860, p. 221.

440 *La Moselle Administrative*, Metz, E. Sauer, 1861, p. 229.

441 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de Moselle pour l'année 1862, 1863*, p. 95.

médicales que « ce qui répugne le plus à un docteur cherchant à s'établir dans nos campagnes, ce sont les rebouteurs, les sorciers, les pharmaciens de seconde classe, les congrégations religieuses, etc. ; c'est cet exercice illégal et honteux de la médecine qui, toléré par la loi, le déconsidère et le ruine. »<sup>442</sup> Les heurts entre médecins membres de la Société et religieux sont rares, et sont surtout circonscrits aux premières années de la mise en place de la vaccine<sup>443</sup>.

D'après ce que nous donne à voir la Société des sciences médicales, la concurrence des hommes d'Eglise, des « sorciers » ou des congrégations religieuses, ne constituent pas en Moselle une menace aussi importante pour le monopole de la pratique médicale des médecins. Ils ne semblent plus partager exactement les mêmes prérogatives. Le soin des affections physiologiques est bien plus laissé aux médecins professionnels que ce ne fut le cas auparavant, et cette attitude est soulignée fortement par les travaux de la Société.

Toutefois, la tendance à voir le principe rationnel conquérir les esprits et la science médicale unir toute la population sous sa protection bienveillante illustre une « religion de la science » toute caractéristique du XIXe siècle<sup>444</sup>. Les membres de la Société des sciences médicales s'en font parfois les propagateurs. Avec la naissance de l'Association générale des médecins de France en 1860 et le développement de la méthode anatomo-clinique, la médecine avance d'autant plus vers sa laïcisation définitive<sup>445</sup>. Ses maîtres mots sont alors : voir, écouter, explorer.

A l'égard de la sphère religieuse, la Société des sciences médicales de Moselle joue un rôle dans la redistribution des rôles sociaux entre hommes d'Eglise et scientifiques, laissant la cure des âmes aux premiers et réclamant pour les médecins l'exclusivité des soins pratiqués sur les corps. La Société diffuse par ses travaux un discours positiviste qui lui confère une légitimité qui peut se substituer au discours humaniste chrétien. Elle se montre en revanche implacable envers ceux qui usurpent la profession elle-même.

### **b) Le charlatanisme, objet d'une controverse entre médecins**

La condamnation théorique est sans conteste très marquée, et étayée de nombreux arguments

---

442 AMM CB B18 F8, Dr. P. X. Finot, *De l'Unité professionnelle de la médecine*, Metz, Lorette, 1866, p. 50.

443 AMM 5 I 74, Mémoires et rapports (1821), *Observation sur la police médicale du département*, par l'officier de santé Stock, 1821.

444 GAY (Peter), *Une culture bourgeoise (1815-1914)*. Londres, Paris, Berlin,...*Biographie d'une classe sociale*, Paris, Autrement, 2005, p. 208

445 MATTHIEU (Séverine), « Quelle laïcisation de la médecine française au XIXe siècle ? Eléments de comparaison avec la Grande-Bretagne », EPHE-GSRL p. 7

mettant en avant la dignité de la science médicale, l'impératif de santé publique, le caractère éminemment dangereux, immoral et illégitime de la pratique illégale. Mais passée la simple compilation des méfaits, il reste difficile aux membres de la Société de mesurer l'impact réel de ces pratiques. La société savante est alors le lieu de l'expression d'une sensibilité, d'une impression sur une pratique dénoncée, et permet de voir qu'entre les médecins il existe une différence d'appréciation sur l'ampleur de la question de la pratique illégale.

Mais, toujours dans son discours inaugural revenant sur les travaux dénonciateurs du charlatanisme publiés en 1821, le docteur Isnard signale sans plus de précisions que « ce qui précède ne trouve pas son application dans ce pays. Le jugement des habitants y est droit et s'ils s'illusionnent un moment sur le compte de quelques charlatans qui empruntent leur valeur d'un jour à leur étalage et au bruit qu'ils font, ils ne tardent pas à s'apercevoir du piège qu'on leur tend et vont chercher le vrai savoir là où il se trouve. ».

Difficile d'expliquer le jugement que porte le docteur Isnard sur la réception du charlatanisme. Sans doute faut-il y voir une déclaration d'intention, une vision prescriptive d'une population qui serait idéalement déliée des superstitions et de la crédulité, faisant écho aux *Observations sur la constitution physique, le caractère, les mœurs et le caractère des Messins* du docteur Renauld, qui dit d'eux et plus généralement des Mosellans en 1841 que « leur jugement est basé sur le bon sens et la réflexion. La jalousie, la méfiance et la timidité sont leur défauts prédominants »<sup>446</sup>

Ces *Observations* s'appuient-elles sur une quelconque réalité en ce qui concerne l'indifférence des populations aux charlatans ? On peut citer, sinon comme preuve au moins comme indice de la confiance des Mosellans dans la médecine professionnelle, le relatif succès rencontré par les traitements nouveaux comme la vaccine, dont le nombre double entre 1815 et 1823<sup>447</sup>, ou encore la rareté des affaires de charlatanisme rapportés par la Société des Sciences médicales dans ses publications. Au reste, la société savante se garde de donner beaucoup d'explications sur l'origine de ce déficit de confiance lorsqu'il se manifeste, préférant le considérer comme « une obstination tellement stupide qu'elle n'allègue pas même de motifs à ses refus »<sup>448</sup>.

---

446 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de Moselle pour l'année 1841*, 1842, p. 173.

447 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de Moselle pour l'année 1824*, 1825, p. 28.

448 AMM 5 I 2, Arrêtés du Maire (1805-1822), *Arrêté du Maire de la ville de Metz qui ordonne l'impression et la publication d'un rapport et d'une instruction du comité de vaccine sur la pratique de la vaccination*, 2 octobre 1819, p. 6.

A l'inverse, le docteur Puel, qui préside la Société pour l'année 1846, rappelle fermement que « le charlatanisme est sans doute, en dehors et en dedans du corps médical, le fait déplorablement culminant qui caractérise notre époque »<sup>449</sup>.

Entre constats ponctuels et souhaits théoriques, il apparaît cependant difficile de mesurer la réalité concrète de la menace que fait peser le charlatanisme sur les médecins mosellans. S'il est vrai que ces pratiques font l'objet de communications très précocement dans les *Exposés* annuels imprimés par la Société, on ne trouve plus aucune trace des exemples de pratiques illégales, des « empiriques » ou des concurrents « illégitimes » de la médecine dans les travaux et mémoires dans la dernière décennie d'existence de la Société. Cependant, malgré ces avis divergents sur l'extension et l'urgence du phénomène, le charlatanisme fait l'objet d'une condamnation précoce et unanime de la part des membres de la Société.

### **c) La lutte contre le charlatanisme : enjeux et arguments**

« Sur l'article de la santé particulièrement, pour être écouté [du peuple] et le persuader, il faut emprunter un langage qui répugne aux médecins honnêtes, il faut monter sur les tréteaux, montrer de larges moustaches, s'annoncer par des placards ou des trompettes, cette disposition d'esprit est un mal réel, nous ne le croyons cependant pas sans remède ». <sup>450</sup> C'est par ces mots que s'exprime l'avis de la Société des sciences médicales de la Moselle sur le charlatanisme dès 1819, et il donne déjà à voir à travers ce portrait une double critique adressée à la fois à ceux qui sont vus comme des escrocs manipulateurs (le mot « charlatan » vient de l'italien *ciarlare*, qui signifie « parler avec emphase »), mais aussi à ceux du peuple qui sont « dupes » de l'escroquerie.

Commençons par dire que même si cela est souvent le cas dans le discours de la Société des Sciences médicales, médecine illégale n'est pas toujours un synonyme de charlatanisme : il arrive que des officiers de santé, en outrepassant les limites géographiques dans lesquels leur ordre les restreint, soient punis par la loi au titre d'un exercice illégal de la médecine.

Mais ils demeurent des médecins diplômés. L'une des batailles les plus notables qu'ont à mener les praticiens du XIXe siècle, à Metz comme ailleurs, est celle qui concerne l'exclusivité de la pratique face à ceux qui apparaissent comme leurs concurrents les plus dangereux pour la santé

---

449 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de Moselle pour l'année 1845, 1846*, p. 5.

450 AMM 5 I 2, Arrêtés du Maire (1805-1822), *Arrêté du Maire de la ville de Metz qui ordonne l'impression et la publication d'un rapport et d'une instruction du comité de vaccine sur la pratique de la vaccination*, 2 octobre 1819, p. 4.

d'autrui du fait qu'ils sont dépourvus de compétences reconnues : les charlatans.

Dès 1821, la médecine illégale est présentée par la Société comme un danger, à la fois pour l'image des médecins qui menace d'être ternie, mais aussi pour les populations qui s'exposent à des pratiques dangereuses. Au nombre des premiers mémoires reçus et présentés dans les *Exposés* annuels de la Société, on compte les travaux du docteur Lavert<sup>451</sup> qui livre des *Considérations sur les systèmes en médecine, précédées de remarques sur les dangers du charlatanisme*. Ce manuscrit cherche à rappeler que si les bénéfices de la médecine sont universels et profitent à toute la population « sans distinction de classes ou de condition », le mal que peut propager un charlatan l'est tout autant. Problématique inhérente aux sociétés en voie de médicalisation, ce « véritable fléau » qu'est le charlatanisme lie la défense professionnelle des médecins à la mission hygiéniste des pouvoirs publics. Les médecins cherchent à recouvrer une clientèle solvable qu'ils considèrent déjà trop rare<sup>452</sup>, ainsi qu'une reconnaissance de leur rôle social : être les seuls habilités à délivrer des soins, étant reconnus par la loi et par leurs compétences, matérialisées par la possession d'un diplôme. Les pouvoirs publics trouvent quant à eux dans la lutte contre la médecine illégale l'occasion de réaffirmer leur volonté d'encadrement de la profession médicale ainsi que leur prérogative de veille sanitaire.

Il se trouve en marge de la loi de 1803 une série de métiers, dirait-on dans le langage de la Société des Sciences médicales : « d'arts de guérir », qui sont autant de professions non vérifiées et non contrôlées par l'Etat<sup>453</sup>. Masseurs, bandagistes, orthopédistes, dentistes, toucheurs, barreurs<sup>454</sup> sont quelques-unes des dénominations non protégées par la loi dont peuvent se prévaloir les praticiens taxés de charlatanisme, et qui sont depuis la fin de l'Ancien Régime en concurrence et en compétition avec les médecins<sup>455</sup>. En Moselle, il se trouve un certain nombre de cas avérés de praticiens illégaux, mais l'un d'eux fait l'objet d'un examen plus approfondi de la part de la Société des sciences médicales.

#### **d) « L'affaire Warice » : le recours à un guérisseur vu par la Société des Sciences médicales**

---

451 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de Moselle pour l'année 1821, 1822*, p. 23.

452 LEONARD (Jacques), *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs*, Paris, Aubier, 1981, p. 48.

453 LEONARD (Jacques), *Ibid*, p. 71.

454 LEONARD (Jacques), *Ibid*, p. 82.

455 RAMSAY, (Matthew), *Professional and popular medicine in France, 1770-1830. The social world of medical practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 291.



Les membres de la Société des sciences médicales de Moselle sont naturellement confrontés aux problèmes liés à cette « médecine illégale », et font part de leur expérience à leurs congénères. Aussi « l'affaire Warice » est-elle une illustration des aspects concrets que peut revêtir la concurrence entre médecine diplômée et pourvoyeurs de soins auto-proclamés. Des documents consignés dans un dossier séparé du reste des communications du 5 octobre 1848<sup>456</sup> relatent le déroulé de l'« Affaire Warice ». Les docteurs Bernard et Scoutetten y rendent leur rapport, ayant été chargés par le président de la Société d'enquêter sur la concurrence illégale dont aurait eu à souffrir le docteur Warin le 23 août 1848. Ce dernier s'est en effet rendu dans le village de Corny, à 14 kilomètres de Metz, pour soigner un maréchal-ferrant dont la jambe est fracturée. La jambe est bandée, et une visite de routine effectuée le 2 septembre rend le médecin confiant sur l'évolution de la blessure. Le 8 septembre, lors d'une nouvelle visite, Warin apprend que le maréchal-ferrant s'est rendu chez un rebouteux du nom de Michel Warice (ou Warisse, Varis<sup>457</sup>) à Bérig, une localité à après de soixante kilomètres de Corny. Le rebouteux a jugé bon d'effectuer une opération de chirurgie sur la jambe fracturée.

A l'issue du récit, les griefs retenus contre Warice sont énoncés : il a posé un diagnostic, secondé par un « assistant », effectué des soins, administré un remède (un onguent), donné des conseils et par conséquent, s'en est pris délibérément au patient en « abusant » de sa crédulité, et au docteur Warin en contestant l'efficacité de ses soins. Soucieux de l'art de guérir, les médecins qui ont à intervenir auprès de patients réceptifs aux pratiques des « charlatans » voient leurs efforts bien souvent réduits à néant : les soins médicaux administrés en amont sont annulés par l'action du rebouteux, et les soins prodigués après son passage n'ont pour objectif que d'annuler les pratiques « non scientifiques » dont le patient a été la victime.

Ce phénomène amène à plusieurs réflexions, dont certaines émergent déjà dans l'esprit des membres de la Société. A l'origine de la prolifération et du succès de ces « empiriques » se trouve le patient, un être qu'on ne suppose pas forcément inintelligent, mais amoindri par la maladie, affaibli, et donc crédule. Cela s'apparente à un abus de faiblesse<sup>458</sup> dont se rendent coupables les charlatans d'après le docteur Warin, qui cherche à dédouaner le médecin. Ce dernier ne peut qu'avertir le patient de la dangerosité des charlatans, alors que ce patient attend un remède efficace qui réponde à

---

456 AMM 5I 101, Mémoires, rapports (1848), « Papiers relatifs à l'Affaire Warice ».

457 Un rebouteux mosellan notoire est cité sous le nom de Michel Varis dans GRIGNON (Georges, directeur), *La médecine, Encyclopédie illustrée de la Lorraine, Histoire des Sciences et des Techniques*, Metz et Nancy, Serpenoise – Presses Universitaires de Nancy, 1993, p. 86.

458 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de Moselle pour l'année 1858*, 1859, p. 13.

chacune de ses douleurs. L'affaire Warice met en relief dans l'esprit des membres cette « crainte exagérée » de la part du patient, un manque de confiance qui préside au voyage qu'il a entrepris à Bérig, pour y trouver le conseil d'un rebouteux.

Mais aussi, ce phénomène permet de comprendre le rôle du charlatan comme celui d'un « vendeur de remède », d'un pourvoyeur de service. Le maréchal-ferrant de « l'affaire Warice » va délibérément trouver une aide supplémentaire à celle qu'il juge insuffisante, et cette aide débouche sur une opération, ce qui permet de comprendre la façon de percevoir les soins à cette époque : avant que d'être rémunéré pour provoquer une guérison, on attend d'un médecin de pratiquer une opération chirurgicale. Le médecin est d'abord vu comme un chirurgien<sup>459</sup>, et malgré la disparition des titres chirurgicaux, il demeure nombre de médecins, dont des membres de la Société des Sciences médicales, qui continuent de mettre un accent sur leur qualité de chirurgien.

Reste que les soins prodigués demeurent à l'appréciation du patient, qui peut choisir de faire appel à qui il souhaite, selon ses préférences ou ses moyens. Mais parfois le patient qui s'adresse aux charlatans ne fait finalement que répondre à une absence, celle du médecin<sup>460</sup>. Conscients de cette réalité ainsi que de la nécessité de prévenir le recours des populations aux praticiens illégaux, la Société publie en 1832 une *Instruction populaire sur les Moyens de guérir le Choléra, à l'usage des personnes éloignées du secours de médecins*<sup>461</sup>, rédigée sur la demande du préfet de la Moselle par les docteurs Scoutetten et Maréchal.

Recueillant des expériences d'autres médecins en dehors de la région, la Société publie également en 1841 un *Rapport sur les voies et moyens propres à réprimer le charlatanisme médical et pharmaceutique*, que lui fait parvenir la section de médecine de la Société royale académique de Nantes et de département de la Loire-Inférieure. Ce rapport est aujourd'hui malheureusement absent des travaux conservés par la Société des Sciences médicales.

Enfin, le charlatan est aussi celui qui se pose en concurrent direct face au monopole des soins médicaux qu'entendent conserver les médecins réguliers. Le crédit populaire dont jouit Michel Varis est matérialisé par la statue qui lui est dédiée à Bérig par la commune en 1854<sup>462</sup>, soit quatre ans après sa mort, et qui porte l'inscription « Sa mort a mis en deuil la contrée ». Tout en usurpant

---

459 FAURE (Olivier), *Les Français et leur médecine au XIXe siècle*, Paris, Belin, 1993, p 109.

460 LEONARD (Jacques), *Op cit*, Paris, Aubier, 1981, p. 72.

461 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de Moselle pour l'année 1831-1838*, 1840, p. 28.

462 CONTAMINE (Henry), *Metz et la Moselle de 1814 à 1870. Étude de la vie et de l'administration d'un département au XIXe siècle, t. 1 : la Vie sociale, politique et économique*, Nancy, 1932, p. 118.

les prérogatives d'un médecin, Varis se considère comme dépositaire d'une mission divine<sup>463</sup> qu'il substitue au code philosophico-professionnel des médecins, le serment d'Hippocrate, et à leur imitation il exerce le plus souvent gratuitement. Aussi, si par quelques aspects il peut se prétendre l'égal des médecins en dignité et en compétence, il se considère et est considéré comme un guérisseur différent, plus accessible, naturellement doué et donc non soumis aux contraintes et interdits de la profession.

Ainsi apparaît le sentiment profond de la Société vis-à-vis du charlatanisme : il ne s'agit pas seulement d'une offre frauduleuse, mais aussi d'une demande illégitime de la part des patients. Les travaux publiés par la Société font état de cette double origine. La question de l'efficacité du vomipurgatif du sieur Leroy présenté dans le mémoire du docteur Levert en 1824<sup>464</sup>, et plus encore de la dangerosité de ce remède, est posée par le maire de Metz à la Société : l'ingestion de ce remède provoque des accidents graves et détériore encore davantage la santé de celui qui le prend.

On constate ainsi que si, à la suite de l'affaire, le « remède » est condamné par la Société des sciences médicales de Moselle, puis par l'Académie royale, le maire et même le préfet, les populations s'obstinent pourtant dans la consommation de ladite drogue, en dépit du fait qu'elle ait été proclamée et reconnue dangereuse.

C'est fort de cette relative impuissance du corps médical face aux charlatans que le docteur Isnard, de concert avec ses collègues, « peut donc affirmer que les populations et les malades ont les médecins qu'ils méritent » dans son discours inaugural de 1858. C'est là l'un des discours de la Société des sciences médicales qui pose, contrairement à d'autres, un constat d'échec amer de cette vision de la naturelle propagation de la rationalité au sein des populations, ainsi qu'un refus pour les médecins de prendre leur part de responsabilité dans la diffusion de pratiques et remèdes illégaux par les charlatans. Certaines populations rurales peuvent ainsi être contraintes, à cause de l'éloignement des médecins ou de leur coût trop important<sup>465</sup>, d'avoir recours aux rebouteux ou aux guérisseurs locaux. Il peut apparaître plus naturel d'avoir recours au guérisseur, souvent natif du canton ou du village et connu des habitants, facilement accessible, pouvant être rétribué à moindre coût ou sur une plus longue échéance, plutôt qu'à un médecin urbain qui cultive sa différence de statut social<sup>466</sup>.

---

463 VERSINI (Laurent, directeur), *Encyclopédie illustrée de la Lorraine. La vie intellectuelle*, Metz et Nancy, Serpenoise – Presses Universitaires de Nancy, 1988, p. 87.

464 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de Moselle pour l'année 1824*, 1825, p. 24.

465 LEONARD (Jacques), *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs*, Paris, Aubier, 1981, p. 72.

466 LEONARD (Jacques), *Les médecins de l'Ouest au XIXe siècle*, Paris, Champion, 1976, p. 954.

### 3) Quelle réponse apporter ? La loi et la défense professionnelle

Le discours que formule la Société des sciences médicales à l'égard de ceux qui se posent en concurrents de la médecine diplômée et professionnelle est un discours de nette condamnation. Il consiste en une double exhortation : inviter les dépositaires de la dignité médicale à réfléchir, et inviter les dépositaires de l'autorité publique à agir<sup>467</sup>. Une piste consiste ainsi à exiger des médecins illégaux la production de la preuve de ce qui est supposé leur faire défaut : capacité, compétence et expérience.

#### a) Avoir recours à la loi

Dans un premier temps, la Société des Sciences médicales cherche à peser de sa seule expertise scientifique pour lutter contre le charlatanisme. Ainsi, la Société des sciences médicales de Moselle se saisit dès 1821 d'une question relative à l'emploi d'un médicament : « le vomî-purgatif du sieur Leroy »<sup>468</sup> en expliquant les raisons de la dangerosité de ce "remède". L'angle d'attaque employé par le docteur Rampont, auteur du rapport sur le vomî-purgatif, est double. Il s'attache à la fois à mettre en avant le rôle décisif joué par le supposé remède dans l'aggravation parfois fatale de la maladie, mais il souligne aussi le caractère bénéfique de l'intervention des médecins. Le rôle d'autorité scientifique de la Société est donc décisif : il éclaire, par l'investigation, la démonstration et le dialogue concerté, « le peuple sur ses vrais intérêts » selon l'expression qu'emploie le docteur Rampont.

La voie légale est plus efficace. L'avis d'expert des membres de la Société se heurte parfois à l'opinion publique mais peut se trouver conforté par les textes juridiques, car il existe des dispositifs légaux qui peuvent sanctionner assez efficacement le charlatanisme : la loi de germinal an XI (avril 1803)<sup>469</sup> prévoit des sanctions contre les « guérisseurs » si ces derniers sont reconnus coupables de blessures ou d'aggravation de l'état de santé de leur patient. Une liste annuelle des médecins reçus dans le département est publiée dans les *Annuaire de la Moselle*, une publication reçue régulièrement par la Société des sciences médicales et mise à disposition de ses membres.

---

467 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de Moselle pour l'année 1858*, 1859, p. 13.

468 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de Moselle pour l'année 1821*, 1822, p. 14-15.

469 LEONARD (Jacques), *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs*, Paris, Aubier, 1981, p. 73.

Des amendes viennent enfin sanctionner les usurpateurs, à hauteur de 500 francs pour le titre d'officier de santé, 1000 francs pour celui de docteur, et jusqu'à six mois d'emprisonnement en cas de récidive. Les cas relatés au sein de la Société des Sciences médicales laissent toutefois apercevoir des cas de récidive, comme c'est le cas dans l'affaire Warice. Les membres se reconnaissent assez souvent lésés en tant que praticiens libéraux par des individus qui les dépouillent de leur clientèle solvable de façon illégale et illégitime.

Quelle soit ou non efficace, cette médecine illégale constitue-t-elle une escroquerie aux yeux de ceux qui la pratiquent ? La loi définit cette dernière<sup>470</sup> comme réunissant deux conditions pour former un « abus de crédulité » : d'abord la « conscience de la part du prévenu qu'il en impose sur ses promesses, ses entreprises et l'espérance qu'il donne », et d'autre part l'ignorance de ceux avec qui il traite que leur adversaire se targue de fausses promesses. Or, si le patient fait un appel délibéré à un « charlatan », qui à son tour délivre un soin qui apparaît satisfaisant, les conditions de l'abus de crédulité ne sont pas réunies. Ce qui pose un problème aux médecins qui se plaignent d'ores et déjà d'un encombrement médical, une « surpopulation »<sup>471</sup> qui, on le voit ici, correspond en réalité surtout à une clientèle peu nombreuse que doivent se partager beaucoup de praticiens au nombre desquels se trouvent des charlatans.

### **b) Créer des structures de défense professionnelle**

De manière générale, les moyens ne sont pas encore donnés sur le plan légal à la profession médicale pour se défendre face aux pratiques illégales. A ce titre, les années 1845 à 1848 représentent une occasion manquée pour qu'une structure de défense nationale du corps médical voit le jour.

Initiée en novembre 1845 à l'occasion du « Congrès Médical de France » tenu à Paris, la volonté de créer des « conseils de discipline » est une idée qui séduit le corps des médecins. Le comte Achille de Salvandy, ministre de l'Instruction Publique, assure alors que le Conseil Médical départemental que les médecins appellent de leurs vœux « aura pour mission, d'une part de soutenir les droits du corps médical et de ses membres, d'autre part de maintenir la dignité du corps médical ». Toutes ces informations sont reprises et publiées à l'occasion d'un *Rapport sur les questions adressées par la Société des sciences médicales de la Moselle*<sup>472</sup> adressé par la commission permanente du congrès médical de Paris. Les décisions sont appuyées par les vœux des

---

470 SIREY (Jean-Baptiste), *Jurisprudence du XIXe siècle*, Paris, 1821, p. 373.

471 LEONARD (Jacques), *Op. cit.*, 1981, p. 82.

472 AMM 5 I 98, Mémoires, rapports (1845).

membres de la Société, formulés dans un compte-rendu attaché à ce rapport : « La société a le droit d'exiger des connaissances approfondies de celui à qui elle confie sa santé ». La réforme des ordres de médecins, la défense de la profession médicale et la promotion de son rôle social sont liées à un même objectif : la réalisation d'un corps socio-professionnel plus uni.

Dès 1845, la Société des sciences médicales de Moselle adhère à ce projet. Dans le discours de son président, elle évoque « le remède » au charlatanisme : « créer l'esprit de corps qui n'existe pas, constituer une association générale de tous les médecins honnêtes » à l'exemple de qui est en discussion ailleurs en France. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'élargir le principe d'association entre médecins aux associations elles-mêmes, et de fédérer nationalement les hommes « voués à l'art de guérir ». La Société appelle de ses vœux la création d'une telle structure à l'échelle du département de la Moselle, structure qu'elle se propose de fonder elle-même. « La réforme médicale doit surtout être l'œuvre des médecins », conclut le docteur Puel<sup>473</sup>.

Le texte adopté par les congressistes parisiens présente le projet : « Un collège médical sera créé dans chaque arrondissement et comprendra tous les médecins domiciliés dans l'arrondissement. Chaque collège médical de l'arrondissement élira tous les ans, à la majorité absolue des suffrages, un conseil médical. Le conseil aura pour mission d'une part de soutenir les droits du corps médical et de ses membres, d'autre part de maintenir la dignité professionnelle. Le conseil aura le pouvoir de prononcer devant les circonstances qu'il appréciera cinq ordres de peine disciplinaire : l'admonition, la réprimande, la censure, la radiation temporaire du tableau du collège, et la radiation absolue. Les collèges médicaux seront chargés de signaler au procureur du roi les individus qui exercent illégalement la médecine et d'en presser la poursuite. Les conseils médicaux devront adresser aux autorités administratives et judiciaires, les demandes et réclamations qui intéressent le corps médical ou l'un de ses membres. Tout appel d'une décision disciplinaire rendue par le conseil médical d'arrondissement, ne pourra être portée que devant le conseil médical du chef-lieu du département. Tout appel d'une décision disciplinaire rendue par le conseil médical du département sera porté devant le conseil de l'arrondissement éloigné. » Cet outil devait permettre aux médecins de mieux contrôler les modalités d'exercice de leur profession, de se défendre et de s'appuyer sur la puissance publique autant que sur leur expertise scientifique.

Dans le cadre de la lutte contre l'exercice illégal de la médecine et dans la continuité de ce projet avorté à cause de la Révolution de 1848, la Société des Sciences médicales contribue à la

---

<sup>473</sup> BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de Moselle pour l'année 1845, 1846*, p. 6-8.

création d'une structure de défense professionnelle dont elle rédige les statuts : l'Association des Médecins de la Moselle, qui vise à organiser l'entraide professionnelle dans le cadre des lois régissant les sociétés mutualistes. Approuvée en 1861, elle rejoint alors les sociétés du même type en adhérant à l'Association Générale des Médecins de France, où elle demeure jusqu'en 1872<sup>474</sup>. Il faut noter enfin que le combat de la Société des sciences médicales de Moselle contre le charlatanisme et la médecine illégale participe finalement d'un objectif plus grand, qui est celui de la constitution d'un corps médical plus unifié, par la pratique, la condition, le statut légal.

Il faut donc souligner le rôle paradoxal que jouent les acteurs « illégaux » ou « illégitimes » de la médecine dans l'évolution et la structuration de la médecine officielle. Ainsi en est-il du rôle que jouent les charlatans et « vendeurs de remèdes » dans la transition entre la médecine des anciennes sociétés agraires et celle des sociétés industrielles. Les vendeurs de remèdes et les charlatans généralisent ainsi par exemple la pratique de la rémunération immédiate en argent, en contrepartie d'un soin défini<sup>475</sup>. Précurseurs dans la mise en place des nouveaux rapports entre médecins et patients, avec leurs limites et leurs abus (« vente » excessive de médicaments et de soins, parfois dangereux), les guérisseurs en tous genres tirent bénéfice du contact imparfait entre villes et campagnes et de l'absence de praticiens, qui leur laissent le champ libre. La présence en Moselle des charlatans qui préoccupent les membres de la Société des sciences médicales est ainsi certainement à mettre en relation avec la densité des médecins dans le département. Dans les années 1830, la Moselle compte 2,35 médecins pour 10.000 habitants, alors qu'à la même époque le Haut-Rhin en compte 3,28 pour le même nombre d'habitants, et le Bas-Rhin en compte 4,81<sup>476</sup>.

Les membres de la Société, rompus à l'art de guérir et au fonctionnement du corps humain, savent qu'il est vain de chercher à traiter des symptômes plutôt que de chercher l'origine d'un mal. Pour le charlatanisme aussi, leur attention se porte sur la répression et sur la prévention tout à la fois. Jacques Léonard voit dans la médecine illégale un « poste avancé de la médicalisation »<sup>477</sup> qui a permis aux patients d'être habitués à une pratique médicale spécifique qui consiste à payer pour un soin spécialisé et ponctuel. Ceci n'est qu'une tendance naissante, la majorité des populations susceptibles de recourir à des soins médicaux étant rurale et peu encline à payer en numéraire chacun des soins qui lui sont prodigués<sup>478</sup>.

---

474 JUNG (François), « Les officiers de santé dans le département de la Moselle », *Histoire des sciences médicales*, 1997, n°3-4, p. 297.

475 RAMSAY, (Matthew), *Professional and popular medicine in France, 1770-1830. The social world of medical practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 300-302.

476 *Ibid.*, p. 304.

477 Cité dans *Ibid.*, p. 301.

478 FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la Médecine (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994, p. 103.

La présence de charlatans permet de mettre en relief des problèmes inhérents à l'organisation de la médecine dans les sociétés industrielles contemporaines, et de tenter d'apporter des solutions. Lue comme une étape constitutive de la médicalisation de la France, l'existence de la médecine illégale n'a pas été un fléau aussi intégralement néfaste que l'affirme le docteur Lavert. Au contraire, la présence de cette pratique permet au corps médical en formation de définir des objectifs et des horizons communs, afin de faire l'union entre ses membres.

La Société des sciences médicales de la Moselle est ainsi un lieu où peut naître et s'exprimer un état d'esprit commun sur les questions relatives à la profession, son exercice et les questions liées à la rémunération. En fédérant des avis éclairés émanant de ses propres membres, d'autres médecins ou membres de sociétés savantes, elle contribue à parfaire la conscience de l'appartenance à un groupe et à la définition d'une identité socio-professionnelle. La Société cherche à représenter le corps médical mosellan, mais comme cela a été dit précédemment, elle n'est qu'un reflet partiel de la réalité du corps médical en Moselle.

Toutefois, en faisant s'exprimer des points de vue parfois divergents, en rendant compte collectivement de la diversité des conditions, elle fait ressortir la nécessité de l'union : face aux impératifs liés à la rémunération et au partage d'une clientèle peu nombreuse, face à des usurpations dangereuses pour ses intérêts matériels, pour la crédibilité de la médecine et la santé publique.



### **III - VERS LA RECONNAISSANCE DES MEDECINS**

La Société des sciences médicales cherche en 1819, d'après son propre discours, à combler un vide et répondre à la nécessité pour les médecins d'avoir un lieu d'échange savant. Mais au cours du siècle, elle devient également une structure qui permet au groupe des médecins de construire et d'affirmer son rôle social et de trouver une reconnaissance plus grande, auprès des populations comme des pouvoirs publics.

Après avoir étudié la façon dont la Société des sciences médicales cherche à se rendre utile à la population, et comment elle vise également à fédérer et aider le groupe des médecins, il faut maintenant voir comment elle progresse vers la recherche d'une reconnaissance de son groupe socio-professionnel aux yeux des élites locales.

Pour les médecins, l'appartenance à une telle société savante permet de s'unir et de définir de nouveaux rapports avec les autorités publiques, rapports qui prennent la forme d'une coopération politique dont il faut mesurer l'importance. Quelle est la place que prennent les médecins, en vertu de leur statut de membre de la Société des Sciences médicales, dans le paysage associatif et institutionnel mosellan ?

#### **1) La Société auprès des pouvoirs publics : hygiénisme et ordre public**

A travers la question de l'hygiène et de l'ordre public, il est possible d'étudier les rapports qu'entretient la Société des sciences médicales du département de la Moselle avec les pouvoirs publics représentés notamment par la Mairie, la Préfecture ou l'Etat. Il s'agit de voir comment et pourquoi cette fondation privée et locale, la Société des sciences médicales du département de la Moselle, peut développer une prétention d'action sur la sphère publique et entretenir un dialogue avec les autorités publiques.

Ces deux acteurs que sont l'Etat et l'association entrent-ils en concurrence, ou leurs rapports s'organisent-ils au contraire sous la forme d'un dialogue dont chacun tire profit ?

##### ***a) Origine et enjeux de la collaboration***

On l'a vu, la Société des sciences médicales s'intéresse à la santé des mosellans, et ainsi aux

conditions de sa préservation. C'est naturellement que cette société savante suscite et agrège des travaux portant sur l'environnement et les conditions de vie des populations qu'elle entend servir.

L'« hygiène publique » naît d'un raisonnement politico-économique à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que l'on cherche à influencer sur la longévité des populations pour accroître le nombre des hommes, et fonder la puissance d'un pays ou d'un territoire<sup>479</sup>. Cette doctrine invite naturellement les notables à répercuter les mesures préconisées par les médecins.

L'hygiénisme est la forme que prend au XIX<sup>e</sup> siècle ce souci à la fois des médecins et des responsables politiques d'œuvrer dans le but de rendre plus saines les villes transformées par la révolution industrielle<sup>480</sup>. Un tel projet passe par alors une meilleure connaissance des maladies et des moyens par lesquelles elles se propagent (un meilleur contrôle de l'air, de l'eau, la réorganisation de l'espace urbain), et donc sous-entend une action décisionnelle de la part des pouvoirs publics, appuyée par l'expertise dont se voit investi le corps médical.

La question de la santé est alors, selon cette vision, la chose des autorités publiques autant que la politique est la chose des médecins.

Basée à Metz, la Société des sciences médicales dialogue localement avec une administration municipale consciente du rôle historique de l'Etat dans le maintien de l'ordre public, et dans l'organisation sanitaire de la vie en communauté. Le pouvoir qui lui est délégué dans ce domaine est rappelé régulièrement dans les arrêtés au travers de la loi du 24 août 1790, titre XI, article 3 : « Les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux, sont... 5°. Le soin de prévenir par les précautions convenables, et celui de faire cesser par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux, tels que les incendies, épidémies, épizooties<sup>481</sup> ». L'expertise des membres de la Société des sciences médicales est sollicitée afin d'éclairer la municipalité dans sa mission, afin de l'aider à définir le caractère « convenable » et « nécessaire » des actions mises en œuvre.

C'est à travers le comité de vaccine réuni par le maire de Metz de Turmel en 1819<sup>482</sup> que les membres de la Société des sciences médicales entament le dialogue avec les autorités municipales dans des formes qui restent identiques jusqu'à la fin de la période : sur invitation des détenteurs de

---

479 NOURRISSON (Didier), *Le buveur du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1990, p. 186.

480 FAURE (Olivier), « Patrice BOURDELAIS [dir.], *Les hygiénistes : enjeux, modèles et pratiques*, Paris, Éditions Belin, 2001, 540 p. », *Cahiers d'histoire* [En ligne], 47-1 | 2002, mis en ligne le 29 juillet 2008, consulté le 02 avril 2015. URL : <http://ch.revues.org/450>

481 AMM 5 I 2, Arrêtés du Maire (1805-1822), *Arrêté du Maire de la ville de Metz qui prescrit des précautions pour arrêter les progrès de la petite-vérole*, 11 octobre 1819, p.1.

482 AMM 5 I 2, Arrêtés du Maire (1805-1822), *Arrêté du Maire de la ville de Metz qui ordonne l'impression et la publication d'un rapport et d'une instruction du comité de vaccine sur la pratique de la vaccination*, 2 octobre 1819, p. 2.

la puissance publique, il leur est demandé de formuler un avis d'expert au travers d'un rapport qui adopte une forme constamment reprise par la suite. Après avoir rappelé la légitimité et l'importance de la demande qui leur est adressée, et avoir adressé des remerciements pour la confiance qui leur est accordée, les membres de la Société des sciences médicales chargés de l'écriture du rapport fournissent un ensemble de conseils sur la base de statistiques et d'observations médicales. Le rapport est signé Willaume, Desoudin, Rampont, Friso et Morlanne<sup>483</sup>, membres de la Société des sciences médicales du département de la Moselle.

On perçoit ainsi les contours de la participation de la Société à l'hygiène publique. Son rôle est toujours circonscrit, elle se doit de renseigner et d'éclairer, de fournir des informations d'ordre strictement médical sur les causes de l'émergence et la propagation d'un mal, sans pour autant diriger les décisions du maire et du conseil municipal.

La *Constitution médicale* que la Société fait parvenir chaque année à la Mairie constitue un bon exemple de ce conseil suscité et reçu par le pouvoir municipal.

### **b) Un rapport régulier : la *Constitution médicale et la mortalité de la ville de Metz***

La Société des sciences médicales de la Moselle expose dans sa déclaration d'intention vouloir « éclairer l'autorité sur les mesures hygiéniques d'intérêt local ; de la tenir au courant des constitutions atmosphérique et des maladies régnantes, et de lui fournir, relativement aux maladies épidémiques qui surgissent, les moyens prophylactifs et curatifs.<sup>484</sup> ».

A cette fin, elle fait chaque année parvenir à la Mairie une publication qui vise à tenir les pouvoirs publics informés de l'état sanitaire de la ville. D'abord ponctuelle et liée au contexte de lutte contre la variole en 1819 et 1820, cette publication devient plus fréquente à partir des années 1830. La Mairie prie alors chaque année la Société des sciences médicales de lui faire parvenir ce travail d'observation<sup>485</sup>. Ce rapport statistique s'inscrit alors dans un contexte de développement des études statistiques en France, et dont les travaux d'Adolphe Quételet constituent un exemple dans les années 1820 et 1830<sup>486</sup>. Les données recueillies par les experts sont présentées aux pouvoirs publics, soucieux de mieux définir l'état de la société et d'empêcher les soulèvements ou les

---

483 AMM 5 I 2, Arrêtés du Maire (1805-1822), *Ibid.*, 2 octobre 1819, p.11.

484 COMTE (J. Achille), *Annuaire des sociétés savantes de la France et de l'étranger*, Paris, Victor Masson, 1846, p. 733.

485 AMM 5 I 125-128, Correspondance diverse (1820-1850), Lettre du Maire au Président de la Société des Sciences médicales, le 1er février 1831.

486 Mathématicien et statisticien belge, Adolphe Quételet (1796-1874) réalise des enquêtes sur un certain nombre de faits sociaux (mendicité, pauvreté, criminalité...) en vue de mieux les connaître et les maîtriser.

révolutions. C'est également au cours des années 1830 que se développe avec les travaux d'Ange Guépin une conception plus marquée du pouvoir que devrait se voir conférer le groupe des « capacités »<sup>487</sup>. Son ouvrage, publié en 1835 sous le titre *Nantes au XIXe siècle*, expose un certain nombre d'objectifs de participation politique et de diagnostic social qui peuvent également être ceux de la Société des sciences médicales de Moselle.

La *Constitution* médicale est réalisée par une commission permanente de quatre à cinq membres. Elle est parfois présentée dans l'*Exposé* sous forme de multiples tableaux dans lesquels sont organisées des données relatives aux différentes maladies présentes à Metz pour l'année passée.

Sa structure et sa composition sont fixées définitivement à partir des années 1840. Elle est constituée d'une série d'observations, de descriptions et d'appréciations médicales ainsi que de données statistiques. Le rapport portant sur l'année 1855 présenté par le docteur Didion<sup>488</sup> cherche ainsi à mesurer l'influence des variations météorologiques, pluviométriques et atmosphériques sur la propagation des maladies mois après mois. Il contient également une présentation du nombre de décès classés de différentes manières : selon l'appareil fonctionnel atteint, selon l'âge, selon la maladie... Par un tel travail, la Société des Sciences médicales pose le constat de l'inégalité des populations devant la mort, et s'attache à isoler scientifiquement (soit, par l'hypothèse et l'observation) l'origine de la misère populaire dans un but sanitaire.

A ce titre, le *Constitution* est d'abord un rapport statistique visant à rendre compte d'un état objectif de la situation sanitaire. Selon la conception de l'époque, l'opinion est dissociée des faits en matière de statistique<sup>489</sup>. Les prescriptions qui résultent de son examen ne sont pas délivrées par la Société elle-même, mais sont définies par la Municipalité à la lumière des données qu'on lui présente.

L'influence de la Société des sciences médicales reste malgré tout importante grâce à ce type de rapport, car comme le signale le docteur Didion : « si les chiffres se prêtent souvent à ce qu'on veut leur faire dire, il est des cas où les nombres sont des faits si évidents que rien ne peut en ébranler la valeur, et qu'ils demeurent comme l'expression de la vérité »<sup>490</sup>. En prétendant ne délivrer

---

487 LE MAREC (Yannick), *Le temps des capacités. Les diplômés nantais à la conquête du pouvoir dans la ville*, Paris, Belin, 2000, p. 211.

488 5 I 52-57, Fondation, correspondance, membres (1820-1870), Rapport statistique sur la constitution médicale et la mortalité de la ville de Metz pendant l'année 1855, par le docteur Didion, 1856.

489 LE MAREC (Yannick), *Op. cit.*, 2000, p. 210.

490 5 I 52-57, Fondation, correspondance, membres (1820-1870), Rapport statistique sur la constitution médicale et la mortalité de la ville de Metz pendant l'année 1855, par le docteur Didion, 1856, p. 6.

que des faits objectifs, recueillis grâce à une méthode scientifique et présentés au moyen d'un talent d'exposition académique, la Société confère un pouvoir important à ses prescriptions.

En communiquant ses observations la Société des sciences médicales participe à sa façon à l'instruction du pouvoir public, qu'il veut informer de vérités scientifiques. Est-ce là la seule participation des membres au pouvoir politique à l'échelle de la ville, ou peut-on remarquer une implication plus directe des membres à la vie publique ?

### **c) Les membres de la Société au sein du conseil municipal**

Un certain nombre d'études montrent que la présence des médecins s'est affirmée dans certaines institutions représentatives à la fin du XIXe siècle. On peut ainsi établir qu'en 1881, 62 députés sur 560 sont médecins, ce qui représente près de 11% des députés<sup>491</sup>. Avant l'avènement du régime républicain, certains membres du groupe social des « capacités », bourgeois cultivant les lettres, arts et sciences et pour nombre d'entre eux, membres de sociétés savantes, tentent déjà d'intégrer les institutions<sup>492</sup>.

Le Conseil municipal est un lieu important de la décision à l'échelle de la ville. C'est en particulier au sein de celui-ci que les « capacités », et plus précisément les médecins membres de la Société des sciences médicales, peuvent chercher à promouvoir leur groupe social et à faire reconnaître leur talent<sup>493</sup>.

D'après une étude menée sur la composition du conseil municipal de Metz au XIXe siècle<sup>494</sup>, au total dix membres de la Société des sciences médicales sont présents au conseil municipal entre 1800 et 1872. Cela correspond à 10% des membres titulaires de la Société, et à un peu moins de 5% des conseillers, soit un effectif assez réduit.

---

491 CHARLE (Christophe), *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 1991, p. 275.

492 LE MAREC (Yannick), *Op. cit.*, 2000, p. 71.

493 *Ibid*, 2000, p. 71.

494 AMM, MULLER (David), *Les conseillers municipaux de Metz de 1814 à 1871*, mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Metz, 2000, 77 p.

<b>Membre de la SSMM</b>	<b>Années au Conseil municipal</b>	<b>Autres fonctions</b>
<b>Chaumas</b>	1831-1843	Adjoint (1835-1839)
<b>Gehin</b>	1865-1872	
<b>Gorcy</b>	1800-1814	
<b>Lallement</b>	1835-1837	
<b>Levert</b>	1820-1824	
<b>Maréchal</b>	1830-1855	Maire (1854-1871)
<b>P. Monard</b>	1852-1865	
<b>Puel</b>	1845-1848, 1852-1864	
<b>Scoutetten</b>	1835-1837, 1840	
<b>Sido</b>	1830-1848	

*Membres de la Société des Sciences médicales présents au Conseil municipal, 1800-1872.*

On remarque que pour sept d'entre eux, cet investissement s'étale sur plus d'une décennie, si bien que deux d'entre eux ont également exercé d'autres fonctions : le docteur Chaumas est adjoint durant cinq ans, et Félix Maréchal assure les fonctions de Maire de la ville pendant dix-sept ans. Si l'on exclut le docteur Gorcy (qui n'est plus conseiller à partir de 1814), on compte au total neuf membres de la Société des Sciences médicales présents au Conseil municipal.

L'implication des membres de la Société des sciences médicales au sein du Conseil municipal peut s'expliquer de plusieurs façons. On constate que la majorité d'entre eux, soit six personnes, exercent leur mandat durant la période de la Monarchie de Juillet, entre 1830 et 1848. Ce régime est marqué par une implication plus importante des « capacités » et des membres de sociétés savantes dans les institutions politiques<sup>495</sup> que par le passé. Ils s'investissent notamment de manière directe au sein des Conseils municipaux ou généraux, mais aussi par l'élection de représentants<sup>496</sup>. A ce titre, l'implication des membres de la Société des Sciences médicales est plus marquée d'abord en raison du changement de régime et de la libéralisation de la vie politique. Effectivement, les membres de sociétés savantes reconnues par la loi sont comptés comme électeurs municipaux à partir de 1831<sup>497</sup>.

495 LE MAREC (Yannick), *Op. cit.*, 2000, p. 66.

496 *Ibid.*, p. 67.

497 CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Paris, CTHS, 1998, p. 111.

<b>Années</b>	<b>Conseillers municipaux (membres de laSSMM)</b>
<b>1840</b>	31 (2)
<b>1845</b>	35 (1)
<b>1850</b>	30 (1)
<b>1854</b>	
<b>1860</b>	32 (2)
<b>1865</b>	26 (1)
<b>1870</b>	32 (2)

*Effectifs comparés des conseillers municipaux et des membres de la Société des Sciences médicales, 1840-1870<sup>498</sup>.*

Cet engagement hors de la structure associative concerne une fois encore une portion très réduite des membres ; il s'agit d'un engagement local, essentiellement municipal, et il est généralement le fait des membres titulaires. On peut postuler que tous n'ont pas le temps à consacrer à une telle activité du fait de leur carrière médicale, et que seuls les membres les plus éminents de la Société des Sciences médicales, jouissant d'une fortune, d'une culture et d'une formation suffisantes sont attirés vers l'exercice d'un mandat politique.

Toutefois, certains membres de la Société s'illustrent dans une carrière politique plus poussée, qui dépasse la seule vie politique locale. L'exemple le plus significatif est celui d'Edouard Bamberger, docteur en médecine et membre titulaire depuis 1858, qui devient député de la Moselle en février 1871<sup>499</sup>. Il est possible de formuler la même remarque au sujet des carrières nationales : la société savante est un lieu de sociabilité qui n'a pas pour objectif l'édification et la formation aux carrières politiques de ses membres. Très peu d'entre eux décident de solliciter un mandat électif, et cela relève d'un choix personnel indépendant de leur participation à la Société des sciences médicales, même si cette dernière a pu leur permettre de tisser des liens d'amitié voire des affinités politiques en dehors des séances régulières.

La Société des sciences médicales de la Moselle est une structure collective qui n'empêche pas les trajectoires individuelles. De même que tous les membres de la Société ne cherchent pas à briguer un mandat au Conseil municipal, il se trouve au cœur de ce dernier des médecins qui ne sont

498 D'après l'*Annuaire Historique et Statistique du Département de la Moselle*, Metz, Verronais, 1819-1857 et *La Moselle Administrative*, Metz, E. Sauer, 1857-1871.

499 EL GAMMAL (Jean) (dir.), *Dictionnaire des parlementaires lorrains de la Troisième République*, Metz, Serpenoise, 2006, p. 42.

pas membres de la Société des Sciences médicales<sup>500</sup>.

Si le pouvoir des médecins s'affirme davantage dans la ville au cours du siècle, on peut l'observer autrement que dans la composition des institutions.

#### **d) La Société des Sciences médicales et l'extension de la parole médicale**

Par les diverses formes que prend sa collaboration avec les autorités, par la communication de la *Constitution* médicale ou sa participation aux institutions, la Société des sciences médicales de la Moselle contribue à défendre un certain rôle politique des médecins<sup>501</sup>. Plus que par leur participation aux institutions, la Société contribue surtout à renforcer le pouvoir d'injonction des médecins en fournissant des prescriptions sur de nombreux domaines de la vie en société, et en faisant porter cette parole aux détenteurs de l'autorité.

Par exemple, la Société des sciences médicales met en place en son sein dès les années 1830 et sur invitation de son président une commission permanente d'hygiène publique. Il s'agit d'affecter certains membres de la Société à une tâche précise : élaborer des rapports et des travaux portant sur la police sanitaire et l'hygiène publique, car ceci est considéré comme une prérogative essentielle de la Société.

En dépit de sa mission affichée de simple conseil et d'expertise aux côtés des autorités, cette commission sait par moments se montrer revendicative. Elle fournit par exemple le 4 août 1868 un rapport sur l'état des fossés de la place de Metz<sup>502</sup>, dont il faut remarquer qu'il n'a pas été commandé par la municipalité, mais qu'il fait suite aux remarques adressées à la Société des sciences médicales par l'un de ses membres, le docteur Warin. Ce rapport est adressé par la suite aux « autorités compétentes » afin d'attirer leur attention et appeler à une action, mais dans ce cas précis il est à noter que l'initiative vient de la Société, s'appuyant sur l'observation de ses membres, leurs travaux antérieurs, et les « réclamations incessantes » du comité départemental d'hygiène. Deux appuis essentiels viennent finalement fonder l'autorité de ce rapport, outre la valeur scientifique de leurs auteurs : le fait que cette commission a été créée spécifiquement par le pouvoir auquel elle s'adresse, mais aussi le poids de l'autorité militaire à Metz qui pourrait pâtir de l'insalubrité des

---

500 AMM, MULLER (David), *Les conseillers municipaux de Metz de 1814 à 1871*, mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Metz, 2000, p. 32-33.

501 FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la Médecine (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994, p. 114-115.

502 CBBr 8 g 8, *Rapport de la commission permanente d'hygiène publique sur l'état de quelques fossés de la place de Metz*, par J.-B. GEHIN, Metz, Verronnais, 1868, 7 p.



fossés entourant la caserne Chambière.

On peut voir à travers cet exemple comment s'opère l'extension du domaine de la parole médicale vers d'autres secteurs de l'organisation de la vie en société. La Société des sciences médicales, reconnue à travers son rôle de commission permanente comme compétente sur les questions d'hygiène publique se prononce ici sur l'aménagement urbain de la ville de Metz. Ce n'est pas une exception à l'échelle de la ville où organisation urbaine et hygiène sont naturellement liés, car les services de la mairie en charge de l'hygiène et la salubrité font part systématiquement au bureau d'Architecture et de Voirie de leurs réflexions. Aussi la Société des sciences médicales se prononce parfois sur l'aménagement urbain, comme à travers les débats autour de la question du jardin botanique<sup>503</sup> dont un membre réclame un temps la translation ou le réaménagement.

Le projet de la Société des sciences médicales se rapproche ainsi de celui qui est présenté dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*. Celles-ci annoncent dans leur prospectus inaugural de 1829 que « La médecine n'a pas seulement pour objet d'étudier et de guérir les maladies. Elle a des rapports intimes avec l'organisation sociale : elle aide le législateur, éclaire le magistrat, veille avec l'administration au maintien de la santé publique.<sup>504</sup> »

La parole « politique » des médecins de la Société des sciences médicales, si l'on considère son existence d'après ce qui a été dit précédemment, n'est pourtant pas subversive ou révolutionnaire, mais bien davantage morale et conservatrice. On peut lire à travers les prescriptions hygiénistes de la Société une dénonciation des comportements individuels<sup>505</sup> conduisant à la maladie, qui à son tour provoque la dégénérescence morale, et réciproquement.

La Société des sciences médicales ne prend pas part aux décisions de politique municipale ou locale, mais ne fait qu'éclairer et fournir un avis qui se veut expert. Cet avis est librement construit par la Société au terme de débats au sein de la commission chargée de le rédiger, mais il demeure commandé par les pouvoirs publics qui en disposent comme ils l'entendent.

Lorsqu'il est dirigé vers les populations, leur discours sur la vie en société prend essentiellement la forme d'une addition de prescriptions individuelles, et en ce sens elle « culpabilise les individus et acquitte la société »<sup>506</sup>. Les effets des conditions de travail, du modèle économique en vigueur n'apparaissent pas dans leurs observations. On peut donc affirmer que si

---

503 AMM 5 I 97, Mémoires et rapports (1844), *Sur le projet de translation du jardin botanique*, 1844.

504 FAURE (Olivier), *Op. cit.*, 1994, p. 114.

505 BOURDELAIS (Patrice), *Les Hygiénistes : enjeux, modèles, pratiques*, Paris, Belin, 2001, p. 444.

506 *Ibid*, p. 445.

dans le cadre de la Société des sciences médicales les prescriptions publiques des médecins -quand elles existent- peuvent prendre une forme programmatique, il ne s'agit ni d'appeler à un bouleversement de l'organisation institutionnelle ou sociale, ni d'y prendre part.

Les prérogatives de l'Etat et celles du corps médical, réuni en société savante, sont bien définies. Si cette dernière peut formuler un discours parfois revendicatif, l'Etat a toujours l'ascendant sur l'association, qu'elle a pour devoir de surveiller mais également de soutenir.

## **2) Les pouvoirs publics auprès de l'association : soutien et autonomie**

A partir du début du XIXe siècle et plus précisément dans les années 1830 sous la Monarchie de Juillet, le pouvoir s'intéresse davantage au peuple et cherche à définir sa nature, son fonctionnement et ses besoins<sup>507</sup>. Les autorités ont alors besoin d'experts, et se rapprochent des médecins qui, souvent réunis au sein des sociétés savantes, ont démarré un travail d'observation médicale de la population<sup>508</sup>.

Quant à la société savante, si elle est très souvent une réalisation initiée par la société civile, par la volonté d'un ou plusieurs individus, elle ne survit pas seule de manière autarcique une fois créée. Elle a besoin de soutien et de reconnaissance de la part du pouvoir public et de la société, et se doit donc de rechercher constamment prestige, crédibilité mais aussi liquidités.

### **a) Le soutien de la parole médicale par les autorités**

Exemples significatifs de l'entente de la Mairie et de la Société sur le terrain de l'hygiénisme, les affiches et publications produites par la municipalité sur les questions de santé publique sont souvent directement inspirées des réflexions de la Société des sciences médicales. Occasionnellement, les membres sont eux-même sollicités pour rédiger des affiches ou des manuels d'hygiène dont la publication est assurée par la Mairie.

En effet, les pouvoirs publics peuvent tirer profit de la consultation d'experts en matière médicale, tant les questions liées à l'hygiène peuvent être liées à celles d'ordre public. Les autorités

---

507 LE MAREC (Yannick), *Le temps des capacités. Les diplômés nantais à la conquête du pouvoir dans la ville*, Paris, Belin, 2000, p. 207.

508 *Ibid*, p. 209.

peuvent ainsi s'appuyer sur l'expertise des médecins pour imposer un certain nombre de mesures au nom de la santé publique, considéré comme l'un des avatars du bien commun. Cela peut être illustré par l'exemple du choléra dans les années 1830, alors que les médecins se rallient à la théorie de l'infection<sup>509</sup>, soutenus dans leurs conclusions par le pouvoir. L'enjeu est politique : se ranger en faveur de la théorie de la contagion, c'est se prononcer pour la mise en place de cordons sanitaires qui se concilient mal avec le régime de liberté de la Monarchie de Juillet, avec la liberté du commerce, des déplacements et avec la croissance économique. Dans le contexte des émeutes de Lyon en 1831 et celles de Paris en 1832 et 1834, il apparaît dangereux et impopulaire de prononcer des mesures anti-contagieuses contraignantes.

A Metz, la Municipalité s'engage également par ordonnances en faveur de certaines affirmations formulées par les membres de la Société des sciences médicales. Quels éléments de discours médical sont mis en avant, et dans quel but ?

A première vue, la parole n'est laissée aux médecins dans le contenu de la communication municipale dès lors qu'il s'agit de problématiques de voirie et d'hygiène de base. On remarque par exemple que le docteur Herpin, qui devient membre titulaire de la Société des sciences médicales en 1867, est l'auteur d'une affiche sur les soins à donner aux noyés<sup>510</sup>, ainsi que d'une *Instruction sur les premiers soins à donner aux personnes asphyxiées par les vapeurs du vin ou de la bière en fermentation, du charbon ou de la braise allumés*.

Les prescriptions de la Société des sciences médicales au sujet de l'hygiène sont suivies au cours du siècle par les autorités municipales, qui peuvent incarner un relai de la parole médicale au sein de la ville. Le contenu est à la charge de la société savante, et la Mairie détient quant à elle le pouvoir de publicité de l'information, comme le montre par exemple une ordonnance de police de 1851<sup>511</sup>. L'affiche présentant cette ordonnance rappelle la loi existante et invite, dans la lignée des prescriptions de la Société des Sciences médicales, au maintien de la propreté des voies de circulation.

La Municipalité propage la parole de la Société en y adjoignant une dimension supplémentaire, puisque dans ce cas les ordonnances liées à santé publique sont couplées à une

---

509 FAURE (Olivier), *Op. cit.*, 1994, p. 142-147. Les maladies jugées "contagieuses" peuvent se propager d'un individu à l'autre : les combattre peut donc passer par une restriction de la liberté de circulation. La théorie de l'infection postule quant à elle une origine environnementale ou animale à la maladie.

510 AMM 5 I 6, *Instruction diverses (1819-1866)*, *Instruction sur les premiers soins à donner aux noyés avant l'arrivée du médecin*.

511 AMM 5 I 3, *Arrêtés du maire (1831-1849)*, *Ordonnance de police concernant la netteté et la salubrité de la ville*, 1er octobre 1851.

problématique de préservation des libertés. Ainsi, un arrêté de police concernant la propreté, la salubrité et la libre circulation dans la ville publié 1851<sup>512</sup> une simple indication médicale est peu efficace d'elle-même. Le fait qu'elle soit réitérée d'une année à l'autre montre son manque d'efficacité, et pose la nécessité pour ces mesures d'être soutenues par l'autorité publique.

Devenues prescriptions municipales, ces contenus sur l'hygiène et la salubrité sont soutenus parfois par des mesures policières, l'autorité se fait menaçante et rappelle régulièrement les droits et obligations de chacun. Peu d'éléments du discours médical de la Société des Sciences médicales sont mis en avant par le pouvoir municipal, mais ceux qui sont sélectionnés obéissent tous à l'impératif de sûreté et d'hygiène publique.

Un petit nombre de médecins réussit à se faire entendre des autorités. Mais quelle confiance les autorités, composées de notables parfois plus attachées à établir un ordre social (par la lutte contre l'alcoolisme par exemple), qu'à prendre des mesures d'hygiènes, accordent-elles à la médecine ? Même sous l'administration d'un Maire docteur en médecine (à l'image de Nicolas-Damas Marchant ou Félix Maréchal), les médecins ne sont pas décisionnaires : ils ne peuvent qu'influencer ou inspirer les décisions.

Les pouvoirs publics conservent toujours le contrôle de l'expertise médicale : ils font appel à elle, sélectionnent et dirigent les prescriptions afin d'y trouver un appui dans l'exercice des prérogatives de sûreté et d'hygiène publique.

### ***b) La subvention et la surveillance de la Société des sciences médicales***

L'origine des ressources financières de la Société témoignent d'un soutien qui est essentiellement local. Outre la cotisation annuelle de ses membres fixée annuellement, la Société tire ses ressources financières des aides qui lui sont octroyées par les autorités publiques : une allocation de 200 francs votée par le conseil général du département de la Moselle, et une de 400 francs votée par le conseil municipal de Metz<sup>513</sup>.

Lorsqu'il s'agit des médecins illustres qui se sont illustrés localement, la municipalité tend à soutenir davantage les médecins eux-mêmes que la Société dans son ensemble. Ainsi pour l'année 1860, les médecins Morlanne et Ibrelisle reçoivent un secours de 600 francs chacun octroyé par la

---

512 AMM 5 I 4, Arrêtés du maire (1851-1870), *Arrêté de police concernant la propreté, la salubrité et la libre circulation dans la ville*.

513 COMTE (J. Achille), *Annuaire des sociétés savantes de la France et de l'étranger*, Paris, Victor Masson, 1846, p. 734.

Mairie<sup>514</sup>, alors que la Société des sciences médicales ne perçoit que 200 francs. Il importe donc pour les autorités de soutenir les initiatives privées, lorsqu'il s'agit d'œuvres philanthropiques ou de sociétés savantes. Toutefois, il apparaît plus important encore de soutenir ceux de leurs membres qui s'illustrent comme des figures de l'assistance publique, à l'image des praticiens les plus actifs. Morlanne est ainsi récompensé pour son activité de vaccinateur, mais également pour avoir fondé une école de sages-femmes en 1805<sup>515</sup>, les Soeurs de la Charité Maternelle.

Au delà de la reconnaissance légale de la protection dont peut jouir la Société, doit-elle subir une surveillance étroite ? Comme cela a été rappelé en introduction de ce travail, les associations et plus particulièrement les sociétés savantes ont été supprimées par les lois révolutionnaires (décret d'Allarde et loi le Chapelier, respectivement de mars et juin 1791 supprimant les corporations, et décret de septembre 1792 supprimant les sociétés savantes). En effet, ces associations sont alors inquiétées par l'Etat pour leur caractère potentiellement subversif et conspirateur.

Le zèle que semble déployer la Société des Sciences médicales dans son travail savant dès les premiers temps de sa fondation peut être une preuve de la hâte et la ferveur de ses membres, mais peut également traduire la volonté pour le groupe de prouver aux autorités que derrière son projet savant ne se cachent pas des motivations religieuses ou subversives<sup>516</sup>. Il s'agit aussi pour l'Etat d'éviter la constitution d'une corporation (comme c'est le cas pour certaines sociétés de pharmaciens), ou de se trouver en présence de groupes se prévalant des qualificatifs abusifs tels ceux d'« institut », de « société royale » ou d'« académie », titres décernés par la Préfecture ou le gouvernement royal.

Les membres de sociétés savantes s'organisent au sein d'associations, de clubs ou de salons qui sont autant de lieux permettant l'échange d'opinions dans un contexte toujours marqué par la libéralisation de la vie politique. La ville de Metz compte des partisans de toutes les tendances, autours de publications comme *Le Courrier de la Moselle* (républicain, et avant cela, libéral) ou *La Gazette de Metz* (légitimiste et conservatrice).

Dans ces journaux, rares sont les interventions des membres de la Société des sciences médicales. Le docteur Bégin, membre titulaire résident de la Société des Sciences médicales depuis 1836 et acteur de la sociabilité savante messine, est par ailleurs le fondateur du journal *L'Indicateur*

---

514 SAUER (Edouard), *La Moselle Administrative*, Metz, M. Alcan, 1860, p. 145.

515 BEGIN (Emile-Auguste), *Biographie de la Moselle*, Metz, Verronnais, 1831, t. III, p. 335-336.

516 CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Paris, CTHS, 1998, p. 110.

de l'Est en juin 1830<sup>517</sup>. Imprimé chez Jules Verronnais, ce journal au contenu « scientifique, littéraire, industriel et commercial » se politise et prend parti pour la révolution de juillet 1830. Il cesse de paraître en 1831. Quant au docteur Bamberger, républicain convaincu, il intervient à plusieurs reprises dans *Le Courrier de la Moselle*, publiant essentiellement des comptes-rendus des conférences de l'Hôtel de Ville<sup>518</sup>. Edouard Bamberger se fait remarquer par sa participation politique dans certains journaux républicains, et comme un membre de l'opposition radicale à la fin du Second Empire. Par ailleurs, il est l'un des orateurs de la campagne pour le non avant le plébiscite de mai 1870 sur les réformes de Napoléon III, et il devient député de la Moselle en 1871<sup>519</sup>.

Il n'est sur Metz pas de clubs politique notables, hormis un Cercle Républicain, une Union des Travailleurs et une Société Napoléonienne dont il est à craindre « une influence notable sur les ouvriers »<sup>520</sup>, ainsi que divers cercles se tenant chez des particuliers.

La Société des sciences médicales ne souffre d'aucune ambiguïté et n'est jamais inquiétée en tant que société politique, mais figure explicitement parmi les sociétés savantes, académies ou commissions scientifiques<sup>521</sup>. Il faut noter toutefois que quelques-uns de ses membres, remarquables pour leur engagement politique, sont présents au sein de la Société constitutionnelle, d'aspiration libérale et anti-monarchique, à la fin des années 1820 : c'est le cas d'Henri Scoutetten ou de Félix Maréchal<sup>522</sup>.

Pour autant, si la Société des Sciences médicales n'est pas l'une de ces formations politiques dont les membres "se comptent pour marcher à l'ennemi" selon la formule de Tocqueville, les médecins qui s'y trouvent n'ont-ils pas l'occasion de poser, avec leurs diagnostics médicaux, des prescriptions politiques?

Outre la participation ponctuelle et isolée de quelques-uns de ses membres à divers périodiques, la Société des sciences médicales n'est pas un groupe politique et à ce titre ne souffre pas d'un contrôle rigide de la part des autorités. L'indépendance et la liberté dont elle dispose tient en grande partie à son statut de société savante et à l'absence d'engagement politique de ses membres.

La Société des sciences médicales est un groupe savant qui jouit d'une considération

---

517 BARBE (Jean-Julien), *Les journaux de la Moselle*, Metz, Imprimerie Lorraine, p. 42.

518 *Ibid.*, p. 47.

519 EL GAMMAL (Jean), (dir.) Dictionnaire des parlementaires lorrains de la Troisième République, Metz, Serpenoise, 2006, p. 42

520 ADM 1 T 75, T VI 6-1, informations fournies par la gendarmerie de la Moselle le 5 février 1849.

521 ADM 1 T 75, T VI 6-1, lettre du 12 mars 1862 adressée au préfet par le Maire de Metz.

522 DESMARS (Bernard), *Félix Maréchal (1798-1871). Médecin et maire de Metz*, Metz, Serpenoise, 2011, p. 71-73.

nouvelle de la part du pouvoir, qui s'appuie pour mener à bien son action sur certains des « corps intermédiaires » que voulait supprimer la législation révolutionnaire héritière de la pensée de Rousseau. Sollicitée par le pouvoir depuis la période révolutionnaire<sup>523</sup>, la science et plus particulièrement la médecine ne constituent pas un sujet d'inquiétude pour l'ordre public.

Si les médecins gagnent au cours du XIXe siècle une forme de pouvoir d'expertise et de prescription qui leur confère reconnaissance et utilité sociale, ce pouvoir ne s'exerce pas toujours de manière institutionnelle. On l'a vu, seule une infime partie des membres de la Société des Sciences médicales participe à la vie politique de la ville, du département ou du pays par la participation à des périodiques politiques ou par l'exercice d'un mandat électif. Les médecins ne cherchent pas à concurrencer ou contester l'autorité avec laquelle ils travaillent, et c'est proprement la confiance qui résulte de cette coexistence<sup>524</sup> qui permet à la parole médicale d'être entendue.

Le domaine de compétence fondant leur rôle social demeure la science médicale. A ce titre, la Société à laquelle ils adhèrent s'attache à s'inscrire dans un réseau d'associations, de sociétés savantes et de structures rattachées au monde de la science ou de la médecine. Comment se compose ce réseau, et en quoi participe-t-il à la construction du rôle social des médecins ?

### **3) Entretenir le dialogue avec les associations**

La Société des Sciences médicales privilégie le travail collaboratif de ses membres. Mais qu'en est-il de sa collaboration avec d'autres associations ?

#### ***a) Parler aux professionnels : la Société mutualiste des médecins de la Moselle***

En 1819, la Société des sciences médicales naît de la nécessité du regroupement des médecins à des fins scientifiques, pour faire progresser les connaissances et les savoir-faire médicaux. Nous avons remarqué qu'il se trouve en son sein des débats sur l'actualité de la discipline, des méthodes, des cas concrets, mais qu'il émerge aussi rapidement des questions sur la profession elle-même.

Les travaux de la Société des sciences médicales s'attachent à défendre la science médicale mais aussi en filigrane celui la pratique. Toutefois, ce n'est pas la fonction première de la Société

---

523 LE MAREC (Yannick), *Op. cit.*, 2000, p. 63.

524 *Ibid.*, 2000, p. 132-133.

des Sciences médicales<sup>525</sup>, et le besoin d'une structure supplémentaire se fait sentir. Dans le sillage du grand congrès médical parisien de 1845, les médecins appellent de leur vœux une Association générale des médecins de France, qui veut permettre de réaliser l'unité de la médecine du point de vue éthique, professionnel et scientifique, en s'appuyant sur des relais que sont les associations départementales.

Lors de sa séance du 1er décembre 1852, la Société des Sciences médicales décide de prendre sous son patronage une « Association médicale » qui devient la Société mutualiste des médecins de la Moselle. Ses statuts sont rédigés par la Société des sciences médicales, et elle est ouverte aux médecins, chirurgiens et officiers de santé du département de la Moselle en excluant « ceux qui font des annonces dans les journaux, ou qui ont subi des condamnations »<sup>526</sup>. L'objectif est ici affiché : créer en marge de la Société des Sciences médicales une association réunissant les médecins honnêtes en vue d'organiser une profession la plus irréprochable possible.

Après avoir essayé un certain nombre de refus de la part du Ministère et de la Préfecture craignant de voir rétablie une ancienne corporation, les statuts sont modifiés plusieurs fois. La Société mutuelle est finalement approuvée le 9 mars 1861, et adhère la même année à l'AGMF, l'Association générale des médecine de France. Le 8 mai suivant, le maire de Metz Félix Maréchal, par ailleurs membres titulaire de la Société des Sciences médicales, confirme le docteur Dieu au poste de président de l'« Association de prévoyance et de secours mutuel des médecins de la Moselle ».

Cette Société mutuelle affiche des objectifs différents à ceux de la Société des Sciences médicales. Plus que le travail savant, elle s'intéresse avant tout au soutien financier et professionnel des praticiens ; ses recettes consistent en une adhésion de 15 francs à laquelle s'ajoute la participation annuelle à hauteur de 10 francs<sup>527</sup>. Au total, une somme de 200 francs par semestre est destinée à aider les médecins en difficulté.

Il faut remarquer toutefois que cette Société mutuelle garde des contacts avec la Société des Sciences médicales jusqu'à sa dissolution en 1872. Les deux association s'intéressent à la promotion du rôle social des médecins, et se prononcent pour l'augmentation de la durée d'études et la

---

525 AMM R I 52, *Règlement de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, Metz, Verronnais, 1842, p. 2.

526 JUNG (François), « La Société mutualiste des médecins de la Moselle (1861-1872) », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1996, Metz, p. 95

527 *Id.*, p. 95.



suppression de l'officiat de santé. Ce projet est défendu constamment par la Société mutuelle au cours de son existence, et elle n'hésite pas à échanger avec la Société des sciences médicales des publications sur le sujet.

L'exposé que présente le docteur Finot lors de l'assemblée générale en 1866 de l'Association de Prévoyance et de Secours Mutuels des Médecins de la Moselle est une source essentielle, car il est expédiée à la Société des Sciences médicales et propose un historique des grandes problématiques professionnelles de la médecine au XIXe siècle telles qu'elles peuvent être formulées et reprises par les membres de la Société des sciences médicales<sup>528</sup>.

Cette brochure est tirée à 1700 exemplaires, à destination des médecins de la Moselle et des départements environnants, mais aussi au Conseil d'Etat et aux associations médicales<sup>529</sup>. Plus encore, cette Société manifeste son intention de s'adresser à l'autorité épiscopale pour lutter contre la concurrence religieuse et la pratique illégale. Elle souhaite s'adresser aussi aux pharmaciens et aux officiers de santé, ainsi qu'aux sages-femmes du département ; cela montre que cette Société désire s'adresser à un grand nombre d'institutions et d'individus, plus encore que la Société des sciences médicales<sup>530</sup>.

Elle regroupe 70 praticiens sur 125 que compte le département en 1871, alors qu'un an auparavant la Société des Sciences médicales compte moins d'une trentaine de membres mosellans<sup>531</sup>. La Société des sciences médicales compte toutefois un grand nombre de correspondants (près de 113), ce qui confère à la Société mutuelle un ancrage alors beaucoup plus local. Peu intéressés par le travail savant, les praticiens qui rejoignent cette Société mutuelle y trouvent un intérêt financier concret en cas de difficultés. Cette Société s'adresse au final à un public différent, aux praticiens mosellans officiellement reconnus. Du fait de son questionnement moins théorique et plus ouvertement professionnel, elle s'adresse directement à une majorité de médecins en tant que professionnels de l'art de guérir, plus qu'à ceux d'entre eux qui désirent s'adonner à un travail savant.

## **b) Dialoguer avec les sociétés savantes**

La Société des sciences médicales du département de la Moselle œuvre de diverses manières

---

528 Voir précédemment, III – 2, Au service des médecins.

529 JUNG (François), « La Société mutualiste des médecins de la Moselle (1861-1872) », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1996, Metz, p.100.

530 *Ibid.*, 1996, p. 103.

531 BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle pour l'année 1869*, 1870, p. 184-185.

à la reconnaissance sociale des médecins. Mais les médecins ne doivent pas seulement leur reconnaissance ou leur prestige à leur adhésion à la Société des Sciences médicales, mais aussi du fait qu'ils sont impliqués dans un certain nombre d'autres associations. Nous nous proposons d'observer lesquelles, et dans quelle mesure ces appartenances multiples jouent un rôle dans l'affirmation du prestige des médecins membres de la Société des sciences médicales.

Combien de membres de sociétés savantes sont concernés par ce que les historiens de la sociabilité nomment la « pluri-appartenance »<sup>532</sup> ?

Les études sur le sujet montrent que ce phénomène varie selon les régions et les individus concernés. Caroline Barrera observe qu'à Toulouse, près de 95% des membres de sociétés savantes sont membres de deux à trois associations<sup>533</sup>. Jean-Pierre Chaline note à l'égard de la France du XIXe siècle que ce phénomène touche près d'un dixième des individus<sup>534</sup>.

Les membres de la Société des sciences médicales du département de la Moselle peuvent eux aussi appartenir à plusieurs sociétés savantes. Toutefois, il faut remarquer que les informations sur leur engagement associatif sont difficiles à réunir, à moins d'examiner les listes de membres des sociétés savantes concernées, bien qu'il soit toutefois possible de constater ponctuellement qu'ils appartiennent à d'autres sociétés. Ainsi certains membres, correspondants ou certains titulaires non résidents, sont désignés dans la liste des membres présentée dans l'*Exposé* par leur qualité de membre d'une autre société savante. C'est par ce biais que l'on peut observer quelles informations sont mises en avant au sujet de la sociabilité savante.

La pluri-appartenance peut se retrouver chez certains membres titulaires, renforçant leur image d'homme de science et de membre actif. Ainsi, Olry Terquem est membre titulaire résident depuis 1839, et est également actif au sein de la Société d'Histoire Naturelle de la Moselle, de la Société géologique de France, de l'Académie de Metz ainsi que de l'Académie de Stanislas<sup>535</sup>.

On remarque également une forme de pluri-appartenance chez les correspondants. En 1839, les docteurs Leglay et Villermé sont des membres de l'Institut de médecine de Paris, et le docteur Osane désigné uniquement sous le titre de membre de la Société médico-chirurgicale de Berlin<sup>536</sup>.

---

532 L'expression se trouve reprise dans CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Paris, CTHS, 1998, 471 p.

533 BARRERA (Caroline), *Les sociétés savantes de Toulouse au XIXe siècle (1797-1865)*, Paris, CTHS, 2003, p. 129.

534 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 93.

535 R 14 88, *Exposés des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour les années 1838 à 1841*, Metz, Verronnais, 1841, p. 298.

536 R 14 88, *Exposés des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour les années 1838 à 1841*, Metz, Verronnais, 1841, p. 297.

La sociabilité est affichée et revendiquée dans certains cas seulement, lorsqu'elle constitue une qualité suffisamment digne d'être mise en avant. Le membre concerné se prévaut de l'appartenance à une société prestigieuse (comme l'Institut de médecine) ou à un ensemble de sociétés savantes. Au total, un tel engagement est lisible chez peu d'individus et peut être considéré comme exceptionnel.

Le docteur Bégin, membre titulaire résident depuis 1836 est par ailleurs signalé comme étant membre correspondant des Académies de Dijon, Marseille et Rouen. En 1847, le docteur Defer est membre titulaire de la société de médecine de Metz mais aussi membre de celles de Strasbourg et Bruxelles. Il est difficile d'apprécier leur degré d'investissement dans ces sociétés, mais il faut noter que certains membres ont eu l'occasion de s'impliquer en leur sein, voire de les diriger. Par exemple, le pharmacien Serullas, membre titulaire de la Société des Sciences médicales depuis 1819 est également président de l'Académie à ses débuts. Le docteur Pascal Monard, membre titulaire de la Société des Sciences médicales depuis 1847, dirige quant à lui la Société d'Histoire Naturelle de la Moselle.

Quelles sont les raisons qui poussent ces individus à s'investir dans plusieurs sociétés, et à le faire savoir à leurs pairs savants ? En fonction du discours qu'ils ont l'occasion de tenir dans la Société des Sciences médicales ou de la nature de l'implication qu'ils mettent en avant, il est possible d'en retenir plusieurs. Une telle information s'adresse d'abord à ceux qui sont susceptibles de la lire dans *l'Exposé des travaux*, soit aux membres de la Société des sciences médicales ainsi qu'à leurs collaborateurs correspondants, aux autres acteurs de la sociabilité savante à Metz et aux autorités publiques.

Il peut s'agir pour ces membres de montrer leur aptitude à exercer des responsabilités, en vue d'en exercer d'autres au sein de la formation dans laquelle ils se trouvent ; le docteur Monard devient ainsi président de la Société des Sciences médicales en 1849, deux ans après l'avoir rejoint. Leur travail et leur investissement peut être conséquent au sein des sociétés auxquelles ils participent, mettant alors en sommeil les activités qu'ils ont par ailleurs.

Mais il peut s'agir aussi de montrer la constance de leur implication dans leur discipline, ou la variété de leurs champs d'intérêt. La pluri-appartenance est liée chez certains à une certaine forme "d'encyclopédisme culturel", et l'appartenance à la bourgeoisie peut amener à faire partie de sociétés de culture, de sociétés de loisirs ou de sociétés philanthropiques<sup>537</sup>. On ne peut pas non plus exclure

---

537 GAY (Peter), *Une culture bourgeoise (1815-1914)*. Londres, Paris, Berlin,...*Biographie d'une classe sociale*, Paris,

des motivations non-intellectuelles<sup>538</sup>, telles que le prestige, la noblesse ou le plaisir de l'entre-soi. Certains membres correspondants, comme le docteur Villermé, sont essentiellement comptés comme membres de la Société des Sciences médicales afin que cette dernière bénéficie du prestige attaché à ces individus.

Leur investissement est-il plus marqué à l'échelle de Metz ? On remarque effectivement que certains membres de la Société des Sciences médicales sont présents dans les sociétés savantes locales. Il s'agit toujours d'un noyau d'individus, qui se distinguent par leur implication dans les postes à responsabilité de la Société, la fréquence de leur participation ou le nombre de leurs travaux. Ainsi, pour l'année académique 1829-1830<sup>539</sup>, sur les 21 membres titulaires de l'Académie royale de Metz, on compte le docteur Chaumas ainsi que le docteur Scoutetten qui ont tous deux été secrétaires de la Société des Sciences médicales. Quatre membres de la Société des sciences médicales figurent également au nombre des membres agrégés. Les membres de la Société des Sciences médicales peuvent enfin participer dans une moindre mesure à la vie du cabinet d'Histoire naturelle<sup>540</sup>. On y retrouve par exemple les pharmaciens Terquem et Gehin, membres titulaires respectivement depuis 1839 et 1851.

Les membres qui participent à d'autres sociétés savantes manifestent une volonté de participation qu'il est possible déjà au sein de la Société. L'engagement auprès d'une autre société savante -même si reste limitée et que l'essentiel de leurs travaux et de leur engagement profite à la Société des Sciences médicales- n'est que la prolongation de leur intérêt pour leur discipline.

### **c) Dialoguer avec les sociétés de médecine**

Le fait pour les médecins d'être actif au sein d'un réseau de sociétés savantes constitue à la fois une cause et une conséquence de la reconnaissance des médecins. Leur implication au sein de structures et d'institutions médicales peuvent les mener à s'investir dans une société savante, mais ce peut être aussi par un tel investissement qu'ils peuvent être amenés à accéder à certaines institutions médicales.

La Société des sciences médicales du département de la Moselle est d'abord une société de médecine inscrite dans un réseau de sociétés de médecine. Au cours de la période, elle se fait une

---

Autrement, 2005, p. 265-270.

538 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 235.

539 *Annuaire Historique et Statistique du Département de la Moselle*, Metz, Verronnais, 1830, p. 228-235.

540 DIEDRICH (Jean-Christophe), « L'élite messine et ses musées à Metz au XIXe siècle », *Chroniques du Graoully*, n°8, novembre 1998, p. 32-44.

place au sein du monde associatif savant, et se fait notamment connaître aux autres sociétés de médecine. Sa légitimité en tant qu'elle est contactée à partir de 1832 par la *Revue Encyclopédique*<sup>541</sup>. Fondée en 1819 et basée à Paris, cette *Revue encyclopédique ou analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans la littérature, les sciences et les arts* cherche à collecter et compiler les travaux produits par certaines des sociétés savantes qu'elle juge les plus intéressantes. De même, en 1867 la Société de médecine de Toulouse propose d'échanger gratuitement la revue qu'elle publie, la *Revue médicale de Toulouse*, avec la publication de la société messine<sup>542</sup>.

Dès les premières années d'existence, la Société des Sciences médicales met en avant la participation à d'autres sociétés savantes comme critère de sélection de ses membres. Dans l'examen de la candidature du docteur Léon Dufour, médecin du département des Landes désirant obtenir le titre de membre correspondant, le rapporteur met en avant sa participation à une société d'histoire naturelle<sup>543</sup>.

La Société des sciences médicales est en réalité la seule association médicale du département, et à ce titre elle centralise un grand nombre de communication issue des sociétés de médecine ou de pharmacie des autres départements. En effet, la Société de pharmacie de la Moselle<sup>544</sup> qui doit se constituer à Metz est morte-née. D'après la demande envoyée à la Préfecture, un pharmacien dénommé Niclausse doit présider cette société, et son secrétaire doit être le pharmacien Gehin. Quelques années après que la Société a été refusée par la Préfecture, Gehin rejoint la Société des sciences médicales de la Moselle en 1853, où il est reçu en qualité de membre titulaire résident.

Par exemple, en 1836<sup>545</sup> la Société des Sciences médicales réceptionne 36 travaux, dont 13 proviennent de sociétés de médecine. Ses interlocuteurs sont alors les sociétés de médecine de Lille, Lyon, de l'Eure, de Loire-Inférieure, de Tours, de Nantes, d'Indre-et-Loire... En 1852<sup>546</sup>, elle accuse réception d'autant de travaux, dont plus de 20 venant de sociétés de médecine. Parmi ses correspondants habituels (la société de Lyon, de l'Indre-et-Loire...) on compte désormais des

---

541 AMM 5 I 125-128, Correspondance diverse (1820-1850), Lettre de la Revue Encyclopédique au Président de la Société des Sciences médicales, le 4 février 1832.

542 AMM 5 I 129, Correspondance diverse (1851-1855), Brochure de la Société de médecine de Toulouse, 12 février 1867.

543 AMM 5 I 74, Mémoires et rapports (1821), *Rapport sur M. le docteur Dufour, proposé comme membre correspondant*, 1821.

544 AMM 5 I 37, Société de pharmacie de la Moselle (1845)

545 R 14 88, *Exposés des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour les années 1831 à 1838*, Metz, Verronnais, 1840, p. 239-240.

546 R 14 88, *Exposés des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle pour l'année 1852*, Metz, Verronnais, 1853, p.p 286-287.

interlocuteurs prestigieux, telle l'Académie nationale de médecine ou encore la Gazette médicale de Montpellier.

Toutefois, le fait que la Société des Sciences médicales dialogue avec des sociétés savantes éloignées de la Moselle peu être lu comme un élément supplémentaire fondant sa reconnaissance sociale, car cette correspondance nourrit sa réflexion sur la médecine en Moselle. Ainsi par exemple, un certain nombre de sociétés savantes différentes peuvent parfois participer à la même production : dans le Tarn et Garonne,<sup>547</sup> un *Recueil Agronomique* publié de 1820 à 1866 agrège les travaux d'Académies, de Sociétés des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres et de diverses sociétés d'agriculture. Les publications qu'elle contient restent liées aux populations rurales qu'elles cherchent à aider : on le voit lorsque ce recueil comporte en 1833 un article sur l'hygiène des habitations.

Afin de réaffirmer l'unité de la profession médicale, mais aussi du fait qu'elle est un interlocuteur incontournable de la sociabilité savante médicale en Moselle, la Société des Sciences médicales entretient le dialogue avec les sociétés savantes de médecins ailleurs en France.

De ce point de vue, les sociétés savantes sont des vecteurs de diffusion des observations locales et du savoir médical. Ce qui est à la fois la force et la faiblesse de l'érudition au sein des sociétés savantes, c'est la grande pluralité des champs d'intérêt de ses membres. Leur participation à d'autres sociétés ou le fait qu'ils proposent des travaux en rapport avec leurs intérêts variés<sup>548</sup> peut laisser craindre à une dispersion qui serait nocive à l'objectif de la société savante.

C'est pourquoi, même si elle échange volontiers avec des sociétés aux intérêts variés, l'objet d'étude de la Société des Sciences médicales demeure très circonscrit au cours du siècle : il s'agit avant tout de la médecine, décrite par ses membres comme une science, un code moral, un ensemble de valeurs et une profession.

---

547 VANDERPOOTEN (Michel), *Les campagnes françaises au XIXe siècle. Economie, société, politique*, Nantes, Editions du Temps, 2005, p. 315.

548 CHALINE (Jean-Pierre), *Op. cit.*, 1998, p. 233.

La Société des sciences médicales est un outil qui permet d'œuvrer à la reconnaissance des médecins. Comme on l'a montré, son action ne vise pas seulement à promouvoir isolément les membres qui la constituent, mais cherche plus globalement l'avancement de la science médicale, de l'union de la profession et le développement de l'utilité sociale du groupe socio-professionnel des médecins. Cette recherche passe peu par l'engagement politique, et le rapport de ces médecins avec leurs gouvernants ne prend pas la forme d'une revendication frontale du pouvoir, comme ce peut être le cas par ailleurs<sup>549</sup>.

Les relations entretenues par la Société avec le monde médical, les sociétés savantes et les autorités publiques contribuent à réaliser cet objectif de reconnaissance, et prouvent aussi son succès progressif. L'appartenance à la Société des sciences médicales est alors une cause et une conséquence de la reconnaissance des médecins. On retrouve au final dans la Société des Sciences médicales des individus qui, au moment de leur adhésion, s'investissent déjà dans les sociétés savantes, les structures médicales ou les institutions publiques.

La Société des sciences médicales du département de la Moselle est l'une de ces sociétés savantes où se trouvent les « capacités », cette forme de notabilité qui cherche encore à intégrer les élites au sens plein du terme, ou à participer à la vie civique en se créant une place d'intermédiaire entre le peuple et les grands notables<sup>550</sup>. La sociabilité savante est l'une des modalités par laquelle ils cherchent à se rassembler pour se soutenir mutuellement, échanger des points de vue, des expériences, et par le travail intellectuel fonder l'unité du groupe socio-professionnel des médecins.

---

549 GAY (Peter), *Op. cit.*, 2005, p. 28. L'auteur distingue deux types de bourgeoisie, l'une « amorphe » et l'autre « dynamique » dans ses rapports avec les gouvernants.

550 LE MAREC (Yannick), *Op. cit.*, 2000, p. 10.

## CONCLUSION

Au terme de cette étude, nous pouvons mieux définir dans quel cadre d'inscrit la Société des sciences médicales du département de la Moselle, quel est son rôle et quelles sont ses limites.

On a cherché à distinguer tout d'abord *ce qui relève du projet spécifique qu'elle se donne*. Son objectif est l'avancement de la science médicale, en faisant se réunir le plus régulièrement possible des médecins, des savants, des scientifiques et des spécialistes de diverses disciplines. Nous avons pu observer que le cadre statutaire et réglementaire dans lequel elle s'inscrit n'est pas original, mais témoigne du fait que la Société des Sciences médicales cherche à se doter d'une structure efficace et classique afin que le travail puisse avoir lieu.

Elle réunit en son sein des membres aux profils assez homogènes. Les membres les plus importants sont les membres titulaires résidents, dont on a pu définir plus précisément les caractéristiques. Réunissant des diplômés d'un haut niveau universitaire, empreints d'une culture classique généralement urbaine et bourgeoise, cette société savante est un lieu de sociabilité qui permet à une catégorie sociale spécifique de se réunir.

Dans un second temps, nous nous sommes ensuite intéressés à son travail savant à proprement parler, afin de mieux approcher *ce qu'elle la capacité de faire*. En observant les conditions dans lesquelles se déroulent les séances régulières, nous avons pu voir comment son objectif savant demeurerait constamment au coeur de sa démarche, et comment elle s'est attachée à rendre plus régulières ses séances au cours du siècle.

Ses diverses publications, et en particulier l'*Exposé* de ses travaux nous ont permis de voir ce qui est au coeur de ses préoccupations, et comment il s'agit pour la société savante, au travers de publications régulières, vise à rendre compte d'une cohésion d'esprit et d'intention (le progrès de la médecine, le bien public), d'idées et de pratiques (la médecine moderne par la prévention et l'emploi de procédés qu'elle défend), de recherches scientifiques et d'observations.

Puis, en étudiant son rapport à l'innovation à travers les questions de prix qu'elle propose et les diverses disciplines qu'elle accueille, nous avons conclu que cette Société est tournée avant tout vers la recherche de l'utilité locale.



Enfin, nous avons cherché à voir comment cette Société, une fois constituée et par le moyen de ses travaux, peut chercher à réaliser l'unité socio-professionnelle des médecins. Nous avons donc voulu mettre en avant *ce qu'elle a le droit de faire*, quelles sont ses prérogatives, ses pouvoirs et les prétentions qu'elle se donne. La Société des Sciences médicales cherche ainsi à se rapprocher des populations pour fonder son utilité sociale, par la lutte contre les épidémies ou par les cours d'hygiène.

Nous nous sommes également intéressés au rôle qu'elle voulait jouer auprès des médecins eux même, corps dont elle veut réaliser l'union. En se proposant de réfléchir sur les pratiques communes, sur la situation professionnelle, la concurrence que doivent subir les médecins ou leurs conditions d'exercice, elle se propose d'être une société savante à la disposition des médecins, au-delà de la Moselle.

Pour finir, nous avons voulu voir comment s'illustre le pouvoir des médecins dans la ville et le département, à travers la participation des membres de la Société des Sciences médicales aux institutions publiques, le dialogue que la Société entretient avec certaines sociétés savantes ou encore les pouvoirs publics. Nous avons pu observer que les médecins sont au cours du XIXe siècle à la recherche d'une reconnaissance sociale, qu'elles obtiennent en partie grâce à la reconnaissance de leur utilité, de leur expertise et de l'unité de leur profession.

Il faut garder à l'esprit toutefois ce qui fait la limite et l'intérêt du sujet. Nous n'avons en effet pu approcher qu'une partie de ce que la Société des sciences médicales dit d'elle-même, de ses membres et de ses aspirations. Compte tenu de la quantité de sources que cette société savante donne à étudier, il a fallu opérer une sélection qui ne donne à voir qu'une vision d'ensemble de la Société des sciences médicales, de ses membres et de ses travaux. Il est difficile de trouver, par-delà l'abondance des sources, ce qu'elle n'a pas pu ou pas voulu communiquer. Nous nous sommes proposés d'étudier le projet qu'elle porte, la mythologie qu'elle entretient, l'image idéalisée que ses membres dressent parfois d'eux-mêmes. Certains aspects matériels de la sociabilité savante n'ont pu être abordés faute de sources, et plus particulièrement des questions financières. Il aurait été intéressant d'évaluer le niveau de fortune de certains membres de la Société des Sciences médicales, de pouvoir retracer l'évolution des comptes de la Société au fil du temps ou encore d'estimer l'importance des subventions qui lui sont octroyées au cours de la période.

Par la sociabilité savante, les médecins passent d'un groupe peu reconnu dans la société sous

l'Ancien Régime à un groupe social prestigieux et privilégié à la fin du XIXe siècle<sup>551</sup>. Les progrès scientifiques et l'efficacité thérapeutique ne suffisent pas à expliquer l'émergence de ce rôle social des médecins : c'est aussi grâce à la construction d'un discours sur leur profession.

Grâce à une action collective, en particulier grâce aux sociétés savantes dont fait partie la Société des sciences médicales du département de la Moselle, les médecins (et surtout les docteurs en médecine) ont constitué un groupe de plus en plus homogène, et ont pu participer à la constitution l'unité socio-professionnelle des médecins. Ainsi, la politique urbaine des années 1860 à Metz a une dimension hygiéniste plus forte que les décennies précédentes (à travers les considérations sur l'acheminement d'eau, la construction d'égout, la translation du jardin botanique). La Société a pu participer à la sensibilité croissante des opinions en ce qui concerne la salubrité et l'hygiène publique. De plus, l'un des membres de longue date de la Société, qui en a été président, accède à la tête de la municipalité en 1854 et y reste jusqu'en 1871. Cela peut donner le sentiment que la Société a effectivement permis aux médecins de jouer un rôle croissant dans la société.

Il faut toutefois remarquer que dans les années 1860 les médecins adhèrent en nombre plus important à la Société mutualiste, de nature plus corporatiste, qu'à la société savante, de nature plus scientifique. L'influence de la société savante au sein même de la profession rencontre certaines limites.

Pour mieux définir cette identité professionnelle que les médecins cherchent à construire, il est possible de s'appuyer sur la définition qu'en propose le sociologue Jacques Ion : « l'identité professionnelle, c'est ce qui permet aux membres d'une même profession de se reconnaître eux-mêmes comme tels et de faire reconnaître leur spécificité à l'extérieur. Elle suppose donc un double travail, d'unification interne d'une part, de reconnaissance externe d'autre part. D'autres matériaux que les modèles professionnels participent donc à la construction de ces identités : car si ces dernières supposent certes une communauté de pratiques, elles se constituent aussi dans les similitudes d'accès au métier, se forment dans le creuset des institutions de formation, se nourrissent de la culture du métier et se légitiment et se consolident au sein des organisations de défense et de représentation collectives<sup>552</sup>».

Les membres de la Société des Sciences médicales ont ainsi concilié par la sociabilité savante plusieurs aspects de leur condition. D'une part, l'exercice individuel de la médecine : c'est-à-dire la pratique médicale, la consultation, la prescription, la relation du praticien au patient, mais

---

551 LEONARD (Jacques), *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs*, Paris, Aubier, 1981, p. 8.

552 ION (Jacques), *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, Dunod, 1996, p. 91.

aussi l'exercice collectif de la médecine. Il s'agit dans ce second cas de réfléchir sur la science médicale, la profession, de se réunir en conseil et de créer au final une identité collective, le sentiment et la volonté de plusieurs individus d'appartenir au même groupe<sup>553</sup>. C'est ce que permet la société savante.

Nous avons pu, par l'étude de la composition sociale des membres, distinguer ce qui relève de la singularité individuelle de ces individus. Il peut s'agir d'un vécu, d'une expérience, d'un engagement civique ou politique, d'une spécialisation, d'un choix d'implication dans la Société... Mais nous avons également été amené à constater certains aspects de leur identité sociale, faite d'attributs statutaires et d'assignments collectives : les compétences qu'ils mettent en partage, les objectifs généraux, lois morales, cadres politiques et règlements dans lesquels ils doivent s'inscrire.

C'est en conciliant ces deux identités que les membres de la Société des sciences médicales ont pu chercher à constituer progressivement une unité socio-professionnelle de la médecine. Être médecin, c'est une profession, un « état » mais aussi un serment, une ordination voire une profession de foi<sup>554</sup>. C'est conscients de ces multiples dimensions que les membres doivent articuler d'une part l'élitisme et l'entre-soi de la sociabilité savante et d'autre part l'ouverture et la disponibilité que doit afficher le médecin.

Cultivant des habits, des comportements et des valeurs que la plupart d'entre eux partagent<sup>555</sup>, les membres de la Société des Sciences médicales peuvent chercher tout à la fois une séparation du commun, mais aussi manifester un effort de rapprochement constant.

Ainsi, voir le monde à travers le filtre des membres de la société savante c'est voir la Société comme un "thermomètre de son époque" pour reprendre la formulation du président Isnard. Mais la Société des Sciences médicales n'est pas une reproduction fidèle de la société dans laquelle elle s'inscrit, et elle n'invite, dans son discours, qu'à voir le siècle selon une linéarité associée à l'idée de progrès<sup>556</sup>. En réalité, il a fallu noter des évolutions lentes, les indices d'une médicalisation en cours de structuration, une défiance populaire encore présente vis-à-vis de certaines pratiques, et un

---

553 MALEWSKA-PEYRE (Hanna), "L'identité comme stratégie", in *Pluralité des cultures et dynamiques identitaires, Hommage à Carmel Camilleri*, Jacqueline Costa-Lascoux, M-A Hily et G. Vermès (sous la dir. de), l'Harmattan, 2001, p. 92.

554 BOUTRY (Philippe), « Vertus d'état et clergé intellectuel : la crise du modèle sulpicien dans la formation des prêtres au XIX<sup>E</sup> siècle », *Problèmes d'histoire de l'éducation*, Actes des séminaires de l'École Française de Rome, 1988, p. 207-228.

555 AUBER (Édouard), *Philosophie de la médecine*, Paris, 1865, p. 157.

556 FUREIX (Emmanuel), *Une Histoire personnelle de la France. Le Siècle des possibles, 1814-1914*, Paris, PUF, 2012, p. 8-9

travail parfois d'inégale régularité au sein de la Société.

Pour conclure, nous avons voulu montrer comment peut s'amorcer la constitution d'un pouvoir politique des médecins à partir de leur implication dans une société savante au XIXe siècle. Parce qu'elle affirme dans son travail que la conservation de la santé n'est pas que du ressort de l'individu, mais concerne toute la société, elle s'adresse plus directement au cours du siècle aux détenteurs du pouvoir<sup>557</sup>, et cherche à faire peser son pouvoir d'expertise scientifique, voire à définir les normes de la vie en société sur une base qui se veut scientifique.

---

557 NOURRISSON (Didier), *Le buveur du XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1990, p. 187.

# BIBLIOGRAPHIE et SOURCES

## I) SOURCES MANUSCRITES

### **Archives départementales de la Moselle (ADM)**

#### **SERIE X. - ASSISTANCE ET PREVOYANCE**

##### **1X.-Établissements de bienfaisance (1800-1870)**

*Hospices et hôpitaux - Administration et comptabilité*

ADM, 1x181

1. ADM, 1x182

### **Archives municipales de Metz (AMM)**

#### **SERIE B. - ACTES IMPRIMES DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE**

1-9. Arrêtés du Préfet (1801-1817)

10-54. Recueil des actes administratifs de la Préfecture (1816-1870)

#### **SERIE D. - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COMMUNE**

##### **1D. - Procès-verbaux des délibérations du Conseil Municipal.**

4. 14 janvier 1814 – 8 décembre 1819 (406 ff.)

5. 10 janvier 1820 – 27 décembre 1824

#### **SERIE I. - POLICE**

##### **5I. - Hygiène et salubrité**

*Affaires générales*

1. Rapports, plaintes, correspondances (1822-1870)

2-4. Arrêtés du Maire (1805-1870)

5 Instruction y relatives (1819-1886)

6 Conseil centr. de la Mos. (1848-1863)

7 Statistique médicale de la ville de Metz (1821-1855)

8 Règlements, ordonnances concernant la salubrité des maisons (1850-1854)

*Logements insalubres*

9 Rapports de l'architecte-voyer et du commissaire de police (1849-1869)

10 Commission des logements (1849-1862)

11-18 Visites des logements (1853-1865)

*Médecine et pharmacie*

- 19 Exécution de la loi relative à l'exercice de la médecine (1802-1803)
- 20 Arrêté préfectoral sur l'exercice de la chirurgie et des accouchements (1802)
- 21 Circulaire concernant la statistique médicale (1812-1856)
- 22 Jury médical du département de la Moselle (1802-1854)
- 23 Médecins cantonaux (1846-1843)
- 24 Circulaires et programmes de la Faculté de Strasbourg (1802-1833)
- 25 Circulaire et programmes de l'École de Médecine de Nancy (1823-1843)
- 26-29 Listes générales des médecins, pharmaciens, et sages-femmes (1802-1861)
- 30-32 États nominatifs des médecins, pharmaciens et sages-femmes (1802-1865)
- 33 Registre d'inscription des élèves en pharmacie (1804-1860)
- 34 Arrêtés et ordonnances concernant les accouchements et les sages-femmes (1806-1844)
- 35 Correspondance relative à des oculistes de passage (1803-1845)
- 36 Correspondance relative aux dentistes et chirurgiens-dentistes (1844-1849)
- 37 Société de pharmacie de la Moselle ((1845-1846)
- 38 Pièces relatives à la police des pharmaciens (1802-1867)
- 39-46 Visites des pharmaciens et des drogueries (1804-1867)
- 47 Vente et emploi de substances vénéneuses (1809-1847)
- 48 Vente de remèdes secrets (1806-1857)
- 49 Vérification des comestibles mis en vente (1806-1859)
- 50 Vérification des boissons mises en vente (1806-1858)
- 51 Arrêts et ordonnances concernant l'usage des vases et ustensiles métalliques (1807-1861)

*Société des sciences médicales de Moselle*

- 52. Fondation. - Règlement 1820-1856
- 53-57. Dossiers individuels des membres A-W 1820-1870
- 58-59 Procès-verbaux des séances (1848-1865)
- 60 Minutes des procès-verbaux des séances (1846-1870)
- 61-64. Registres de présence aux séances (1820-1870)
- 65. Registre d'inventaire des archives (1820-1840)
- 66. Catalogue général de la bibliothèque et des archives (1820-1870)
- 67-68. Registres de prêt (1820-1870)
- 69-72. Registres d'inscription des imprimés et manuscrits reçus (1844-1870)
- 73-83. Mémoires, rapports (1820-1830)
- 84-93. id.(1831-1840)
- 94-97 id. (1841-1844)
- 98-101 id. (1845-1848)
- 102-103 id. (1849-1850)
- 104-113. id. (1850-1860)
- 114-117. id. (1861-1864)
- 118-121 id. (1865-1867)
- 121. id. (1868-1869)
- 122. id. (1869-1870)
- 123. Comité de vaccine (1834-1841)
- 124. Brochures et imprimés divers (1829-1868)
- 125-128. Correspondance diverse (1820-1850)
- 129-132. id. (1851-1870)
- 133 Enregistrement de la correspondance (1840-1858)

### *Épidémies*

- 134-137. Épidémie de typhus (1813-1814)
- 138-142 Épidémie de choléra (1832)
- 143-144 Id. (1849)
- 145-146 Id. (1853-1854)
- 147 Id. (1866)
- 148-157. Épidémie de variole (1801-1870)

### *Établissements dangereux, incommodes ou insalubres*

- 158-159 Arrêtés, ordonnances, rapports (1806-1866)
- 160 Listes des établ. de Metz (1849-1855)
- 161 Établissements hors la ville (1810-1870)
- 162 Allumettes chimiques (fabrique d') (1839-1870)
- 163 Amidonniers (1808-1868)
- 164 Artificiers (1868)
- 165 Boutons d'os (fabrique de) (1845-1849)
- 166 Brasseries (1816-1870)
- 167 Chaudronnier et professions bruyantes (1812-1866)
- 168 Chiffons, ferraille (dépôts de) (1850-1870)
- 169 Combustibles (dépôts de) (1851-1870)
- 170 Crins, soies de porcs (préparations de) (1848-1856)
- 171 Distilleries (1812-1870)
- 172 Fonderies de cuivre (1817-1856)
- 173 Fonderies de cire (1858-1867)
- 174-175 Fonderies de suif (1804-1863)
- 176 Forges (1806-1870)
- 177 Fours et cheminées (1817-1870)
- 178 Fours à chaux et à plâtre (1823-1867)
- 179 Fromages (dépôts de) (1851-1867)
- 180 Huileries
- 181-183 Machines à vapeur (1817-1869)
- 184 Ouate (fabrique de) (1854-1860)
- 185 Papiers peints (fabrique de) (1818-1859)
- 186 Pétrole (dépôts de) (1868-1870)
- 187 Poterie de terre (fabrique de) (1823-1834)
- 188 Porcheries (1811-1868)
- 189 Poudrerie (1836-1870)
- 190 Savonneries (1823-1870)
- 191 Tanneries (1805-1870)
- 192 Teintureries (1817-1861)
- 193 Tir à la cible (établissement de) (1823-1849)
- 194 Triperies (1828-1855)
- 195-197 Usines et hauts fourneaux (1806-1860)
- 198 Vacheries (1821-1870)
- 199 Vinaigreries (1809-1870)
- 200 Volailles (élev. et engr.) (1824-1870)

### *Établissements sanitaires*

- 201-202 Maison d'asile (1840-1856)

203-206 Dispensaire (1857-1870)  
207 Clos d'équarrissage (1801-1870)  
208-216 Bains de rivières (1801-1870)  
217 Écoles de natation (1827-1856)

*Services sanitaires*

218-222 Boucherie et charcuterie (1801-1870)  
223 Désinfection (1870)  
224 Déblais et décombres (1806-1829)  
225 Hydrophobie (1808-1869)  
226 Traitement de la gale (1810-1869)  
227 Curage de la Seille (1801-1870)  
228 Secours aux noyés (1806-1869)

**SERIE K. - ELECTIONS ET PERSONNEL**

**1 K. - Élections**

**SERIE Q. - ASSISTANCE ET PREVOYANCE**

**1 Q. - Bureau de Bienfaisance.**

*Bureau de bienfaisance*

2 Organisation du service. Règlements. (1802-1859)  
3-4 Commission. Personnel. (1802-1870)  
6 Administration. Propriétés. (1860-1870)  
7-8 Service médical (1840-1870)  
13-15 Comptabilité, budgets (1804-1870)  
19-20 Dons, aumônes, quêtes et collectes (1802-1870)  
23 Secours demandés ou accordés (1825-1868)  
24 Secours accordés par le gouvernement ou par la Ville de Metz (1806-1867)  
26-27 Legs et donations (1801-1870)

73-77 Association messine pour procurer aux indigents du pain à prix réduit (1855-1856)

**2 Q. - Établissements hospitaliers**

*Objets généraux*

1 Notes historiques dues au maire Félix Maréchal (1864)  
2 Tableau nominatif et classification du personnel (1804-1864)

**5 Q. - Prévoyance et mutualité**

*Pensions aux employés municipaux*

1 Arrêtés, décrets, circulaires y relatifs (1809-1840)  
2 États nominatifs des employés pensionnés (1813-1870)  
3 États nominatifs des veuves d'employés pensionnées ou secourues (1829-1870)



## **SERIE R. -**

### **1R. -**

414 Cours industriels, répertoire des adhérents et des élèves A-Z (1835-1869)

415 Cours gratuits du soir en faveur des ouvriers (1848-1869)

418 Cours de botanique (1834-1851)

423 Cours d'hygiène

770 Pièces relatives au projet de rétablissement de la faculté des Sciences, à Metz (1844-1857)

### **2R. - Sciences, lettres, arts**

#### *Académie de Metz*

1 Rétablissement et administration sous le titre de Société des lettres, sciences et arts (1819-1828)

2 Archives de l'ancienne Académie rendues par la ville (1829)

3 Rapports divers (1830-1846)

4 Expositions de l'industrie. Primes à l'agriculture (1827-1867)

5 Livres, modèles, collections scientifiques (1827-1829)

6 Locaux de réunions (1832-1846)

7 Laboratoire de chimie (1834-1835)

8 Renseignements. Correspondance diverse (1829-1865)

9 Commission météorologique (1866)

10 Subventions, souscriptions, secours (1837-1860)

11 Renseignements relatifs au prix Montyon de l'Académie française (1825-1856)

12 Conférences publiques (1865-1870)

#### *Sociétés scientifiques*

13 Société d'histoire naturelle de la Moselle (1836-1870)

14 Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle (1858-1870)

15 Congrès scientifique de France séant à Metz (1837)

16 Congrès archéologique de France séant à Metz (1846)

17 Société géologique de France, réunion à Metz (1852)

18 Association scientifique de France, sessions à Metz (1866-1869)

## II) SOURCES IMPRIMEES

*Annuaire Historique et Statistique du Département de la Moselle*, Metz, Verronnais, 1819-1857

*Code pénal de l'empire français*, Paris, Belin fils, 1810, 82 p.

BARBE (Jean-Julien), *A travers le vieux Metz, les maisons historiques*, Metz, Paul-Even, 1937, 356 p.

BARBE (Jean-Julien), *Documents généalogiques, armée, noblesse, magistrature, bourgeoisie, arts, sciences, commerce, industrie. D'après les registres de l'Etat civil 1792-1870*, Metz, Marius Matelet, 1934, 352 p.

BEGIN (Emile Auguste Nicolas Jules), *Biographie de la Moselle*, Metz, Verronnais, 1831, 4 t., 587 p.

BMM (Bibliothèques-Médiathèques de Metz), R 14 88, *Exposés des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle (1821-1869)*, Metz, Verronnais, 25 vol.

BRAULT (Clément), *De la médecine des pauvres en France, considérée au point de vue de la religion, de la société et de la médecine*, Paris, Desbarres, 1853

COMTE (J. Achille), *Annuaire des sociétés savantes de la France et de l'étranger*, Paris, Victor Masson, 1846, 1019 p.

DIDION (Jules), *Histoire des épidémies qui ont régné dans le département de la Moselle, depuis 1821 jusqu'à 1871*, Nancy, Berger-Levrault, 1884, 41 p.

DROUINEAU (Gustave), *De l'organisation départementale de la médecine publique*, Paris, Masson, 1882, 143 p.

FINOT (P. X.), *De l'Unité professionnelle de la médecine*, Metz, Lorette, 1866, 79 p.

FLEUR (Elie), *Table générale par ordre alphabétique des mémoires de l'Académie de Metz*, 1819-1903, Metz, Imprimerie Lorraine, 1908, 426 p.

GILLES (F), *Le traitement des malades à domicile*, Paris, Baillière, 1879, 498 p.

JANSON (Louis), *Discours sur l'état actuel de la médecine*, Lyon, Perrin, 1828, 170 p.

LACASSAGNE (Alexandre), *Précis de médecine judiciaire*, Paris, Masson, 1878, 598 p.

*La Moselle Administrative*, Metz, E. Sauer, 1857-1871

LAROUSSE (Pierre), *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle, français, historique, géographique, mythologique, littéraire, artistique, etc.*, Genève-Paris, Slatkine, 1982 (réimpression de l'édition de Paris, Larousse, 1866-1876), XV t.

MARECHAL (Félix), *Esquisse historique de la profession médicale à Metz, depuis les temps les*

*plus reculés jusqu'à la fondation de la Société des Sciences médicales du département de la Moselle en 1820*, Metz, Verronnais, 1848, 20 p.

MONTFALCON (Jean-Baptiste), *Mémoire sur l'état actuel de la chirurgie*, Paris, 1816, 211 p.

PAQUET D'HAUTEROUCHE (René), *Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle...*, Paris, Picart, 1887.

SAUER (Edouard), *La Moselle administrative*, Metz, M. Alcan, 1857-1870.

SIREY (Jean-Baptiste), *Jurisprudence du XIXe siècle*, Paris, 1821, 812 p.

THIERRY (Augustin), « Sur les libertés locales et municipales », in *Dix ans d'études historiques*, Paris, Furne, 1866.

VERRONNAIS (Julies), *Annuaire du département de la Moselle*, Metz, 1819-1850.

### **Ouvrages généraux**

APRILE (Sylvie) *1815-1870. La Révolution inachevée*. Paris, Belin, Coll. Histoire de France, sous la direction de Joël Cornette, 2010, 670 p.

DOSSE (François), *Le pari biographique. Ecrire une vie*, Paris, La Découverte, collection « La Découverte/Poche », 2011, 480 p.

EL GAMMAL (Jean), (dir.) *Dictionnaire des parlementaires lorrains de la Troisième République*, Metz, Serpenoise, 2006, 422 p.

VANDERPOOTEN (Michel), *Les campagnes françaises au XIXe siècle. Economie, société, politique*, Nantes, Editions du Temps, 2005, 382 p.

### **Metz et la Lorraine au XIXe siècle**

BARBE (Jean-Julien), *Les journaux de la Moselle*, Metz, Imprimerie Lorraine, 1932, 69 p.

BOUR (René), *Histoire de Metz*, Metz, Serpenoise, 2007, 311 p.

BRASME (Pierre), *Benoit Faivre (1798-1869) : La passion de l'Humanité*, Metz, Serpenoise, 2005, 191 p.

BRASME (Pierre), *La population de la Moselle au XIXe siècle*, Metz, Serpenoise, 2000, 196 p.

BRASME (Pierre), « La variole en Moselle au XIXe siècle », *Chroniques du Graouilly*, novembre 1996, n°6.

CONTAMINE (Henry), *Metz et la Moselle de 1814 à 1870. Étude de la vie et de l'administration d'un département au XIXe siècle, t. 1 : la Vie sociale, politique et économique*, Nancy, 1932, 496 p.

CONTAMINE (Henry), *Metz et la Moselle de 1814 à 1870. Étude de la vie et de l'administration d'un département au XIXe siècle, t. 2 : la Vie administrative*, Nancy, 1932, 426 p.

DESMARS (Bernard), *Félix Maréchal (1798-1871). Médecin et maire de Metz*, Metz, Serpenoise, 2011, 263 p.

GUENEAU (Emile-Pierre), *Le pays messin, 2000 ans d'évolution urbaine et rurale*, Metz, Serpenoise, 1994, 164 p.

VARTIER (Jean), *La vie quotidienne en Lorraine au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1973, 296 p.

### **La médecine, l'hygiène et l'assistance**

BARIETY (Maurice), COURY (Charles), *Histoire de la Médecine*, Paris, Fayard, 1963, 128 p.

BERCE (Yves-Marie), *Le chaudon et la lancette. Croyances populaires et médecine préventive, 1798-1830*, Paris, Presses de la Renaissance, 1984, 335 p.

BOINET (Edouard), *Les doctrines médicales : leur évolution*, Paris, Flammarion, 1911, 351 p.

BOURDELAIS (Patrice), *Les Hygiénistes : enjeux, modèles, pratiques*, Paris, Belin, 2001, 540 p.

CHIQUET (Laurent), *Montesquieu, Médecine et sciences au service des lois*, Paris, Glyphe & Biotem, 2003, 245 p.

CORBIN (Alain), *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVIIIe-XIXe siècle*, Paris, Flammarion, 2008, 429 p.

DACHEZ (Roger), *Histoire de la médecine. De l'antiquité à nos jours*, Paris, Taillandier, 2012, 633 p.

DOUSSET (Jean-Claude), *Histoire des médicaments des origines à nos jours*, Paris, Payot, 1985, 399 p.

FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la Médecine (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris, Anthropo-Economica, 1994, 263 p.

FAURE (Olivier), « La médecine gratuite : de la charité à l'assistance », *Histoire, économie, et société*, 1984, vol. 3, n° 3-4, p. 593-608.

FAURE (Olivier), *Les Français et leur médecine au XIXe siècle*, Paris, Belin, 1993, 316 p.

GARRISSON (Fiedling Hudson), *History of Medicine*, Philadelphie, W.B. Saunders Company, 1966 ( première édition 1913), 996 p.

GRIGNON (Georges, directeur), *La médecine, Encyclopédie illustrée de la Lorraine, Histoire des Sciences et des Techniques*, Metz et Nancy, Serpenoise – Presses Universitaires de Nancy, 1993, 271 p.

GUESLIN (André), *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIXe siècle*, Paris, Aubier, 1998, 340 p.

- HUDEMANN-SIMON (Calixte), *La conquête de la santé en Europe. 1750-1900*, Paris, Belin, 2000, 174 p.
- JORLAND (Gérard), *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 2010, 345 p.
- JUNG (Caroline), *Les officiers de santé en Moselle au dix-neuvième siècle*, 2006, Nancy, UHP, 100 p.
- JUNG (François), « Les officiers de santé dans le département de la Moselle », *Histoire des sciences médicales*, 1997, n°3-4, p. 287-299.
- LAZARE (Jean), dir, *Histoire de la Médecine en Moselle de 1800 à 1950*, Metz, Société des sciences médicales de la Moselle, 2000, 416 p.
- LEBRUN (François), *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Seuil, « Points Histoire », 1995, 202 p.
- LEMAIRE Jean-François, *Napoléon et la médecine*, François Bourin (éd.), Paris, 1992, 292 p.
- LEONARD (Jacques), *Archives du corps, la santé au XIXe siècle*, Ouest France, 1986, 329 p.
- LEONARD (Jacques), *La France médicale, médecins et malades au XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 1978, 287 p.
- LEONARD (Jacques), *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs*, Paris, Aubier, 1981, 384 p.
- LEONARD (Jacques), *La vie quotidienne du médecin de province au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1977, 285 p.
- LEONARD (Jacques), *Les médecins de l'Ouest au XIXe siècle*, Paris, Champion, 1976, 7 vol., 1818 p.
- LIVET (Georges), SCHAFF (Georges), *Médecine et assistance en Alsace, XVIe-XXe siècle*, Strasbourg, Istra, 1976, 368 p.
- MOULINIER-BROGI (Laurence) et NICOUD (Marylin), *Ethique et pratiques médicales aux derniers siècles du Moyen-Age*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2004, 159 p.
- NOURRISSON (Didier), *Le buveur du XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1990, 378 p.
- RAMSAY, (Matthew), *Professional and popular medicine in France, 1770-1830. The social world of medical practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, 406 p.
- VIGARELLO (Georges), *Histoire des pratiques de santé : le sain et le malsain depuis le Moyen-Age*, Paris, Seuil, 1999, 390 p.
- VIGARELLO (Georges), *Le propre et le sale*, Paris, Seuil, 1985, 285 p.

VERSINI (Laurent, directeur), *Encyclopédie illustrée de la Lorraine. La vie intellectuelle*, Metz et Nancy, Serpenoise – Presses Universitaires de Nancy, 1988, 255 p.

### **Les intellectuels, la bourgeoisie et la sociabilité savante**

AGULHON (Maurice), *Le cercle dans la France bourgeoise (1840-1848) : étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Armand Colin, 1977, 105 p.

BARRERA (Caroline), *Les sociétés savantes de Toulouse au XIXe siècle (1797-1865)*, Paris, CTHS, 2003, 435 p.

BARRIERE (Pierre), *La vie intellectuelle en France du XVIe siècle à l'époque contemporaine*, Paris, Albin Michel, « L'Evolution de l'Humanité », 1961, t. XXI , 635 p.

BERCE (Françoise), « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes », p. 533-567, in Pierre NORA, *Les Lieux de Mémoire, II – La Nation*, Paris, Gallimard, 1989, 662 p.

BOLZINGER (Raymond), « Fondation et débuts de la Société des sciences médicales de la Moselle (1819) », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1978, p. 95-117.

CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Paris, CTHS, 1998, 471 p.

CHARLE (Christophe), « Histoire professionnelle, histoire sociale, les médecins au XIXe siècle », *Annales (ESC)*, 4, juillet-août 1979, p. 787-794.

DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Flammarion, 1987, 446 p.

DHOMBRES (Jean et Nicole), *Naissance d'un nouveau pouvoir : sciences et savants en France, 1794-1824*, Paris, Payot, 1989, 938 p.

GAY (Peter), *Une culture bourgeoise (1815-1914). Londres, Paris, Berlin,...Biographie d'une classe sociale*, Paris, Autrement, 2005, 375 p.

GUILLAUME (Pierre), *Mutualistes et médecins, conflits et convergences aux XIXe et XXe siècles*, L'Atelier, 2000, 400 p.

HARRISON (Carol E.), *The Bourgeois Citizen in Nineteenth-Century France : Gender, Sociability, and the Uses of Emulation*, Clarendon Press, 1999, 280 p.

JUNG (François), « La Société des sciences médicales de la Moselle », in *Histoire de la médecine en Moselle de 1800 à 1950*, Metz, Société des sciences médicales de la Moselle, 2000, p. 22-26.

JUNG (François), « La Société mutualiste des médecins de la Moselle (1861-1872) », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1996, Metz, p. 91-107.

LAISSUS (Yves), « Les sociétés savantes et l'avancement des sciences naturelles. Les Musées d'histoire naturelle ». *Actes du 100<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes*, 1976, p. 41-67.

LE MAREC (Yannick), *Le temps des capacités. Les diplômés nantais à la conquête du pouvoir dans la ville*, Paris, Belin, 2000, 335 p.

LE MOIGNE (Yves), « La renaissance de l'Académie de Metz (1819-1828). », *Cahiers Lorrains*, 1969, 4, p. 99-126.

LE MOIGNE (Yves), « Le rétablissement de l'Académie de Metz en 1819. », *Cahiers Lorrains*, 1970, 1, p. 18-19.

LE MOIGNE (Yves), « Les Congrès messins du XIXe siècle. », *Cahiers Lorrains*, 1978, p. 8-24.

MORAZE (Charles), *Les bourgeois conquérants. I-La montée en puissance, 1780-1848*. Paris, Complexe, 1999, 201 p.

ROCHE (Daniel), *Le Siècle des Lumières en province : académies et académiciens provinciaux, 1689-1789*, 2 vol., Paris-La Haye, Mouton, 1978, et Paris, Maison des sciences de l'homme, 1989.

SAGNES (Sylvie), *D'une histoire, l'autre. Sociétés savantes et érudits bordelais à la mémoire de leur passé*, Bordeaux, ADERA, 2002, 80 p.

### **Sitographie**

BRASME (Pierre), « La population de Metz au XIXe siècle, 1815-1914 »  
<http://pbrasme.unblog.fr/la-population-de-metz-au-xixe-siecle-1815-1914/>

« Écrire l'histoire de la médecine et de la santé, de l'Antiquité à nos jours », Appel à contribution, *Calenda*, Publié le lundi 22 avril 2013  
<http://calenda.org/246105>

PECKHAM (Robert), « The History of medicine : challenges and futures », *Perspectives on History*, novembre 2010.  
<https://www.historians.org/publications-and-directories/perspectives-on-history/november-2010/the-history-of-medicine-challenges-and-futures>

# TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
PARTIE I : ANATOMIE D'UNE SOCIETE SAVANTE.....	19
I - DES MEMBRES ASSEMBLES.....	20
1) Naissance et évolution du cadre légal.....	20
a) <i>Définition et contexte de création</i> .....	20
b) <i>1819 : la naissance de la Société</i> .....	22
2) Rejoindre la société : appels, attentes et conditions.....	24
a) <i>L'appel de la Société des Sciences médicales aux médecins</i> .....	25
b) <i>Attentes et aspirations des membres</i> .....	26
c) <i>Adhérer : conditions et procédure</i> .....	28
3) Les différents types de membres.....	31
a) <i>Les membres titulaires</i> .....	31
b) <i>Les membres correspondants</i> .....	36
c) <i>Les membres honoraires</i> .....	38
4) Des postes hiérarchisés et complémentaires.....	40
a) <i>Encadrer les membres : la présidence et la vice-présidence</i> .....	40
b) <i>Conserver les documents : le secrétariat et les archives</i> .....	43
c) <i>Gérer les comptes : la trésorerie</i> .....	45
II - SE REUNIR ENTRE MEDECINS.....	50
1) Une société de docteurs en médecine ?.....	50
a) <i>Le niveau de formation</i> .....	50
b) <i>Les lieux de formation</i> .....	54
2) Une société de vétérans ?.....	56
a) <i>L'âge d'adhésion</i> .....	57
b) <i>L'âge des membres</i> .....	58
c) <i>L'expérience et l'ancienneté</i> .....	60



3) Une société de Messins ? .....	62
a) <i>Les médecins domiciliés à Metz</i> .....	62
b) <i>Les médecins en dehors de Metz</i> .....	64
<b>PARTIE II : LES ACTIVITES SAVANTES</b> .....	<b>68</b>
<b>I - LA SOCIETE AU TRAVAIL</b> .....	<b>69</b>
1) Le lieu et le temps de la réunion.....	69
a) <i>La fixation du local de réunion</i> .....	69
b) <i>Le déroulement d'une séance régulière</i> .....	71
c) <i>Mettre à disposition : archives et bibliothèque</i> .....	74
d) <i>La séance publique annuelle : construction d'un rituel</i> .....	75
2) Le temps de la sociabilité.....	78
a) <i>L'implication et l'assiduité</i> .....	78
b) <i>Les premières années (1820-1824)</i> .....	79
c) <i>Irrégularité et baisses de fréquentation (1825-1843)</i> .....	83
d) <i>Stabilisation de la fréquentation (1846-1847)</i> .....	86
e) <i>Le déclin de la participation (1868-1871)</i> .....	89
<b>II - LES PUBLICATIONS</b> .....	<b>93</b>
1) Les brochures et documents : des prescriptions communes.....	93
a) <i>Promouvoir les soins médicaux : l'exemple de la vaccine</i> .....	93
b) <i>Pour un mode de vie sain : hygiène physique et morale</i> .....	97
2) Présentation et structure de l'Exposé des travaux .....	101
a) <i>Naissance du projet de l'Exposé des travaux</i> .....	101
b) <i>Evolution du tirage : absences et regroupements</i> .....	103
c) <i>Les membres et les auteurs</i> .....	106
3) Contenu et objectifs de l'Exposé.....	109
a) <i>Evolution du contenu</i> .....	109
b) <i>Compiler des travaux sur les sciences médicales</i> .....	113
c) <i>Une culture en partage : lettres et science au cœur de la Société</i> .....	116

<i>d) Rendre hommage au passé.....</i>	<i>119</i>
<b>III - LE RAPPORT A L'INNOVATION.....</b>	<b>126</b>
<b>1) Faire dialoguer des disciplines.....</b>	<b>126</b>
<i>a) La médecine légale.....</i>	<i>127</i>
<i>b) La médecine vétérinaire.....</i>	<i>129</i>
<i>c) La chimie et la pharmacie.....</i>	<i>131</i>
<b>2) Créer l'émulation : les concours.....</b>	<b>133</b>
<i>a) Les sujets proposés : utilité locale, utilité universelle.....</i>	<i>133</i>
<i>b) Récompenser l'utilité : médailles et prix.....</i>	<i>136</i>
<b>PARTIE III : L'OUTIL ASSOCIATIF EN ACTION.....</b>	<b>140</b>
<b>I - AU SERVICE DE LA POPULATION.....</b>	<b>141</b>
<b>1) Des implications pratiques en Moselle.....</b>	<b>141</b>
<i>a) Une structure d'action : le Conseil central d'Hygiène et de salubrité publique .....</i>	<i>142</i>
<i>b) La promotion de la médecine cantonale.....</i>	<i>144</i>
<i>c) Un objectif constant : la lutte contre les épidémies.....</i>	<i>147</i>
<b>2) Des interventions théoriques : les conférences et les cours.....</b>	<b>152</b>
<i>a) Penser l'assistance .....</i>	<i>152</i>
<i>b) Présenter exposés publics et conférences.....</i>	<i>154</i>
<i>c) Le cours d'hygiène .....</i>	<i>156</i>
<b>II – ÊTRE A LA DISPOSITION DES MEDECINS .....</b>	<b>159</b>
<b>1) Une défense de la profession médicale.....</b>	<b>159</b>
<i>a) La suppression de l'officiat de santé et l'unité du corps médical.....</i>	<i>160</i>
<i>b) La rémunération et le régime fiscal.....</i>	<i>165</i>
<b>2) Contre la « médecine illégale » : l'exclusivité de la pratique.....</b>	<b>169</b>
<i>a) Contre les congrégations religieuses ?.....</i>	<i>170</i>
<i>b) Le charlatanisme, objet d'une controverse entre médecins.....</i>	<i>173</i>
<i>c) La lutte contre le charlatanisme : enjeux et arguments .....</i>	<i>174</i>
<i>d) « L'affaire Warice » : le recours à un guérisseur vu par la Société des Sciences</i>	

<i>médicales</i> .....	176
3) Quelle réponse apporter ? La loi et la défense professionnelle.....	179
<i>a) Avoir recours à la loi</i> .....	179
<i>b) Créer des structures de défense professionnelle</i> .....	180
<b>III - VERS LA RECONNAISSANCE DES MEDECINS</b> .....	184
1) La Société auprès des pouvoirs publics : hygiénisme et ordre public.....	184
<i>a) Origine et enjeux de la collaboration</i> .....	185
<i>b) Un rapport régulier : la Constitution médicale et la mortalité de la ville de Metz</i> .....	186
<i>c) Les membres de la Société au sein du conseil municipal</i> .....	188
<i>d) La Société des Sciences médicales et l'extension de la parole médicale</i> .....	191
2) Les pouvoirs publics auprès de l'association : soutien et autonomie.....	193
<i>a) Le soutien de la parole médicale par les autorités</i> .....	193
<i>b) La subvention et la surveillance de la Société des sciences médicales</i> .....	195
3) Entretenir le dialogue avec les associations .....	198
<i>a) Parler aux professionnels : la Société mutualiste des médecins de la Moselle</i> .....	198
<i>b) Dialoguer avec les sociétés savantes</i> .....	200
<i>c) Dialoguer avec les sociétés de médecine</i> .....	203
<b>CONCLUSION</b> .....	207
<b>BIBLIOGRAPHIE et SOURCES</b> .....	212
<b>I) SOURCES MANUSCRITES</b> .....	212
Archives départementales de la Moselle (ADM).....	212
Archives municipales de Metz (AMM).....	212
<b>II) SOURCES IMPRIMEES</b> .....	217
<b>ANNEXES</b> .....	228

# **ANNEXES**

## **Table des annexes**

<b>ANNEXES.....</b>	<b>223</b>
<b>1) Liste nominative des membres de la Société des Sciences médicales de la Moselle (1819-1872)....</b>	<b>224</b>
<b>2) Les différentes catégories de membre et leur effectifs (1820-1870).....</b>	<b>226</b>
<b>3) Composition du bureau de la Société des sciences médicales du département de la Moselle (1819-1872) .....</b>	<b>227</b>
<b>4) Profil sociologique des présidents de la Société des Sciences médicales de la Moselle (1819-1870) .....</b>	<b>229</b>
<b>5) Etude sociologique : les membres titulaires résidants de la Société en 1820.....</b>	<b>230</b>
<b>6) Deux figures opposées de la médecine en Moselle : Anucius Foèce et Michel Varis.....</b>	<b>231</b>

# 1) Liste nominative des membres de la Société des Sciences médicales de la Moselle (1819-1872)

<i>Les membres honoraires (25)</i>				
BARTH	DESGENETTES	HALDAT	LISFRANC	MORLANNE
BOUILLARD	DESOUDIN	IBRELISLE	MARECHAL	MOUSSAUX
CARRE	DON PAVON	LALLEMAND	MOIZIN	PARISSET
CLERCX	GILLOT	LARREY	MONARD	PERCY

<i>Les membres titulaires (101)</i>			
ARCELIN	DIEU	LACRETELLE	PASCAL
AUSSENAC	DOUANT	LANGLOIS	PERIN
BAMBERGER	DUFFOURQ	LAVERAN	PETITGAND
BARBY	FRISTO	LECLERC	PONT
BASTIEN	GASTE	LEGAND	PUEL
BEAUMONT	GEHIN	LEGRAND	PUEL FILS
BEGIN	GEIB	LEVERT	RAMPONT
BERNARD	GERARD	LORQUET	RENAULD
BOMBELLON	GILBRIN	LUXER	RENOT
BRAULT	GILLOT	MAHU	RICHET
CAPIOMONT Aîné	GOFFRES	MAILLEFER	ROUSSEL
CAPIOMONT Ph.	GORCY	MAILLOT	SAUNOIS
CARRE	GRANDVAL	MARCEL	SCOUTETTEN
CAZALAS	GUILLAUME	MARCHAL	SERULAS
CHARMEIL	GUILLEMIN	MARECHAL	STOCK
CHARPENTIER	GURY	MARECHAL F.	STOUFFLET
CHAUMAS	HAILLECOURT	MATTON	SWRYKONWSKI
CLERCX	HENOT	MERY	TERQUEM L.
COLLARD	HERPIN	MICHAUX	TERQUEM Olry
DEFER	HUNSECKER	MOIZIN	THIBAUT
DEGEN	IBRELISLE J.-M.	MONARD Ch.	TOUSSAINT
DEGOTT	IBRELISLE Aug.	MONARD P.	VALLEE
DESOUDIN	ISNARD	MORLANNE	WARIN
DIDION	JACQUIN	MOUSSAUX	WILLAUME
AMAT	KAYSER	NOUFFERT	WINSBACH Ch.
			WINSBACH Er.

**Les membres correspondants (226)**

A. de LALIBARDE	DE HALDAT	HEYFELDER	MILLET	SERRE
ANCELON	DEBAR	HUBERT	MONFALCON	SERULAS
ANDRIEUX	DEBOURGE	JACQUIER	MOREL	SIMEON
APPIA	DELAPORTE	JACQUOT	MORGUE	SIMONIN fils
ARONSOHN	DELEAU JEUNE	JAENGER	MORGUIS	SOUCELYER
AUBURTIN	DELPIERRE	JAUZION	MORLANNE	SPIRE
AUDOUARD	DEMORTAIN	JOURDAN	MORONVAL	STEENKISTE
AUSSENAC	DENIS	JULIA	MOUNIER	STEINBRENNER
AUTIER	DESPOITTE	KAYSER	MOYNIER	STOCK
AUZOUY	DESRUELLES	KUHN	NEUCOURT	TANCHON
BARTHELEMY	DEVERGIE aîné	LACRETELLE	NOIROT	TEILLEUX
BEAUMONT	DHUC	LALLEMAND	NOUFFERT	TERRIN
BEAUPOIL	DIDELOT	LAMBERT	NUMPOLD	THIBAUT
BEDE	DIEFFENBACH	LANDOUZY	ORE	THORE fils
BEGIN	DIEU	LANGLOIS	OSANAM	THOUVENEL
BERTIN	A. MOREJON	LARREY	OSANE	TOULMOUCHE
BESSE-LALANDE	M. DE MENDOZA	LARROQUE	OULMONT	TOURDES
BIZET	DON PAVON	LAURENT	PALLE	TOURDES père
BOBIER	DOSSELDY	LAVARAN	PARISSET	TRASTOUR
BOISSEAU	DUCASSE	LEBLOND	PATEZON	TURCK
BONNETAT	DUCHATEAU	LECLERC	PEAUCELLIER	VAN DE KEERE
BOULLIE	DUFOURG	LECOMPTE	PERE	Van STEENKISTE
BOURGES	DURRIAU	LEGAND	PEYSSON	VANDEKEERE
BRASSEUR	DUVERGIE Aîné	LEGLAY	PLUTOT	VILLENEUVE
ACELON	E GINTRAC	LEGOUEST	POSTEL	VILLERME
BRAULT	ELLEAUME	LEGRAND	PRIEGER	WAIDY
BUDLOZ	FODERE	LEURET	PRION	WATRIN
C. DU VILLARD	FRISTO	LEVRAT aîné	PRIOU	WATRIN
CASPER	FRITSCH dit LANG	LEVRAT-PERROTON	PUEL	WILLAUME
CAZALAS	GAMA	LEVY Louis	PUTEGNAT	ZERKOWSI
CAZIN	G. D'HERCOURT	LEVY Michel	RADIUS	
CHABRIER	GINTRAC	LHERITIER	RAPON	
CHAILLOU	GOFFRES	LHOEST	RAPOU	
CHAMPION	GOUPIL	LIEGEY	RENAUDIN	
CHAMPIONNIERE	GRANDVAL	LISFRANC	REVOLAT père	
CHAPELAIN	GRELLOIS	LISLE	REVOLLAT fils	
CHARPENTIER	GUBLER	LOREY	REVOLLAT père	
CHASSINAT	GUGGENBUHL	LUXER	RICHON	
CHEVALLIER	GUILLAUME	MAHU	RICHTER	
CHEVILLON	GUIPON	MAILLEFER	RISTELHUEBER	
CHRESTIEN	GUISIER	MAILLOT	ROBERT	
C. DE MARTINGNY	HAIME	MARCHAL fils	ROBIER	
COLLIN	HARO FILS	MARTIN	ROSSIGNOL	
COLLINEAU	HASPEL	MASSONE	ROUDOLPHI	
COLSON	HECKER	MATHIEU	RUELLES	
D OLIVERA FILS	HENNEQUIN	MEDARD	SAUCEROTTE	
D'HUC	H. ST ARNOULD	MENESTREL	SCHMIT	
DAGONET	HERGOTT	MERIER	SCOUTETTEN L.	
DARDONVILLE	HESELBACH	MICHEA	SEGOND	

## 2) Les différentes catégories de membre et leur effectifs (1820-1870)

Source : BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle* (1819-1869), 25 volumes.

	1820	1830	1839	1845	1850	1860	1870
<b>Membres honoraires</b>	1	2	8	8	8	8	6
<b>Membres titulaires résidants</b>	24	22	16	18	25	22	23
<b>Membres titulaires non résidants</b>			6	11	28	10	10
<b>Membres associés correspondants</b>	4	77	81	84	168	124	113
<b>TOTAL</b>	29	101	111	121	229	164	152

### 3) Composition du bureau de la Société des sciences médicales du département de la Moselle (1819-1872)

Source : BMM R 14 88, *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle* (1819-1869), 25 volumes.

Les années correspondent à l'année de l'élection, le mandat s'exerçant l'année suivante.

Les membres affichant cinq années consécutives d'exercice ou plus sont figurés en bleu.

ANNEE	Président	Vice-président	Secrétaire	Secr.-adjoint-archiviste	Trésorier
1819	Gorcy		Moussaux		
1820	Gorcy	Clercx	Moussaux	Chaumas	Desoudin
1821	Willaume	Clercx	Moussaux	Chaumas	Desoudin
1822	Willaume	Ibrelisle, père	Chaumas	Ibrelisle, fils	Desoudin
1823	Willaume	Ibrelisle, père	Chaumas	Ibrelisle, fils	Desoudin
1824	Moussaux	Capiomont, jeune	Chaumas	Ibrelisle, fils	Desoudin
1825	Moussaux	Capiomont, jeune	Chaumas	Ibrelisle, fils	Desoudin
1826	Moussaux	Capiomont, jeune	Chaumas	Ibrelisle, fils	Desoudin
1827	Willaume	Fristo	Chaumas	Hénot	Desoudin
1828	Willaume	Fristo	Chaumas	Hénot	Desoudin
1829	Willaume	Fristo	Scoutetten	Hénot	Desoudin
1830	Moizin	Clercx	Scoutetten	Maréchal	Desoudin
1831	Moizin	Clercx	Scoutetten	Maréchal	Desoudin
1832	Moizin	Clercx	Scoutetten	Maréchal	Desoudin
1833	Moizin	Clercx	Scoutetten	Maréchal	Desoudin
1834	Chaumas	Gillot	Maréchal	Puel	Desoudin
1835	Chaumas	Willaume	Maréchal	Puel	Desoudin
1836	Chaumas	Willaume	Maréchal	Puel	Desoudin
1837	Chaumas	Willaume	Maréchal	Puel	Desoudin
1838	Chaumas	Willaume	Maréchal	Puel	Desoudin
1839	Willaume	Maréchal	Bégin	Gillot	Desoudin
1840	Willaume	Maréchal	Bégin	Gillot	Desoudin
1841	Maréchal	Gasté	Bégin	Guillot	Desoudin
1842	Maréchal	Gasté	Bégin	Renauld	Desoudin
1843	Willaume	Ibrelisle	Bégin	Renauld	Desoudin



1844	Ibrelisle	Puel	Bégin	Renauld	Desoudin
1845	Puel	Maréchal	Bégin	Renauld	Desoudin
1846	Scoutetten	Désoudin	Cazalas	Renauld	Desoudin
1847	Maréchal	Langlois	Cazalas	Warin	Desoudin
1848	Langlois	Monnard (Ch.)	Warin	Bernard	Desoudin
1849	Monnard (Ch.)	Monnard (P.)	Warin	Bernard	Desoudin
1850	Puel	Maréchal	Warin	Bernard	Desoudin
1851	Maréchal	Monard (P.)	Degott	Saunois	Desoudin
1852	Monard (P.)	Isnard	Degott	Saunois	Desoudin
1853	Scoutetten	Defer	Degott	Saunois	Boyer
1854	Defer	Bernard	Degott	Saunois	Boyer
1855	Bernard	Legrand	Degott	Saunois	Boyer
1856	Legrand	Warin	Degott	Saunois	Boyer
1857	Warin	Isnard	Michaux	Didion	Boyer
1858	Isnard	Puel, père	Michaux	Didion	Boyer
1859	Puel, père	Bernard	Michaux	Didion	Mahu
1860	Dieu	Degott	Didion	Winsbach	Mahu
1861	Degott	Méry	Didion	Winsbach	Mahu
1862	Isnard	Saunois	Didion	Winsbach	Mahu
1863	Saunois	Michaux	Winsbach	Roussel	Duffourq
1864	Michaux	Méry	Winsbach	Roussel	Duffourq
1865	Méry	Didion	Winsbach	Roussel	Duffourq
1866	Didion	Degott	Winsbach	Roussel	Duffourq
1867	Degott	Terquem	Winsbach	Marchal	Duffourq
1868	Terquem	Winsbach	Marchal	Toussaint	Duffourq
1869	Winsbach	Michaux	Marchal	Toussaint	Duffourq
1870	Michaux	Didion	Marchal	Toussaint	Duffourq
1871					
1872					

#### 4) Profil sociologique des présidents de la Société des Sciences médicales de la Moselle (1819-1870)

NOM	Naissance	Adhésion	Décès	Formation (ville)	Durée cumulée des mandats (en années)	A exercé d'autres fonctions au sein de la SSMM	Autres fonctions exercées
GORCY	1758	1819	1826	Docteur en médecine	2	NON	
WILLAUME	1772	1819	1863	Docteur en médecine (Paris, 1805)	9	OUI	Vice-président
MOUSSAUX	1776	1819	1851	Docteur en médecine	3	OUI	Secrétaire
MOIZIN	1782	1819	1849	Docteur en médecine	4	NON	
CHAUMAS	1790	1819	1844	Docteur en médecine (Paris, 1815)	5	OUI	Secrétaire
MARECHAL	1798	1827	1871	Docteur en médecine (Montpellier, 1821)	4	OUI	Secrétaire, Secrétaire adjoint, Vice-Président
IBRELISLE Joseph-Max.	1786	1819	1865	Docteur en médecine (Strasbourg, 1810)	1	OUI	Secrétaire adjoint
PUEL	1797	1829	1864	Docteur en médecine	3	OUI	Vice-président
SCOUTETTEN	1799	1825	1871	Docteur en médecine	2	OUI	Secrétaire
LANGLOIS		1847		Docteur en médecine	1	OUI	Vice-président
MONARD Charles	1795	1847	1854	Docteur en médecine (Paris, 1818)	1	OUI	Vice-président
MONARD Pascal	1795	1847	1874	Docteur en médecine (Paris, 1818)	1	OUI	Vice-président
DEFER	1812	1847		Docteur en médecine (Strasbourg, 1847)	1	OUI	Vice-président
BERNARD		1843		Docteur en médecine	1	OUI	Vice-président, Secrétaire adjoint
LEGRAND	1816	1844	1881	Docteur en médecine (Paris, 1844)	1	OUI	Vice-président
WARIN	1816	1842	1870	Docteur en médecine	1	OUI	Vice-président, Secrétaire, Secrétaire adjoint
ISNARD	1807	1847	1875	Docteur en médecine	2	OUI	Vice-président
DIEU	1807	1852	1888	Docteur en médecine	1	NON	
DEGOTT	1818	1847	1895	Docteur en médecine	2	OUI	Vice-président, Secrétaire
SAUNOIS		1851		Docteur en médecine	1	OUI	Vice-président, Secrétaire adjoint
MICHAUX	1828	1852		Docteur en médecine (Paris, 1852)	2	OUI	Vice-président, Secrétaire
MERY		1857		Docteur en médecine	1	OUI	Vice-président
DIDION		1852		Docteur en médecine	1	OUI	Vice-président, Secrétaire, Secrétaire adjoint
TERQUEM	1797	1839	1887	Ecole de Pharmacie (Paris, 1822)	1	OUI	Vice-président
WINSBACH	1829	1857	1881	Docteur en médecine (Paris, 1857)	1	OUI	Vice-président, Secrétaire, Secrétaire adjoint

## 5) Etude sociologique : les membres titulaires résidents de la Société en 1820

NOM	Naissance	Adhésion	Décès	Âge au moment de l'adhésion	Âge pour l'année en cours (1820)	Lieu de formation (ville)
GERARD	1742	1819	1836	77	78	Docteur en médecine
IBRELISLE Rémy Augustin	1754	1819	1828	65	66	Docteur en médecine
LACRETELLE		1819				Docteur en médecine
LEGAND	1754	1819	1838	65	66	Docteur en médecine
LEVERT		1819				Docteur en médecine
TERQUEM Lazare	1790	1819	1845	29	30	Docteur en médecine
CHAUMAS	1790	1819	1844	29	30	Docteur en médecine (Paris, 1815)
DESODIN	1765	1819	1867	54	55	Docteur en médecine (Nancy, 1790)
MOUSSAUX	1776	1819	1851	43	44	Docteur en médecine (Paris, 1802)
MOIZIN	1782	1819	1849	37	38	Docteur en médecine (Paris, 1803)
RAMPONT	1777	1819	1831	42	43	Docteur en médecine (Paris, 1803)
HAILLECOURT	1775	1819	1835	44	45	Docteur en médecine (Paris, 1804)
WILLAUME	1772	1819	1863	47	48	Docteur en médecine (Paris, 1805)
CHARMEIL	1782	1819	1855	37	38	Docteur en médecine (Paris, 1813)
CAPIOMONT Ainé		1819				Docteur en médecine (Strasbourg, 1803)
CAPIOMONT Jeune	1767	1819		52	53	Docteur en médecine (Strasbourg, 1803)
CLERCX	1753	1819	1875	66	67	Docteur en médecine (Strasbourg, 1803)
AMAT	1770	1819	1833	49	50	Docteur en médecine (Strasbourg, 1809)
GEIB	1768	1819	1836	51	52	Docteur en médecine (Strasbourg, 1809)
IBRELISLE Joseph-Max. Fils	1786	1819	1865	33	34	Docteur en médecine (Strasbourg, 1810)
HENOT	1796	1819	1851	23	24	Docteur en médecine (Strasbourg, 1816)
GORCY	1758	1819	1826	61	62	Ecole de Médecine (Paris)
FRISTO	1766	1819	1840	53	54	Officier de santé (Metz, 1818)
SERULAS	1774	1819	1831	45	46	Pharmacien

## 6) Deux figures opposées de la médecine en Moselle : Anucius Foèce et Michel Varis



**Un modèle** - Le buste d'Anucius Foèce, médecin humaniste et figure tutélaire de la Société des Sciences médicales de la Moselle



**Un rival** - La statue de Michel Varis, guérisseur et figure de la "médecine illégale"

*" Ici repose Michel Varis, né à Grostenquin le 14 mai 1777, décédé à Bérig le 15 juillet 1850. Dans sa clémence le ciel lui avait accordé le don de guérir les fractures. Et ce grand cœur n'avait d'autre félicité que d'exercer ici bas, comme son divin maître, la douce mission de soulager les infortunes. Non content d'adoucir leurs souffrances corporelles, sa main généreuse leur faisait accepter une aumône si souvent nécessaire. "*

(Inscription sur la statue de Michel Varis)